



schéma départemental
des services aux

FAMILLES

Sommaire général

Avant-propos

Convention de partenariat et de suivi

1. Diagnostic partagé

1.1. Le portrait des familles dans le Bas-Rhin

- 1.1.1. Les familles du Bas-Rhin en chiffres
- 1.1.2. Les principales caractéristiques socio-économiques du Bas-Rhin
 - 1.1.2.1. Densité de la population
 - 1.1.2.2. L'activité économique dans le Bas-Rhin
 - 1.1.2.3. Pauvreté des populations et précarité des familles

1.2. Bilan du précédent schéma - période 2014-2018

- 1.2.1. Enquête auprès des parents : synthèse des résultats
- 1.2.2. Enquête auprès des opérateurs : synthèse des résultats
- 1.2.3. Les 10 réussites majeures

1.3. Offre existante de services aux familles bas-rhinoises et principales données d'entrée

- 1.3.1. Petite enfance
- 1.3.2. Parentalité
- 1.3.3. Enfance jeunesse
- 1.3.4. Cadre de vie et solidarité

2. Orientations stratégiques partagées

2.1. Par situations de vie des familles

- 2.1.1. Devenir parent
- 2.1.2. Etre parent d'un jeune enfant
- 2.1.3. Etre parent d'un enfant de 6 à 11 ans
- 2.1.4. Etre parent d'un adolescent ou d'un jeune adulte
- 2.1.5. Séparés mais toujours parents

2.2. Pour favoriser le vivre-ensemble

Annexes :

- Annexe 1 : Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale
- Annexe 2 : Base documentaire pour les familles et les professionnels
- Annexe 3 et 3 bis : Résultats complets des enquêtes auprès des parents et des opérateurs
- Annexe 4 : Implantation des différents points d'accueil Caf, Unités Territoriales d'Action Médico-Sociales, Equipes Territoriales d'Action Médico-Sociales et consultations de nourrissons de la Protection Maternelle et Infantile
- Annexe 5 : Orientations stratégiques nationales et transverses
- Annexe 6 : Définitions

La définition des termes en italique dans le document renvoie à l'annexe 5

- Annexe 7 : Glossaire

Pièces jointes :

- Pièce Jointe 1 : Liste des zones prioritaires pour bénéficier des aides nationales à l'investissement Cnaf pour l'accueil individuel
- Pièce Jointe 1 bis : Liste des territoires en dehors des zones prioritaires pouvant bénéficier d'une aide sur fonds locaux Caf pour l'accueil individuel

Avant-propos

schéma départemental
des services aux

FAMILLES

« Deuxième génération, nouvelles ambitions ! »

En 2014, la "maturité" et la densité des partenariats existants au plan local avaient conduit les pouvoirs publics à retenir le Bas-Rhin pour préfigurer un schéma visant à développer, améliorer et coordonner au plan départemental les politiques "petite enfance" et "parentalité". Cette invitation à innover avait été accueillie favorablement par l'ensemble des acteurs et s'était matérialisée par la signature d'un premier « schéma départemental d'accompagnement des parents », le 10 octobre de cette même année. Co-construit de manière originale autour des parcours de vie des parents, au plus près de leurs préoccupations, ce schéma a renforcé les synergies partenariales et produit des résultats concrets dans l'accompagnement des familles bas-rhinoises. Le bilan partagé qui en a été dressé et ses 10 réussites majeures viennent l'illustrer.

Ces enseignements ont permis d'alimenter la réflexion pour l'élaboration **d'un schéma de deuxième génération, au périmètre et aux ambitions étendus** pour répondre aux enjeux et défis actuels. Ces derniers ont été mis en exergue par des documents fondateurs : la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, la stratégie nationale de soutien à la parentalité « Dessine-moi un parent », la Convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales ainsi que le Plan d'actions « un avenir pour nos enfants » du Conseil départemental du Bas-Rhin.

A cet effet, les partenaires signataires ont décidé à l'unanimité d'intégrer à ce Schéma, outre leurs objectifs partagés relatifs à la petite enfance et à la parentalité, ceux relatifs aux politiques de l'enfance, de la jeunesse et au cadre de vie des familles : la question du vivre-ensemble sur un territoire étant essentielle, le schéma départemental d'animation de la vie sociale en devient désormais une composante pleine et entière.

Si l'accompagnement des parents reste au cœur des finalités de l'action des parties prenantes en référence à ce schéma, ce périmètre élargi a conduit les partenaires à privilégier la dénomination de « Schéma Départemental des Services aux Familles » ou « SDSF ». Non pas dans une logique de distribution de services rendus qui seraient simplement consommés par les familles, mais bien d'offres d'accompagnement qui leur sont proposées, en s'appuyant sur leurs situations de vie, sur les compétences et responsabilités parentales et en développant leur capacité d'agir.

Cette approche étendue à l'ensemble de ces champs se donne pour objectifs de :

- répondre aux situations de vie de toutes les familles dans toutes leurs diversités. La naissance d'un enfant, l'entrée à l'école du second ou l'adolescence de l'aîné, l'omniprésence de la question du rapport aux écrans, la séparation du couple parental ou le handicap sont autant de situations que les parents vivent avec leurs doutes et problématiques, quel que soit leur milieu social. Les familles les plus vulnérables et celles résidant sur des territoires peu pourvus en termes d'accompagnement vivent ces mêmes situations avec davantage encore d'interrogations ;
- constituer l'outil commun de référence et d'aide à la décision pour les collectivités et l'ensemble des acteurs invités à informer, soutenir, agir aux côtés des familles dans leurs différentes situations de vie : élus locaux, employeurs, professionnels et bénévoles des structures de prévention de la santé, de la parentalité et de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, de l'animation de la vie sociale, enseignants, ...

Ce SDSF a été élaboré sous l'impulsion des services départementaux de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Caf du Bas-Rhin, en étroite concertation avec des représentants de l'Association des Maires du Bas-Rhin, de la Ville de Strasbourg, de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, de la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace, de la Justice et de l'Union Départementale des Associations Familiales et de nombreux autres partenaires, auxquels est venue s'ajouter la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.

Tous ont co-construit les orientations stratégiques partagées autour desquelles ce Schéma s'articule. Cette convergence d'orientations est un gage de sens et d'efficacité, comme l'est l'harmonisation de la gouvernance locale de l'ensemble des politiques concernées. Il s'agit d'encourager encore davantage la cohérence des interventions et de parfaire la définition concertée des objectifs et territoires prioritaires.

La définition des orientations stratégiques résulte d'un diagnostic partagé, de l'étude de l'offre existante et des besoins des parents en structurant l'ensemble de ces données par situations de vie.

Dans une optique de mise en synergie et de coordination de l'accompagnement des familles bas-rhinoises, nous sommes convenus de porter les finalités transverses suivantes :

- 1. réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant, tant sur les modes d'accueil individuel que collectif ;*
- 2. répondre aux besoins spécifiques des familles, en particulier l'accès des enfants en situation de handicap et des enfants des familles vulnérables ;*
- 3. mailler progressivement le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité ;*
- 4. renforcer l'articulation de l'accueil du jeune enfant et des actions de soutien à la parentalité ;*
- 5. permettre une action coordonnée des acteurs sur le territoire ;*
- 6. améliorer l'information des familles sur l'offre disponible et favoriser la participation des parents aux actions.*

Les orientations partagées sont déclinées en "pistes d'action" suffisamment ouvertes pour que les décideurs locaux puissent se les approprier et le cas échéant les décliner selon des modalités qui n'auraient pas forcément été imaginées initialement.

Nous échangerons avec les élus des territoires bas-rhinois afin de partager le sens de notre démarche et ses enjeux. Nous les remercions d'ores et déjà de leur écoute, convaincus du partenariat constructif que nous saurons poursuivre et renouveler à cette occasion.

Au-delà du Schéma, tous s'accordent sur l'importance d'une mise en réseau des acteurs locaux sur les territoires de vie des familles. C'est dans ce même esprit que le Réseau Départemental d'Accompagnement des Parents poursuivra son action sur une maille territoriale plus fine pour mieux répondre à cet objectif de proximité et d'accroissement de notre capacité collective à accompagner les familles sur leur territoire de vie, dans une perspective de "co-éducation".

Nous remercions également par avance tous les partenaires, professionnels, personnes qualifiées, parents, acteurs essentiels qui se mobiliseront pour la mise en œuvre des priorités retenues.

Nous formulons l'ambition que la déclinaison de ce Schéma de deuxième génération sur chacun des territoires de vie puisse répondre aux besoins d'accompagnement de toutes les familles bas-rhinoises.

*Le Préfet
du Bas-Rhin*

*Le Président du Conseil
Départemental du Bas-Rhin*

*Le Président
de la Caf du Bas-Rhin*

Jean-Luc MARX

Frédéric BIERRY

Jacques BUISSON

Convention de partenariat et de suivi

schéma départemental
des services aux

FAMILLES

Convention de Partenariat et de Suivi du Schéma Départemental des Services aux Familles

Préambule

L'accompagnement des parents dans leur mission fait l'objet de plusieurs politiques publiques. Elles sont portées dans le département du Bas-Rhin par les acteurs publics et se traduisent en actions conduites par des acteurs professionnels ou bénévoles et les parents eux-mêmes. Ces politiques et ces actions sont mises en œuvre parfois de longue date. Leur efficacité a été rendue possible grâce à un partenariat étroit entre les acteurs publics et avec les opérateurs de ces politiques.

A l'initiative du Ministre délégué à la famille, un partenariat renforcé a permis sous l'égide du Préfet du Département d'élaborer un Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF). Ce Schéma a vocation à constituer un outil d'aide à la décision des élus locaux.

Il prend en compte les missions confiées par la Loi à chacune des autorités publiques ainsi que les orientations définies par leurs instances délibératives ou hiérarchiques. Il détermine, à partir d'un diagnostic, des priorités partagées. Pour les traduire dans le quotidien des parents et de leurs enfants, une coopération renforcée entre tous les intervenants est jugée nécessaire par les parties à la présente convention.

ARTICLE 1 - L'objet de la convention

La présente convention a pour objet de poursuivre et renforcer les partenariats existants entre les signataires dans la mise en œuvre des politiques publiques d'accueil de la petite enfance et de la parentalité, leur dénominateur commun consistant à accompagner les parents dans leur mission et, au-delà, l'ensemble des acteurs et parties prenantes, dont les décideurs et les professionnels. Les partenaires signataires conviennent d'actualiser et d'élargir le périmètre du précédent « Schéma départemental d'accompagnement des parents » aux politiques publiques de l'enfance, de la jeunesse ainsi que de l'animation de la vie sociale dans une acception plus large de services à toutes les familles.

Ce partenariat renforcé vise à garantir l'efficacité et l'efficience de ces politiques en capitalisant les éléments d'évaluation de l'impact de ces politiques, en partageant des orientations et en déterminant les priorités partagées. Ces priorités les conduisent à coordonner les actions et leur financement chaque fois que nécessaire.

Le partenariat et la coordination des actions, qui en résultent, interviennent dans le respect des compétences de chaque partenaire et dans le cadre des pouvoirs propres de chacune des parties.

Les signataires actent le caractère évolutif du Schéma, dont les éléments de diagnostic et les orientations pourront être enrichis par voie d'avenant.

ARTICLE 2 - Les règles de bonne coopération

Les parties conviennent que l'efficacité de leur coopération suppose le respect entre eux de règles de bonne coopération qui prévoient :

- un échange préalable dans les instances prévues par la présente convention en cas de modification des orientations retenues par l'un des partenaires dans les domaines visés par le schéma départemental des services aux familles ;
- une concertation préalable avant toute décision qui aurait pour conséquence, soit une diminution substantielle des ressources affectées à la réalisation des priorités partagées, soit de nouvelles modalités d'affectation des ressources ;
- une valorisation mutuelle et réciproque des contributions de chaque partenaire à la concrétisation des priorités partagées.

ARTICLE 3 – Les objectifs et actions partagés

Les orientations et priorités partagées sont déterminées par le Schéma Départemental des Services aux Familles arrêté, signé par chacun des partenaires.

ARTICLE 4 – Les ressources consacrées à l'animation du partenariat

La Caisse d'Allocations Familiales assure la coordination des travaux conduits dans le cadre de la convention. Les partenaires apportent la contribution de leurs collaborateurs et leur expertise des politiques visées.

ARTICLE 5 – Les instances partenariales

Pour mettre en œuvre et actualiser le Schéma Départemental des Services aux Familles, les partenaires se réunissent en :

■ Comité stratégique des services aux familles qui réunit :

- Le Préfet du département, le Président du Conseil Départemental, le Président du Conseil d'administration de la CAF et le Directeur de la CAF
- Le Président de l'association des Maires du Département du Bas-Rhin ou son représentant
- Le Recteur de l'Académie et le Directeur Départemental de l'Education Nationale
- Les représentants de la Justice (TGI de Strasbourg et de Saverne, Cour d'Appel de Colmar)
- Le Maire de la Ville de Strasbourg
- Le Président du Conseil d'administration de la MSA et le Directeur de la MSA
- Le Président de l'UDAF du Bas-Rhin
- La Directrice de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé

Les travaux du Comité sont présidés par le Préfet et la vice-présidence est assurée par le Président du Conseil Départemental et le Président du Conseil d'administration de la CAF.

Le Comité élabore le Schéma Départemental des Services aux Familles et assure son actualisation à échéance régulière. Il se réunit trois fois par an pour prendre connaissance de la mise en œuvre des priorités, dont une fois dans l'année pour déterminer les conditions de financement des actions mises en œuvre. Il décide la création de groupes de travail techniques.

■ **Bureau du comité stratégique**

Il réunit les représentants de l'Etat, du Conseil Départemental, de l'Education Nationale et de la CAF. Il assure les travaux nécessaires à la mise en forme et la mise en œuvre du Schéma. Il associe aux travaux, autant que de besoin, des représentants des autres membres du Comité Stratégique des Services aux Familles.

■ **Commission départementale des services aux familles**

La commission réunit les représentants des acteurs de la mise en œuvre des priorités du Schéma. Sa composition est arrêtée par le Comité stratégique.

La commission se réunit deux fois par an pour recueillir les réflexions engagées sur la thématique de la petite enfance / parentalité et de la jeunesse / animation de la vie sociale. Elle associe à ses travaux les membres du Comité ainsi que les acteurs locaux chargés de la mise en œuvre des orientations décidées dans le cadre du Schéma.

ARTICLE 6 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée initiale de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2023. Elle pourra être reconduite par tacite reconduction.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, avec un préavis de six mois.

Fait à Strasbourg en 13 exemplaires, le

M. Le Préfet
du Bas-Rhin

M. le Président
du Conseil Départemental

M. le Président du CA et M. le Directeur
de la Caf du Bas-Rhin

M. Le Recteur de l'Académie
de Strasbourg

Mme la Directrice Académique des
Services départementaux de
l'Education Nationale

Mme la Première Présidente
de la Cour d'Appel de Colmar

M. le Président
du TGI de Strasbourg

M. le Président
du TGI de Saverne

M. le Président du CA et M. le Directeur
de la MSA

M. le Président de
l'Association des Maires du Bas-Rhin

M. le Maire
de la Ville de Strasbourg

M. le Président
de l'UDAF

Mme La Directrice de la Délégation Territoriale
de l'Agence Régionale de Santé

1. Diagnostic partagé

schéma départemental
des services aux

FAMILLES

1.1. Le portrait des familles dans le Bas-Rhin

1.1.1. Les familles du Bas-Rhin en chiffres

En 2016, le département du Bas-Rhin compte **315 200 familles**.

Sur les **12 516** naissances de 2016 ⁽¹⁾, **39 %** concernaient l'arrivée d'un 1^{er} enfant ⁽³⁾

⇒ *En 2012 : 13 074 naissances, 43 % concernaient l'arrivée d'un 1^{er} enfant*

- **280 279** enfant(s)/jeune(s) de moins de 25 ans, dont **26 %** de moins de 6 ans ⁽²⁾
- **157 362** familles avec enfant(s)/jeune(s) de moins de 25 ans ⁽²⁾
- **17 %** de familles **nombreuses** ⁽²⁾
 - **16 % en 2012**
- **21 %** de familles **monoparentales** ⁽²⁾
 - **20 % en 2012**
- **19 %** des enfants de moins de 25 ans vivent dans une famille monoparentale ⁽²⁾
- **7 621** familles allocataires **recomposées** ⁽³⁾
 - **7 906 en 2012**
- **2 868** séparations déclarées concernant 5 603 enfants de moins de 25 ans dont 981 de moins de 3 ans ⁽³⁾
- **32 %** des séparations interviennent lorsque le dernier enfant a moins de 3 ans ⁽³⁾
- **57 %** des familles monoparentales sont considérées à bas revenus ⁽³⁾
 - **61,15 % en 2012**
- **44 %** des moins de 25 ans vivant dans une famille monoparentale ont leur mono parent qui ne travaille pas ⁽³⁾
- **27 234** enfants/jeunes de moins de 25 ans sont couverts par les minima sociaux, soit 12 % des enfants allocataires ⁽³⁾
- **10 %** des familles monoparentales allocataires bénéficient du Rsa majoré isolement. Parmi elles, 71 % ont un enfant de moins de 3 ans ⁽³⁾
 - **13,9 % en 2012 et parmi elles 62,5 % avec un enfant de moins de 3 ans**
- **27 %** des enfants allocataires de moins de 3 ans vivent sous le seuil de bas revenus ⁽³⁾
 - **24,1 % en 2012**
- **2 836** enfants handicapés bénéficiaires de l'Aeeh dont 16 % ont moins de 6 ans ⁽³⁾
 - **2 768 en 2012**
- **258** décès de parents en 2018 et **70** décès d'enfants survenus dans des familles allocataires avec au moins un enfant à charge et déclarant le décès d'un conjoint, d'un enfant à charge ou une naissance sans vie enregistrée à l'état civil.

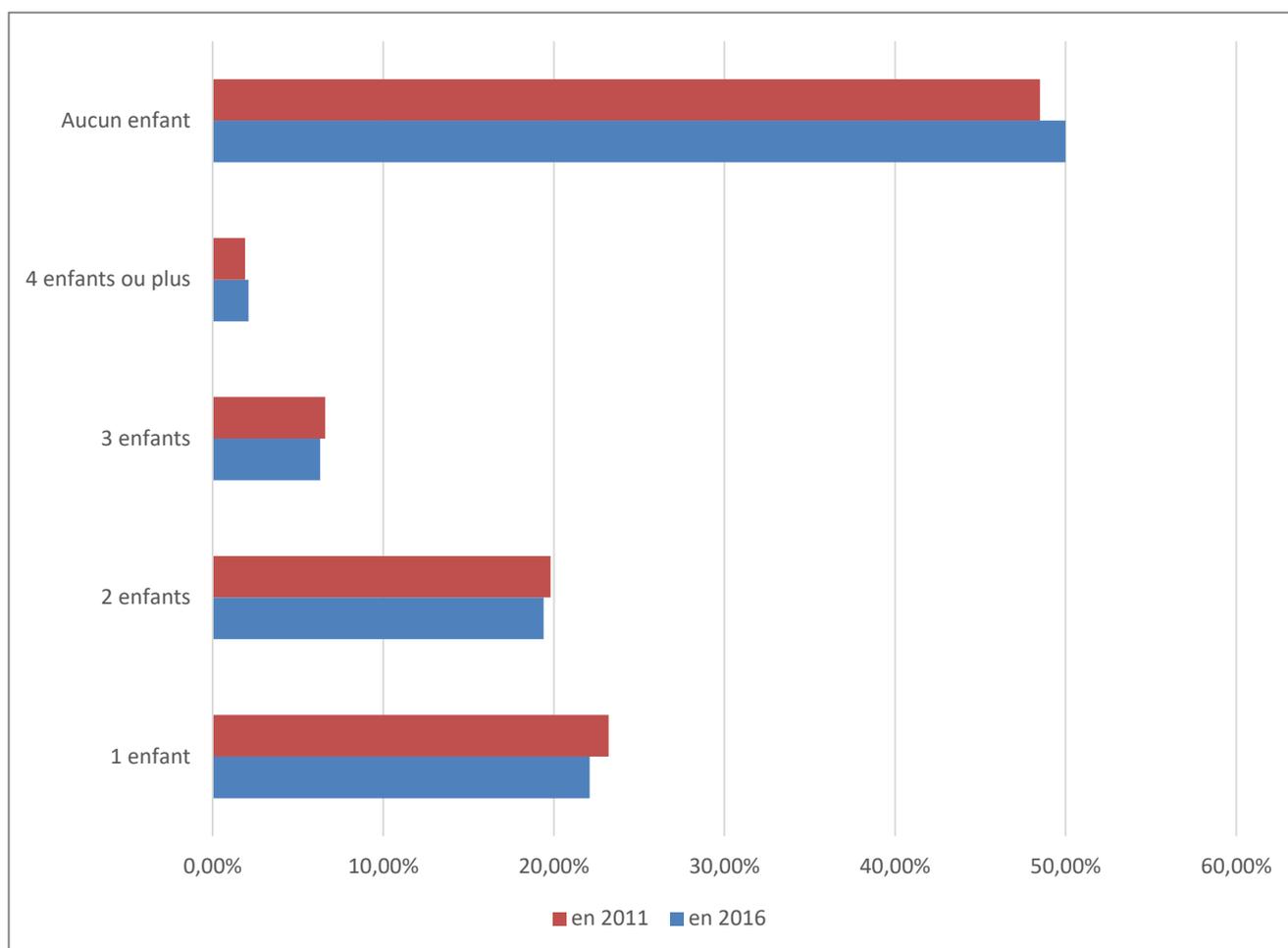
1. Données INSEE 2016

2. Données INSEE 2015

3. Données Caf au 31/12/2017

Evolution de la composition des ménages de 2011 à 2016

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans



Selon la définition de l'INSEE, une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage,
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

47 % de la population totale du Bas-Rhin est couvert par au moins une prestation légale versée par la Caf. (données Caf juin 2018).

69 500 foyers allocataires vivent **sous le seuil de bas revenus** avec un niveau de vie inférieur à 1 052 €, ce qui représente **40 % des allocataires** du département, valeur identique au niveau national.

Dans ces foyers précaires vivent **66 000 enfants** (données Caf juin 2018).

1.1.2. Les principales caractéristiques socio-économiques du Bas-Rhin

1.1.2.1. Densité de la population

Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

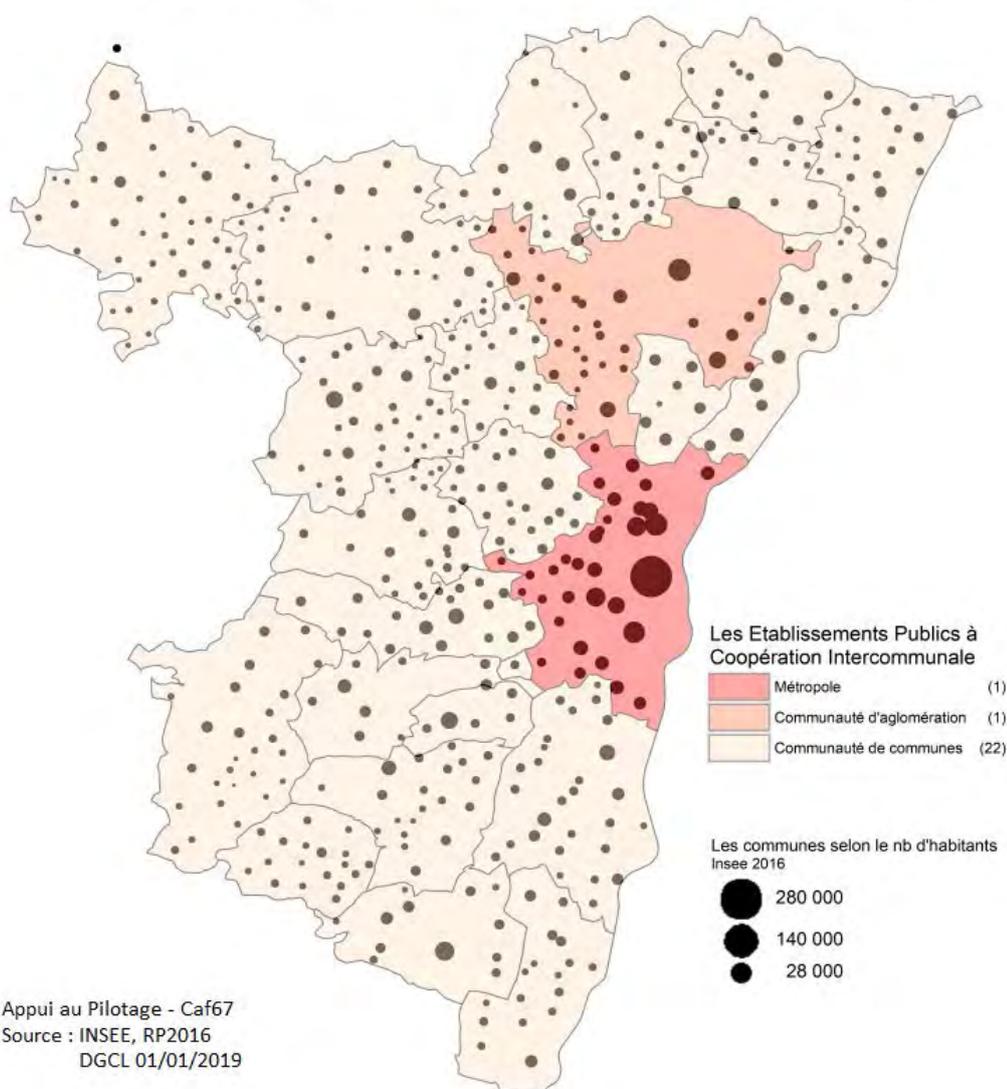
Le département du Bas-Rhin compte **514 communes** dont **32 communes de plus de 5 000 habitants**.

Au 1er janvier 2019, le département du Bas-Rhin comportait **24 EPCI**. Une commune (Siltzheim) fait partie d'un EPCI du département de la Moselle.

L'EPCI le plus peuplé est celui de l'Eurométropole de Strasbourg qui compte 491 409 habitants.

L'agglomération de Haguenau est le second avec 95 800 habitants.

Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)



L'accroissement de la population bas-rhinoise

Entre 2011 et 2016, avec une augmentation annuelle moyenne de **0,4%**, la population bas-rhinoise atteint **1.121.407 habitants** au 1^{er} janvier 2016, concentrés essentiellement dans les grands pôles urbains ainsi que dans leurs couronnes périurbaines.

	Circonscription CAF 67	National
Population au 1 ^{er} janvier 2016	1 121 407	64 468 792
Evolution annuelle moyenne de la population entre 2011 et 2016	+ 0,4 %	+ 0,4 %
Evolution annuelle moyenne due au seul Solde Naturel	+ 0,4 %	+ 0,4 %
Evolution annuelle moyenne due au seul Solde Migratoire	0,0 %	+ 0,1 %

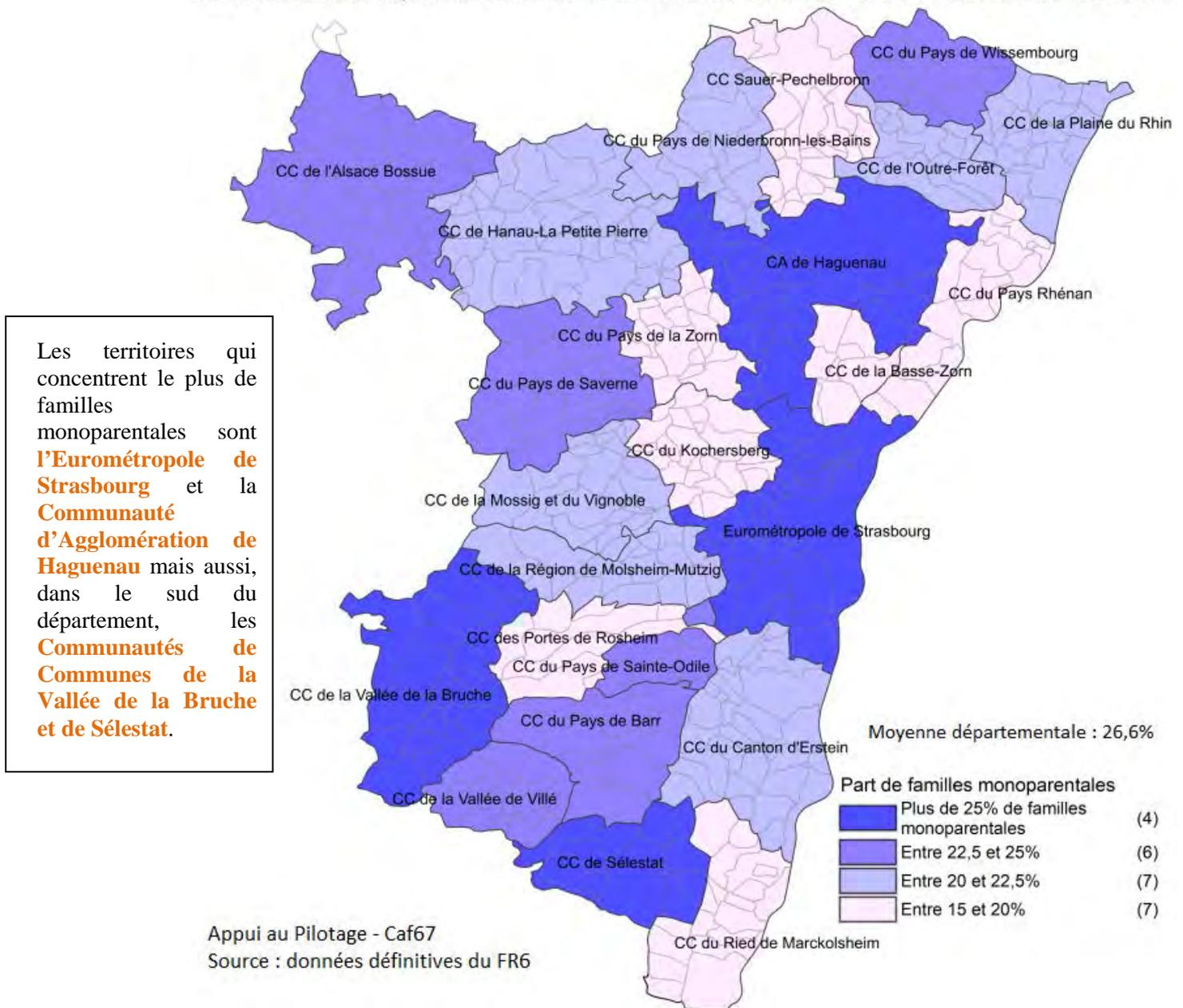
Source : INSEE, RP2011 et RP2016 exploitations principales en géographie au 01/01/2019

Les structures familiales et la parentalité

Les familles monoparentales

D'après l'Insee, en 2016, le Bas-Rhin compte 44 142 familles monoparentales avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans. Les enfants vivent en majorité avec leur mère (81,4%) tandis que seulement 18,6% d'entre eux vivent avec leur père.

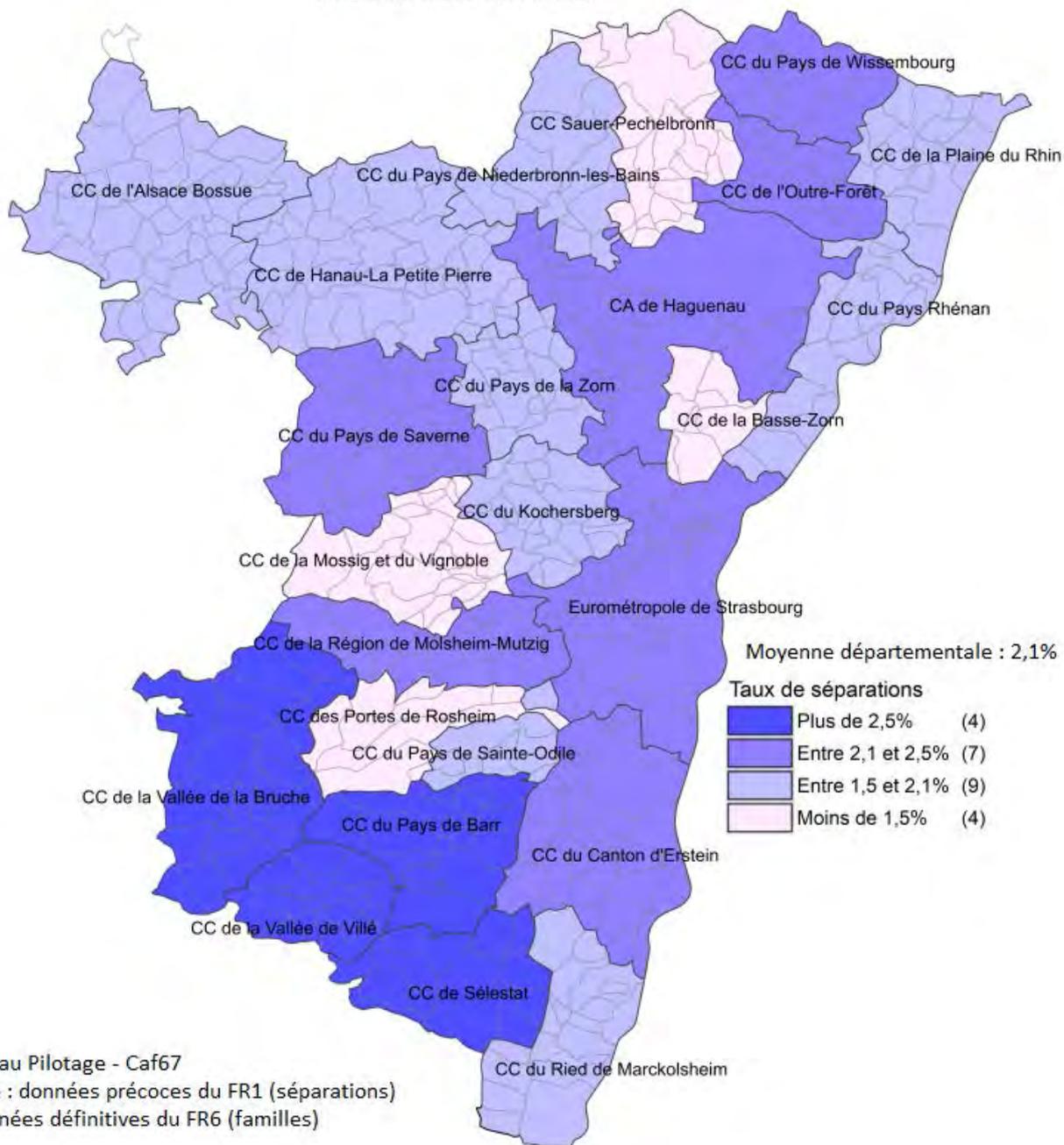
Part des familles monoparentales dans les familles allocataires avec au moins un enfant de moins de 25 ans



Les séparations

En 2018, la proportion des séparations (divorces ou séparations légales) déclarées à la Caf du Bas-Rhin est de 2,1% de l'ensemble des foyers allocataires avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans à charge.

Part de séparations parmi les familles allocataires avec au moins un enfant de moins de 25 ans en 2018 par communautés de communes



Appui au Pilotage - Caf67

Source : données précoces du FR1 (séparations)
et données définitives du FR6 (familles)

Les taux de séparation les plus élevés se concentrent au **sud ouest du département**.

1.1.2.2. L'activité économique dans le Bas-Rhin

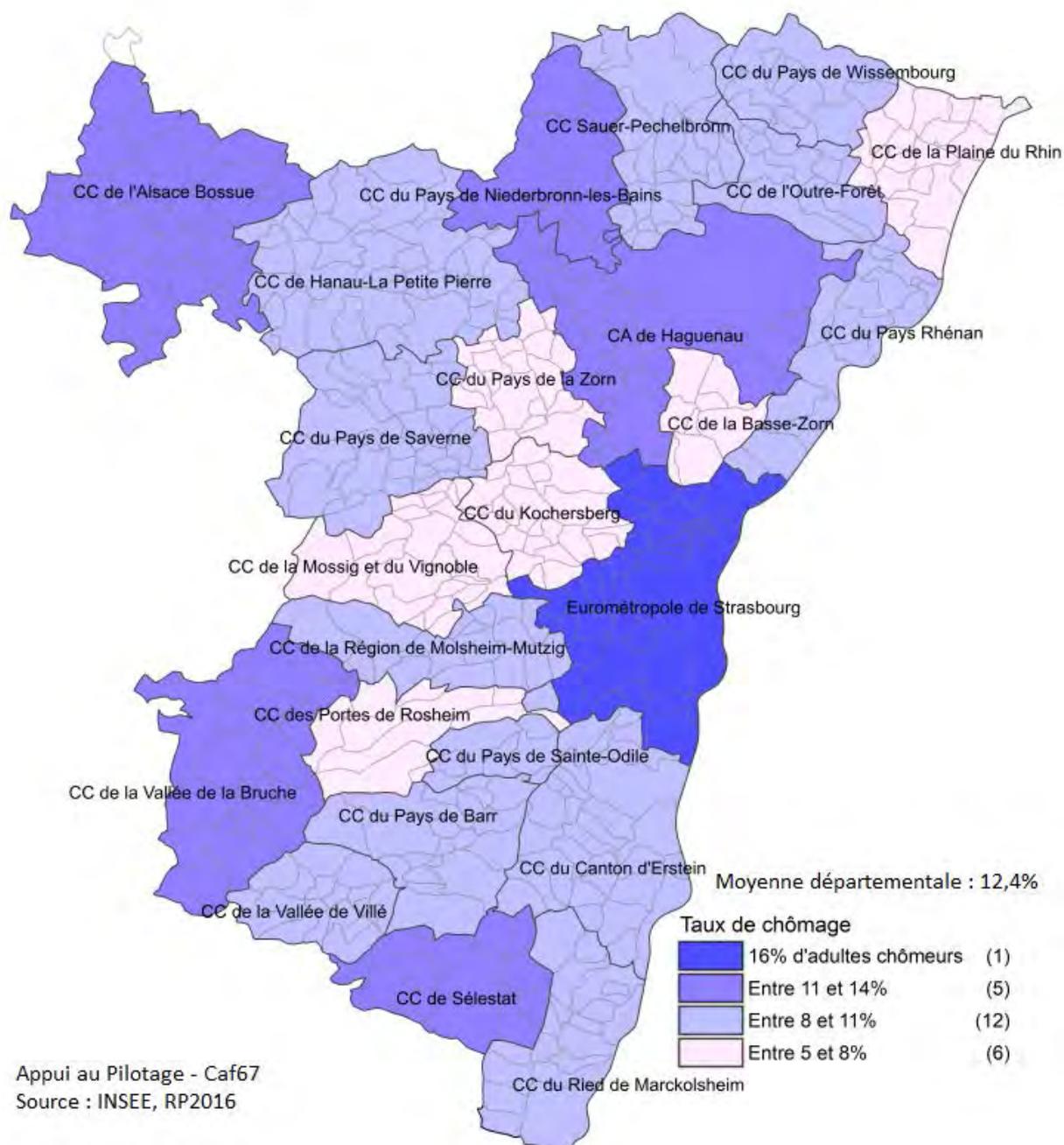
Le chômage

Selon le recensement de la population établi par l'Insee en 2016, le taux de chômage dans le Bas-Rhin s'établit à **12,4 %** soit 1,7 point de moins que la moyenne nationale avec des disparités infra-départementales très marquées.

L'Eurométropole de Strasbourg a le taux de chômage le plus important du département, soit 16%.

En 2011, le taux de chômage était de 11,3% dans le Bas-Rhin, près d'un point de moins qu'en 2016.

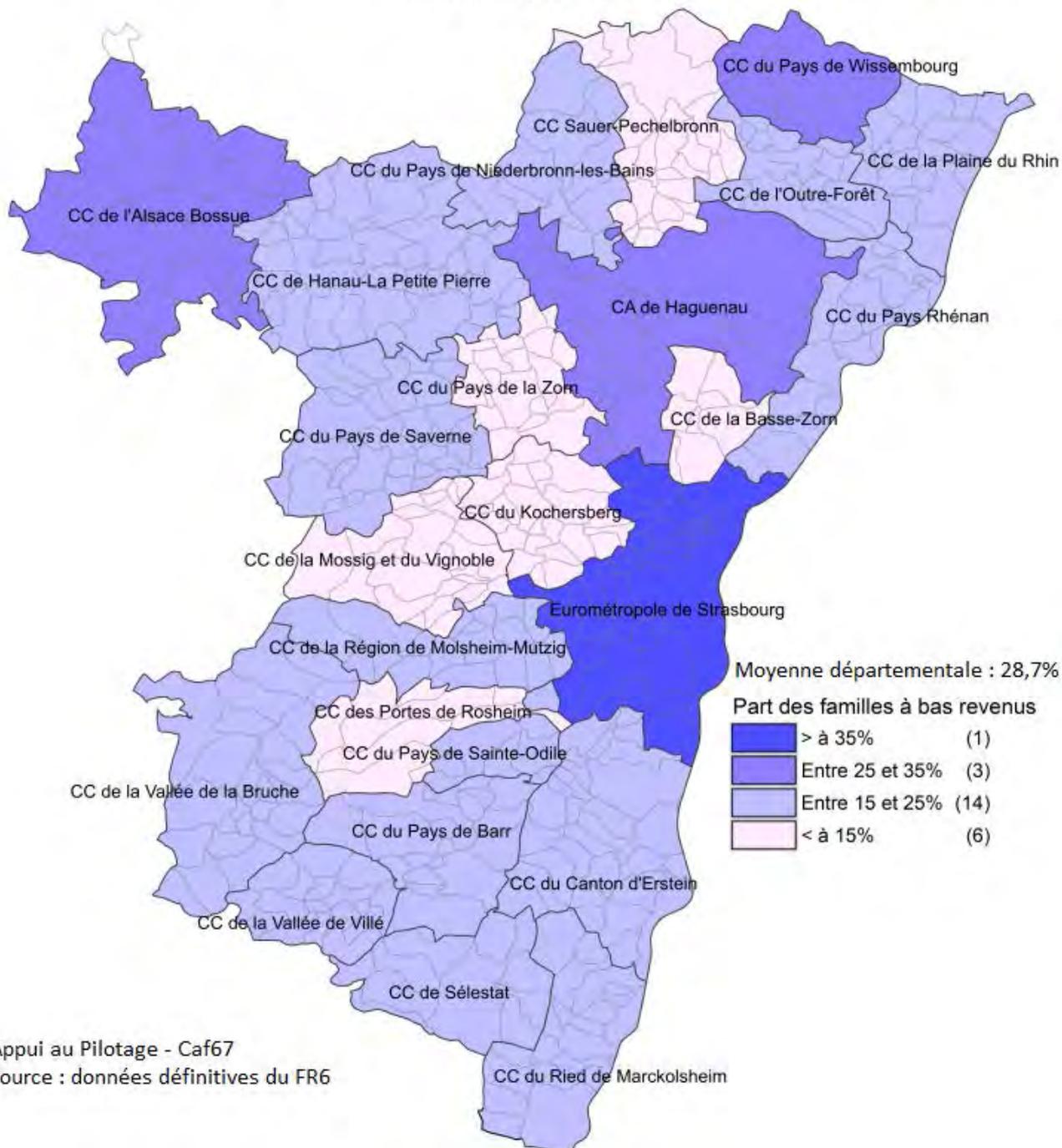
Taux de chômage dans le Bas-Rhin en 2016



1.1.2.3. Pauvreté des populations et précarité des familles

Les familles à bas revenus

Part des familles à bas revenus au sein des familles allocataires avec au moins un enfant de moins de 25 ans sur le Bas-Rhin en 2018



Appui au Pilotage - Caf67
Source : données définitives du FR6

1.2. Bilan du précédent schéma

Période 2014-2018

1.2.1. Enquête auprès des parents : synthèse des résultats

Un questionnaire a été adressé par mail en septembre 2018 à **15 000 familles** avec enfant(s) de moins de 25 ans allocataires de la Caf. 938 réponses exploitables, soit un **taux de participation de 6,3 %**.

Les préoccupations des parents

- Concernant leur rôle de parent :
 1. Offrir de bonnes conditions de vie,
 2. Être suffisamment disponibles pour ses enfants,
 3. Faire les bons choix en matière d'éducation.
- Concernant leurs enfants :
 1. Leur santé,
 2. Leur scolarité,
 3. Leur comportement.

Les besoins d'aide et de conseil

43% n'en cherchent que rarement voire jamais ; un sur deux estime ne pas en avoir besoin, un sur trois qu'il s'agit d'une affaire privée. 57% s'adressent aux membres de leur famille ou aux professionnels de santé.

La connaissance de l'offre de service parentalité

Les sites internet : un parent sur trois connaît le site monenfant.fr de la branche Famille et 19 % l'ont déjà consulté. Le site local reseaudesparents.fr est connu par 16% des répondants et 5% l'ont consulté. Globalement 87 % sont satisfaits des informations obtenues.

Les dispositifs parentalité (*Laep, Clas, actions Reaap, médiation familiale*) sont connus de 44% des parents mais seuls 11 % les fréquentent. Leur taux de satisfaction est très élevé. Les Laep sont le dispositif le mieux connu. Parmi ceux qui ne les connaissent pas, près de 4 sur 10 se déclarent intéressés pour les fréquenter.

Les deux principales attentes

1. **Développer des connaissances sur des sujets qui les préoccupent**
2. **Obtenir informations, conseils pour les aider dans leur rôle de parents**
 - via Internet ou dans le cadre d'entretiens individuels avec un professionnel.

FOCALES PAR SITUATIONS DE VIE

Les Parents d'enfants de moins de 3 ans et de 3/5 ans se préoccupent davantage de la santé et du comportement de leur enfant. Ils recherchent plus souvent aide et conseils auprès de la famille et sur internet. Ils souhaitent faire des activités avec leur enfant et d'autres parents.

Les Parents d'enfants de 6/11 ans : après la santé, la scolarité devient la seconde préoccupation et ils prennent un peu plus souvent conseil auprès des équipes éducatives. Ils connaissent davantage le site monenfant.fr et les actions parentalité de type conférences-débats.

Parents d'enfants de 12/17 ans : faire les bons choix en matière d'éducation et être proche de son enfant sont un peu plus cités. Les comportements à risque préoccupent 20% d'entre eux. Ils sont moins en recherche d'aide et de conseils.

Parents d'enfants de 18/25 ans : faire en sorte d'être proche de son enfant devient la seconde préoccupation. Si santé et scolarité sont toujours en tête, les comportements à risque sont cités par 27% des répondants.

Parents d'enfants en situation de handicap : un peu plus préoccupés par l'équilibre parent/vie personnelle, ils prennent davantage conseil auprès des professionnels de santé et de l'équipe éducative.

Parents séparés : en raison d'une sur représentation de répondants avec adolescents à charge, leurs réponses sont similaires à celles des parents de 12/17 ans.

Les résultats détaillés figurent en annexe 3.

1.2.2. Enquête auprès des opérateurs : synthèse des résultats

Un questionnaire a été adressé par mail en septembre 2018 aux **1 477 interlocuteurs, opérateurs** bas rhinois d'actions parentalité. 91 réponses exploitables, soit un **taux de participation de 6,2 %**. Cf résultats en annexe 3 bis.

Le Schéma départemental d'accompagnement des parents

72% des répondants ont pris connaissance du Schéma dont deux sur trois en lecture partielle. 41% n'en connaissent pas vraiment les enjeux et les priorités. 29% estiment que le Schéma a eu un impact sur leur activité (source d'information et d'échanges, développement dans le cadre fixé par le Schéma des projets et actions parentalité, meilleure connaissance des dispositifs et des appuis mobilisables) et 23 % sur leur accès aux financements (dotations plus importantes et octroyées plus rapidement).

Le Réseau départemental d'accompagnement des parents

Connu par 89% des répondants, seulement 62% identifient le pilote de l'animation dont 60% savent quand et comment le solliciter. 73% consultent le site internet dont 55% une fois par mois ou moins. 30% seulement y publient leurs actions et actualités ; les autres évoquent le manque de temps, la non connaissance du site, le manque d'actions spécifiques. 72% lisent la lettre du réseau. 73 % connaissent les matinales – près d'un sur trois y participe – et 60% les locales. La note médiane attribuée au réseau est de 6 sur 10 ; les principales attentes portent sur davantage de visibilité du réseau (missions, communication, interlocuteurs), une programmation annuelle des rencontres avec les thématiques et davantage de sectorisation.

Leurs actions d'accompagnement des parents

Les plus belles réussites : « atelier » « petit déjeuner » « questionnement » « solution ».

« Quand ils nous confient leurs difficultés et questionnements ». « La mixité des tous milieux sociaux et d'origine aux activités ». « Mobilisation des parents par le biais du Clas, qui s'investissent dans les activités du centre et plus généralement dans la vie de leur quartier ». « De permettre à des parents de trouver des pistes de solutions et de reprendre confiance dans leur capacité à être parents ».

Les difficultés rencontrées : « mobilisation des parents » « manque de temps » « financement ».

« Mobilisation et implication des parents, en particulier sur du long terme ». « Le côté consommateur des familles ». « Il faut du temps pour lancer une action ». « Concernant les familles qui ne maîtrisent pas le français, il est difficile de leur faire comprendre les activités proposées ». « Toucher les familles en réelle difficulté dans l'éducation des enfants ». « La communication sur les événements et leur visibilité ».

Leurs besoins et attentes

« rencontre » « accompagnement » « aide financière » « information »

« Besoin de partage d'expériences et d'informations. Invitation à participer de façon plus active dans le réseau (Co organisation d'évènements, partage d'infos, publications) ». « Meilleure coordination entre les partenaires pour des actions de soutien à la parentalité ». « Plus de financement ». « Plus de moyens, notamment des locaux adaptés pour accueillir correctement les familles ». « Trouver un outil afin de pouvoir informer tous les parents ». « Comment donner envie aux parents de participer à des temps d'échanges collectifs ».

Le répit familial

Evoque quelque chose pour 57 % des répondants. Les idées-projets : « week-end » « séjours » « places »

« Des ateliers, conférences de prévention de la maltraitance pour les parents ; prévenir le burn-out parental ». « Travailler l'accompagnement des parents dès le congé de maternité ». « Groupes de paroles, soirées des parents avec prise en charge des enfants, développement d'un réseau d'entraide ». « Nous proposons des parrainages pour les enfants à la demande des parents. » « Organisation d'un colloque multidisciplinaire sur le sujet ». « Une équipe mobile prête à intervenir au domicile en cas de crise ou de conflit familial ». « Proposer des parenthèses de 2 jours aux mamans sous la forme de week-end centré sur elles ». « Le lien familial / espace de chacun / s'organiser des temps avec les enfants et sans les enfants/les attentes de la société ». « Dans le milieu du handicap, la MDA a mis en place les orientations dans les maisons spécialisées mais pas assez de places. Les parents, les proches ont besoin de temps pour eux : création de Maisons individuelles par exemple ».

1.2.3. Les 10 réussites majeures

Le centre ressources « Petite Enfance & Handicap »

Couverture de l'ensemble du département depuis 2018 avec des antennes mobiles au plus proche des habitants : Haguenau, Saverne, Obernai, Illkirch-Graffenstaden et Schiltigheim.

Près d'une centaine d'enfants en situation de handicap ou « qui questionnent » ont bénéficié en 2018, via leurs parents ou des professionnels de la petite enfance, d'un accompagnement précoce à la socialisation.

La participation des parents acteurs de leurs projets

Appel à projets « Parents élansez-vous »
Renforcement de la participation des parents à la vie des structures d'accueil

Un partenariat renforcé

Le Schéma a permis de fédérer les acteurs autour des parcours de vie, d'agir en synergie, de développer la coordination inter institutionnelle et d'optimiser les financements.

Des documents de référence co-construits pour soutenir les acteurs de la petite enfance

L'essentiel sur la qualité de l'accueil de la petite enfance dans le Bas-Rhin
Charte qualité de l'accueil chez les assistants maternels du Bas-Rhin
Livret d'accueil parents – assistants maternels
Tout savoir sur les Maisons d'assistants maternels

La mise en place de la plateforme départementale de médiation familiale

Instance départementale d'accueil, d'information et d'orientation en matière de médiation familiale qui regroupe les 4 associations de médiation familiale du département.

En 2018 : 93 mesures de médiation familiale judiciaires, 421 contacts par mail ou téléphone, 468 rendez-vous fixés sur l'année

Le démarrage des actions pour l'éducation numérique

Actions de prévention à l'exposition aux écrans
Appel à projets « Fonds d'innovation à la présence éducative sur le net »

Le développement des liens entre les parents et l'école

Charte de la coéducation
Développement des actions Clas
Espaces parents

La mise en œuvre du Réseau d'accompagnement des parents

Des acteurs et référents locaux qui s'impliquent dans les actions du Réseau.

Des outils vivants et performants : site internet, « Matinales » qui ont regroupé 100 participants en 2018, Locales thématiques, lettre du réseau, compte facebook.

Le développement d'actions préventives pour la santé de l'enfant et son bien-être

Nouveau carnet de santé, actions collectives, ateliers massage

L'expérimentation des places petite enfance à vocation d'insertion professionnelle à Strasbourg

Démarrage de l'expérimentation avec 18 places réservées dans 5 crèches (*depuis septembre 2018, 32 places réservées dans 8 crèches*). Un partenariat étroit avec Pôle Emploi, le CD, la Caf et la Ville de Strasbourg.

1.3 Offre existante de services aux familles bas-rhinoises et principales données d'entrée

1.3.1. Petite enfance

=== **Données d'entrée sur la petite enfance** ===

10 647 naissances dans des familles allocataires dont **39 %** sont des naissances de 1er rang

- Age moyen de **30,7 ans** des mères à l'accouchement en 2016 dans le Bas-Rhin (Insee)
- **2 767 allocataires** avec enfant né en 2017 sous le seuil de bas revenus (26 %) et **2 810 enfants** allocataires nés en 2017 sous le seuil de bas revenus
- **1 227 allocataires** avec enfant né en 2017 sont des **familles monoparentales** (12 %)
- **1 249 enfants** allocataires nés en 2017 dans une **famille monoparentale**

68 767 enfants d'allocataires de **moins de 6 ans** au 31/12/2017

- **36 238** enfants de 2-5 ans scolarisés dans le Bas-Rhin en 2015 (Insee), soit **71 %** de la tranche d'âge
- Une capacité théorique d'accueil (équipements petite enfance, accueil individuel) de **60 places pour 100 enfants de moins de 3 ans** en 2015
- Fin 2017, **22 %** des enfants de moins de 3 ans sont gardés par **un/une assistant maternel** et **29 %** en **accueil collectif**

19 852 enfants de moins de 6 ans **sous le seuil de bas revenus** au 31/12/2017

- 14 511 allocataires avec enfant(s) de moins de 6 ans sous le seuil de bas revenus au 31/12/2017 (**28 %**)

10 610 enfants allocataires de moins de 6 ans vivent dans une **famille monoparentale** au 31/12/2017

- 8 625 allocataires avec enfant(s) de moins de 6 ans sont des familles monoparentales (**16 %**)

=====

Les équipements d'accueil collectifs des jeunes enfants dans le Bas-Rhin en 2018

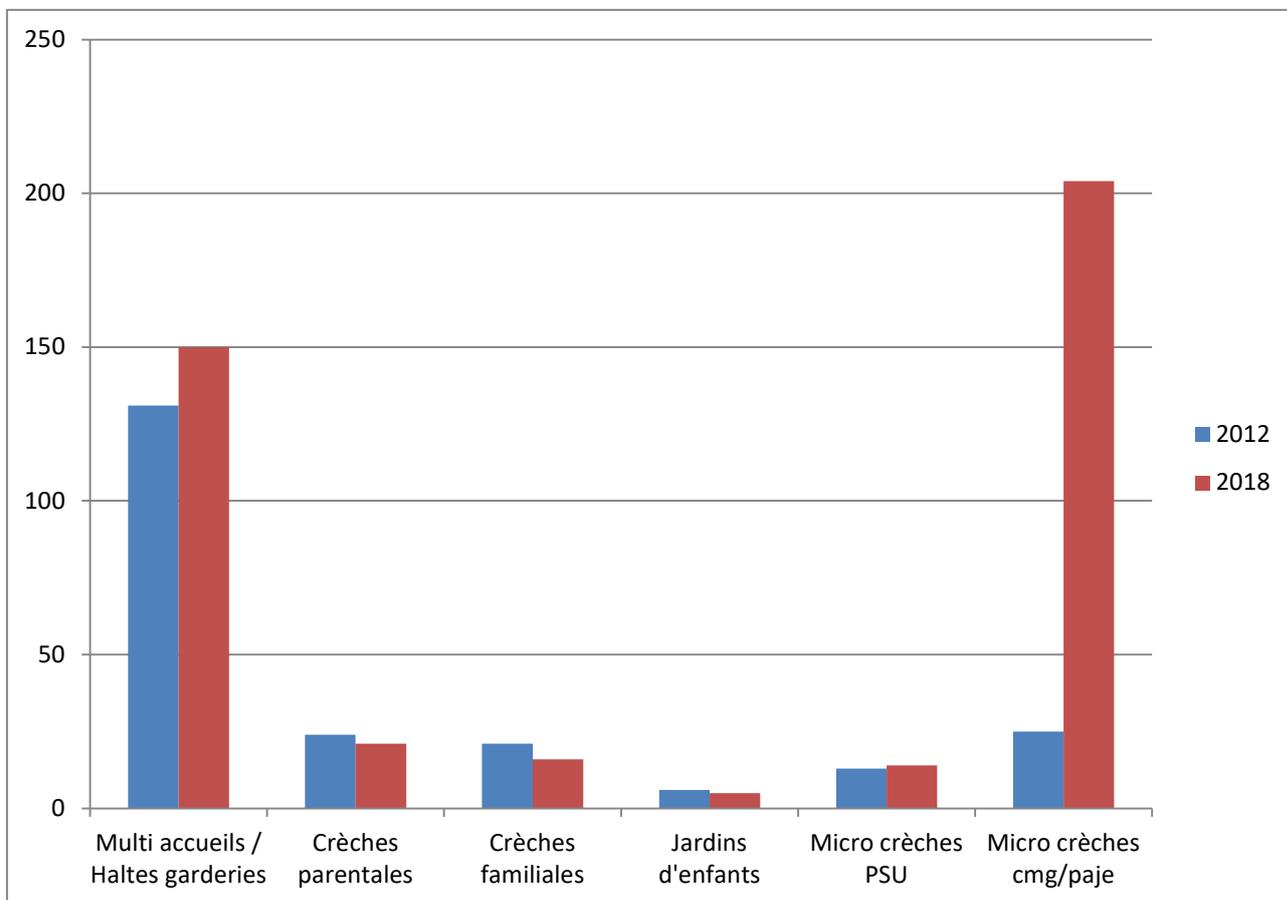
	Nombre de structures	Nombre de places
<i>Multi-accueils</i>	112	4 508
<i>Micro crèches psu</i>	14	130
<i>Micro crèches cmg/paje</i>	204	2 040
<i>Crèches collectives</i>	18	1 000
<i>Crèches familiales</i>	16	1 247
<i>Crèches parentales</i>	21	306
<i>Haltes garderies</i>	20	452
<i>Jardins d'enfants</i>	5	344

En **2018** le département comptait **410 structures** d'accueil des jeunes enfants pour un total de **10 027 places** (dont 364 places créées en 2018)

En **2012**, le département comptait **220 structures** d'accueil des jeunes enfants pour un total de **7 591 places**.

Cette augmentation intègre la création de **179 micro crèches en mode cmg/paje**, soit environ 1790 places.

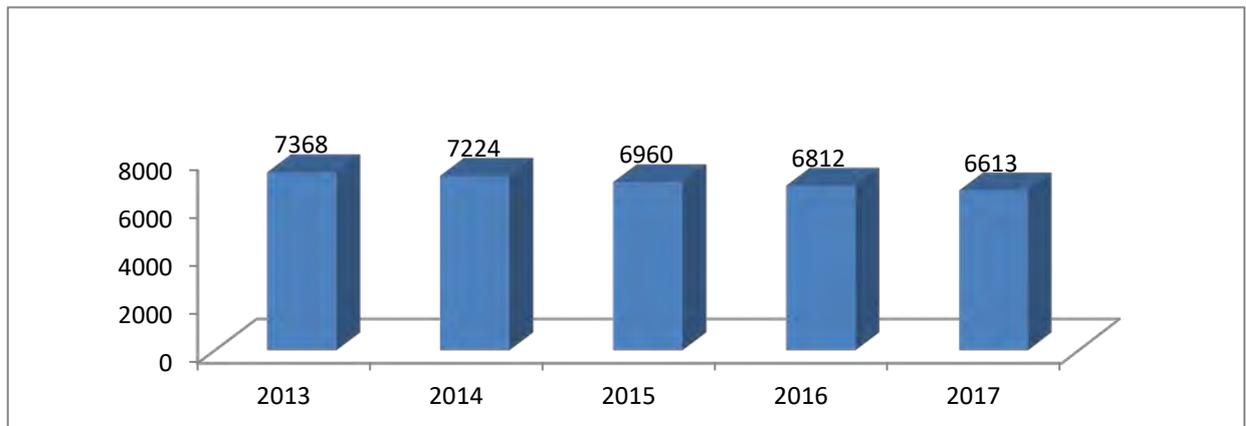
Evolution des modes d'accueil en nombre de structures



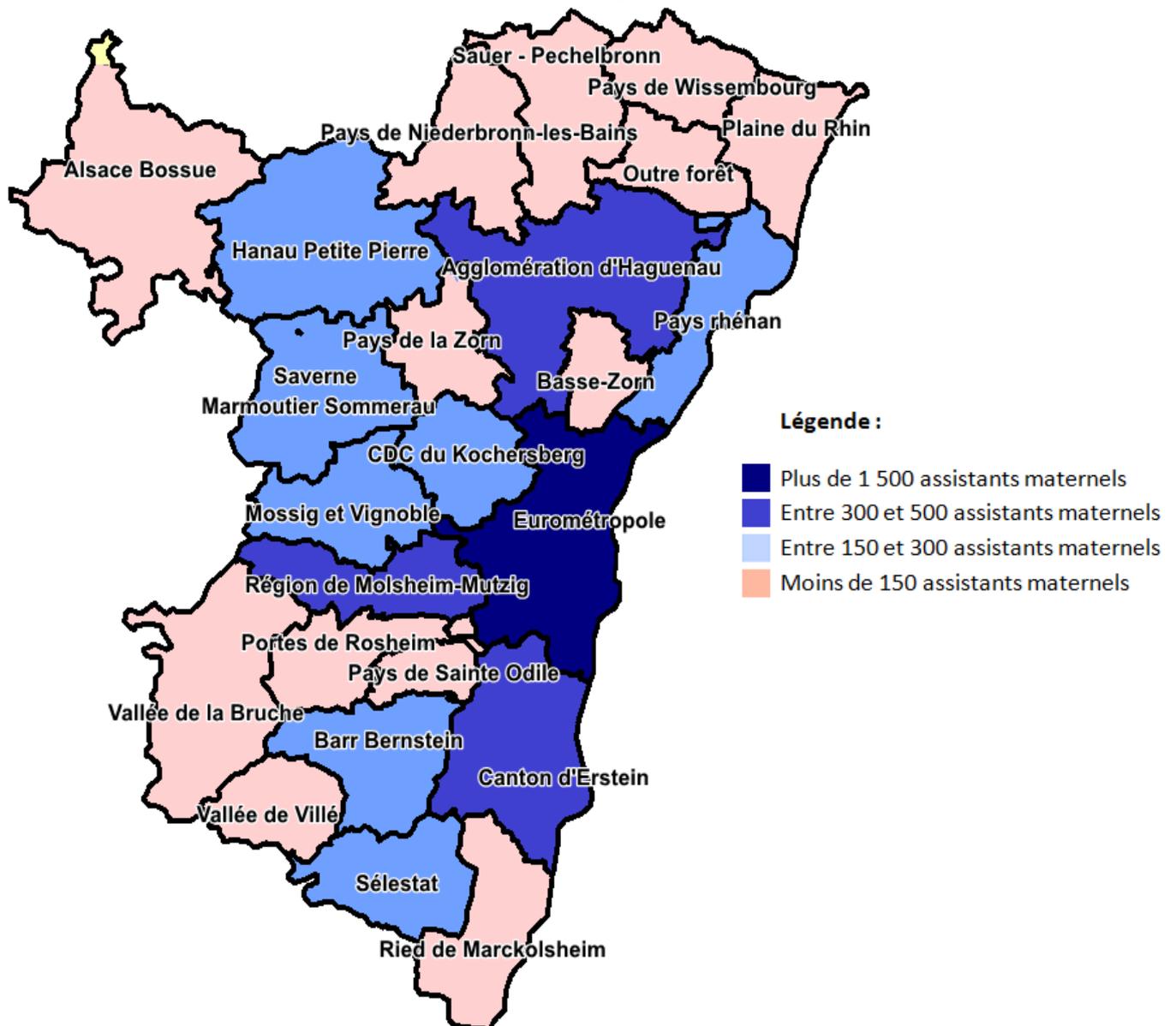
L'accueil individuel dans le Bas-Rhin

Sur les trois dernières années, le nombre *d'assistants maternels* actifs a diminué de 2,5 %.

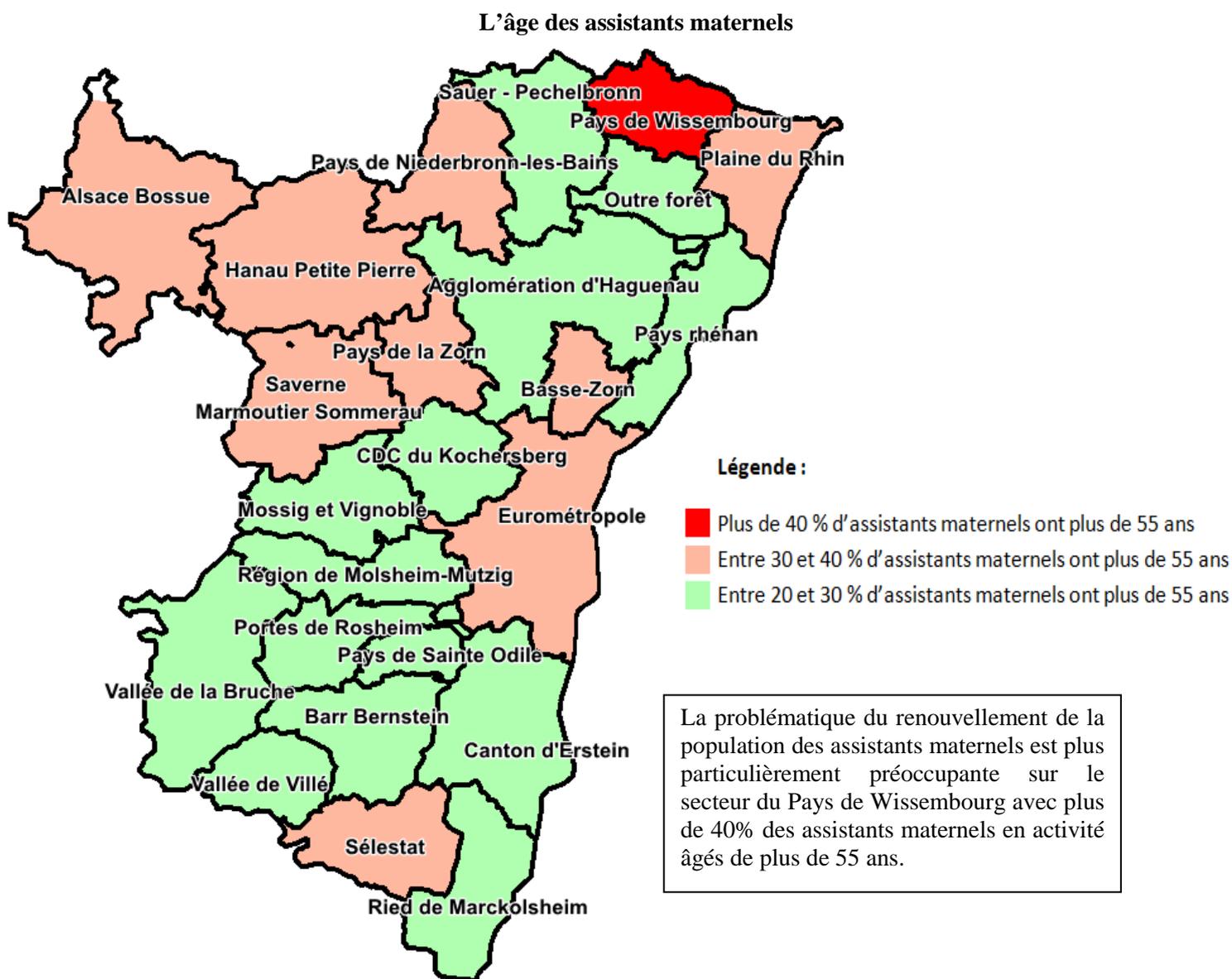
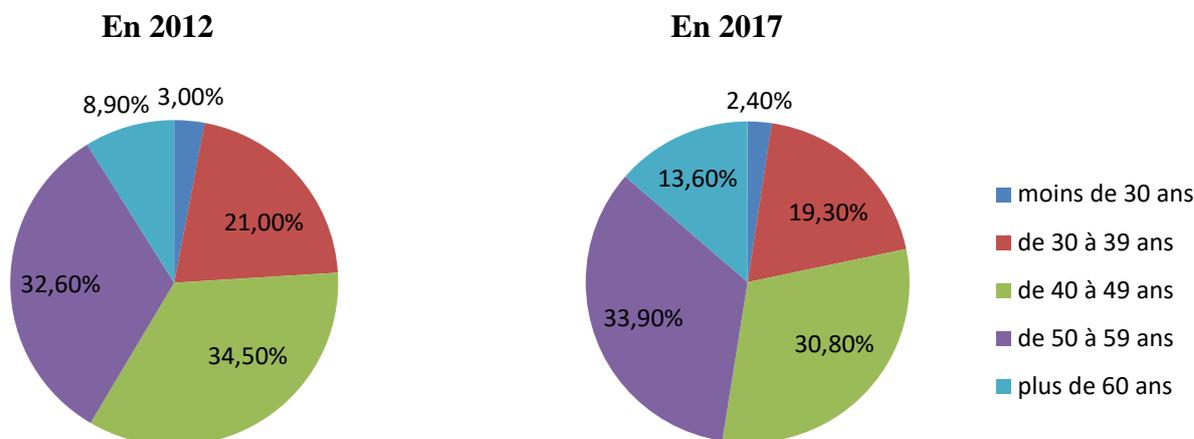
Nombre d'assistants maternels en activité au moins 1 mois dans l'année



Nombre d'assistants maternels par communautés de communes

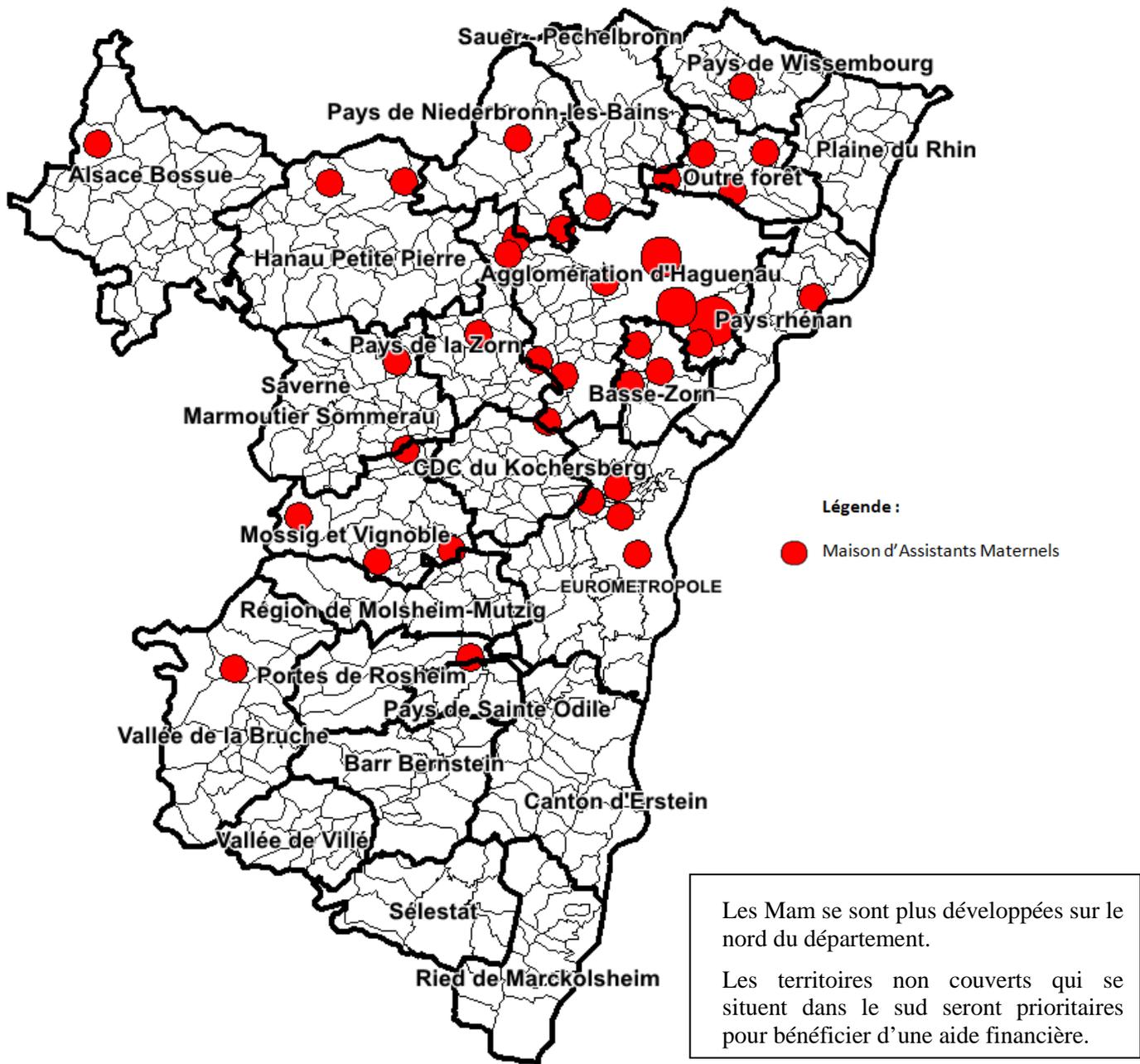


La part des assistants maternels de 60 ans et plus est en augmentation, ce qui pose la question du renouvellement des assistants maternels. En 2017, 47,5 % des assistants maternels ont plus de 50 ans contre 41 % en 2012.



Le développement des *Maisons d'Assistants Maternels (Mam)* s'est poursuivi avec **42 Mam** ouvertes dans le département au 31 décembre 2018 contre 7 en 2012.

L'implantation des maisons s'assistants maternels du département



La garde au domicile des parents

En 2017, 185 enfants de moins de 3 ans sont gardés **au domicile de leurs parents** contre 214 en 2012 (soit une diminution de 15,67%).

Le ciblage des territoires prioritaires

Ce ciblage en matière d'accueil de la petite enfance pour la période 2019-2022 s'effectue à partir des critères définis nationalement par la Caisse Nationale des Allocations Familiales au regard :

- du taux de couverture en accueil des jeunes enfants (accueil individuel / collectif / préscolarisation) : dès lors que ce taux est inférieur à la **moyenne nationale (58%)**, le territoire concerné est considéré comme prioritaire ;
- *du potentiel financier par habitant.*

Si l'on retient le seul taux de couverture, les territoires prioritaires sont les suivants : Pays de Niederbronn-Les-Bains, Pays de Wissembourg, Plaine du Rhin, Sélestat, Ried de Marckolsheim, et sur l'Eurométropole : Bischheim, Niederhausbergen, Mittelhausbergen, Lingolsheim, Strasbourg, Reichstett.

Remarque : dans le cadre du nouveau Plan Crèches et s'agissant des micro-crèches cmg paje, seules les structures implantées sur les communautés de communes suivantes sont éligibles à un éventuel financement de la Caf – sous réserve de l'examen du dossier complet - : Pays de Niederbronn-Les-Bains, Pays de Wissembourg, Plaine du Rhin, Sélestat, Ried de Marckolsheim. Une aide est également possible pour les projets qui s'implanteraient sur certaines communes des territoires suivants Pays de Barr, Pays de Sainte Odile, Région de Molsheim-Mutzig, Basse Zorn, Agglomération d'Haguenau.

En revanche, tous les projets de création de places d'accueil collectif ou familial dont la tarification aux familles se base sur le barème imposé par la Cnaf (places en Psu) sont éligibles à un financement de la Caf du Bas-Rhin.

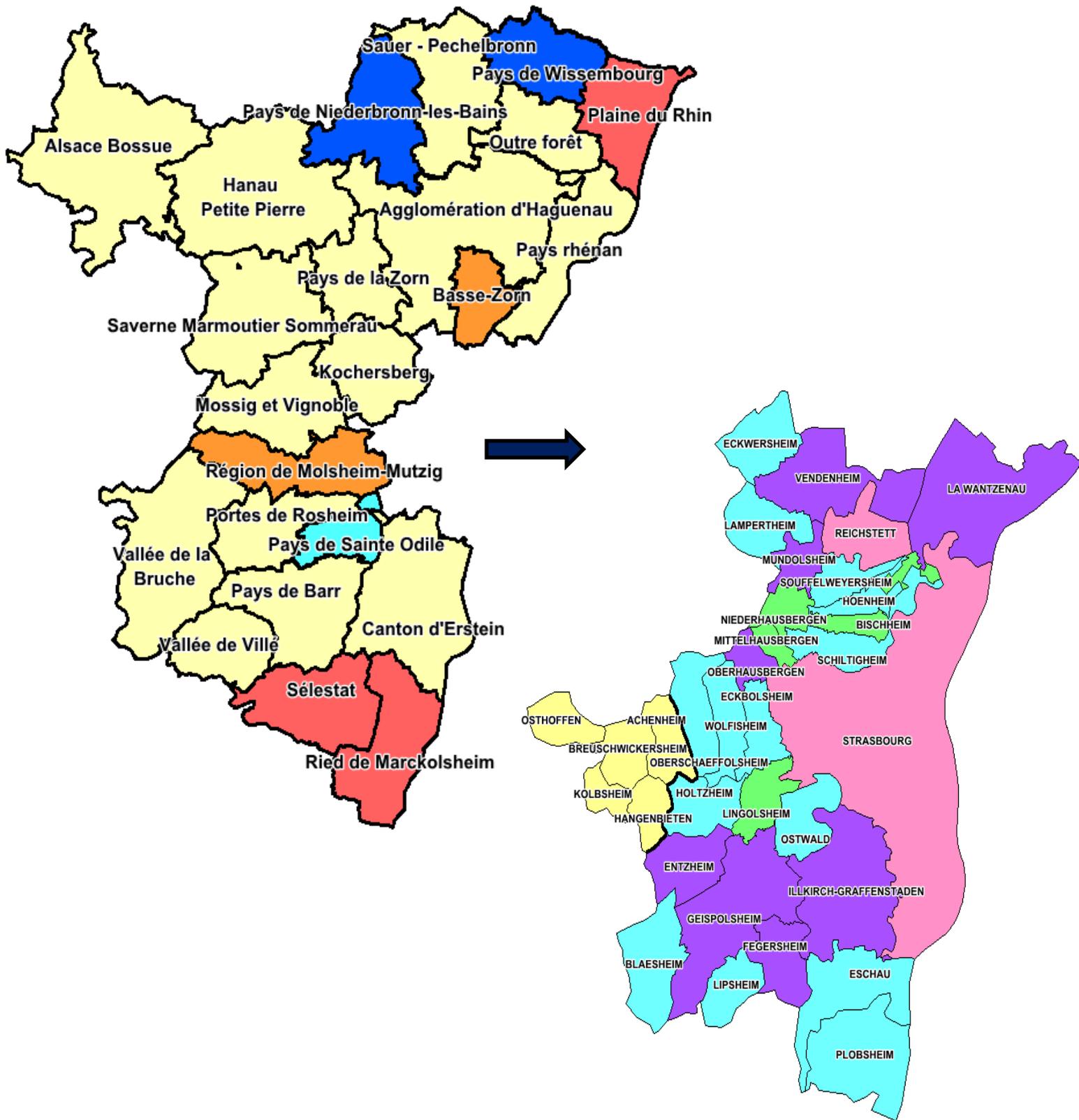
Cf. le détail dans les cartographies ci-après.

Concernant le soutien à l'accueil individuel

La Caf soutient le démarrage de l'activité des assistants maternels qui exercent sur des territoires prioritaires grâce aux aides nationales à l'investissement suivantes :

- prime pour l'installation des assistants maternels d'un montant de 600 €
- aide au démarrage de 3 000 € pour l'exercice en Mam (Cf. pièce jointe 1)

Les projets portés sur les autres territoires peuvent bénéficier d'une aide locale de 3 000 € pour la création de Mam et de la prime à l'installation des assistants maternels de 300 € (Cf. pièce jointe 1bis)



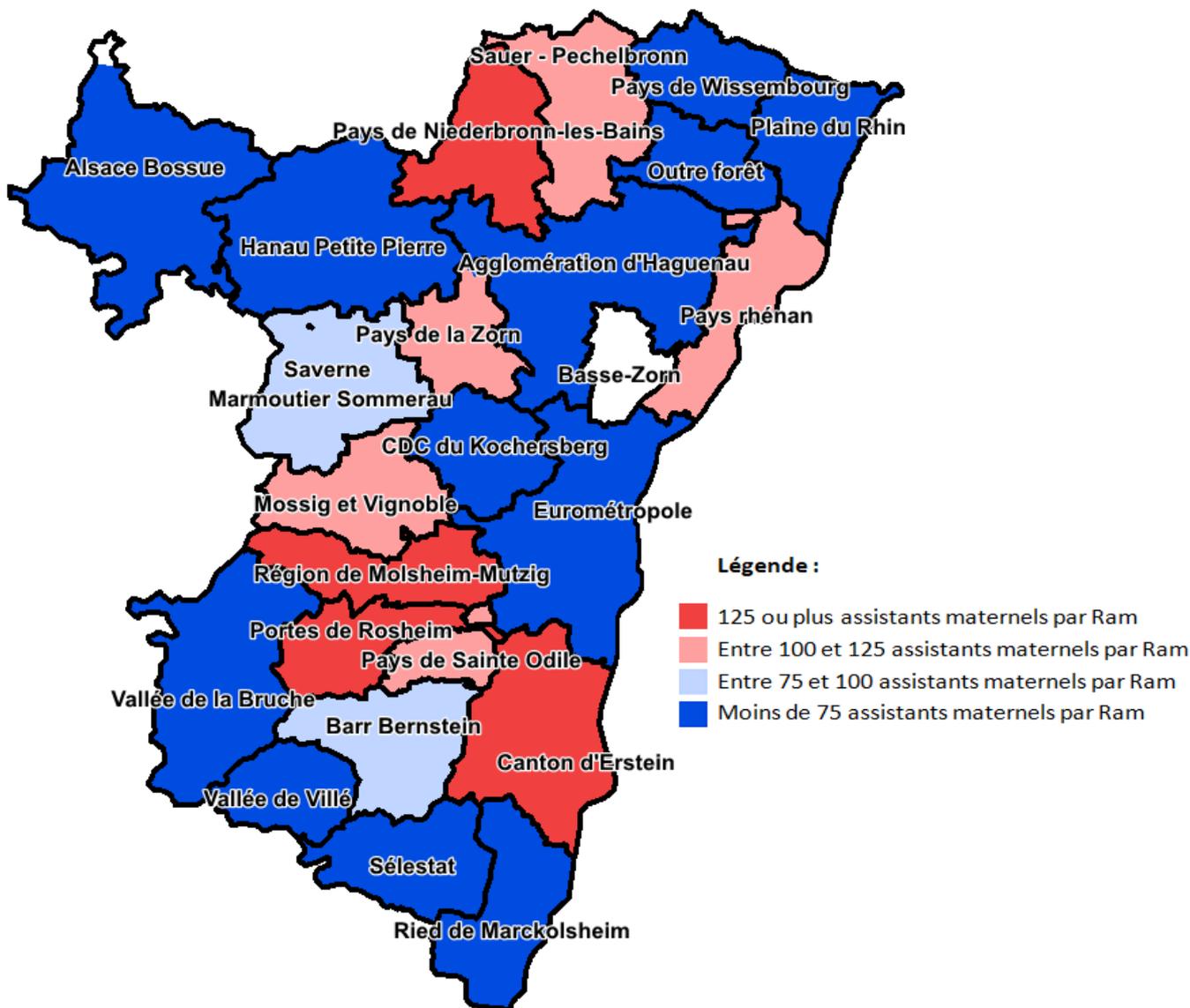
	Taux de couverture inférieur à 58 % et potentiel financier compris entre 450 € et 699,99 €
	Taux de couverture inférieur à 58 % et potentiel financier compris entre 700 € et 899,99 €
	Taux de couverture inférieur à 58 % et potentiel financier compris entre 900 € et 1 200 €
	Taux de couverture inférieur à 58 % et potentiel financier supérieur à 1 200 €
	Taux de couverture supérieur à 58 % et potentiel financier compris entre 450 € et 699,99 €
	Taux de couverture supérieur à 58 % et potentiel financier compris entre 700 € et 899,99 €
	Taux de couverture supérieur à 58 % et potentiel financier compris entre 900 € et 1 200 €
	Taux de couverture supérieur à 58 % et potentiel financier supérieur à 1 200 €

Les Relais Assistants Maternels (Ram)

67 Relais assistants maternels sont agréés au 31 décembre 2018 (contre 45 en 2012) pour un temps de travail de 52,84 Etp, soit une moyenne de 0,78 Etp par Ram.

Le taux de couverture d'un Ram en fonctionnement par assistant maternel est logiquement en augmentation : en 2017, on compte en moyenne **1 Ram pour 101 assistants maternels** en activité contre 1 pour 157 en 2012.

Nombre d'assistants maternels par Ram en 2017



L'objectif de développement des Ram doit se centrer sur les territoires où l'on dénombre plus de 100 assistants maternels par Ram pour attendre l'objectif national d'un Ram pour 70 assistants maternels en activité. Le secteur de la Basse Zorn (en blanc) est le seul à ne pas être couvert par un Ram.

L'offre de services

1. L'information des parents

Les lieux et supports d'information

- Les Centres de planification et d'éducation familiale
- Les Relais Assistants Maternels
- Le Relais Petite Enfance de la Ville de Strasbourg
- Le site Internet monenfant.fr
- Le site Internet du réseau d'accompagnement des parents : www.reseaudesparents67.fr
- Le carnet de maternité, envoyé au 4ème mois de grossesse par le Conseil départemental (CD)
- Le guide « Grandir et s'épanouir » de la Ville de Strasbourg
- La plaquette relais Petite Enfance de la Ville de Strasbourg
- La plaquette des Lieux d'Accueil Enfants Parents de la Ville de Strasbourg
- Les guides et plaquettes édités par les autres collectivités
- Les Lieux d'Accueil Enfants Parents
- Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant
- Les Unités territoriales d'action médico-sociale
- Le Centre de ressources Petite enfance et handicap (Association AAPEI)
- Les lieux d'accueil des partenaires : CD, Ville de Strasbourg et autres collectivités, Caf, MSA, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, Rectorat
- Les sites Internet des partenaires : CD, Ville de Strasbourg et autres collectivités, Caf, MSA, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, Rectorat
- La plaquette « Vous venez d'avoir un enfant » éditée par le CD et distribuée à la sortie de la maternité
- Le carnet de santé de l'enfant édité par le CD et remis aux parents à la sortie de maternité (nombreuses d'informations pratiques sur les soins à l'enfant, son développement...)
- Le guide « Avant et après l'école : les services et activités périscolaires » de la Ville de Strasbourg

Les actions d'information

- Les consultations prénatales de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) mises en place par le CD et la Ville de Strasbourg
- Les interventions en maternité des puéricultrices de PMI
- Les interventions collectives Caf, CPAM, CD, Ville de Strasbourg, Ram
- Les consultations post-natales de PMI mises en place par le CD et la Ville de Strasbourg
- La diffusion d'une lettre de mise à disposition des puéricultrices de PMI à tous les jeunes parents
- Les animations en maternité pour informer les parents des missions de la PMI, les personnes ressources et les consultations proposées
- Les actions d'information collective ponctuelles dans les UTAMS

2. Le soutien des parents dans leur fonction éducative

Des professionnels pour les soutenir

- Les professionnels de la PMI (consultations et visites prénatales ; permanences de sages-femmes)
- Les professionnels des structures Petite Enfance : Ram; relais Petite Enfance de la Ville de Strasbourg
- Les professionnels des LAEP
- Les professionnels des centres de planification et d'éducation familiale (pour le suivi de la grossesse).
- Proposition de visites post-natales à tous les jeunes parents (accompagnement des parents dans les soins au nouveau-né, le maternage, l'instauration des liens précoces, soutien à l'allaitement...)
- Proposition d'accompagnement à domicile pour les familles vulnérables
- Permanence des puéricultrices (accueil, écoute, prise en charge et/ou orientation)
- Les consultations de puériculture (conseils, démonstration de soins et accompagnements pratiques)
- Les professionnels de la Petite Enfance : assistant maternel, EAJE, animateurs de RAM et Relais petite enfance de la Ville de Strasbourg
- Les professionnels de l'Éducation Nationale
- Les professionnels du Centre de ressources Petite enfance et handicap
- Les professionnels de l'aide à domicile
- Les professionnels des Programmes de réussite éducative
- Les professionnels des centres d'accueils de loisirs maternels
- Les référents familles des centres socioculturels
- Les professionnels des UTAMS

Des actions collectives

- Les actions collectives menées par le CD en foyer d'accueil, maison maternelle, groupe de paroles pour femmes immigrées (la grossesse, l'accouchement, la contraception, les premiers liens...).
- Les actions REAAP
- Les actions collectives menées par les UTAMS
- Les actions collectives menées par la Ville de Strasbourg
- Les actions collectives menées par la Caf du Bas-Rhin
- Les atelier « Parentalité et emploi » mené par le CIDFF et la Ville de Strasbourg
- Les groupe de parole de la Ville de Strasbourg pour les mères de culture étrangère « être mère en terre étrangère »
- Les ateliers et activités pédagogiques avec les parents dont les enfants sont accompagnés par le service de protection des mineurs de Strasbourg dans le cadre des mesures éducatives
- Les séjours éducatifs dans le cadre de VACAF
- Les séjours de proximité

1.3.2. Parentalité

Les *Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité* (CLAS)

Pour l'année scolaire 2018/2019, **358 actions Clas** ont été organisées sur le département dont **246 sur le territoire Strasbourg / Eurométropole**.

En 2013/2014, 241 actions Clas avaient été soutenues dont 162 sur Strasbourg / Eurométropole.

Les actions du *Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents* (REAAP)

Pour l'année scolaire 2018/2019, **177 actions REAAP** ont été organisées dans le cadre de l'appel à projets accompagnement des parents contre 106 pour l'année 2015/2016.



Les Lieux d'accueil Enfants Parents (Laep)

En 2018, **27 Lieux d'accueil Enfants Parents** fonctionnent sur le département contre 24 en 2012.

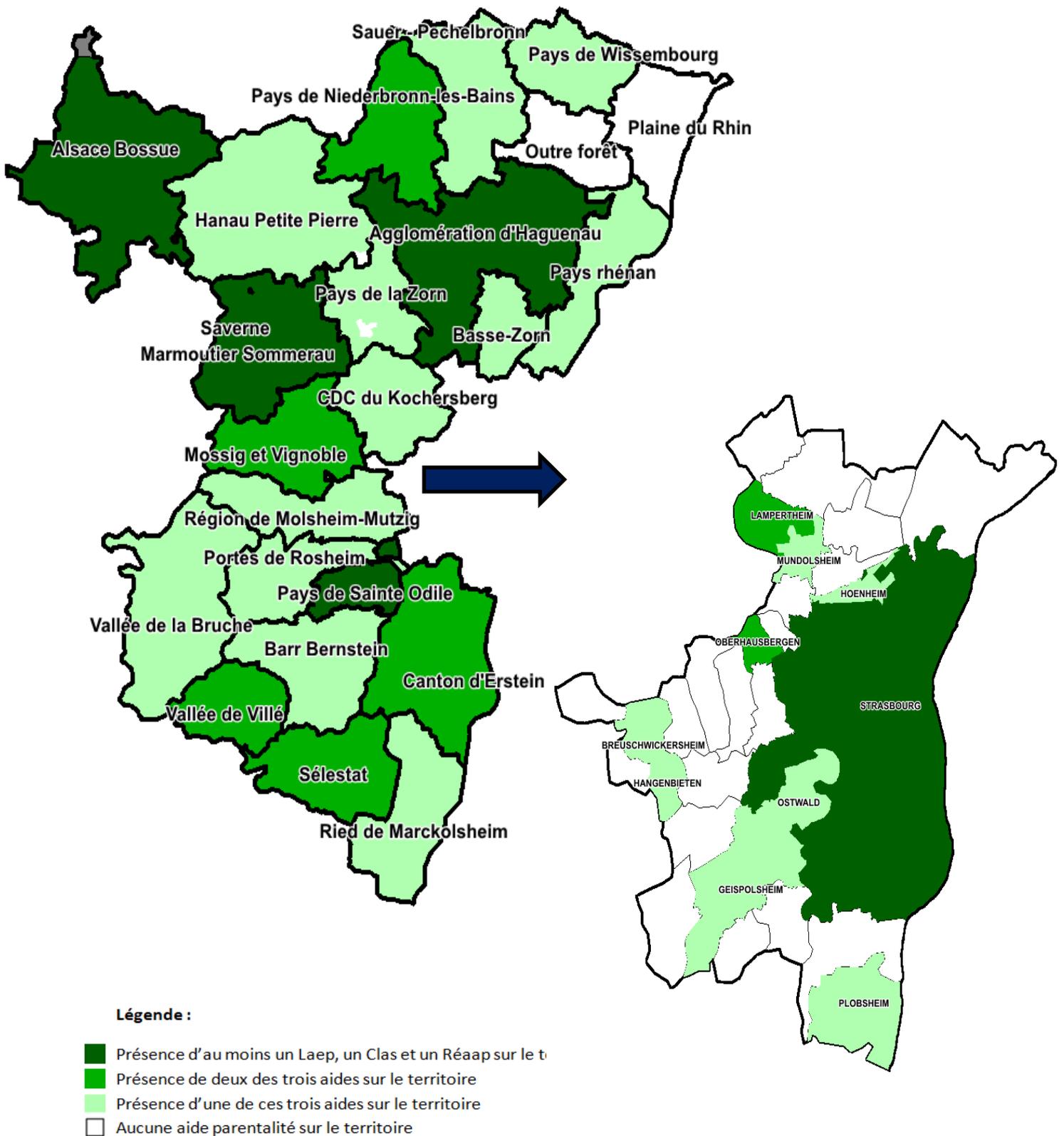
A noter le développement sur 5 aires de l'Eurométropole de Strasbourg en 2018 du Laep itinérant à destination des gens du voyage (créé en 2017).

La définition des territoires prioritaires en parentalité : le « panier parentalité »

Un indicateur suivi par la Branche Famille porte sur la couverture des EPCI par le panier parentalité. Il s'agit d'attribuer un point si l'EPCI comporte au moins un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP), un point pour au moins une action Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) et enfin un dernier point pour un Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS).

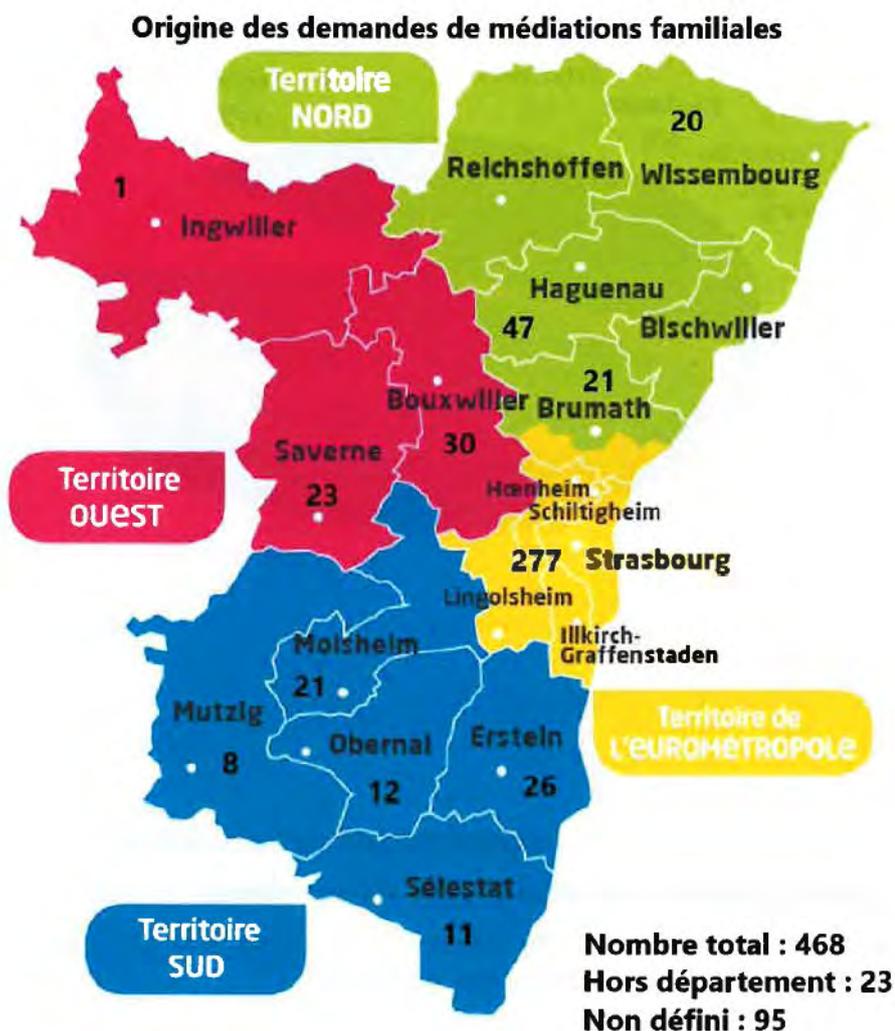
Les EPCI bas-rhinois sont en moyenne couverts par **2,75** dispositifs de soutien à la parentalité.
Cf. la cartographie des territoires prioritaires (exercice 2018) ci-après.

Le Panier Parentalité



La Médiation familiale

En 2018, 4 associations et 9 médiatrices proposent un service de *Médiation Familiale* (AGF, Rescif, CIDFF, L'Etage) regroupées au sein d'un plateau unique départemental.



La cartographie ci-dessus qui présente l'origine des sollicitations, fait apparaître moins de sollicitations au Nord-ouest du département du fait de l'absence de lieu au plus proche des habitants, ce qui est un frein aux prescriptions de médiations judiciaires.

Les espaces de rencontres

En 2018, 3 *espaces de rencontre* agréés par la Préfecture sont en activité sur le département contre 2 en 2013 ; Les Ponts couverts accueillent les familles de l'Eurométropole de Strasbourg et SOS Aide aux habitants, qui dispose d'un site à Strasbourg et d'un site à Saverne, accueille les familles du reste du département, y compris de l'Eurométropole mais hors Strasbourg. En 2017, **486 enfants** ont été accueillis dans ces lieux.

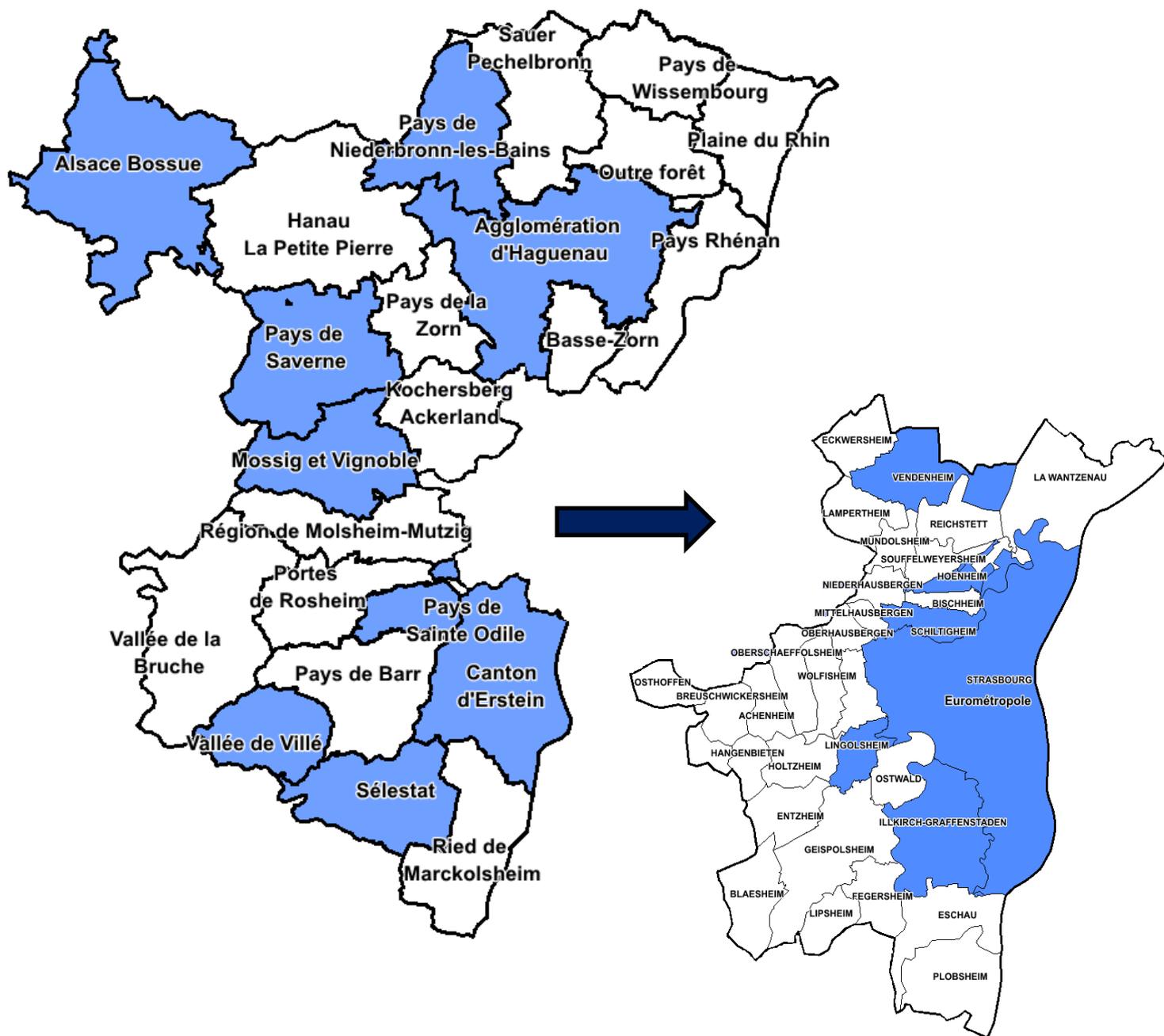
Un nouvel espace de rencontres (La Passerelle) a ouvert en juillet 2019 sur le Nord Alsace.

Les Référents Familles

Au 31 décembre 2018, **44 référents familles** sont en poste sur le département contre 26 en 2012. Cette forte augmentation est liée au renforcement des actions sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, afin de toucher les familles les plus fragiles.

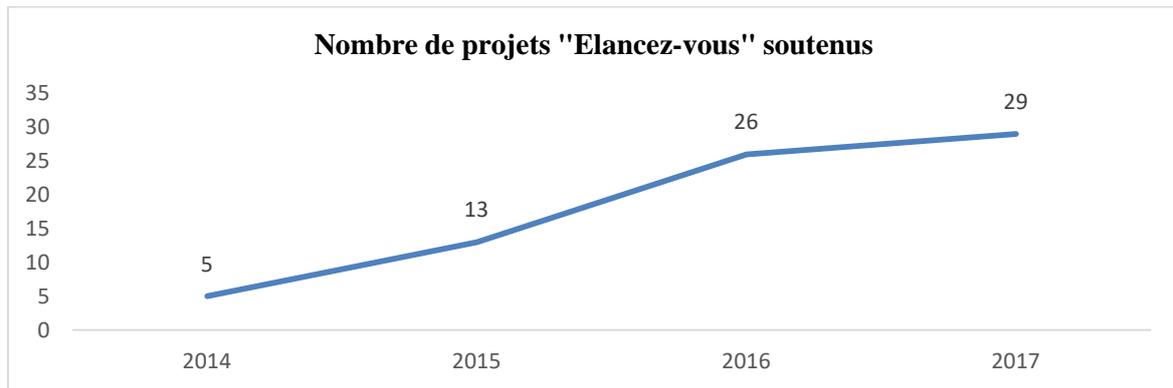
Il est rappelé qu'en continuité du précédent Schéma, ces professionnels ont vocation à s'appuyer sur les orientations du SDSF pour mener leurs actions auprès des familles et en lien avec les structures du territoire.

Implantation des référents familles sur le département



Le dispositif « Parents élanchez-vous »

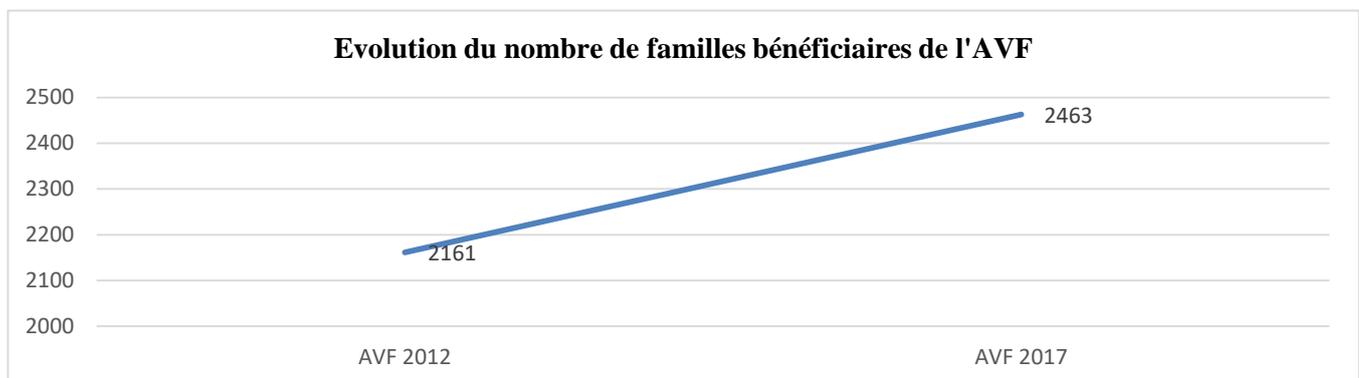
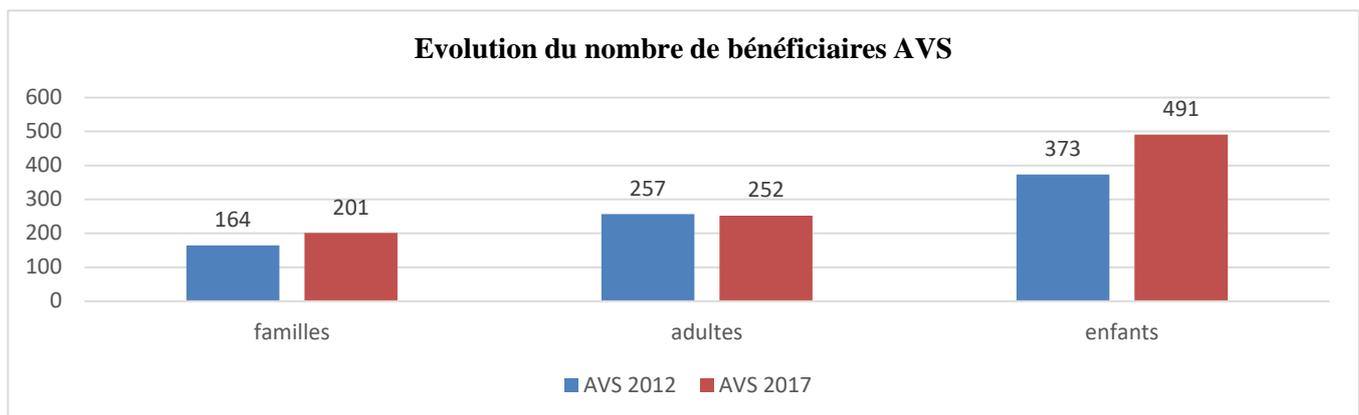
Evolution du nombre de projets « *Parents élanchez-vous* » portés par des parents ou des groupes de parents.



Il s'agit le plus souvent de conférences ou d'échanges demandés par les familles sur des thèmes qui les préoccupent. Ces actions sont financées par la Caf.

Les vacances familiales

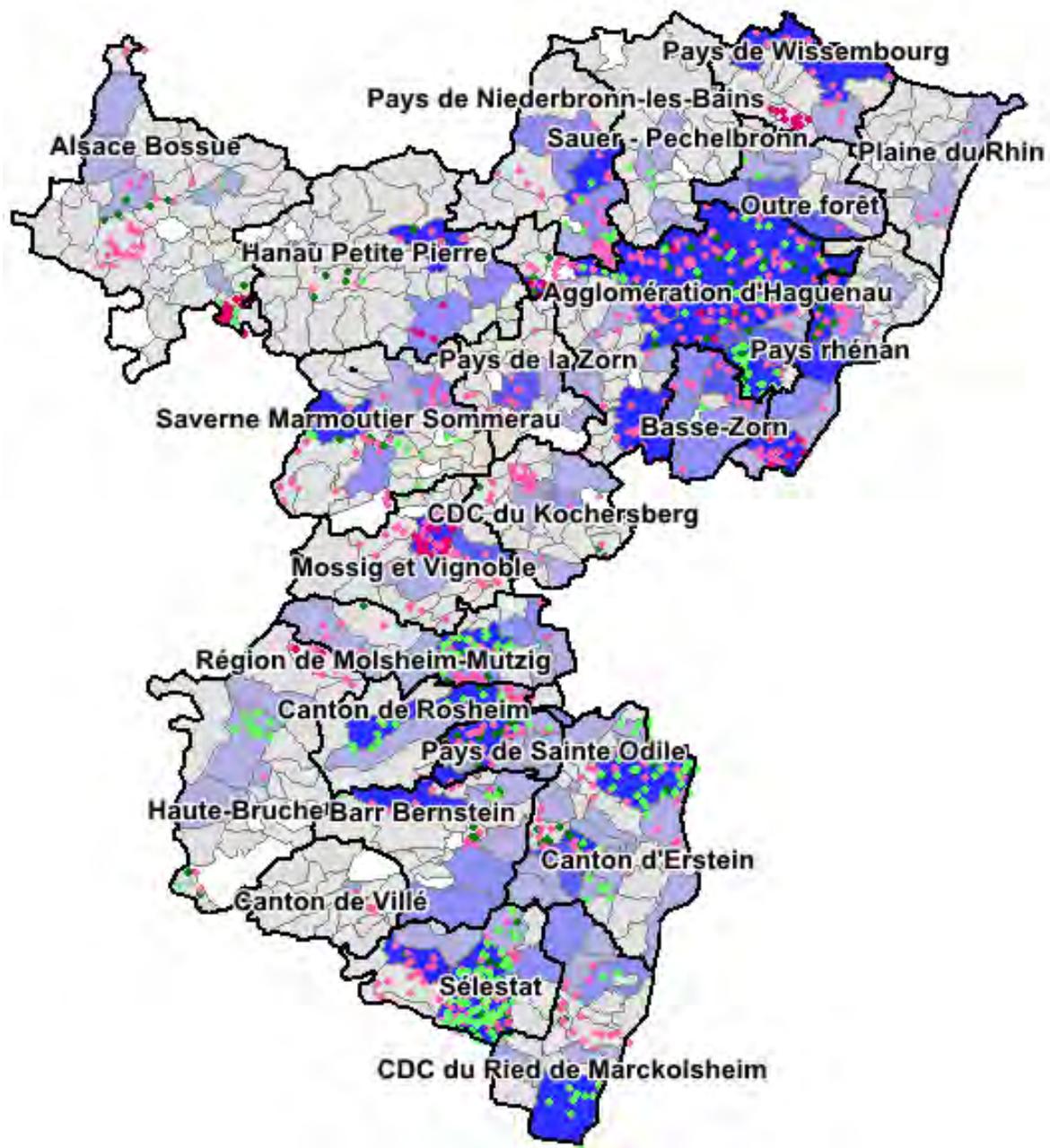
L'*aide aux vacances sociales* (AVS) et l'*aide aux vacances familiales* (AVF) connaissent une augmentation du nombre de bénéficiaires :



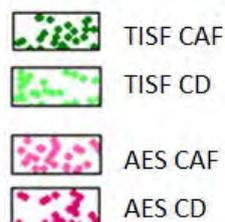
Les *séjours familiaux de proximité* rassemblent quant à eux environ 500 participants (adultes + enfants) en moyenne par an.

L'aide à domicile

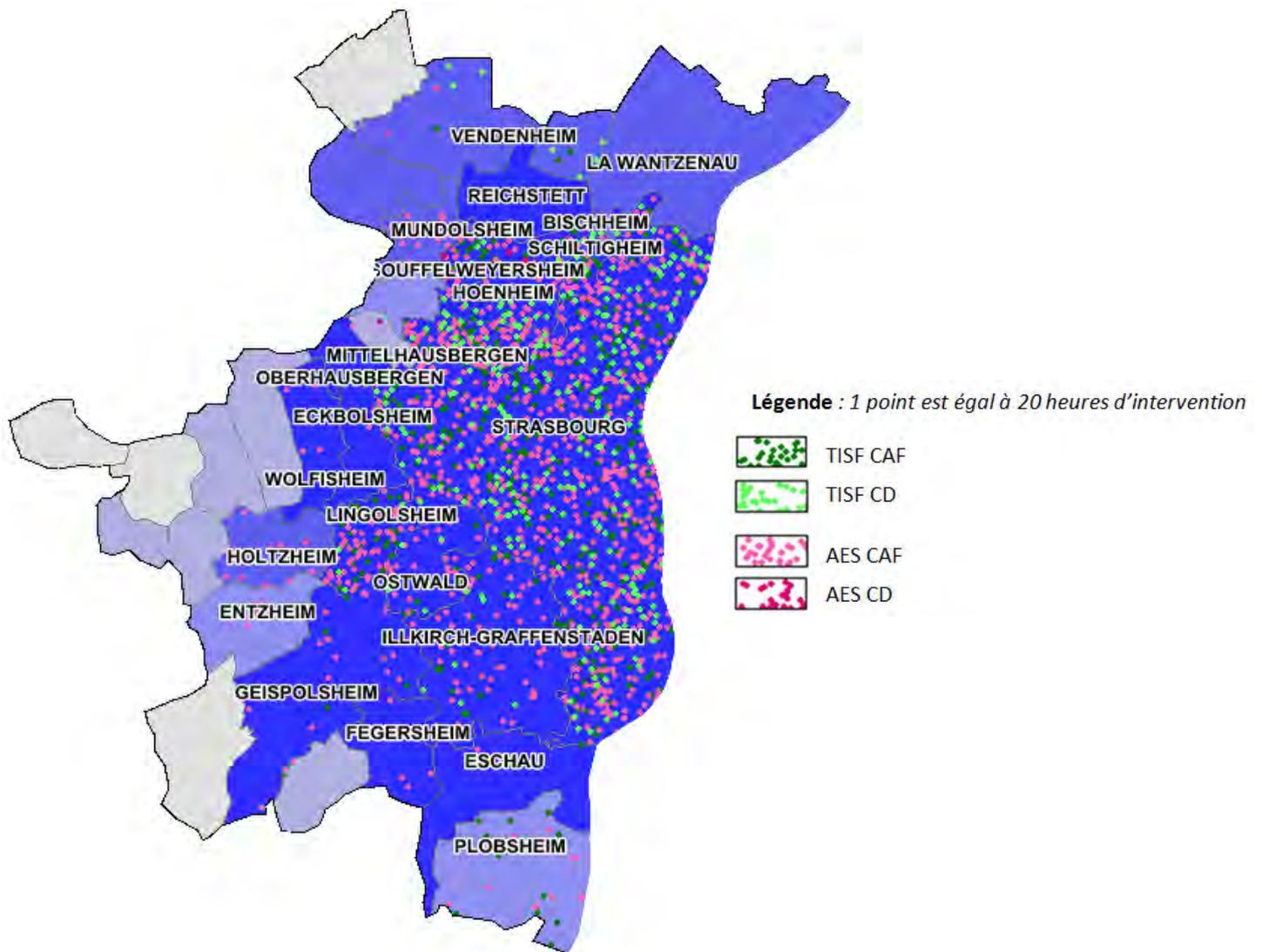
Cartographie des interventions en termes d'aide à domicile sur le département du Bas-Rhin durant l'année 2016 – Hors Eurométropole de Strasbourg



Légende : 1 point est égal à 20 heures d'intervention



Cartographie des interventions en termes d'aide à domicile sur le département du Bas-Rhin durant l'année 2016 –Eurométropole de Strasbourg



Les Programmes de Réussite Educative (PRE)

4 PRE dans le Bas-Rhin : Strasbourg, Schiltigheim, Bischwiller/Haguenau/Kaltenhouse, Saverne.

A titre d'illustration, évolution de la part des enfants et des jeunes ayant pu bénéficier d'un PRE à Strasbourg :



L'offre de services

1. L'information des parents

Les lieux et supports d'information

- Les associations de médiation familiale
- Les LAEP
- Les lieux d'accueil des familles des partenaires (CD, Ville de Strasbourg et autres collectivités, Caf, MSA, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, Rectorat)
- Le site Internet du réseau des parents : www.reseaudesparents67.fr
- Les sites Internet des partenaires (CD, Ville de Strasbourg et autres collectivités, Caf, MSA, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, Rectorat)
- Les plaquettes de médiation familiale
- Les guides et plaquettes des collectivités

Les actions d'information

- Envoi d'un courrier systématique par la Caf aux parents déclarant une séparation les invitant à prendre contact avec les travailleurs sociaux de la Caf
- Envoi d'un courrier systématique par la Caf, au titre du comité départemental de médiation familiale, aux parents déclarant une séparation les informant des services de médiation familiale du département
- Envoi d'un courrier systématique par la MSA aux personnes déclarant une séparation pour les informer des services de médiation familiale du département

2. Le soutien des parents dans leur fonction éducative

Des professionnels pour les soutenir

- Les travailleurs sociaux des partenaires (CD, Ville de Strasbourg et autres collectivités, Caf et MSA)
- Les professionnels des espaces de rencontre
- Les professionnels de la médiation familiale
- Les professionnels de la PMI (les puéricultrices essentiellement)
- Les référents familles des centres socioculturels

Des actions collectives

- Les actions REAAP
- Les actions collectives menées par la Caf du Bas-Rhin

1.3.3. Enfance jeunesse

=== Données d'entrée sur l'enfance et la jeunesse ===

70 846 enfants d'allocataires de **6-11 ans** au 31/12/2017

19 872 enfants de 6-11 ans **sous le seuil de bas revenus** au 31/12/2017

- 14 723 allocataires avec enfant(s) de 6-11 ans sous le seuil de bas revenus au 31/12/2017 (28 %)

15 151 enfants allocataires de 6-11 ans vivent dans une **famille monoparentale** au 31/12/2017

- 12 059 allocataires avec enfant(s) de 6-11 ans sont des familles monoparentales (23 %)

63 194 enfants d'allocataires de **12-17 ans** au 31/12/2017

19 648 enfants de 12-17 ans **sous le seuil de bas revenus** au 31/12/2017

- 14 399 allocataires avec enfant(s) de 12-17 ans sous le seuil de bas revenus au 31/12/2017 (31 %)

17 201 enfants allocataires de 12-17 ans vivent dans une **famille monoparentale** au 31/12/2017

- 13 508 allocataires avec enfant(s) de 12-17 ans sont des familles monoparentales (29 %)

17 507 enfants/jeunes d'allocataires de **18-24 ans** au 31/12/2017

7 649 jeunes de 18-24 ans **sous le seuil de bas revenus** au 31/12/2017

- 6 619 allocataires avec enfant(s) de 18-24 ans sous le seuil de bas revenus au 31/12/2017 (42 %)

6 258 jeunes (allocataires) de 18-24 ans vivent dans une **famille monoparentale** au 31/12/2017

- 5 643 allocataires avec jeunes de 18-24 ans sont des familles monoparentales (36 %)

=====

La scolarité dans le Bas-Rhin 1

Dans le premier degré

A la rentrée 2018, 38 928 élèves de maternelle et 66 415 élèves d'école élémentaire, soit un total de 105 343 élèves, ont rejoint les classes du département, réparties dans 828 écoles, 263 maternelles, 284 élémentaires et 247 groupes scolaires primaire.

Ils sont encadrés par près de 5 700 enseignants. Depuis 2017, les classes de CP et CE1 sont progressivement dédoublées dans le réseau d'éducation prioritaire (calendrier échelonné sur 3 ans).

Dans les collèges et les lycées

Dans le second degré public, le département du Bas-Rhin compte xxx établissements, à savoir :

- ☞ 89 collèges, dont 26 intégrant une SEGPA et 42 proposant un enseignement bilingue
- ☞ 1 École européenne
- ☞ 31 lycées généraux et technologiques, dont 16 lycées polyvalents,
- ☞ 9 lycées professionnels

Près de 7 300 enseignants ont accueilli 77 571 élèves en septembre 2018, 46 707 en collège dont 1 383 en SEGPA et 1903 élèves en Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), et 30 864 élèves en lycées.

Dans le second degré privé, 28 établissements du Bas-Rhin (12 collèges, 12 LEGT et 4 LP) ont scolarisé 11 187 élèves.

L'éducation prioritaire

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

Cette politique s'articule notamment autour du dédoublement des classes de CP et CE1 (progressivement réalisé depuis 2017) et l'objectif d'extension aux classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire dès la rentrée 2020.

Les établissements et les écoles qui relèvent de l'éducation prioritaire sont structurés en réseau, autour d'un projet fédérateur fondé sur le référentiel de l'éducation prioritaire qui prend en compte l'ensemble des facteurs contribuant à la réussite des élèves :

- ⇒ les **REP+** : concernent les quartiers ou les secteurs isolés connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences sur la réussite scolaire
- ⇒ les **REP** : plus mixtes socialement, mais rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors de l'éducation prioritaire.

¹ (sources : DEPP Rentrée 2018 et Chiffres Clés 2018/2019 Région académique Grand Est)

Les Réseaux d'Education Prioritaires + (REP+)

STRASBOURG Lezay Marnésia (1 925 élèves)	3 écoles élémentaires : Canardière, Fischart, Meinau	4 écoles maternelles : Canardière, Fischart, Lezay- Marnésia, Meinau
STRASBOURG Solignac (1 288 élèves)	3 écoles élémentaires : Guynemer 1, Guynemer 2, Ziegelwasser	3 écoles maternelles : Ariane Icare, Les Canonniers, Ziegelwasser
STRASBOURG Hans Arp	4 écoles élémentaires : Gliesberg, Gutenberg, Léonard de Vinci, Martin Schongauer	4 écoles maternelles : Gliesberg, Gutenberg, Léonard de Vinci, Martin Schongauer
STRASBOURG Erasme (1 150 élèves)	2 écoles élémentaires : Brigitte, Éléonore	3 écoles maternelles : Brigitte, Éléonore A, Éléonore B
STRASBOURG Truffaut (1 916 élèves)	3 écoles élémentaires : Catherine, Jacqueline, Rosa Parks	4 écoles maternelles : Catherine, Jacqueline, Rosa Parks1, Rosa Parks2

Les Réseaux d'Education Prioritaires (REP)

STRASBOURG Stockfeld (1 761 élèves)	3 écoles élémentaires : Reuss 1, Reuss 2, Stockfeld	2 écoles maternelles : Reuss, Stockfeld
STRASBOURG Sophie Germain (1 893 élèves)	3 écoles élémentaires : Langevin 1, M. Perey, C. Wurtz	3 écoles maternelles : Langevin, M. Perey, C. Wurtz
STRASBOURG Twinger (3 414 élèves)	2 écoles primaires : Marcelle Cahn, Gustave Stoskopf	
	2 écoles élémentaires : Hohberg, des Romains	2 écoles maternelles : Hohberg, C. Clauss

Les Réseaux d'Education Prioritaires (REP) suite

BISCHHEIM Lamartine (959 élèves)	1 école élémentaire : Les Prunelliers	2 écoles maternelles : Lauchacker, Les Prunelliers
SCHILTIGHEIM Leclerc (1 681 élèves)	2 écoles élémentaires : Leclerc, Mermoz	2 écoles maternelles : Kléber, Victor Hugo
SCHILTIGHEIM Rouget de Lisle (1 670 élèves) <i>(dont écoles Schwilgué - Strasbourg)</i>	1 école primaire : Rosa Parks – Schiltigheim 2 écoles – Strasbourg : Maternelle et Elémentaire Schwilgué	
BISCHWILLER Maurois (1 625 élèves)	1 école élémentaire : Foch Menuisiers	2 écoles maternelles : Centre, Luhberg

La scolarisation des élèves en situation de handicap

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale mène une politique forte pour assurer l'accompagnement humain décidé par la MDPH ; à ce jour, ce sont 1 814 élèves qui ont une notification d'Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap (AESH), pour un taux de couverture de 82 % à ce jour. Les AESH reçoivent une formation, pilotée par la DSDEN, où interviennent tous les partenaires (associations de parents, médecins, psychologues, établissements spécialisés...).

▪ Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)

Les élèves scolarisés au titre des ULIS présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles envahissants du développement, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés.

Les ULIS accueillent des élèves dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire mais qui peuvent bénéficier, dans le cadre d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré, d'une scolarisation adaptée. Les ULIS sont un dispositif permettant la mise en œuvre des Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS).

Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il effectue des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

C'est la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) qui propose l'orientation en ULIS dans le cadre du Projet Personnel de Scolarisation (PPS) de l'élève.

Dans le Bas-Rhin, 168 ULIS sont implantées dans différents établissements (91 ULIS école, 68 ULIS collège, 20 ULIS lycée professionnel, 1 ULIS lycée général).

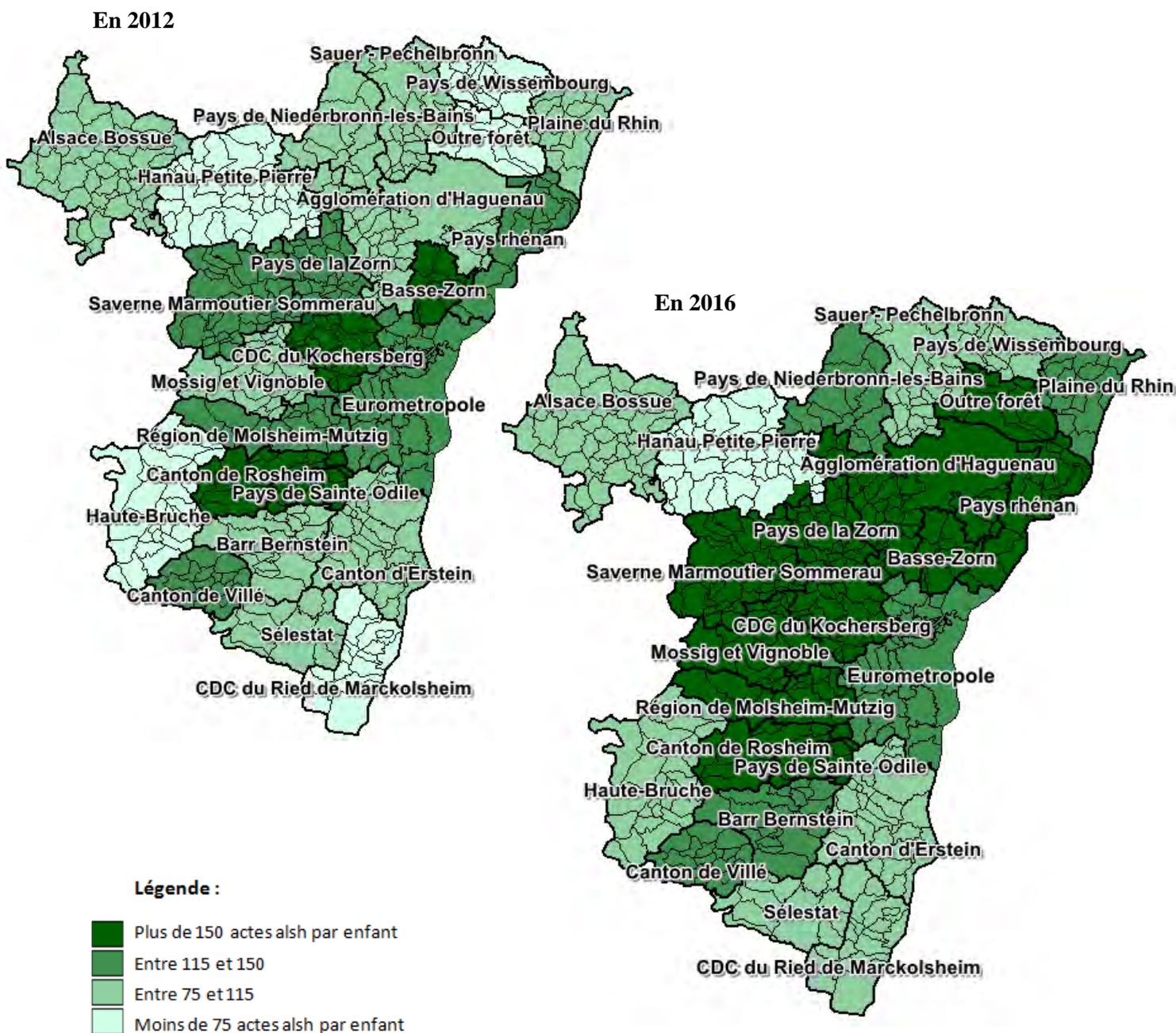
1 903 élèves bénéficient d'ULIS

L'accueil périscolaire et extrascolaire

Le retour de la plupart des communes à la semaine des quatre jours scolaires entraîne de nouveaux besoins d'accueil périscolaire sur le temps libéré du mercredi.

A ce jour, dans le Bas-Rhin, un « plan mercredi » a été signé entre la Ville d'Illkirch-Graffenstaden, l'Education Nationale, l'Etat et la Caf. Deux autres « plan mercredis » sont en cours de finalisation, l'un avec la Ville de Strasbourg et l'autre avec la Communauté de Communes de Sauer Pechelbronn.

Cartographie des actes alsh / enfant



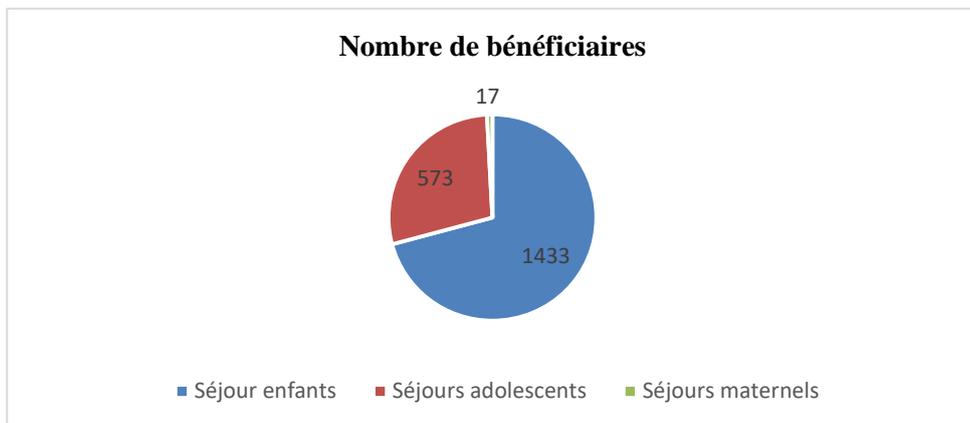
De nombreux territoires constatent une hausse importante de la demande d'accueil d'enfants en Alsh avec une forte tension sur la capacité des structures à y faire face. Pour y remédier, des collectivités recourent à des garderies périscolaires non déclarées ce qui peut avoir un effet sur le montant des participations familiales et sur la qualité d'accueil.

L'aide aux vacances enfants

En 2018, dans le cadre du dispositif VACAF, 658 séjours ont réalisés dont

- 460 pour des séjours enfants
- 191 séjours adolescents
- et 7 séjours maternels

pour **2023 enfants bénéficiaires** :

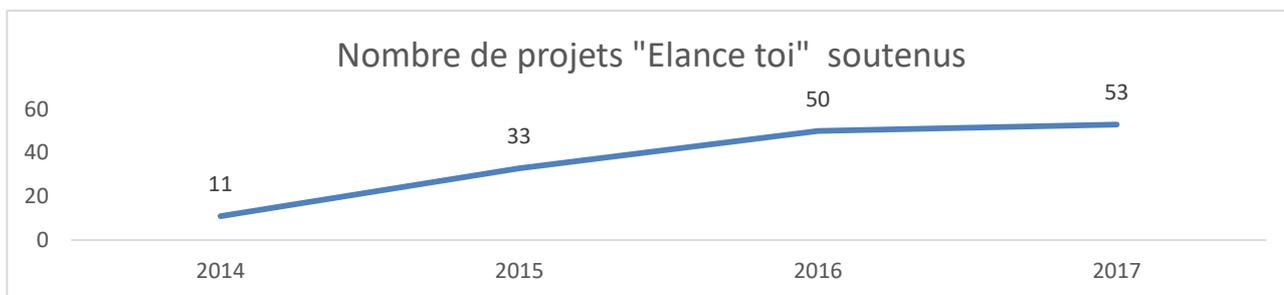


Depuis ces dernières années, la tendance baissière du nombre d'enfants participant aux séjours collectifs de vacances se poursuit.

Des projets à destination des enfants et des jeunes sur le temps spécifique de l'été

Des projets mis en œuvre dans le cadre de l'appel à projet « alsh été » et « animation de rue » de la Caf en nombre constant (25 projets alsh été et 35 animations de rue en 2019).

... et des projets portés par les jeunes pour les jeunes via l'appel à projets « Elance-toi » qui rencontre un succès grandissant :



La jeunesse et l'éducation au numérique

Le dispositif national « *Promeneurs du Net* », coordonné par la Maison Des Adolescents (MDA), rassemble 14 « promeneurs du Net » en 2018 contre 6 en 2017.

Par ailleurs, dans le cadre du *Fonds d'Innovation pour une Présence Educative sur le net* (FIPEN) porté par la Caf, 16 projets portés par des associations ont été soutenus en 2018 contre 11 en 2017.

L'offre de services

1. L'information des parents

Les lieux et supports d'information

- Les UTAMS
- Les établissements scolaires
- Les lieux d'accueil des familles des partenaires (CD, Ville de Strasbourg et autres collectivités, Caf, MSA, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, Rectorat)
- La Maison des Adolescents
- Le planning familial
- Le site Internet du réseau des parents : www.reseaudesparents67.fr
- Les sites Internet des partenaires (CD, Ville de Strasbourg et autres collectivités, Caf, MSA, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, Rectorat)
- Le site Internet monenfant.fr
- Le guide « Grandir et s'épanouir » de la Ville de Strasbourg
- Le guide « Avant et après l'école : les services et activités périscolaires » de la Ville de Strasbourg
- Les guides et plaquettes des autres collectivités.

Les actions d'information

- Les consultations et bilans de santé scolaire, les dépistages buccodentaires menés par les équipes de santé scolaire
- Les actions collectives de promotion de la santé menées par le département Santé de la Ville de Strasbourg.

2. Le soutien des parents dans leur fonction éducative

Des professionnels pour les soutenir

- Les professionnels des activités périscolaires
- Les professionnels des CLAS
- Les professionnels de la Maison des Adolescents
- Les professionnels de l'Éducation Nationale dont les assistantes sociales scolaires
- Les professionnels de l'aide à domicile
- Les professionnels des Programmes de réussite éducative
- Les référents familles des centres socioculturels
- Les équipes de prévention spécialisée.

Des actions collectives

- Les actions REAAP
- Les actions collectives menées par les UTAMS
- Les actions collectives menées par la Ville de Strasbourg
- Les actions collectives menées par la Maison des Adolescents
- Les actions collectives menées par la Caf du Bas-Rhin
- Les cafés parents organisés dans les écoles
- Les ateliers et activités pédagogiques avec les parents dont les enfants sont accompagnés par le service de protection des mineurs de Strasbourg dans le cadre des mesures éducatives (1700 enfants par an, soit environ 1000 familles)
- Les séjours de proximité

1.3.4. Cadre de vie et solidarité

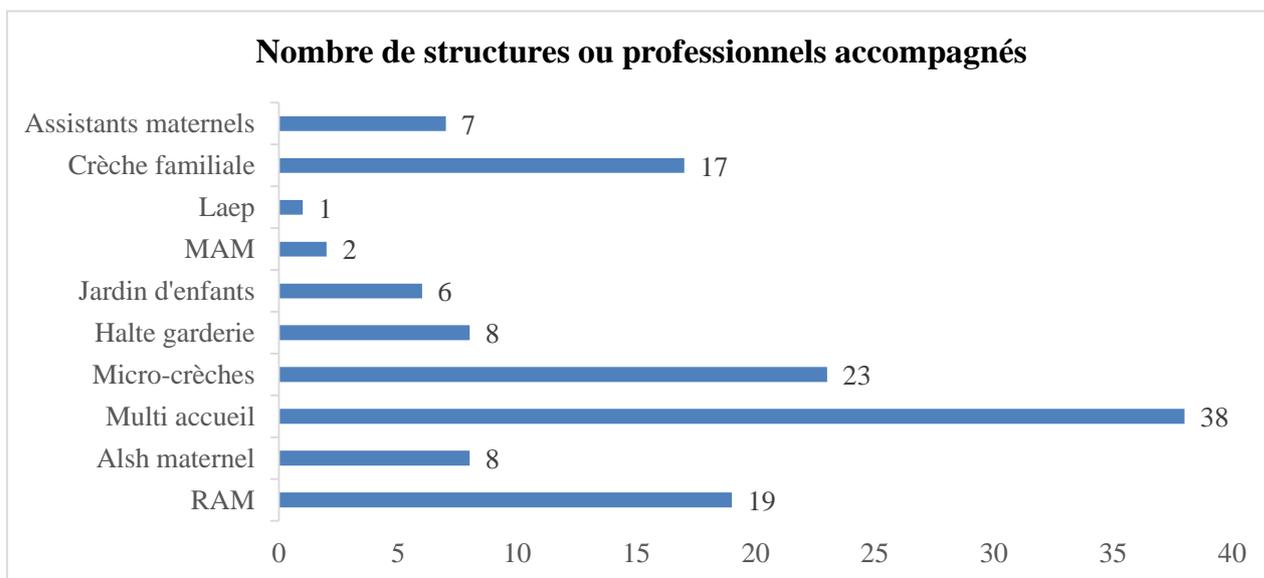
Le handicap

Nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) au 31/12/2017 :

Familles	2 554
Enfants de moins de 6 ans	454
Enfants de moins de 3 ans	98
Bénéficiaires avec enfant(s) à charge	1878

Par ailleurs, le département dénombre au 31/12/2017, 199 bénéficiaires de l'Allocation Journalière de Présence Parentale (Ajpp) et 382 familles distinctes bénéficiaires de l'Ajpp sur l'année 2017.

Le centre ressources « petite enfance & handicap » :



Données 2018

Les prestations proposées : sensibilisation, immersion, accompagnement à la rédaction du projet d'établissement et du projet individuel, conseils, ...

Ces prestations ont concerné près d'une **centaine d'enfants**.

Le centre ressources « enfance jeunesse & handicap » (CREJH) :

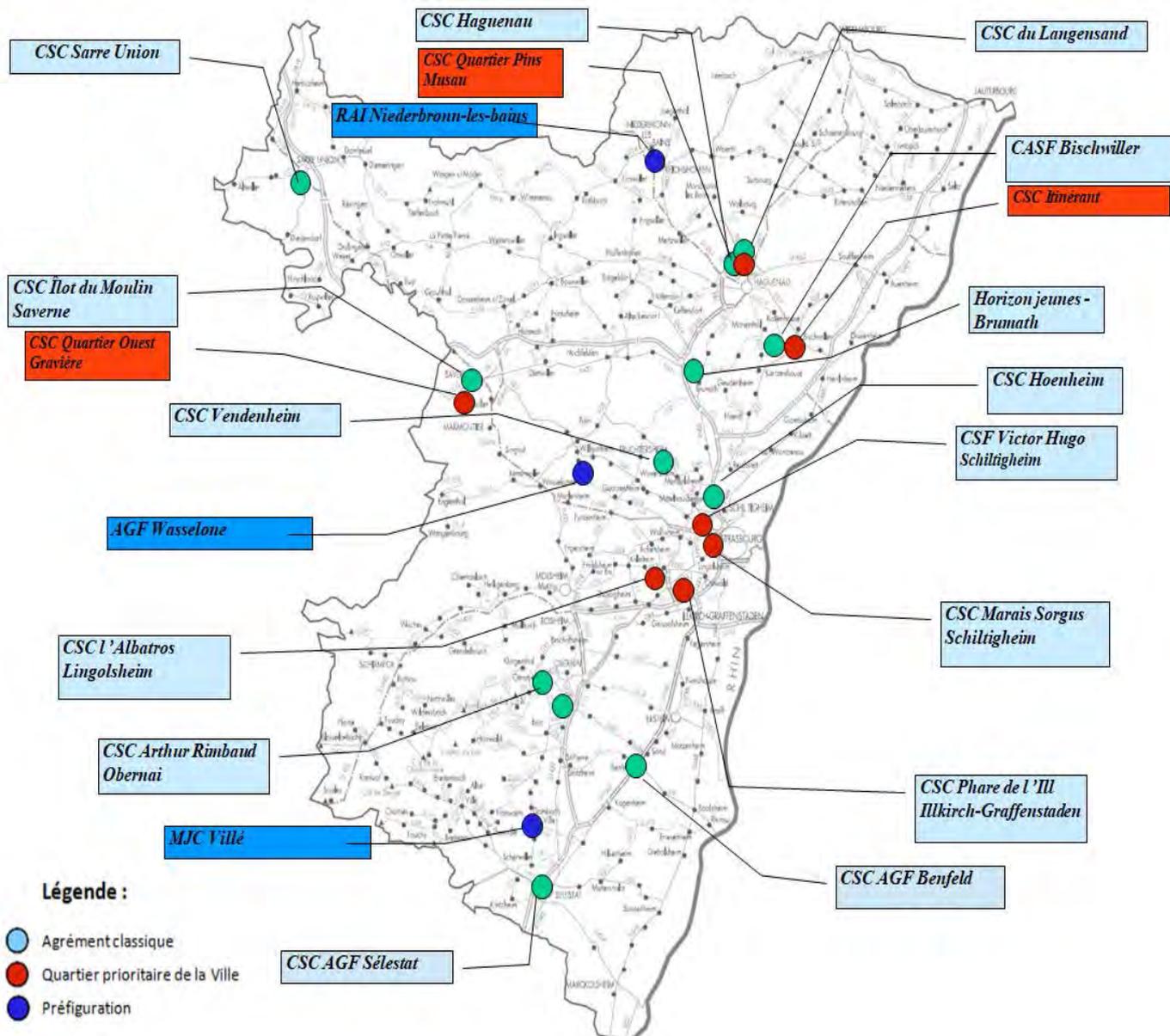
39 familles ont été accompagnées en 2018 dans l'élaboration du projet « loisirs » pour leur enfant en situation de handicap et 120 professionnels touchés dans le cadre de séances de sensibilisation.

Les demandes d'accueil en centres de loisirs se développent : 15 réunions de préparation pour un accueil sur demande des structures/des familles et 14 accueils ont été effectifs.

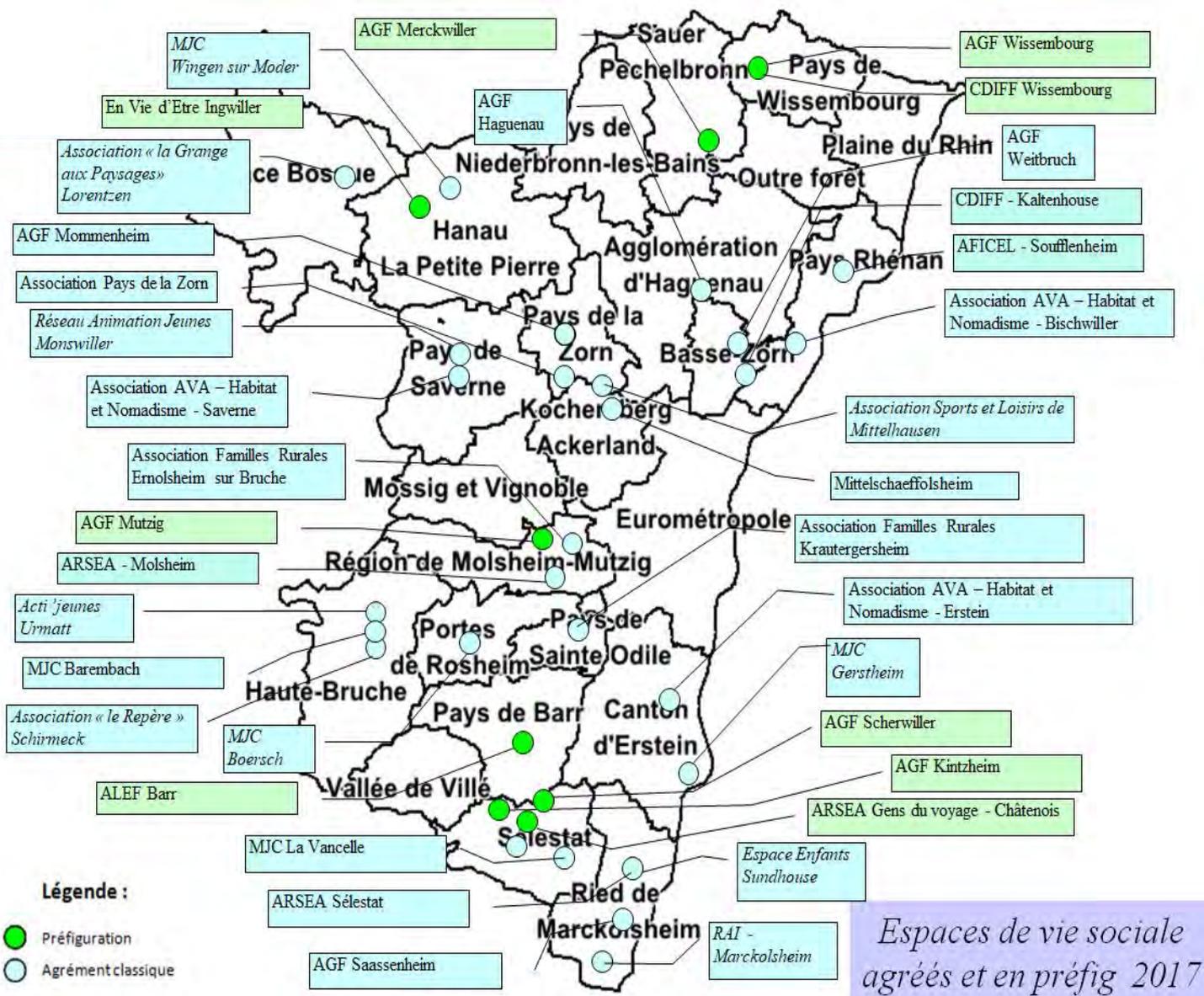
L'animation de la vie sociale

Au 31 décembre 2018, on dénombre sur le département **47 centres sociaux** (contre 40 en 2014) dont un centre spécifique dédié aux gens du voyage et **56 Espaces de vie sociaux** agréés en 2018 (contre 38 en 2014).

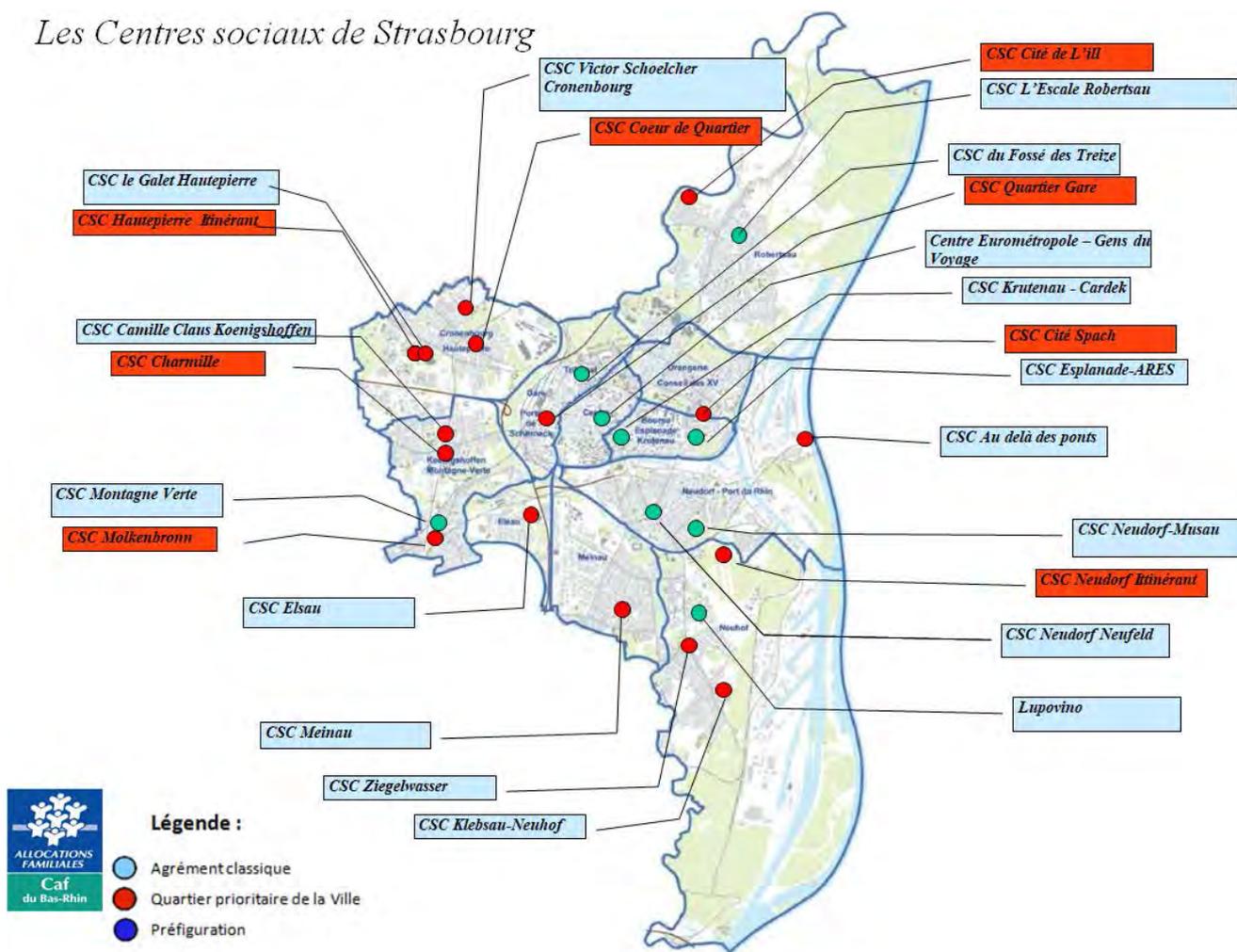
Les centres sociaux hors Strasbourg



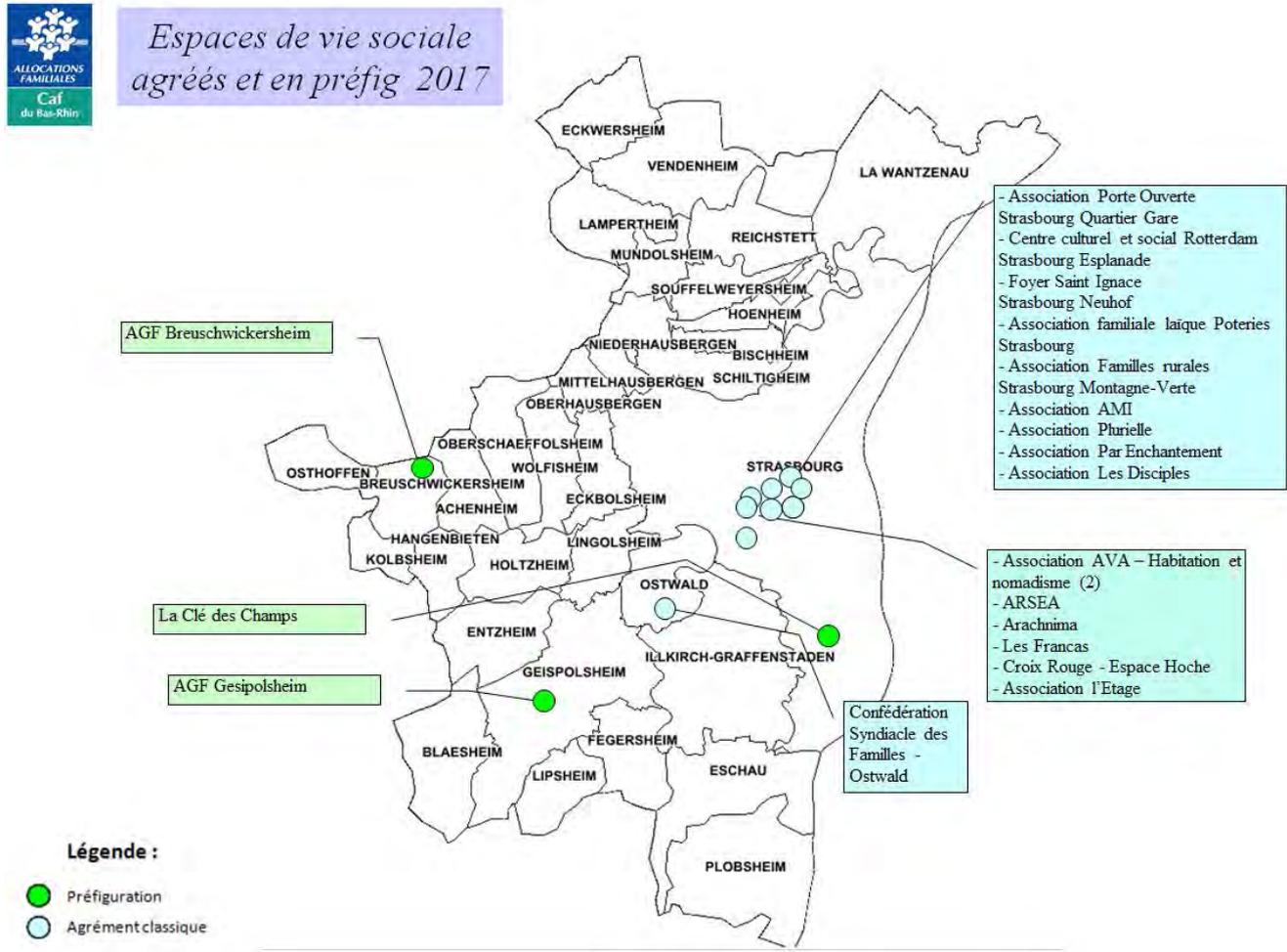
Les espaces de vie sociale hors Eurométropole de Strasbourg



Les Centres sociaux de Strasbourg



Espaces de vie sociale agréés et en préfig 2017



L'offre de services

1. L'information des parents

Les lieux et supports d'information

- La Maison départementale des Personnes en situation de handicap – Conseil Départemental
- Le centre de ressources petite enfance et handicap (AAPEI)
- Le Centre ressources enfance jeunesse et handicap (JPA)
- Les UTAMS
- Les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)
- Les lieux d'accueil des familles des partenaires (CD, Ville de Strasbourg et autres collectivités, Caf, MSA, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, Rectorat)
- Les Relais assistants maternels et le Relais Petite Enfance de la ville de Strasbourg
- Les établissements d'accueil des jeunes enfants, Lieux d'accueil enfants parents, Centres sociaux et Espaces de vie sociale (Ville de Strasbourg et autres collectivités)
- Le document à destination des acteurs professionnels recensant les structures d'aide médico-psychologiques à HautePierre édité par la ville de Strasbourg
- Le site Internet du réseau des parents : www.reseaudesparents67.fr
- Le site Internet monenfant.fr
- Les sites Internet des partenaires (Département du Bas-Rhin, Ville de Strasbourg et autres collectivités, Caf, MSA, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, Rectorat)
- Les guides et plaquettes des partenaires

Les actions d'information

- Les consultations de nourrissons PMI
- Envoi systématique d'un courrier par la MSA aux familles ayant un enfant titulaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour proposer la visite d'un travailleur social
- Les informations proposées par le service santé de la Ville de Strasbourg

2. Le soutien des parents dans leur fonction éducative

Des professionnels pour les soutenir

- Les professionnels de la PMI, les permanences des puéricultrices et sages-femmes de la PMI
- Les professionnels de la MDPH
- Les professionnels des UTAMS
- Les professionnels de l'Éducation Nationale, les enseignants spécialisés et les auxiliaires de vie scolaire
- Les travailleurs sociaux des partenaires
- Les professionnels des CAMSP
- Les professionnels de la Petite Enfance : assistants maternels, EAJE, animateurs de Ram et Relais petite enfance de la Ville de Strasbourg
- Les accueillants des LAEP
- Les professionnels des centres ressources Handicap
- Les professionnels de l'aide à domicile
- Les professionnels des centres d'accueils de loisirs maternels et centres de vacances
- Les professionnels des activités périscolaires
- Les référents familles des centres socioculturels

Des actions collectives

- Les dépistages systématiques lors des examens de prévention et en école maternelle (Département du Bas-Rhin)
- Accompagnement des parents lors de l'annonce du handicap, accompagnement vers les structures de prise en charge (CAMSP, CMP, pédopsychiatrie), travail autour de l'acceptation du handicap, de la valorisation des potentiels existants, de l'intérêt de la prise en charge précoce et du suivi au long cours (Département du Bas-Rhin, Ville de Strasbourg)
- Appui, accompagnement, orientation par les centres ressources Handicap
- Aide au répit pour les aidants familiaux ou de proximité (MSA)
- Accueil des enfants en classe ordinaire avec un projet personnalisé de scolarisation (Ville de Strasbourg)
- Accueil prioritaire des enfants en situation de handicap (charte qualité et commission d'attribution des places - Ville de Strasbourg)
- Les séjours familiaux en centres de vacances

2. Orientations stratégiques partagées

Les orientations stratégiques définies dans ce schéma à l'issue de travaux participatifs s'appuient sur les principaux objectifs arrêtés par les pouvoirs publics tels que référencés dans l'annexe 5.

schéma départemental
des services aux

FAMILLES

2.1. Par situations de vie

2.1.1 DEVENIR PARENT

Orientations stratégiques partagées

Accompagner les parents dans les premières années de vie de leur enfant, pour les aider à répondre au mieux à ses besoins spécifiques dans cette période fondatrice.

Promouvoir la parentalité dans toutes ses modalités d'existence (couple parental, monoparent, deuxième parent, etc.).

Axes majeurs d'intervention

Pistes d'actions associées

Axe 1 : Eduquer précocement à la parentalité : enfants, adolescents... ... futurs parents ça s'apprend !

Développer des actions précoces auprès des enfants

- Intégrer très tôt la réflexion sur la parentalité dans le cursus pédagogique du socle des apprentissages du premier degré (via le projet d'école voire au niveau national dans le programme d'enseignement)

Développer des actions en direction des adolescents et jeunes adultes : devenir parents c'est un choix et des responsabilités

- Mettre en place des groupes de parole et des ateliers d'expression à destination des adolescents au niveau des collèges et lycées visant à initier la réflexion sur la parentalité
- Développer les actions collectives de sensibilisation au « choix » de devenir parent à destination des jeunes adultes
- Etendre les thématiques de parentalité aux actions d'éducation à la vie sexuelle et affective mises en place dans les établissements scolaires du second degré et établissements de formation professionnelle, les foyers via les infirmières scolaires, les Centres de Planification et d'Education Familiale, le Mouvement Français du Planning Familial, la PMI et autres intervenants
- Mettre en place une « plateforme » de coordination départementale des interventions « vie sexuelle et affective » dans les établissements du second degré, de formation professionnelle, les Maisons d'Enfants à Caractère Social
- Développer les lieux ressource type « maison des ados » en territoire hors EMS, des « tiers-lieux » d'échanges et d'éducation à la parentalité pour ce public

2.1.1 DEVENIR PARENT (suite)

Axe 2 : structurer et développer la communication institutionnelle

<p>Promouvoir les sites internet d'information et de conseil « homologués » type Réseau Périnatal</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer un lien vers le site du réseau périnatal, sur les sites extranets institutionnels et réciproquement
<p>Investir les nouveaux médias, réseaux sociaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnaliser la communication pour identifier le bon vecteur d'information utilisé par les patients / parents • Promouvoir les messages de santé publique par des supports publics
<p>Structurer l'offre d'information grand public sur la parentalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formaliser et identifier via le réseau départemental d'accompagnement des parents les outils et supports de sensibilisation et « d'éducation » existants, les évaluer, constituer un « thésaurus » et en assurer une meilleure diffusion, via tous les acteurs de la parentalité (socio-éducatifs, sanitaires, associatifs, institutionnels...) • Sensibiliser les professionnels de santé, notamment en cours de formation (partenariat avec les différentes écoles de formation) à aborder la thématique de la parentalité lors des entretiens et consultations médicales et paramédicales
<p>Structurer l'offre d'information grand public sur la maternité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir l'information sur la maternité selon un mode « parcours » • Multiplier les points d'accès à l'information au plus près du public • Renforcer la communication et rendre plus visible pour l'ensemble de la population, les permanences des puéricultrices et sages-femmes de PMI, les cabinets de sages-femmes libérales, les consultations de sages-femmes en Centre Périnatal de Proximité • Actualiser le contenu du carnet de maternité et évaluer son mode de diffusion actuel
<p>Structurer l'offre d'action d'information collective de proximité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les outils mis à disposition par le réseau des parents afin d'identifier les actions prénatales des partenaires institutionnels • Développer des « journées et semaines thématiques » sur la parentalité sur l'ensemble du territoire • Développer des actions spécifiques et ponctuelles en direction de populations vulnérables cibles

2.1.1 DEVENIR PARENT (suite)

Axe 3 : accompagner les parents en devenir

<p>Réduire les inégalités d'accès et de recours aux droits et aux soins</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'ouverture des droits sociaux • Développer les consultations prénatales pour publics vulnérables • Mettre en place un dispositif permettant l'accès à certaines consultations de médecine spécialisée pour des femmes enceintes sans couverture sociale • Proposer des parcours de préparation à la naissance pour les publics vulnérables (sans couverture sociale) • Développer le dépistage de la dépression périnatale dans le suivi des grossesses vulnérables • Diffuser l'information d'un accompagnement spécifique possible en maternité pour les patientes en situation de handicap (accueil Ste Anne)
<p>Développer une offre plurielle et partenariale dans l'accompagnement périnatal</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Constituer un « observatoire » des initiatives locales en soutien à la parentalité périnatale et promouvoir l'ensemble des dispositifs existants en matière de périnatalité dans une démarche interinstitutionnelle • Fédérer les acteurs locaux pour identifier rapidement les publics bénéficiaires potentiels d'un accompagnement médico-social et leur proposer une offre adaptée • Renforcer le travail en réseau autour de la femme enceinte, notamment en direction des publics les plus vulnérables
<p>Encourager et favoriser l'implication des futurs pères</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler la représentation positive du père « maternant » au sein de la société civile et promouvoir le congé de paternité au sein du milieu professionnel • Systématiser une séance spécifique « père » dans la préparation à l'accouchement • Proposer systématiquement la présence du père lors de l'Entretien Périnatal Précoce • Inclure la question de la place du père dans les formations des professionnels (assistants maternels, EJE etc.)
<p>Développer les échanges « pairs »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Initier des groupes d'échanges entre pairs (type « école des parents/ café parents ») destinés aux futurs parents • Initier des groupes de paroles ciblés sur certains publics (grossesses précoces, mères isolées) pour favoriser les échanges entre « pairs » et la capacité d'agir • Proposer des ateliers à visée éducative autour du jeu, des limites éducatives, de l'utilisation des écrans... dans des lieux de rencontre des jeunes, des futurs parents, des nouveaux parents ou lors d'événements médiatiques pour susciter l'intérêt en amont de la grossesse ou de la naissance • Soutenir les initiatives de soutien (groupes de paroles, divers supports de témoignage et de transmission) pour les parents en situation de deuil périnatal ou lors de l'annonce d'un handicap pour l'enfant à venir

2.1.2 ETRE PARENT D'UN JEUNE ENFANT

Orientations stratégiques partagées

Pérenniser l'offre d'accueil collective existante et créer de nouvelles places notamment dans les zones prioritaires, tout en favorisant leur accès aux familles les plus modestes ou confrontées au handicap.

Améliorer l'accessibilité des modes d'accueil de tous les enfants.

Soutenir l'accueil individuel.

Favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale.

Favoriser l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté.

Axes majeurs d'intervention

Pistes d'actions associées

Axe 1 : Consolider l'offre d'accueil de la petite enfance

Pérenniser, développer et réguler l'accueil collectif

- S'appuyer sur les territoires prioritaires intégrés au Schéma Départemental des Services aux Familles (Sdsf) et sur le diagnostic pour se prononcer sur un éventuel soutien financier à un nouveau projet
- Encourager des initiatives, y compris itinérantes, dans les territoires peu dotés en offre d'accueil
- S'appuyer sur les nouvelles modalités de financement des Eaje pour développer ou rénover l'offre (plan crèches, ...)
- S'appuyer sur la compétence d'accompagnement à la gestion assurée par la Caf en lien avec les collectivités partenaires
- Susciter et accompagner le développement de l'offre petite enfance, en particulier sur les zones de fortes tensions entre l'offre et la demande avec une attention particulière aux quartiers prioritaires de la politique de la Ville, notamment en mode prestation de service unique pour en permettre l'accessibilité à toutes les familles

Soutenir l'accueil individuel

- Valoriser le métier d'assistant maternel à travers la communication et la promotion, la professionnalisation
- Développer les relations entre les familles et les assistants maternels (ateliers mixtes // Ram, job dating, accompagnement des parents dans leur rôle d'employeur ...)
- Développer les formes/possibilités d'accueil chez les assistants maternels y compris pour celles exerçant en crèche familiale (horaires atypiques,...)
- Poursuivre le maillage territorial des Ram
- Poursuivre le soutien à l'exercice de la profession d'assistant maternel

2.1.2 ETRE PARENT D'UN JEUNE ENFANT (suite)

Axe 2 : Accompagner les professionnels en matière de petite enfance

- Rééquilibrer l'offre et la demande
- Intégrer la parentalité, l'accueil d'enfants en situation particulière (handicap, ...) dans la formation des professionnels
- Faire évoluer certaines représentations des professionnels sur des situations familiales

Axe 3 : Garantir l'accessibilité à tous les enfants

- Mettre en place pour tous les Eaje des communes du département qui ne l'ont pas encore fait des critères d'attribution des places, transparents et communiqués
- Soutenir la prise en charge de publics spécifiques
- Simplifier le parcours d'accès aux équipements et services pour les familles non francophones
- Conserver dans les Eaje de véritables places d'accueil occasionnel et d'urgence (*à mettre en lien également avec le répit familial*)

Focale - Parents d'un enfant de 0 à 6 ans confrontés à une situation de handicap

- Réserver des places dédiées à l'accueil des enfants en situation de handicap avec un accompagnement de toutes les familles concernées par le centre ressources « petite enfance & handicap »
- Développer les moyens humains pour assurer cet accueil
- Mettre en place un protocole d'accueil individuel spécifique aux Eaje
- Développer les passerelles entre le centre ressources « petite enfance & handicap » et les assistants maternels
- Communiquer sur les possibilités d'accueil de ces publics

Focale - Parents d'un enfant de 0 à 6 ans confrontés à une situation de pauvreté

- Réserver des places dédiées à l'accueil des enfants en situation de pauvreté :
 - Déployer le dispositif A vocation d'insertion professionnelle (Avip) à l'échelle départementale au sein des Eaje
 - Imaginer un dispositif type « Avip » spécifique à l'accueil individuel
- Accompagner ces publics vers l'accueil collectif ou individuel et globalement communiquer sur cette possibilité d'accueil

2.1.2 ETRE PARENT D'UN JEUNE ENFANT (suite)

Axe 4 : Promouvoir l'accompagnement des parents

- Concevoir un « parcours à la parentalité » à l'instar du parcours naissance
- Mettre en place un véritable accueil du parent au sein des Eaje et recueillir sa parole
- Soutenir les territoires dans le développement de leurs offres d'accompagnement à la parentalité / petite enfance
- Renforcer la promotion des Laep auprès des usagers et des élus et développer cette offre sur les territoires
- Mener une réflexion sur le droit au répit familial

Focale - parents d'un enfant de 0 à 6 ans et l'éducation au numérique

- Développer des actions collectives à destination des familles et des professionnels sur le thème « alternatives aux écrans », des campagnes de sensibilisation à l'usage du numérique, et aux risques de surexposition des jeunes enfants aux écrans interactifs
- Sensibiliser les professionnels et les parents des dérives des réseaux sociaux qui peuvent encourager le développement d'une offre de garde non encadrée

Focale - soutien par les pairs pour les parents d'un enfant de 0 à 6 ans

- Développer des espaces parents dans les écoles maternelles ou des actions passerelles, et s'appuyer sur les acteurs locaux pour dynamiser les relations entre familles

Axe 5 : Améliorer la communication et promouvoir les partenariats

- Réfléchir à la mise en place de guichets unique d'information à l'échelle des bassins de vie – toutes institutions confondues – à destination des parents avec une attention particulière :
 - pour une information centralisée s'agissant du handicap
 - pour une information plus large de l'existant en matière d'accueil en horaires atypiques
- Renforcer les partenariats entre les acteurs sur un territoire
- Développer les passerelles entre chaque situation de vie
- Accompagner et suivre le déploiement des nouveaux dispositifs de financement, en particulier les bonus « handicap », « mixité » et « territoires » versés par la Caf aux gestionnaires ou aux collectivités
- Mieux connaître les publics fréquentant les Eaje en lien avec le déploiement du dispositif Filoué

2.1.3 ÊTRE PARENT D'UN ENFANT DE 6 A 11 ANS

Orientations stratégiques partagées

Aider les parents dans cette période de transitions multiples et d'apprentissages essentiels pour poser les premières bases de la future autonomie de leur enfant.

Poursuivre une politique d'accessibilité et de simplification en matière de loisirs sans hébergement (Alsh)

Soutenir la diversité de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants notamment pour les familles les plus vulnérables dans le respect de la mixité sociale.

Axe 1 : Parents d'enfants de 6 à 11 ans confrontés à une situation de Handicap

- Mettre en place une formation spécifique pour l'équipe sur le handicap de l'enfant qui est accueilli
- Adapter les locaux adaptés pour l'accueil d'enfants en situation de handicap (espace détente...)
- Mettre en place un guichet unique pour les familles
- Pérenniser les accompagnements d'élèves en situation de handicap
- Disposer d'un encadrement adapté en Alsh

Axe 2 : Parents d'enfants de 6 à 11 ans confrontés à une situation de pauvreté

- Simplifier le parcours d'accès aux équipements et services pour les familles non francophones
- Intégrer tous les acteurs dans la réflexion « pauvreté » (Etat, Collectivité, CD, Education nationale, association) et imaginer un « guichet unique » avec un « référent précarité » sur lequel s'appuyer
- Développer l'information en direction des familles concernant les différentes aides financières possible
- Encourager la tarification solidaire des familles pour l'accès aux structures Alsh

Axe 3 : Les relations avec l'école

- Faire vivre la charte de coéducation
- Former les membres du corps enseignant aux enjeux de la coéducation
- Développer des espaces parents et des cafés-parents (dans et hors des écoles)
- Poursuivre le développement des actions Clas
- Organiser des alliances éducatives (parents /enseignant/partenaires): formation, forum, espace parent coanimé par des partenaires
- Proposer des réseaux inter parents
- Mettre en place des forums de rentrée multi partenaires
- Proposer des formations coanimées avec des parents
- Encourager la désignation d'un référent Education Nationale identifié pour faciliter les relations parents-école pour les familles à situations atypiques (jumeaux, handicap, ...)

2.1.3 ÊTRE PARENT D'UN ENFANT DE 6 A 11 ANS (suite)

Axe 4 : Parents d'enfants de 6 à 11 ans et l'éducation au numérique

- Impulser la dimension numérique dans les différents appels à projet (Clas, Reaap, ...)
- Sensibiliser les familles et les enfants sur les bonnes pratiques du numérique : promouvoir la semaine sans écran, proposer des activités pour remplacer le numérique, travailler la relation à l'objet
- Mettre des outils numériques à disposition des parents (en y associant des formateurs)

Axe 5 : Le répit familial pour les parents d'enfants de 6 à 11 ans et le soutien par les pairs

- Développer un réseau de parrainage de proximité pour le soutien entre les pairs et faciliter le répit familial
- Viser une communication plus « efficiente » à l'égard des familles (notamment en proposant un seul message pour différentes structures)

Axe 6 : autres

- Mettre en place un « guichet unique » dans l'optique de rendre les dispositifs plus visibles et plus accessibles pour les usagers
- Soutenir les territoires dans le développement de leurs offres d'accompagnement à la parentalité / enfance jeunesse
- Accompagner le déploiement du plan mercredi sur le département
- Mesurer le recours des collectivités aux garderies périscolaires non déclarées et accompagner les élus sur les questions relatives aux alsh et notamment à l'accueil méridien

2.1.4 ÊTRE PARENT D'UN ADOLESCENT ET D'UN JEUNE ADULTE

Orientations stratégiques partagées

Aider les parents d'adolescents à accompagner leur enfant dans les différentes étapes de son accès à l'autonomie

Encourager les initiatives des adolescents

Favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale

Axes majeurs d'intervention

Pistes d'actions associées

Axe 1 : Aider les parents d'ados à accompagner leur enfant dans les différentes étapes de son accès à l'autonomie

- Informer les jeunes et les parents sur les structures et les différentes offres existantes (réaliser un état des lieux de l'offre d'information à destination des parents existante, recueillir les besoins exprimés par les familles, consolider l'offre et la promouvoir auprès du public cible)
- Créer un lieu ressource territorial (fixe ou mobile) destiné aux parents de jeunes de 12 à 25 ans (ex : café des parents, maison des parents,...)
- Travailler sur les mobilités géographiques et sur les représentations des jeunes et de leurs parents
- Aller au-devant des parents d'ados, particulièrement les parents en situation de précarité
- Valoriser les compétences des parents, les conforter dans leur rôle éducatif
- Former les parents au développement psycho-social et somatique d'un enfant/adolescent

Axe 2 : Encourager les initiatives des adolescents

- Promouvoir les dispositifs et structures existants (auprès des parents, des professionnels et des élus locaux)
 - Réaliser un état des lieux qui intègre la dimension européenne
 - Rendre accessible l'offre existante et les dispositifs via un plan de communication vers le grand public et vers les professionnels
 - Enrichir le site « Réseau des parents »
- Valoriser les initiatives portées par les jeunes
- Susciter des dynamiques collectives portées par les jeunes sur les territoires communaux/intercommunaux (ex : temps festifs inter associatifs, la « Rentrée des associations », favoriser des échanges d'expériences inter-territoires, forum jeunesse,...)
- Organiser un temps fort départemental sur la jeunesse
- Encourager l'engagement des adolescents

2.1.4 ÊTRE PARENT D'UN ADOLESCENT ET D'UN JEUNE ADULTE (suite)

Axe 3 : Favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale

- Orientation scolaire / formation professionnelle
 - Informer les jeunes et les parents sur les possibilités et les enjeux en matière d'orientation
 - Accompagner les parents, en-dehors des murs scolaires, pour renforcer leur soutien de leur adolescent dans son orientation scolaire et professionnelle
 - Favoriser le dialogue entre parents et jeunes pour faciliter un projet d'avenir adapté et éclairé
 - Prévenir le décrochage scolaire
- Accompagner le passage à la majorité
 - Anticiper le passage à la majorité
 - Favoriser l'accès aux droits
 - Informer les jeunes et leurs parents sur les droits et les devoirs liés à la citoyenneté
- Favoriser les liens entre parents et ados à travers le jeu, la découverte commune, les loisirs, l'investissement associatif, les projets de sorties familiales/vacances,....

Axe 4 : Autres actions

- Contribuer à l'éducation à la santé
 - Rapport au corps, action / communications autour de la sexualité
 - Accès aux droits (intégrer la connaissance du système de santé)
- Favoriser l'"inclusivité" dans les espaces de rencontres
- Mener une réflexion autour de la prévention des conduites à risques (suicide, prostitution des mineurs,...)
- Prévenir les radicalisations
- Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes
- Accompagner les adolescents dans le cadre d'une rupture familiale (séparation, décès, maladie,...)
- Sensibiliser les parents, les adolescents et les jeunes adultes sur les bonnes pratiques du numérique

2.1.5 SEPARÉS MAIS TOUJOURS PARENTS

Orientations stratégiques partagées

Soutenir les parents dans une situation de rupture ou de conflit familial afin de préserver l'intérêt de l'enfant

Favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale

Encourager la mise en oeuvre d'actions diversifiées dans le cadre de la lutte contre les violences familiales

Axe 1 : soutenir les parents dans une situation de rupture ou de conflit familial afin de préserver l'intérêt de l'enfant

- Effectuer un état des lieux sur l'existant en termes de leviers à mobiliser pour les familles (*identifier les différents types de situation de rupture, établir un diagnostic de l'utilisation des dispositifs et outils existants*)
- Développer la communication afin de se connaître et faire connaître les soutiens possibles dans une situation de rupture ou de conflit
 - Renforcer la communication sur la médiation familiale auprès du public, des associations et des professionnels
 - Créer un répertoire spécifique partagé pour l'orientation des familles en situation de rupture : mise en réseau, coordination
 - Promouvoir les services de l'Agence de Recouvrement des Impayés de Pensions Alimentaires (ARIPA)
 - Promouvoir l'utilisation des outils dématérialisés
- Prévenir les situations de rupture
 - Développer des actions en direction des familles lors des périodes charnières pouvant conduire à une situation de rupture : arrivée d'un enfant, situation de maladie ou de handicap, entrée à l'école.
 - Porter une attention particulière au dépistage des violences conjugales
- Développer les interventions en direction des familles
 - Développer le « parcours séparation » de la Caf qui inclut l'offre de travail social à destination des familles
 - Créer des lieux ressources avec une spécificité d'accueil et d'orientation des familles en situation de rupture et/ou de conflit : familles avec parent incarcéré, Laep itinérant...
 - Expérimenter un parcours spécifique en direction des familles dont l'un des parents est en situation de détention
- Approfondir l'accessibilité des services
 - Étendre l'accessibilité des espaces de rencontre : temps d'ouverture, sites, passage de bras
 - Permettre la prise en charge du coût de la médiation familiale par le dispositif d'aide juridictionnelle
 - Favoriser l'accès aux droits, lutter contre le non recours
 - Proposer des outils pour les familles ne maîtrisant pas la langue française (fiches traduites)
- Favoriser l'autonomie des familles
 - Développer une offre dématérialisée : chat, conférence en ligne...

2.1.5 SEPARÉS MAIS TOUJOURS PARENTS (suite)

Axe 2 : Favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale

- Développer les interventions en direction des familles
 - Développer le réseau des Laep notamment en milieu rural et la coordination de ce dernier au travers du réseau départemental d'accompagnement des parents
 - Réaffirmer la place des référents famille des centres sociaux dans l'accompagnement des familles notamment les familles les plus fragiles (monoparentales, confrontées à situation de handicap...)
- Créer des actions innovantes
 - Expérimenter le concept « Maison des familles » sur un secteur
 - Réfléchir à des structures type « Laep » permettant l'accueil des plus de 6 ans
 - Favoriser l'accessibilité à toutes les familles du département
 - Proposer une offre harmonisée sur le département : développer les équipes / structures mobiles
- Développer les axes de sensibilisation et de communication
 - Accroître la lisibilité des structures existantes
 - Réaffirmer l'importance du lien parents / enfants
 - Promouvoir auprès des familles et des professionnels les nouvelles formes de médiation familiale (parents / adolescents)

Axe 3 : Encourager la mise en oeuvre d'actions diversifiées dans le cadre de la lutte contre les violences familiales

- Réfléchir à des actions, y compris de communication dans tous les espaces de vie.
- Partager cette préoccupation avec l'ensemble des acteurs (associatifs, institutionnels, ...)

2.2. Pour favoriser le vivre-ensemble

Le Sdsf intègre le Schéma Départemental d'Animation de la Vie Sociale - SDAVS (cf. en annexe 1 le SDAVS 2015-2020) dont les principaux enjeux actualisés pour la période 2019/2023 figurent ci-dessous.

VIVRE ET S'IMPLIQUER SUR SON TERRITOIRE	
Axes majeurs d'intervention	Pistes d'actions associées
Axe 1 : Améliorer la Gouvernance	
Étendre les missions du comité de pilotage départemental et élargir sa composition	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le suivi du développement et de l'accompagnement de l'ensemble des structures de l'animation de la vie sociale : centres sociaux, espaces de vie sociale et projets collectifs familles • Elargir sa composition à des représentants de l'État, du Conseil départemental, de la MSA, de l'Association des Maires et de l'Eurométropole à titre de circonscription territoriale et dans la limite de ses compétences
Mettre en œuvre sur l'ensemble des territoires des COPIL locaux de l'animation de la vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Etendre à l'ensemble des territoires concernés les Copil institutionnels existants • Inviter en tant que de besoin les porteurs de projets • Associer les représentants des collectivités locales aux rencontres avec les structures, solliciter leurs avis sur chaque projet et les informer des décisions prises • Développer en fonction des réalités territoriales, à l'échelle d'un ou de plusieurs quartiers ou d'une ou de plusieurs communes ou communauté de communes des Copil projets pour favoriser les complémentarités et le travail en réseau
Axe 2 : Agir en réseau	
Favoriser le fonctionnement en réseau au niveau local	<ul style="list-style-type: none"> • Généraliser la mise en œuvre de diagnostics communs • Associer, selon des modalités adaptées et concertées, l'ensemble des acteurs d'un territoire au suivi et à l'évaluation des projets
Favoriser le fonctionnement en réseau au niveau départemental	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser chaque année une rencontre de l'ensemble des structures de l'animation de la vie sociale • Développer la connaissance mutuelle de projets et des réalisations des Centres sociaux et des Espaces de vie sociale

VIVRE ET S'IMPLIQUER SUR SON TERRITOIRE (suite)

Axe 3 : Réduire les inégalités territoriales

<p>Améliorer la couverture départementale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter les enjeux du schéma départemental aux élus des collectivités concernées • Identifier les acteurs locaux en capacité de porter des projets sur les territoires prioritaires • Mettre en œuvre des projets collectifs familles au niveau de l'ensemble des centres sociaux
<p>Veiller à l'équilibre entre Espaces de vie sociale et Centres sociaux</p>	<p>Accompagner et maîtriser le développement du nombre de centre sociaux en veillant à la capacité des structures à s'inscrire durablement dans une démarche de centre social à la fois sur le plan humain et sur le plan financier</p>

Axe 4 : Adapter la structuration de l'offre à la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville

<p>Accompagner les Centres sociaux et Espaces de vie sociale des quartiers prioritaires dans la prise en compte des besoins des familles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Porter une attention particulière à la participation des habitants, des familles et des jeunes en lien avec les modalités de participation citoyenne prévues dans le cadre de la politique de la ville • Favoriser l'articulation des projets avec les politiques éducatives • Engager une réflexion conjointe sur les approches spécifiques à mettre en place • Susciter et accompagner des actions innovantes sur le champ de l'accompagnement des parents ou de projets en direction des adolescents • Prendre en compte l'échéance 2020 spécifique à la politique de la ville
---	---

Axe 5 : Redéfinir et adapter les interventions en direction des Gens du voyage

<p>Développer des projets pour mieux répondre aux besoins</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la dynamique engagée avec AVA Habitat et Nomadisme et avec ARSEA –Espérance • Inscrire ce développement dans un projet global pour coordonner les projets des Espaces de vie sociale au niveau de l'ensemble du département • Identifier des acteurs en capacité de porter des projets en direction des familles sédentarisées
--	---

VIVRE ET S'IMPLIQUER SUR SON TERRITOIRE

Axe 6 : enjeux actualisés

- Structurer une offre thématique et coordonnée par les têtes de réseaux vers l'ensemble des structures d'animation de la vie sociale du territoire
- Déployer progressivement une approche intercommunale de l'animation de la vie sociale, en lien avec les Conventions territoriales globales
- Conditionner les nouveaux agréments à la complémentarité forte avec les autres structures agréées sur le territoire et à l'avis favorable de la collectivité
- En dehors de l'Eurométropole :
poursuivre le développement de l'animation de la vie sociale permettant une couverture de l'ensemble des communautés de communes avec comme cible un centre social par intercommunalité avec un projet familles
- Sur les communes de l'Eurométropole :
inscrire le développement de structures d'animation de la vie sociale dans les Conventions territoriales globales qui sont envisagées à l'échelle d'un bassin de vie
- S'agissant des gens du voyage :
conformément aux orientations nationales et locales, poursuivre l'accompagnement des projets sur les aires d'accueil en lien avec le schéma départemental et en s'appuyant sur les deux centres sociaux

Annexes

schéma départemental
des services aux

FAMILLES

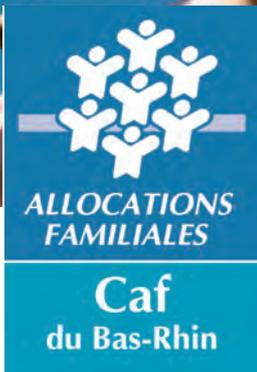


schéma
départemental
de l'animation de
la vie sociale
2015 - 2020

Préambule

En 2012, dès l'engagement de la réflexion sur les orientations à venir de l'action familiale de la Caf du Bas-Rhin, la nécessité d'apporter un nouvel élan à la politique de soutien à l'animation de la vie sociale est apparue comme une priorité. C'est la raison pour laquelle ce schéma prend effet en 2012.

La Circulaire relative à l'animation de la vie sociale du 20 juin 2012 a conforté cette démarche en favorisant l'engagement d'un partenariat renouvelé et renforcé avec les acteurs de l'animation de la vie sociale.

Le schéma départemental de l'animation de la vie sociale retraduit cette démarche. Il est aussi un schéma de développement autour de quatre ambitions fortes que porte le Conseil d'administration de la Caf du Bas-Rhin :

- **inscrire les structures d'animation de la vie sociale dans une dynamique territoriale associant les acteurs locaux et favorisant la participation des habitants ;**
- **réduire les inégalités territoriales ;**
- **adapter la structuration de l'offre à la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville ;**
- **redéfinir et adapter les interventions en direction des Gens du voyage.**

Il s'accompagne d'un renforcement du partenariat avec les acteurs de l'animation de la vie sociale dans le Bas-Rhin et d'une réflexion sur les modalités de pilotage.

L'animation de la vie sociale ne peut se concevoir sans articulation avec les autres priorités de l'action familiale.

C'est le cas d'abord de la politique d'accompagnement des parents.

Centres sociaux et espaces de vie sociale sont en effet autant de relais locaux du réseau d'accompagnement des parents dont la mise en œuvre doit permettre de donner corps à l'accompagnement des parents au niveau des territoires.

Le présent schéma veille ainsi à être en cohérence avec le schéma départemental de l'accompagnement des parents signé le 10 octobre 2014.

C'est le cas ensuite de la politique jeunesse.

Par leur implication dans le développement de l'offre en direction des adolescents les centres sociaux, les espaces de vie sociale et les maisons des jeunes et de la culture sont des acteurs naturels de cette politique. La mobilisation est un atout fort dans la mise en œuvre de la politique comme dans la gouvernance de l'animation de la vie sociale.

Les développements entrepris et les résultats déjà obtenus montrent le bien-fondé de l'accompagnement mis en œuvre non seulement en prenant appui sur les têtes de réseaux partenaires mais aussi une implication très forte des administrateurs de la Caf du Bas-Rhin qui ne mesurent ni leurs efforts ni leur temps lorsqu'il s'agit d'être présents sur les territoires et à l'écoute des acteurs.

Pour prendre pleinement sens, une politique de l'animation de la vie sociale ne peut se concevoir sans articulation avec le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, avec le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage ou avec les contrats de ville. Il s'agit d'un enjeu de gouvernance globale qui dépasse le cadre de ce schéma et qu'il conviendra de faire vivre à l'échelle de chacune des instances de pilotage.

Enfin, le projet de schéma a été présenté à nos partenaires. Ils l'imaginent unanimement au moins sur la durée des mandats municipaux et des contrats de ville.

Il trace de ce fait des perspectives jusqu'en 2020.

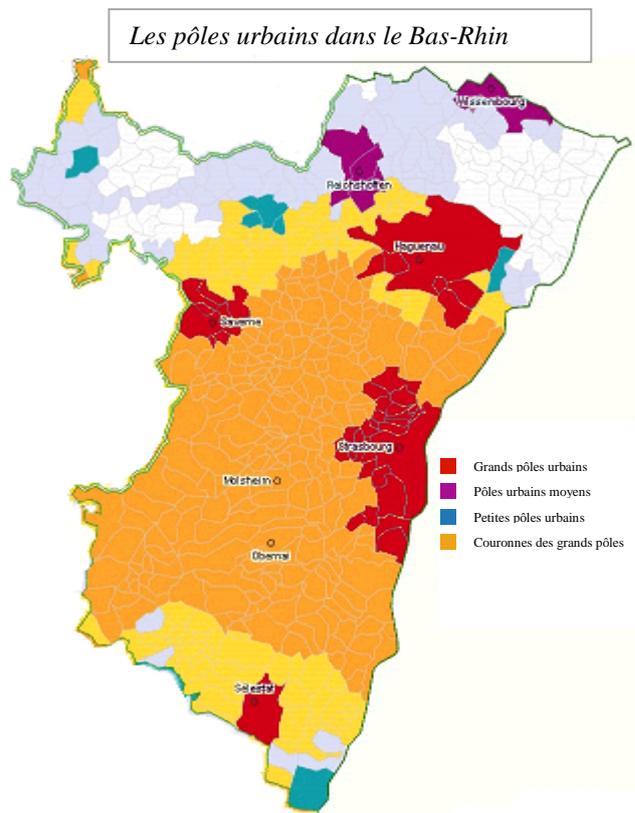
Le portrait global du département réalisé en appui du schéma départemental de l'accompagnement des parents est ici repris en intégralité (annexe).

Le parallèle entre les deux démarches – Accompagnement des parents et Animation de la vie sociale – le justifie pleinement.

Ce diagnostic montre en particulier une répartition des familles sur les pôles urbains: Strasbourg (55 % des familles du département), Haguenau, Sélestat, Saverne, Reichshoffen, Niederbronn et Wissembourg et l'importance de la couronne péri urbaine.

Le développement des structures d'animation de la vie sociale jusque fin 2011 montre une couverture très inégale de ces territoires :

- ⇒ des centres sociaux sont présents sur les centres urbains de Strasbourg, Haguenau - Bischwiller et de Saverne ⇒ 15 centres sociaux et 4 espaces de vie sociale à Strasbourg, sur le reste de l'Eurométropole, 3 à Haguenau-Bischwiller et 1 à Saverne ;
- ⇒ à l'inverse les pôles urbains de Sélestat et Wissembourg ne sont pas couverts, et le pôle Reichshoffen/Niederbronn ne compte qu'un espace de vie sociale ;
- ⇒ les centres sociaux d'Obernai et Sarre-Union font exceptions puisqu'il s'agit de pôles urbains de dimension plus restreinte.



S'agissant du reste du territoire les implantations d'espaces de vie sociale à Schirmeck et à Krautergersheim sont à souligner.

Enfin l'action en direction des gens du voyage est préfigurée par un centre social dédié et par deux espaces de vie sociale en direction de familles sédentarisées (Kaltenhouse et Strasbourg).

Les cartographies 1 et 2 montrent à la fois l'état des lieux fin 2011 et les évolutions intervenues depuis.

Ce contexte permet d'identifier les grandes orientations qui suivent.

Le pilotage de l'animation de la vie sociale s'organise à deux niveaux : au niveau départemental et au niveau local. Cette organisation est décrite ci-après.

Au niveau départemental un COPIL partenarial a été constitué en 2012. Il est composé de représentants de la Caf (Président du Conseil d'administration et quatre administrateurs membres de la Commission de l'animation de la vie sociale) et de représentants de trois réseaux associatifs.

Il traite plus particulièrement du développement et de l'accompagnement des espaces de vie sociale avec l'appui opérationnel de ces trois têtes de réseaux :

- la **Fédération des Centres sociaux** du Bas-Rhin au titre de son rôle fédérateur des centres sociaux et de sa capacité à accompagner l'émergence d'espaces de vie sociale sur les mêmes territoires ;
- la **Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace**, au titre de sa présence sur l'ensemble du Bas-Rhin, du réseau d'associations locales qu'elle anime et du fait qu'elle constitue un acteur de référence de l'animation jeunesse ;
- l'**Union départementale des associations familiales** enfin, qui en plus de sa contribution au schéma départemental d'accompagnement des parents, intervient dans l'animation d'un réseau dense d'associations familiales.

Au niveau local des Comités de pilotage inter institutionnels associant représentants des collectivités, représentants du Conseil Départemental, représentants de la Caf et, lorsqu'il s'agit de territoires prioritaires de la politique de la Ville, représentants de l'État sont également mis en œuvre.

Ils s'inscrivent dans des conventions spécifiques et traitent de l'ensemble des structures de l'animation de la vie sociale.

Huit collectivités sont aujourd'hui concernées : villes de Bischheim, de Bischwiller, de Haguenau, de Hoenheim, d'Illkirch-Graffenstaden, de Lingolsheim, de Sarre-Union et de Strasbourg.

Les enjeux :

➔ **Étendre les missions du COPIL départemental et élargir sa composition**

et pour cela :

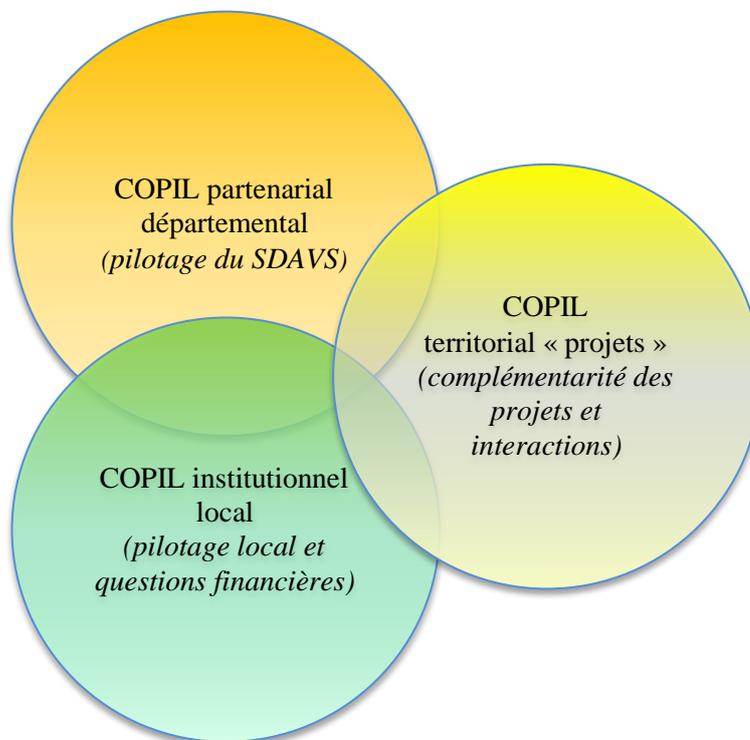
- *assurer à ce niveau le suivi du développement et de l'accompagnement de l'ensemble des structures de l'animation de la vie sociale : centres sociaux, espaces de vie sociale et projets collectifs familles*
- *élargir sa composition à des représentants de l'État, du Conseil départemental, de la MSA, de l'Association des Maires et de l'Eurométropole à titre de circonscription territoriale et dans la limite de ses compétences*

➔ **Mettre en œuvre sur l'ensemble des territoires des COPIL locaux de l'animation de la vie sociale**

et pour cela :

- *étendre à l'ensemble des territoires concernés les Copil institutionnels existants*
- *inviter en tant que de besoin les porteurs de projets*

- *associer les représentants des collectivités locales aux rencontres avec les structures, solliciter leurs avis sur chaque projet et les informer des décisions prises*
- *développer en fonction des réalités territoriales, à l'échelle d'un ou de plusieurs quartiers ou d'une ou de plusieurs communes ou communauté de communes des Copil projets pour favoriser les complémentarités et le travail en réseau*



L'attention portée par les administrateurs à la convergence des projets d'un même territoire est forte : elle est en effet le nécessaire corollaire au développement d'espaces de vie sociale sur des territoires couverts par des centres sociaux.

Cette complémentarité est à approfondir sur le modèle du projet global mis en œuvre sur le territoire de la Ville de Haguenau, dans une démarche partagée entre les acteurs de l'animation de la vie sociale, la Ville et la Caf.

Elle repose sur l'identification des territoires, sur une harmonisation des durées d'agrément, sur des démarches de diagnostic et d'évaluation partagées et sur des échanges réguliers au sein des COPIL territoriaux « projets » (le cas échéant intégrés aux COPIL institutionnels).

Agir en réseau c'est aussi assurer une animation plus globale autour de thématiques comme la participation des habitants, l'animation jeunesse ou l'accompagnement des parents.

C'est largement le cas aujourd'hui au sein de chacune des Fédérations associées. C'est aussi le cas en transversalité lorsqu'il s'agit des Espaces de vie sociale.

Pour autant une dynamique de réseau associant espaces de vie sociale et centres sociaux reste à développer au niveau départemental.

Les enjeux :

➔ Favoriser le fonctionnement en réseau au niveau local ...

et pour cela :

- *généraliser la mise en œuvre de diagnostics communs*
- *associer, selon des modalités adaptées et concertées, l'ensemble des acteurs d'un territoire au suivi et à l'évaluation des projets*

➔ ... comme au niveau départemental

et pour cela :

- *organiser chaque année une rencontre de l'ensemble des structures de l'animation de la vie sociale*
- *développer la connaissance mutuelle de projets et des réalisations des Centres sociaux et des Espaces de vie sociale*

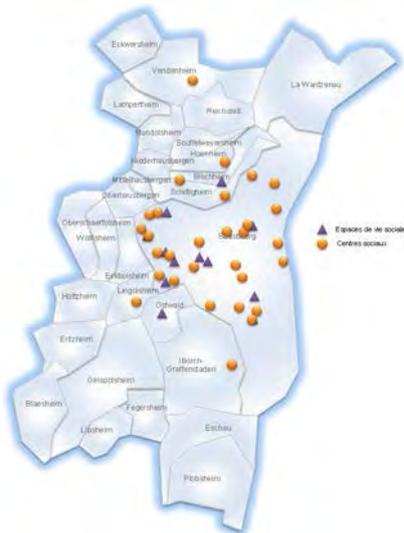
Si la couverture du Bas-Rhin a fortement évolué depuis 2011, tout le territoire n'est pas couvert.

L'absence de toute structure dans le nord du département, en particulier autour de Wissembourg, conduit à définir une première priorité.

Cette situation n'est pas unique : d'autres Communautés de communes, par exemple les CC de Barr Bernstein ou du Pays de Hanau, ne sont pas couvertes.

Pour l'Eurométropole une approche commune par commune paraît plus indiquée.

Les équipements AVS de l'Eurométropole



Abstraction faite de Strasbourg il s'agit d'un territoire encore peu couvert qui sera également à prendre en compte.

Des développements restent ainsi nécessaires, en intégrant à la réflexion les perspectives de fusions de collectivités à venir. La cartographie 3 montre les principales priorités territoriales.

Les développements à envisager sont sans doute davantage à concevoir au niveau des Espaces de vie sociale que des Centres sociaux, notamment en raison des enjeux financiers et de la plus grande facilité à en assurer durablement l'équilibre financier.

A cet objectif s'ajoute celui de mettre en œuvre des projets collectifs familles au niveau de l'ensemble des centres sociaux.

Les enjeux :

➔ Améliorer la couverture départementale

et pour cela :

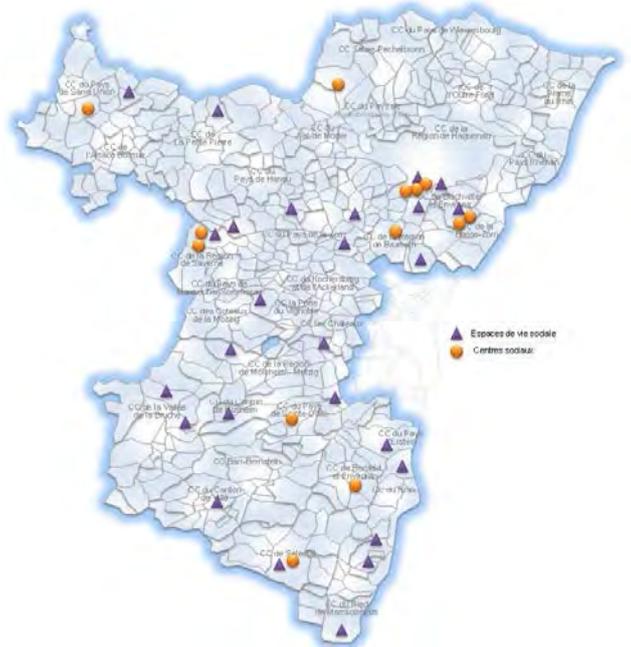
- présenter les enjeux du schéma départemental aux élus des collectivités concernées
- identifier les acteurs locaux en capacité de porter des projets sur les territoires prioritaires
- mettre en œuvre des projets collectifs familles au niveau de l'ensemble des centres sociaux

➔ Veiller à l'équilibre entre Espaces de vie sociale et Centres sociaux

et pour cela :

- accompagner et maîtriser le développement du nombre de centres sociaux en veillant à la capacité des structures à s'inscrire durablement dans une démarche de centre social à la fois sur le plan humain et sur le plan financier

Les équipements AVS du Bas-Rhin

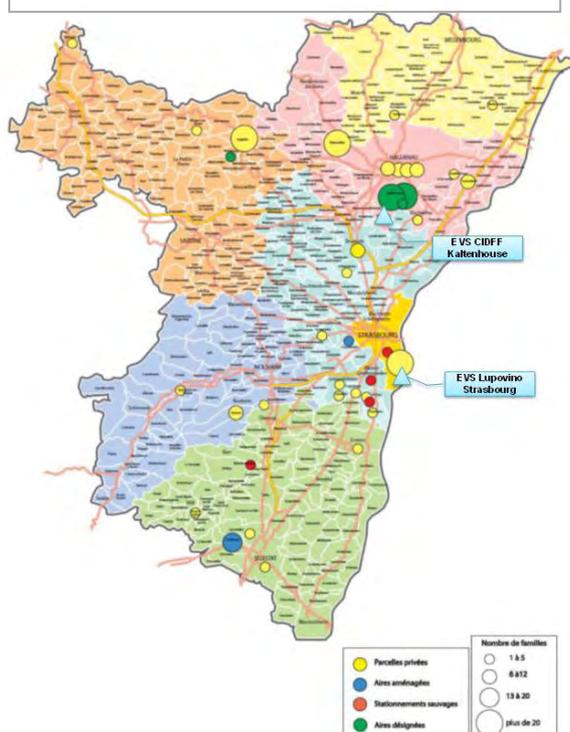


L'attention portée par le Conseil d'administration aux besoins des Gens du voyage a conduit dès 2003 à agréer un projet de centre social intervenant en direction des familles présentes sur les aires d'accueil.

Arrêté depuis, ce premier projet a permis d'approfondir la réflexion et de se donner des perspectives nouvelles à partir de 2014.

Le développement d'espaces de vie sociale sur des aires d'accueil en est une, de même que l'accompagnement d'un centre social Eurométropole.

Répartition des lieux de sédentarisation



Aires d'accueil des Gens du voyage



La prise en compte des besoins spécifiques des familles sédentarisées constitue un autre axe de réflexion.

Il a conduit en 2006 à agréer un espace de vie sociale à Strasbourg, puis en 2010 à accompagner un projet à Kaltenhouse.

D'autres territoires peuvent justifier ce type d'approche sachant que la question de la participation et les compétences à mobiliser demande une approche différente de celle d'espaces de vie sociale portés par des associations locales.

Les enjeux :

➔ Développer des projets pour mieux répondre aux besoins

et pour cela :

- poursuivre la dynamique engagée avec AVA Habitat et Nomadisme et avec ARSEA – Espérance
- inscrire ce développement dans un projet global pour coordonner les projets des Espaces de vie sociale au niveau de l'ensemble du département
- identifier des acteurs en capacité de porter des projets en direction des familles sédentarisées

Cartographies

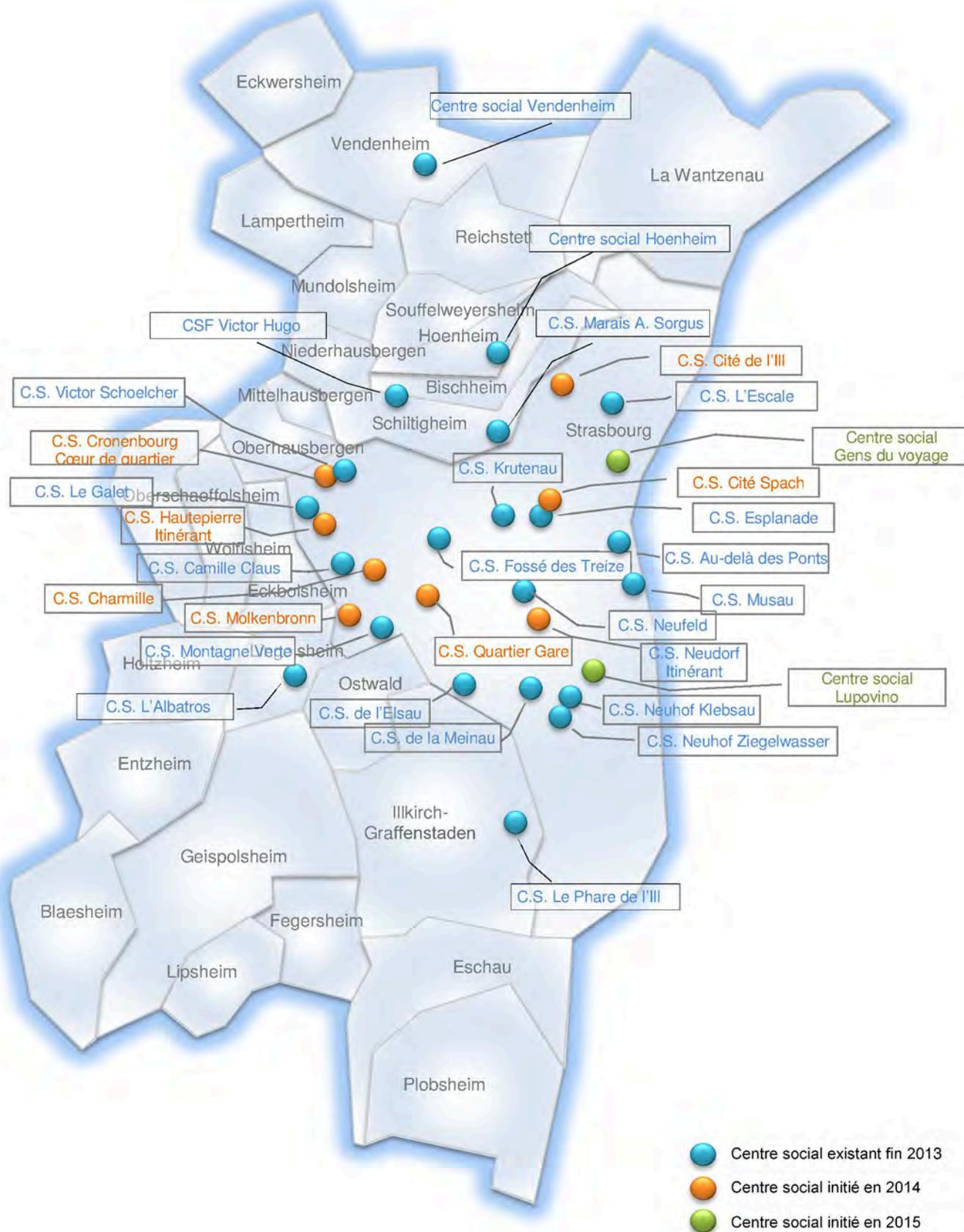
Cartographie 1 : Etat des lieux des centres sociaux

Les Centres sociaux du Bas-Rhin



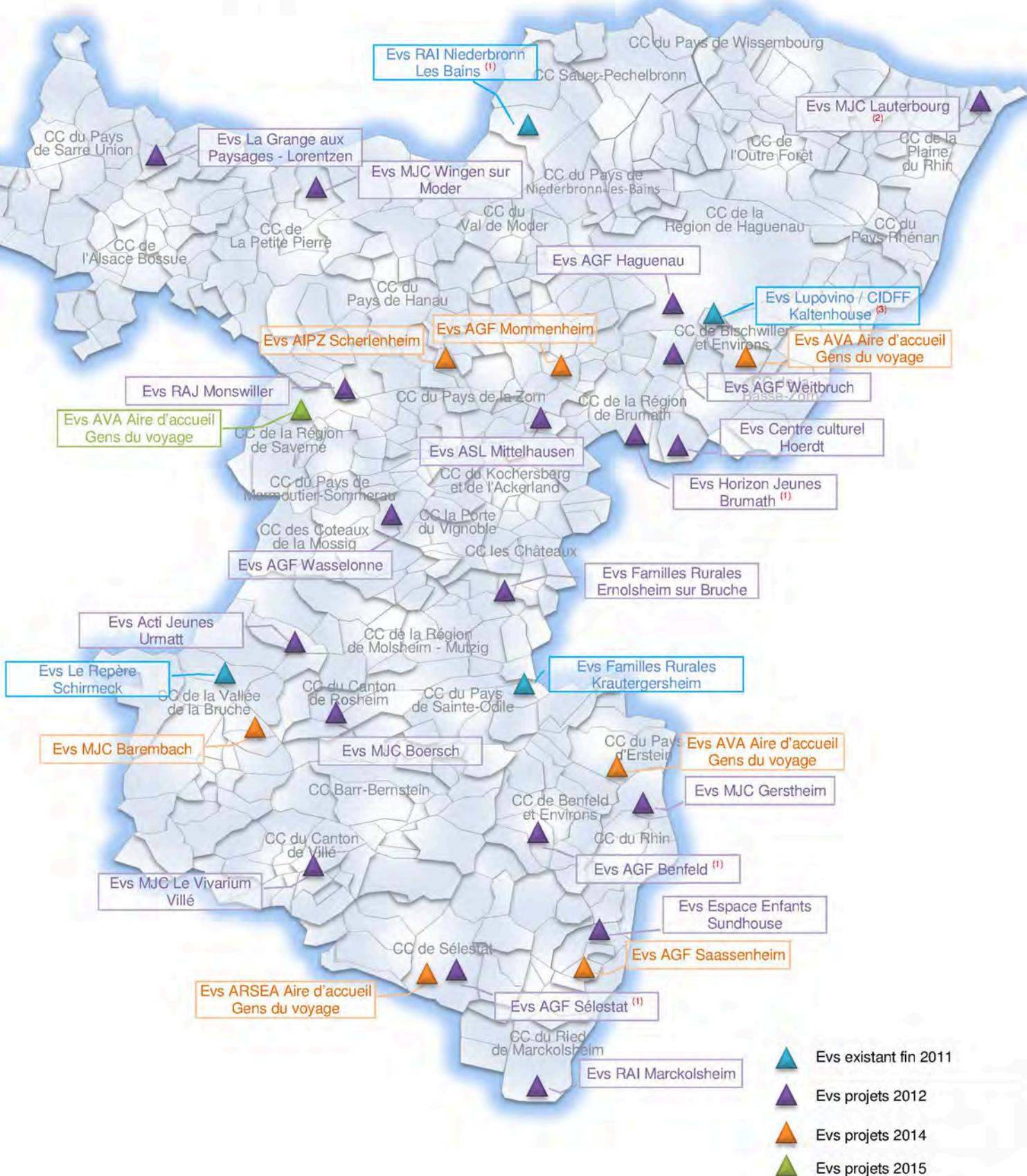
- Centre social existant fin 2013
- Centre social initié en 2014
- Centre social initié en 2015

Les centres sociaux sur le territoire de l'Eurométropole



Cartographie 2 : Etat des lieux des espaces de vie sociale

Les Espaces de vie sociale du Bas-Rhin

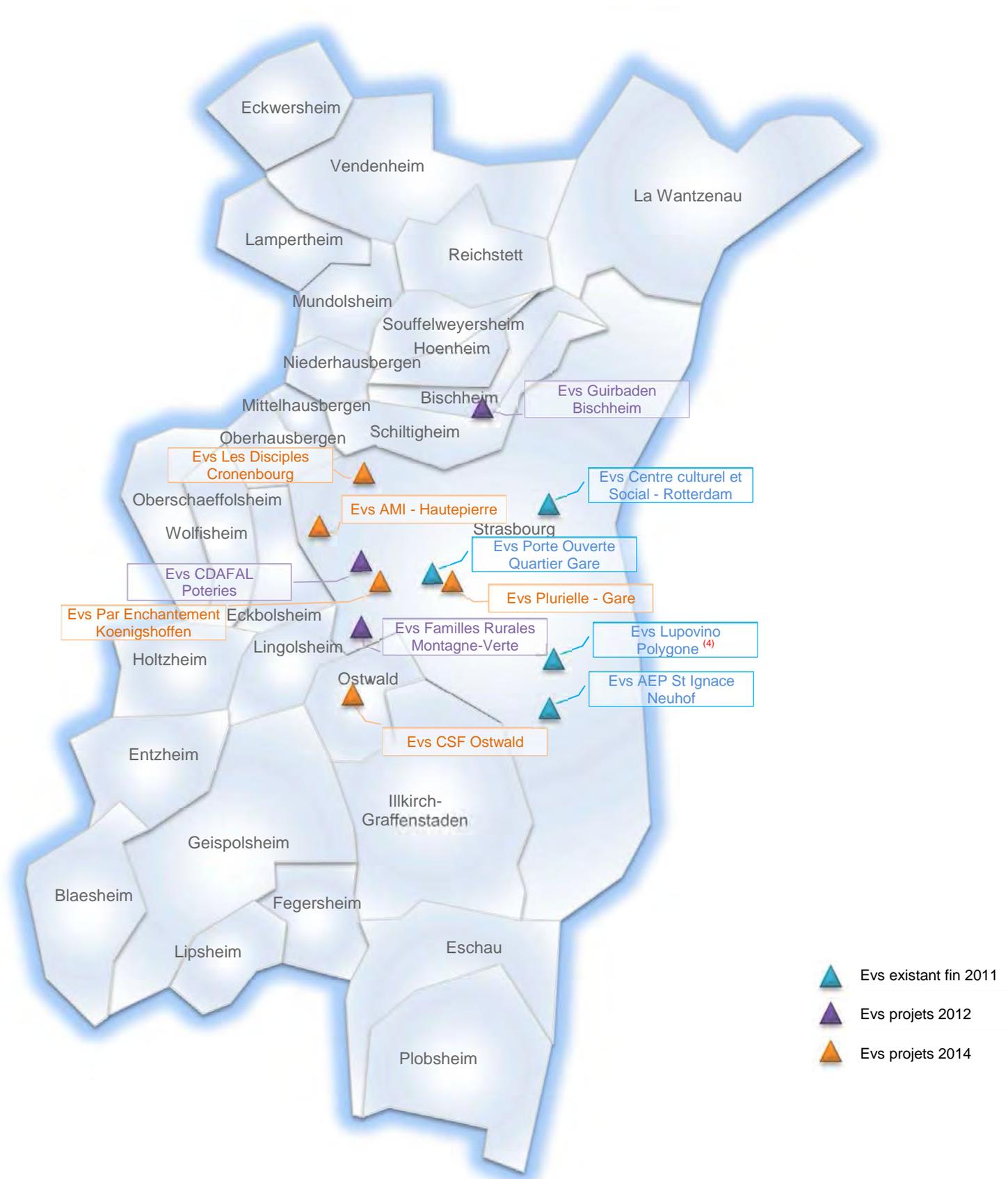


(1) Pour mémoire : il s'agit d'espaces de vie sociale qui, maintenant, sont agréés comme centres sociaux

(2) Projet abandonné en 2013

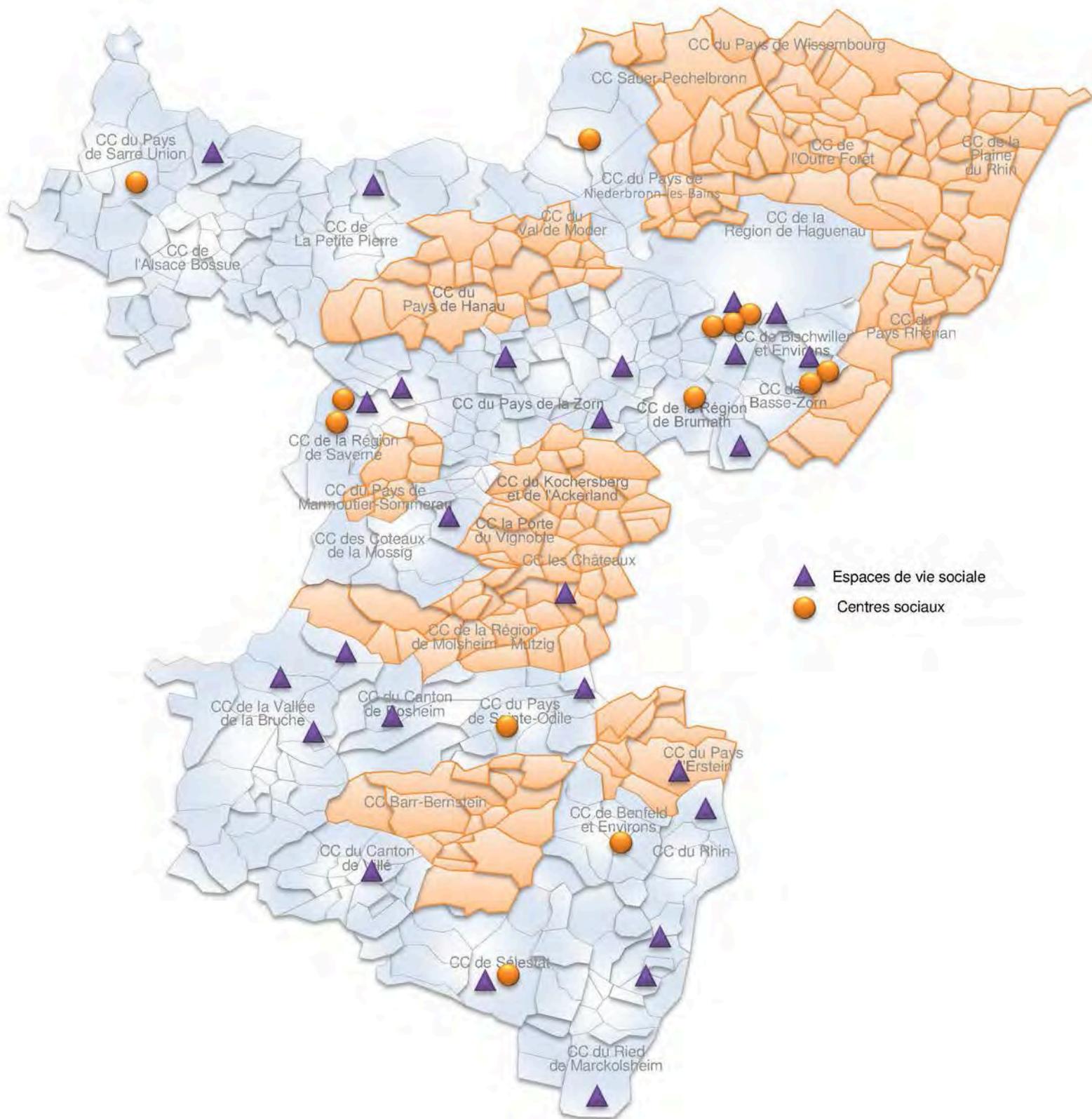
(3) Projet pris en charge par le CIDFF en 2015. Il s'agit d'un projet spécifique à des gens du voyage sédentarisés.

Les Espaces de vie sociale sur le territoire de l'Eurométropole

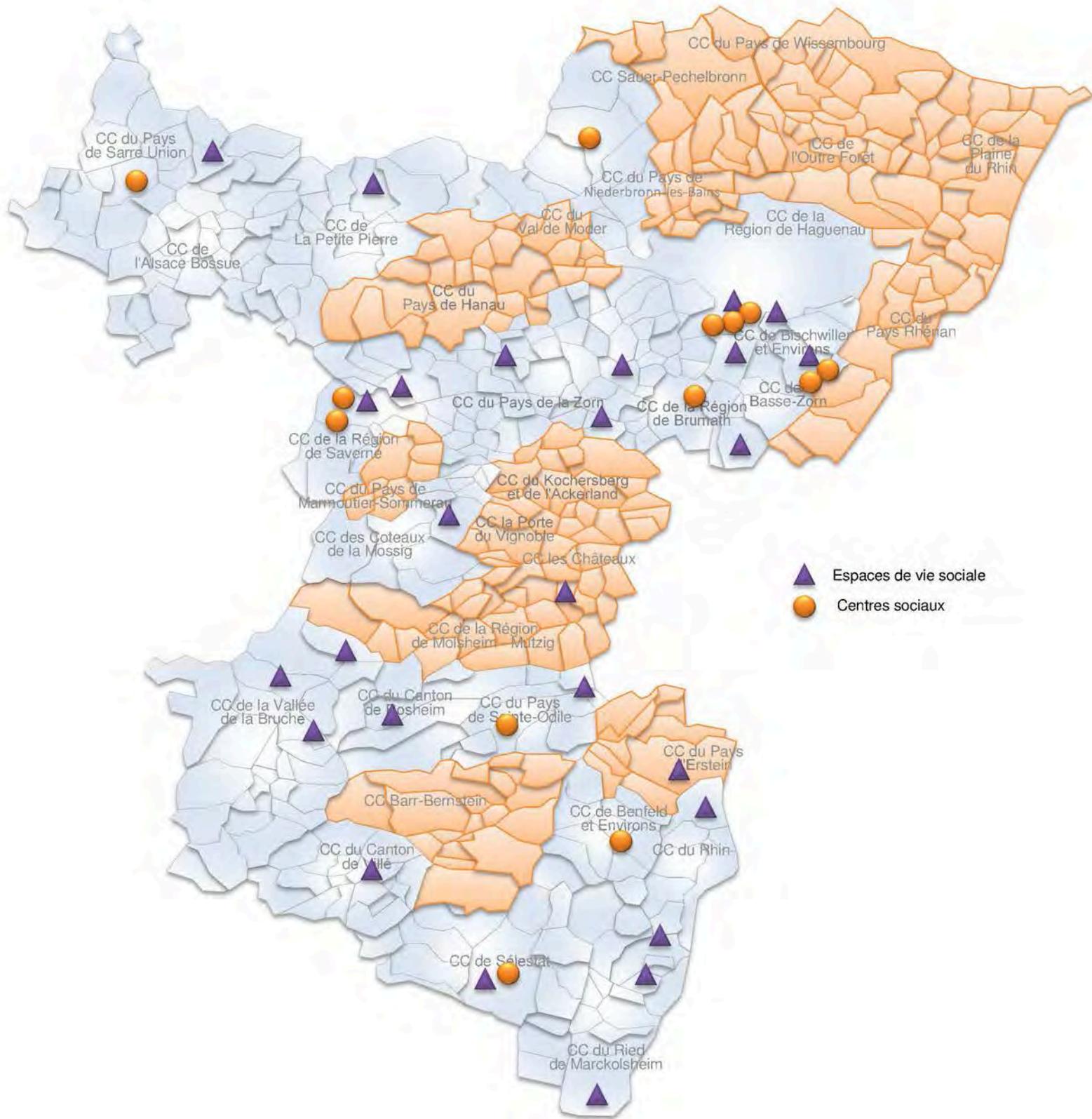


(4) Pour mémoire : il s'agit d'un espace de vie sociale qui, maintenant, est agréé en tant que centre social

Cartographie 3 : Les territoires non couverts (Bas-Rhin)

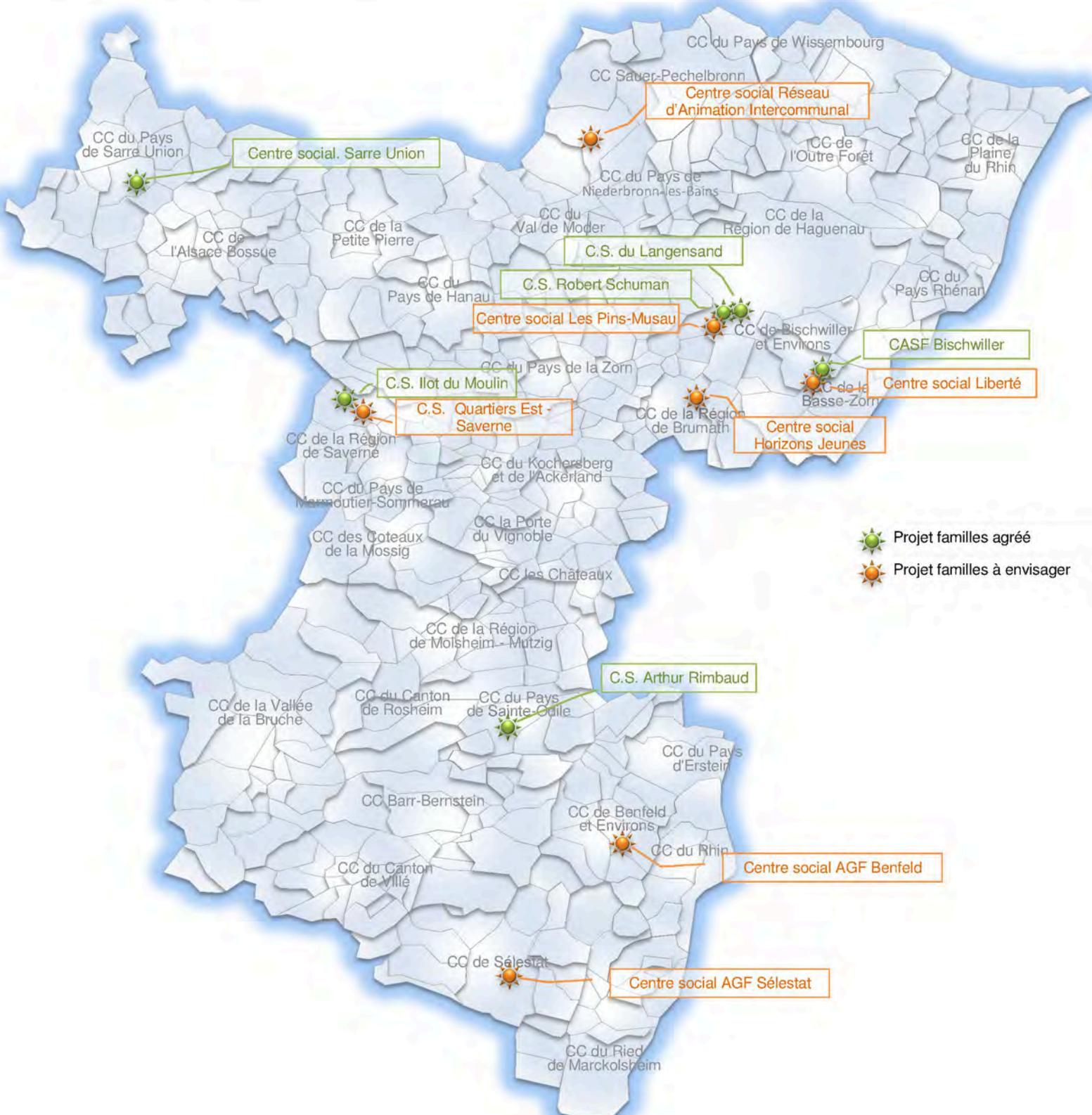


Les territoires non couverts
(Bas-Rhin)

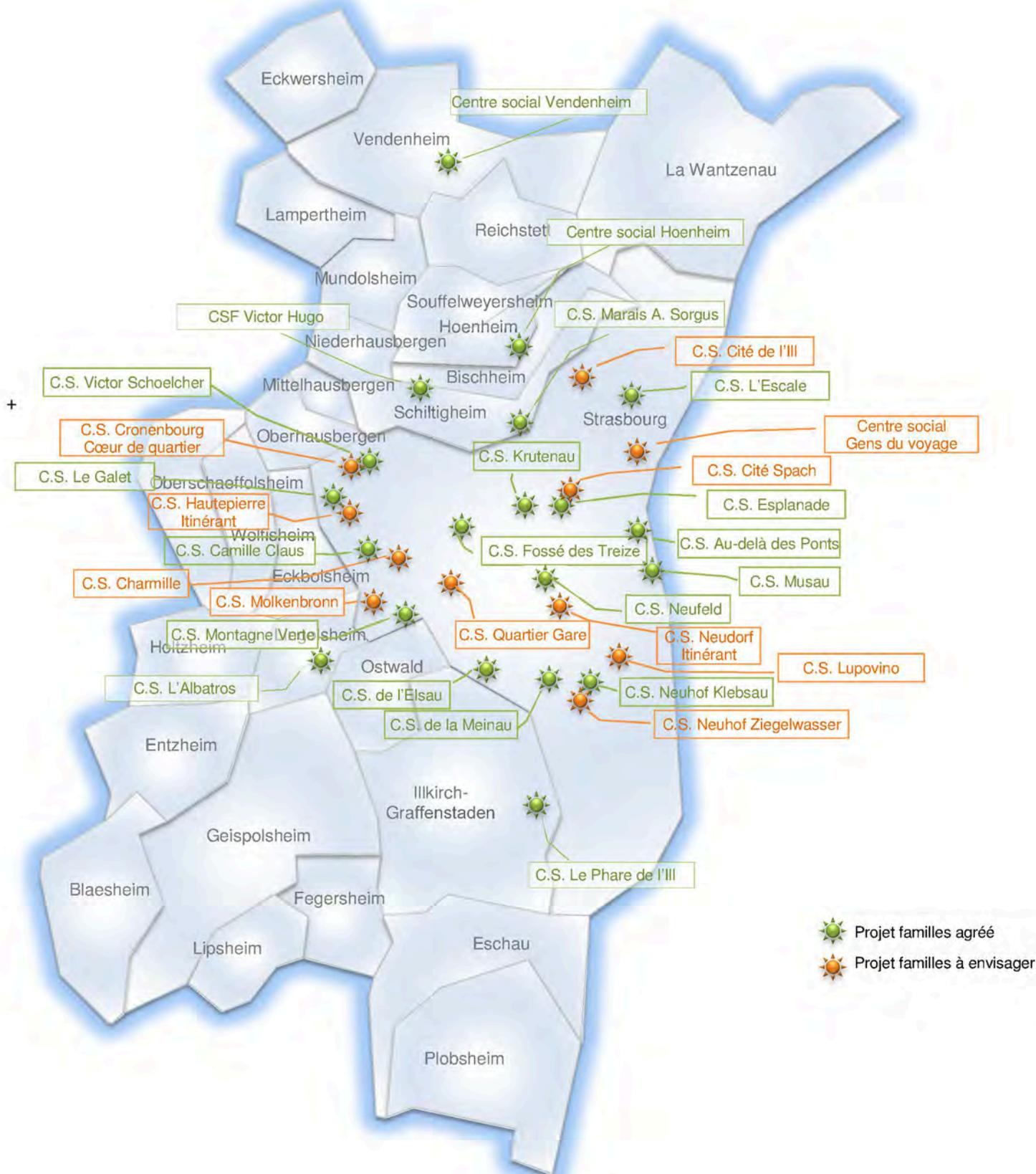


Cartographie 4 : État des lieux des projets familles

Les projets familles agréés du Bas-Rhin

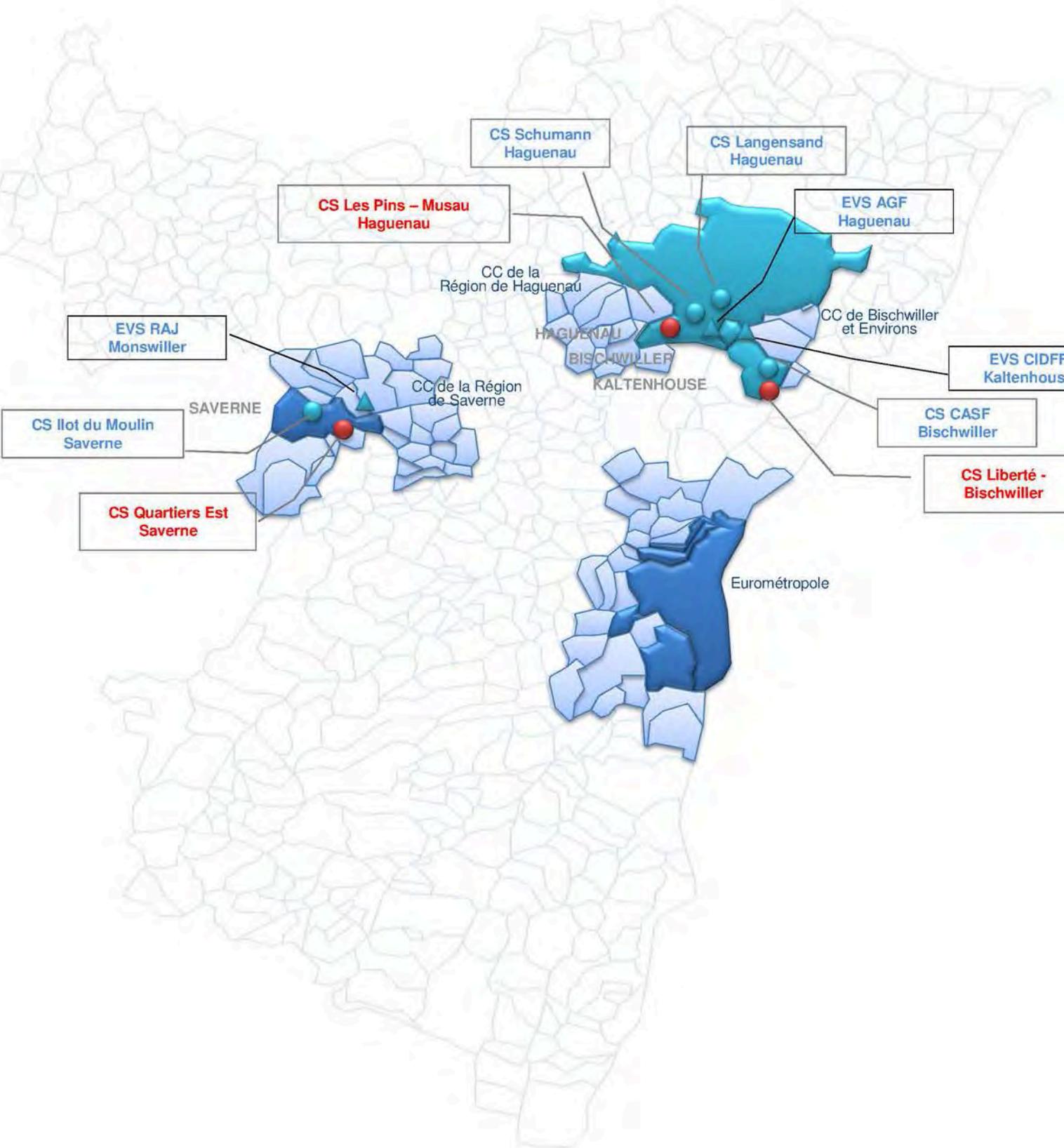


Les projets familles agréés sur le territoire de l'Eurométropole

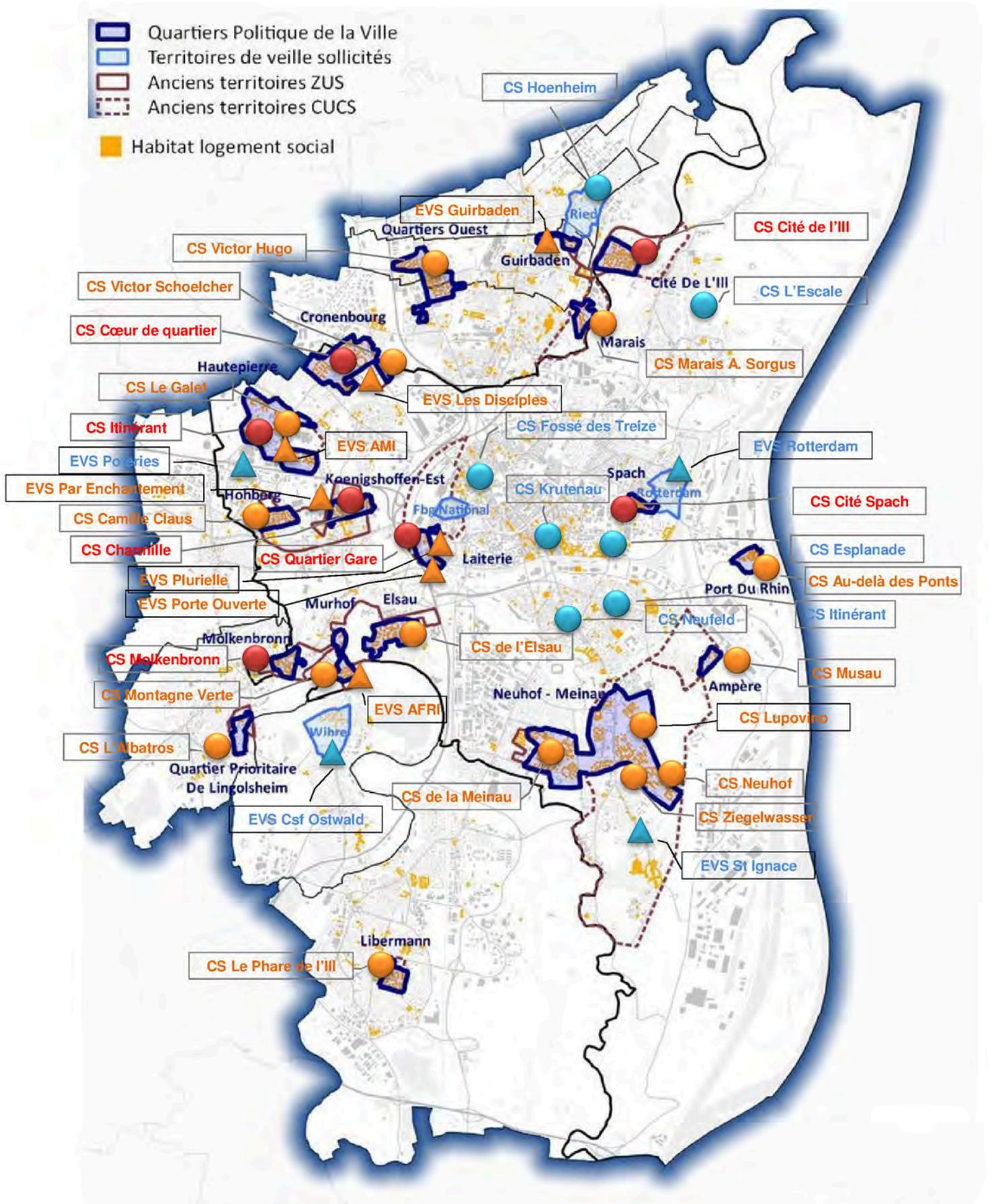


Cartographie 5 : État des lieux des Centres sociaux et Espaces de vie sociale sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Les territoires prioritaires du Bas-Rhin



Les territoires prioritaires de l'Eurométropole



Source : contrat de ville de l'Eurométropole

Cartographie 6 : Les aires d'accueil des Gens du voyage



Pour les communes de Drusenheim et Reichshoffen :

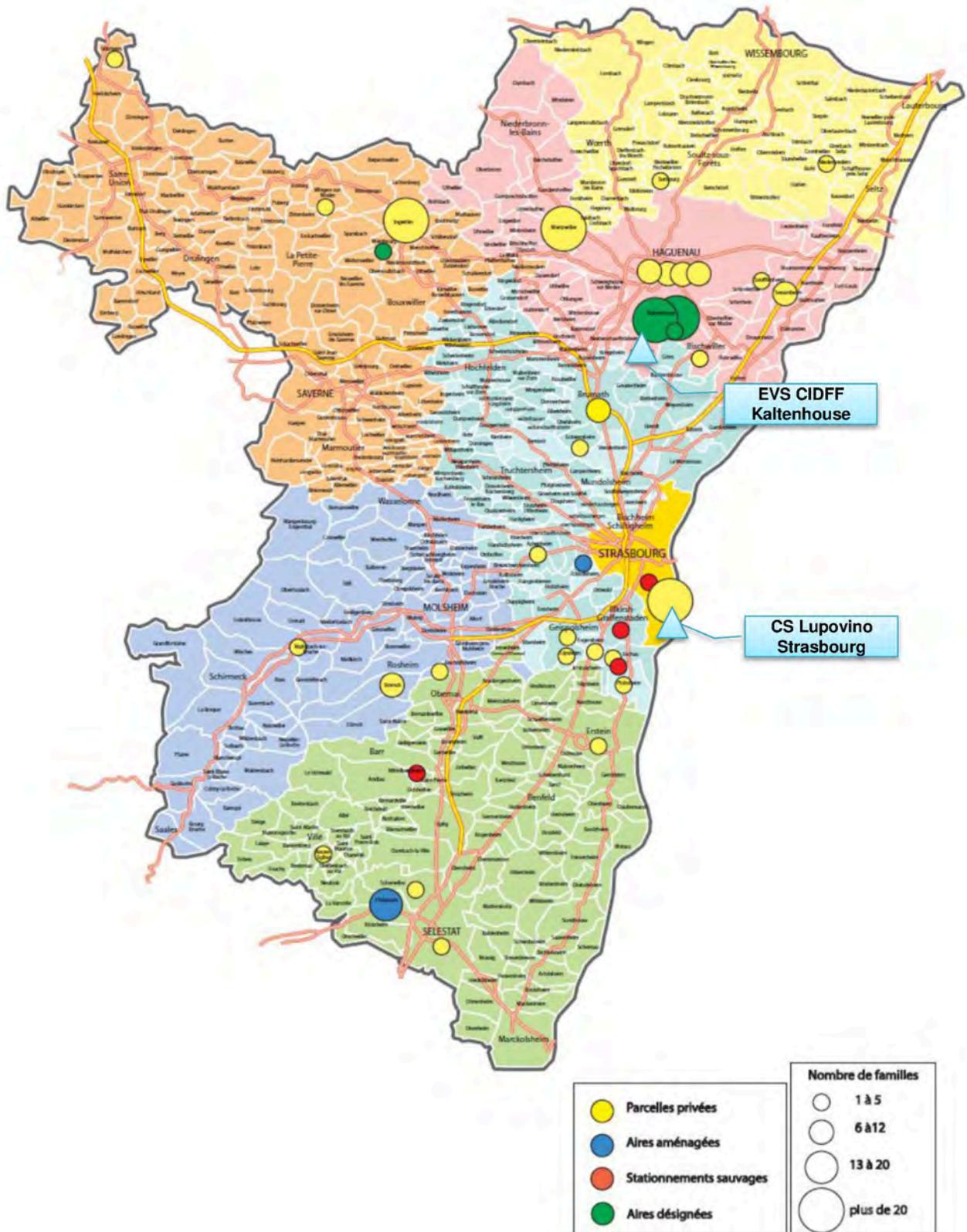
- soit réalisation d'une aire d'accueil de 20 places à Drusenheim et réalisation d'une aire d'accueil de 10 places à Reichshoffen
- soit réalisation d'une aire de grand passage sur Drusenheim ou environs en collaboration avec Reichshoffen

0 5 10 km

DDT 67 - STIC/GCD
Atelier Technique
Août 2013

sources:
© I.G.N. BD Topo 2009

Cartographie 7 : projets en direction des Gens du voyage sédentarisés



Source : schéma départemental de l'accueil des gens du voyage

PORTRAIT GLOBAL
DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SOMMAIRE

1 - LA GÉOGRAPHIE ET LES TERRITOIRES.....	PAGE
11. Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	3
12. Où vivent les familles?.....	4
2 - CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DU TERRITOIRE	
21. L'accroissement de la population bas-rhinoise	5
211 La stabilité des naissances	5
212 La fécondité	6
22. La démographie des bénéficiaires de prestations.....	6
221 Des bénéficiaires toujours plus nombreux.....	7
222... du fait d'une plus grande précarité	7
3 - LES STRUCTURES FAMILIALES ET LA PARENTALITÉ	
31. Composition des familles du Bas-Rhin.....	8
311 Les couples sans enfant	9
312 Les couples avec enfants	9
313 Les familles monoparentales	10
314 Taille des familles.....	13
32. Les unions et les séparations dans le Bas-Rhin	14
33. Les enfants dans les familles bas-rhinoises	17
331 L'âge des enfants	17
332 Les enfants selon la situation familiale	17
333 Les enfants handicapés	18
4 - PORTRAIT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE	
41. L'activité dans le Bas-Rhin	19
411 Les secteurs d'activité et les catégories socio-professionnelles.....	19
412 Le taux d'activité féminin	20
413 Le chômage	21
42. Les revenus des familles bas-rhinoises	23

SOMMAIRE

5 - PAUVRETÉ DES POPULATIONS ET PRÉCARITÉ DES FAMILLES

51. La pauvreté de la population bas-rhinoise	24
511 Structure par âge de la population pauvre	24
512 Structure par type de famille de la population pauvre.....	25
52. La précarité dans le département	25
521 Le seuil de bas revenu	25
5211 Les familles à bas revenus	25
5212 La pauvreté des ménages	26
5213 Les enfants résidant dans les familles à bas revenus	27
522 Les minima sociaux	29
5221 Focus sur le RSA.....	30
5222 Focus sur l'AAH.....	31
5223 Les enfants vivant au sein d'une famille bénéficiaire de minima sociaux.....	31

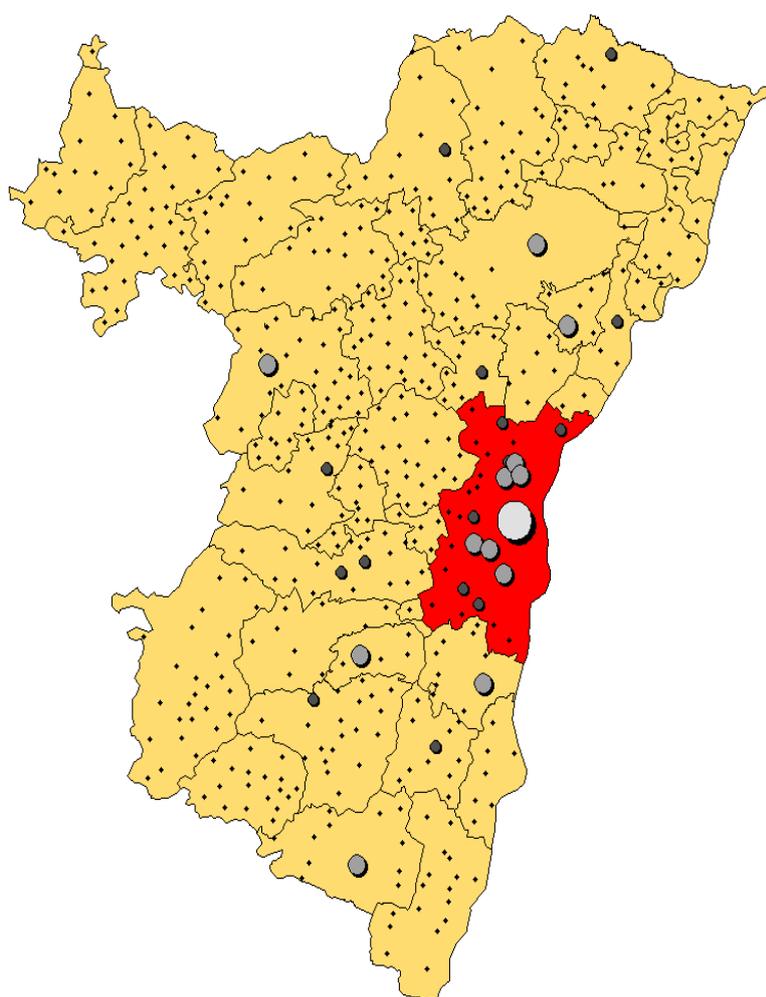
1 - LA GÉOGRAPHIE ET LES TERRITOIRES

Au 1er janvier 2010, le Bas-Rhin compte 1 095 905 habitants concentrés essentiellement dans les grands pôles urbains ainsi que dans leurs couronnes périurbaines.

306 793 familles¹ vivent dans le Bas-Rhin, dont 133 114 avec au moins un enfant de moins de 18 ans, soit 43.4 %.

11. Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Le département du Bas-Rhin compte 527 communes dont 28 de plus de 5 000 habitants.



Au 1er janvier 2014, le département du Bas-Rhin comportait 34 EPCI.

Une commune (Siltzheim) fait partie d'un EPCI du département de la Moselle.

Seulement un EPCI compte plus de 60 000 habitants: la Communauté Urbaine de Strasbourg (468 000).

10 EPCI comptent entre 20 000 et 60 000 habitants.

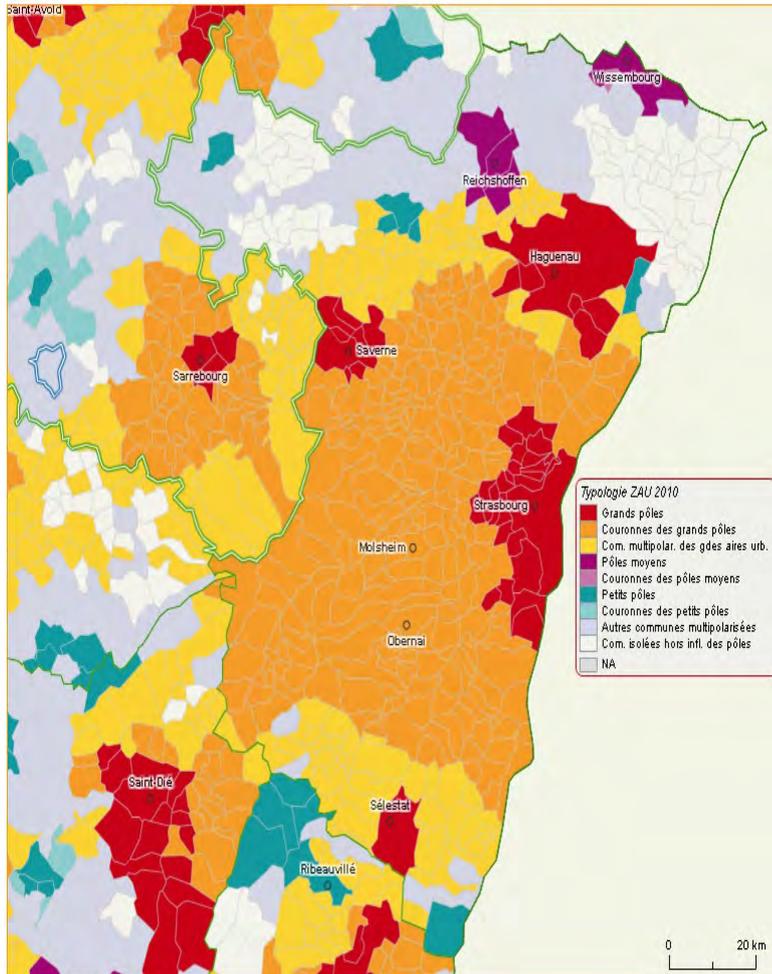


¹ Selon la définition de l'INSEE, une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage,
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

12. Où vivent les familles?

Typologie ZAU 2010 - source : DATAR-INSEE, 2010



- 64 % vivent dans les quatre Grands Pôles Urbains :
 - 55 % dans le Grand Pôle Urbain de Strasbourg
 - 39 % pour la seule Ville de Strasbourg ;
- 21 % vivent dans la couronne périurbaine de ces grands pôles ;
- 6 % vivent dans des communes multipolarisées des grandes aires urbaines,
- 2 % dans des Pôles moyens et leur couronne,
- 1 % seulement dans des petits Pôles,
- 3 % dans d'autres communes multipolarisées,
- 3 % dans des communes isolées, hors de l'aire d'influence des villes.

2 - CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DU TERRITOIRE

21. L'accroissement de la population bas-rhinoise

Entre 1999 et 2010, avec une augmentation annuelle moyenne de 0,6 %, la population bas-rhinoise a augmenté de 6,8 % pour atteindre au 1er janvier 2010, 1 095 905 d'habitants.

Cet accroissement de 70 000 habitants supplémentaires sur le territoire du Bas-Rhin s'explique par des soldes naturels (+55 500) et migratoire (+14 400) positifs.

Ainsi, 79 % de l'accroissement de la population bas-rhinoise est dû au plus grand nombre de naissances que de décès tandis que le reste est dû au plus grand nombre d'immigrations que d'émigrations.

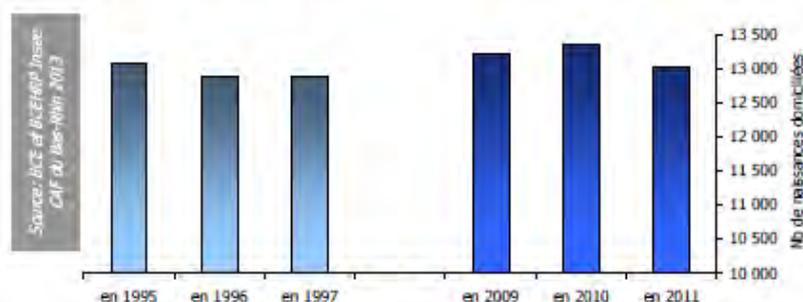
	Circonscription CAF du Bas-Rhin	National
Population au 1 ^{er} janvier 2010	1 095 905	62 765 235
Solde naturel entre 1999 et 2010	+ 55 500	+ 2 701 000
Solde migratoire entre 1999 et 2010	+ 14 400	+ 1 544 000
Evolution annuelle moyenne de la population entre 1999 et 2010	+ 0,6 %	+ 0,7 %
Evolution annuelle moyenne due au seul Solde Naturel	+ 0,5 %	+ 0,4 %
Evolution annuelle moyenne due au seul Solde Migratoire	+ 0,1 %	+ 0,2 %

Source : INSEE RP 2010 – insee.fr

211. La stabilité des naissances

En 2012, 13 074 naissances ont été enregistrées, soit à peu près le même niveau qu'en 1995. Le taux de natalité dans le Bas-Rhin s'établit ainsi à 11,8 ‰, comme en 2011.

Evolution du nombre de naissances bas-rhinoises au cours des 3 dernières années, par rapport à 15 ans en arrière.



212. La fécondité

Selon l'étude réalisée par l'Insee «La fécondité reste moins forte en Alsace», l'âge moyen à l'accouchement en Alsace atteint 29,8 ans contre 26,7 ans il y a vingt-cinq ans. En moyenne, une femme a son premier enfant à 27,9 ans ; le deuxième enfant naît, en moyenne, 3,7 ans plus tard.

L'écart entre la naissance du deuxième et du troisième enfant est en moyenne de 4,4 ans.

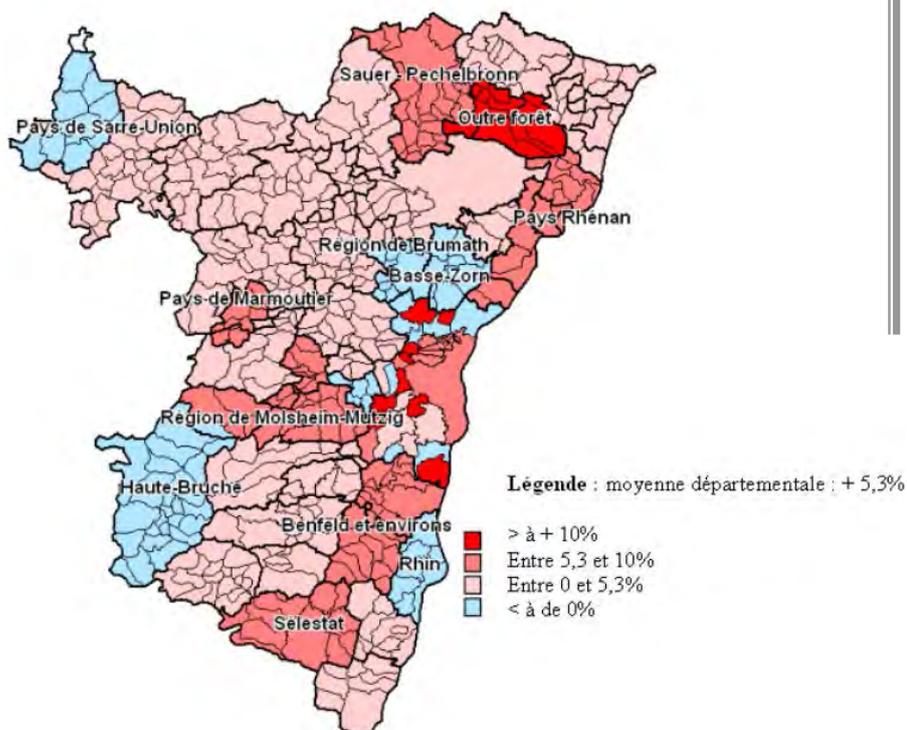
L'indicateur conjoncturel de fécondité des femmes en 2011 est plus faible dans le Bas-Rhin que dans le reste de la France, ce qui s'explique notamment par la part importante des étudiantes dans la population féminine.

Fécondité selon l'âge de la mère en 2011 <i>en nombre d'enfants par femme</i>	Année 2011			
	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Alsace	France
de 15 à 24 ans	0,25	0,35	0,28	0,31
de 25 à 34 ans	1,17	1,25	1,20	1,29
de 35 à 49 ans	0,36	0,34	0,35	0,41
Indicateur conjoncturel de fécondité	1,78	1,94	1,84	2,01

Source : Insee, état civil (données domiciliées), estimations de population.

22. La démographie des bénéficiaires d'allocations familiales

Evolution du nombre d'allocataires par communautés de communes entre 2008 et 2012



Le nombre d'allocataires progresse particulièrement dans la communauté de communes de l'Outre forêt (passant de 1 700 à 1 900) ainsi que dans certaines communes de la CUS (Eckbolsheim, Entzheim, Holtzheim, Mittelhausbergen, Niederhausbergen, Ostwald, Plobsheim et Vendenheim).

221. Des bénéficiaires toujours plus nombreux...

Avec une croissance annuelle moyenne de 1,4% depuis le 31 décembre 2008, soit environ 2 440 allocataires par an supplémentaires, le Bas-Rhin comptait 188 800 allocataires au 31 décembre 2012.

Début 2012, la CAF du Bas-Rhin couvre ainsi 81 % des enfants de moins de 18 ans et 92 % des enfants de moins de 6 ans.

222.... du fait d'une plus grande précarité

Si la démographie du département explique en partie cette forte augmentation du nombre d'allocataires, la précarité de la population est également une explication.

En effet, entre 2009 et 2012, la Caf du Bas-Rhin a constaté une augmentation spectaculaire de plus de 30 % de minima sociaux, soit 6 points d'accroissement supplémentaires par rapport au national, s'expliquant essentiellement par une forte augmentation des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active socle, l'Allocation Adulte Handicapé n'ayant progressé que de 14% sur la même période.

Les aides au logement ont quant à elles progressé de 6 %, soit un accroissement supérieur de 4 points à celui de la France métropolitaine.

3 - LES STRUCTURES FAMILIALES ET LA PARENTALITÉ

Selon la définition de l'INSEE, une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage,
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

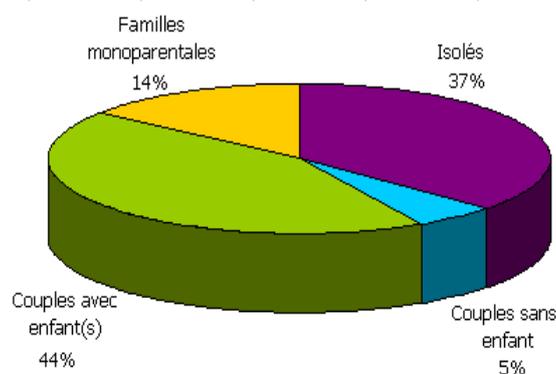
La Caf quant à elle parle de famille allocataire pour désigner un ménage avec au moins un enfant à charge au sens des prestations familiales, c'est-à-dire les enfants âgés de moins de 20 ans ou dans la limite d'âge de 25 ans pour le RSA et les aides au logement. Les familles allocataires regroupent ainsi les couples avec enfant(s) et les familles monoparentales.

31. Composition des familles du Bas-Rhin

En 2010, 306 793 familles¹ vivent dans le Bas-Rhin, dont 133 114 avec au moins un enfant de moins de 18 ans, soit 43.4 %.

Côté allocataires Caf

Au 31 décembre 2012, la Caf comptait 109 556 familles allocataires ce qui représentait environ 58 % des allocataires du Bas-Rhin et 69 % des familles bas-rhinoises avec enfant de moins de 25 ans. Plus d'un allocataire sur trois est isolé et 5 % des allocataires vivent en couple sans enfant.



2012
CAF du Bas-Rhin

Nombre total d'allocataires : 188 800 soit 100 %

- Isolés : 69 320 soit 36,7 %
- Couples sans enfant : 9 924 soit 5,3 %
- Familles monoparentales : 27 221 soit 14,4 %
- Couples avec enfant(s) : 82 335 soit 43,6 %

¹ Cf définition INSEE

311. Les couples sans enfant

En 2010, le Bas-Rhin comptait 128 430 couples sans enfant qui représentaient 42 % des familles¹.

Côté allocataires Caf

En 2012, 9 924 allocataires de la CAF du Bas-Rhin étaient des couples sans enfant ; ils représentaient 5,3% de l'ensemble des allocataires.

312. Les couples avec enfants

En 2010, 108 286 familles étaient composées d'un couple avec un ou plusieurs enfants âgé(s) de moins de 18 ans.

Cette structure familiale caractérise encore la majorité (81%) des familles avec enfant(s) de moins de 18 ans.

Côté allocataires Caf

En 2012, les couples avec enfants représentent 43,6% de l'ensemble des allocataires de la Caf du Bas-Rhin et près de 75 % des familles allocataires du Bas-Rhin.

Entre 2009 et 2012, il semblerait que si le nombre de familles augmente de 0,7 % dans le Bas-Rhin, on observe une diminution du nombre de couples avec enfants (-1,4 %) au profit de l'augmentation du nombre de familles monoparentales (+7,4 %).

EVOLUTION 2009 – 2012 DE LA STRUCTURE DES FAMILLES ALLOCATAIRES

	CAF du Bas-Rhin	France métropolitaine
Nombre total de familles	0,7 %	1,4 %
Familles monoparentales	7,4 %	5,6 %
• avec 1 enfant	5,3 %	4,4 %
• avec 2 enfants	9,4 %	6,8 %
• avec 3 enfants	11,7 %	6,7 %
• avec 4 enfants ou +	6,9 %	7,4 %
Couples avec enfant(s)	- 1,4 %	- 0,1 %
• avec 1 enfant	- 0,2 %	- 0,9 %
• avec 2 enfants	- 2,0 %	0,6 %
• avec 3 enfants	- 1,5 %	- 0,7 %
• avec 4 enfants ou +	0,6 %	- 0,7 %

Source : CAF – Entrepôt SID, table BCA

¹ Cf définition INSEE

313. Les familles monoparentales

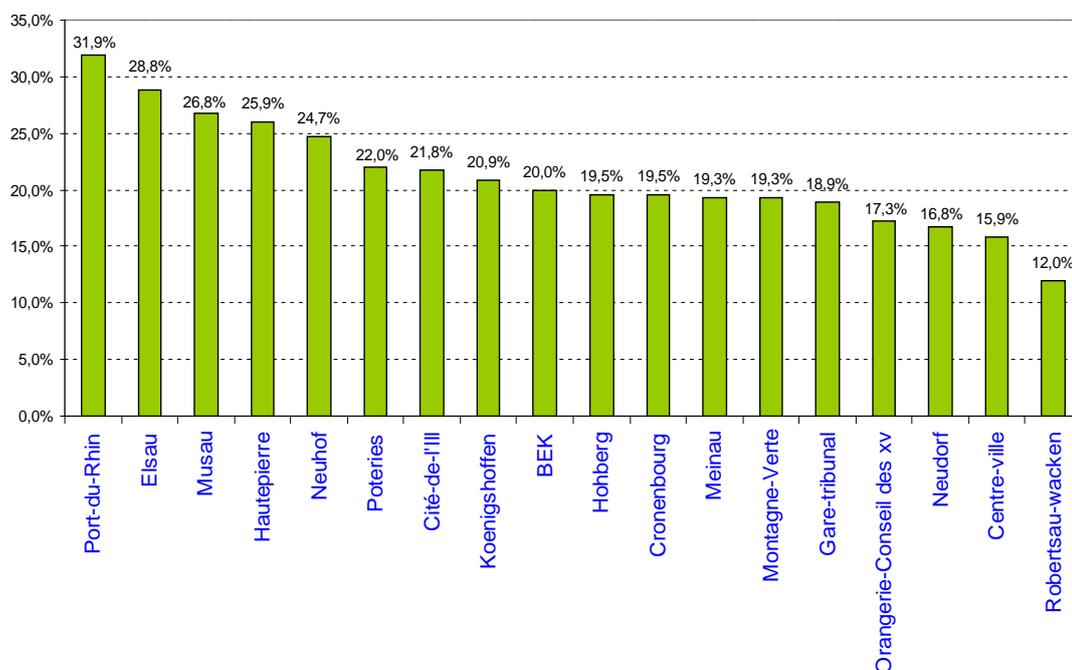
En 2010, le Bas-Rhin compte 24 828 familles monoparentales avec au moins un enfant âgé de moins de 18 ans.

Ainsi, les familles monoparentales représentent 19 % des familles bas-rhinoises avec au moins un enfant âgé de moins de 18 ans ; 35% d'entre elles ont au moins un enfant de moins de 6 ans.

Selon l'Insee, 16,9% des enfants bas-rhinois de 0 à 17 ans vivent ainsi dans une famille monoparentale ; 32,9% d'entre eux ont leur parent qui ne travaille pas.

Ils vivent en majorité avec leur mère (83,2 %) tandis que seulement 16,8 % d'entre eux vivent avec leur père.

A Strasbourg, les quartiers du Port du Rhin, de l'Elsau, de la Musau ou encore de Hautepierre enregistrent des taux de familles monoparentales largement supérieurs aux moyennes de la Ville ou du département.



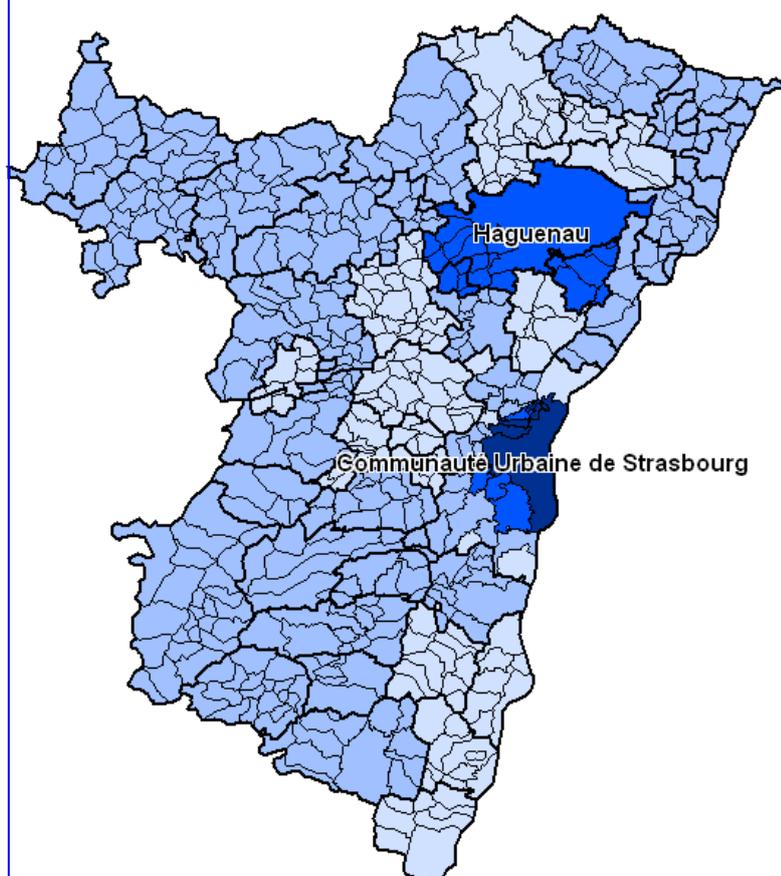
En 2008, à Strasbourg, 13 817 enfants de 17 ans et moins vivent au sein de familles monoparentales, soit 23%.

	Nombre d'enfants vivant au sein d'une famille monoparentale
0-2 ans	1501
3-5 ans	1945
6-10 ans	3850
11-14 ans	3205
15-17 ans	2686
Total 17 ans et moins	13187

Côté allocataires Caf

Parmi les 109 556 familles allocataires de la Caf du Bas-Rhin, une sur cinq (20,78 %) est monoparentale. 13,9 % des familles monoparentales allocataires du Bas-Rhin sont bénéficiaires du RSA majoré isolement, soit 3 776 familles parmi lesquelles 62,5 % ont au moins un enfant de moins de 3 ans.

Part des familles monoparentales dans les familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans



Dans la Communauté Urbaine de Strasbourg, 31,4% des familles allocataires sont monoparentales.

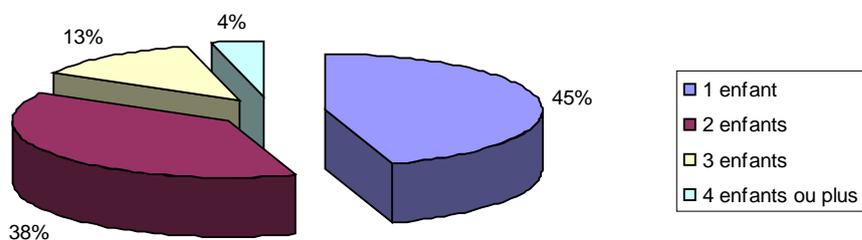
Les familles monoparentales sont un peu plus d'une sur quatre dans les EPCI Région de Haguenau et Seltz Delta de la Sauer, et pratiquement une sur quatre dans les EPCI de Sélestat et Bischwiller.

Les plus faibles taux de familles monoparentales (inférieurs à 15 %), concernent des Communautés de Communes moins urbaines : Sultzterland, Pays de la Zorn, Kochersberg, Basse Zorn...

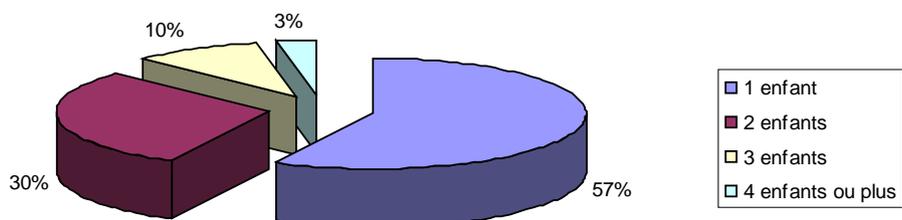
Un peu plus de la moitié des monoparents ont un seul enfant à charge, tandis que 15 % ont trois enfants ou plus.

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus	Total
Couple	71 748	61 172	20 074	6 024	159 018
	45%	38%	13%	4%	100%
Monoparent	18 005	9 414	2 987	980	31 386
	57%	30%	10%	3%	100%

Familles en couple



Familles monoparentales

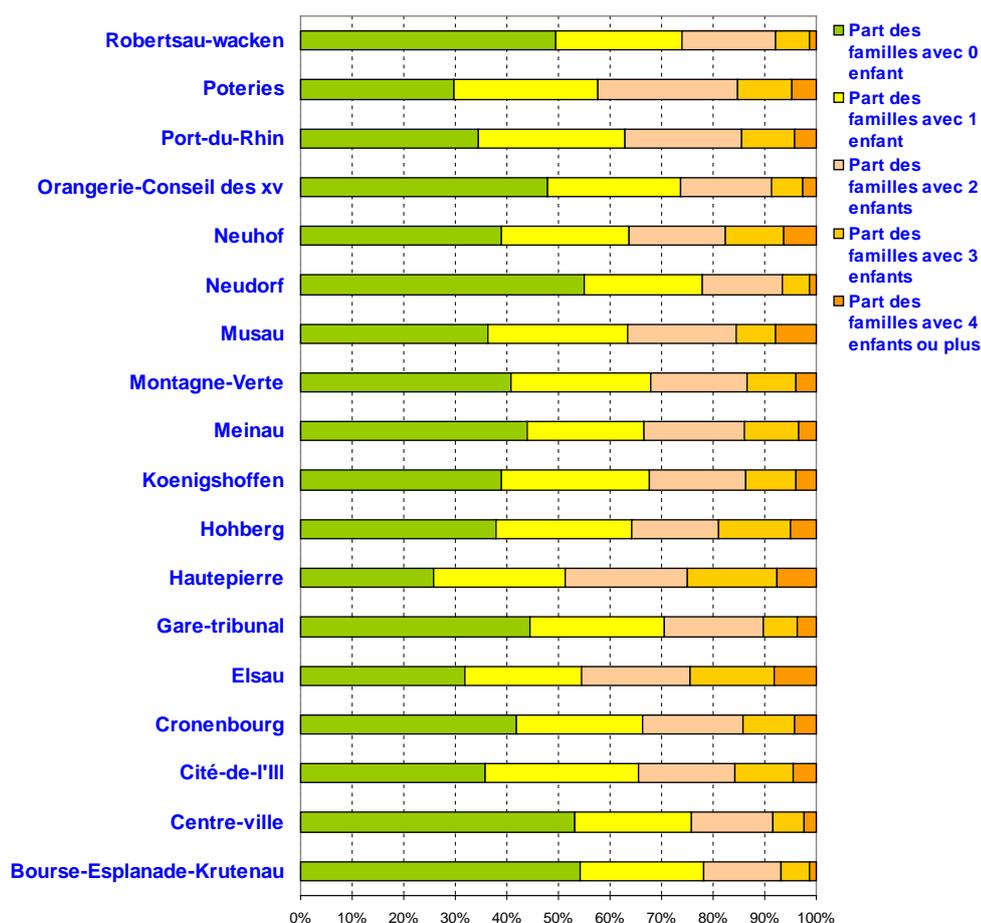


314.Taille des familles

En 2010, 133 114 familles bas-rhinoises ont au moins un enfant de moins de 18 ans à charge. En règle générale, ces familles ont un ou deux enfants (84 %) à charge.

Ainsi, environ 16 % des familles bas-rhinoises avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans sont des familles nombreuses (3 enfants et plus).

A Strasbourg, certains quartiers populaires sont caractérisés par des familles nombreuses représentant plus de 20% des familles, comme par exemple les quartiers de Hautepierre (25%), de l'Elsau (24.6%), de l'Hohberg (18.8%), ou du Neuhof (17.7%).



Côté allocataires Caf

En 2012, parmi les familles allocataires du département 24 027 ont 3 enfants et plus, soit 22 % (contre 23 % en France métropolitaine).

32. Les unions et les séparations dans le Bas-Rhin

Selon l'étude de l'Insee « En 2012, repli du solde naturel », en 2011, 3919 mariages ont été célébrés dans le Bas-Rhin dont 60% environ ont uni deux personnes célibataires ; dans les autres cas au moins un des époux est veuf ou divorcé.

Un premier mariage intervient en moyenne à 29 ans pour les femmes et à 32 ans pour les hommes.

Mariages, pacs et divorces en 2011	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Alsace	France
Mariages	3 919	2 885	6 804	236 826
<i>Dont remariages hommes veufs ou divorcés</i>	835	672	1 507	48 738
<i>Dont remariages femmes veuves ou divorcées</i>	745	627	1 372	45 971
<i>Dont couples mixtes</i>	558	361	919	29 792
Taux brut de nuptialité (en ‰) en 2011	3,6	3,8	3,7	3,6
Pactes civils de solidarité (Pacs)	2 638	1 601	4 239	144 073
Divorces	2 030	2 024	4 054	133 909
Champ : mariages enregistrés au département du mariage ; pacs et divorces au lieu du jugement.				

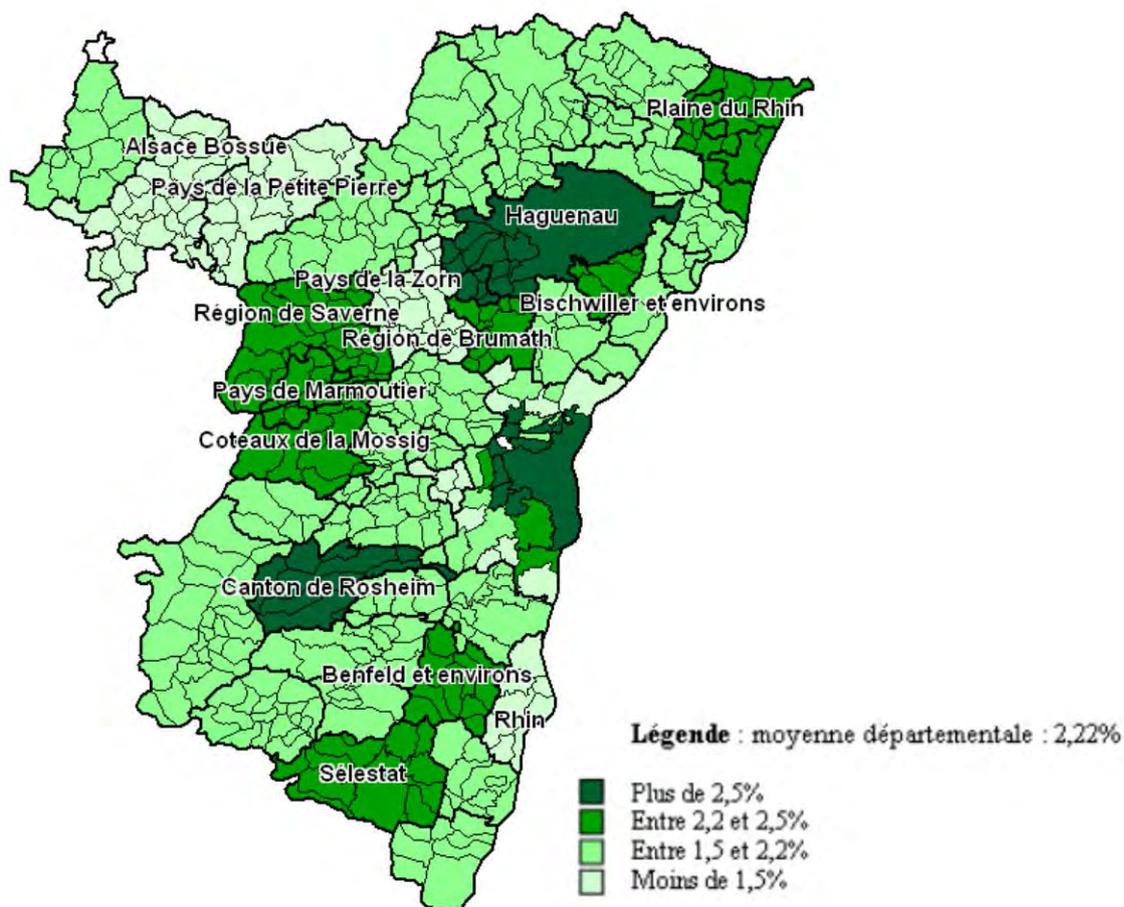
Sources : Insee, estimations de population - statistiques de l'état civil; ministère de la justice et des libertés, Répertoire général civil

Côté allocataires Caf :

Les séparations

En 2013, 2 436 séparations (divorces ou séparations légales) ont été déclarées à la CAF du Bas-Rhin, soit une proportion de 2,2 % de l'ensemble des foyers allocataires avec enfants à charge.

Part de séparations parmi les familles en 2013 par communauté de communes



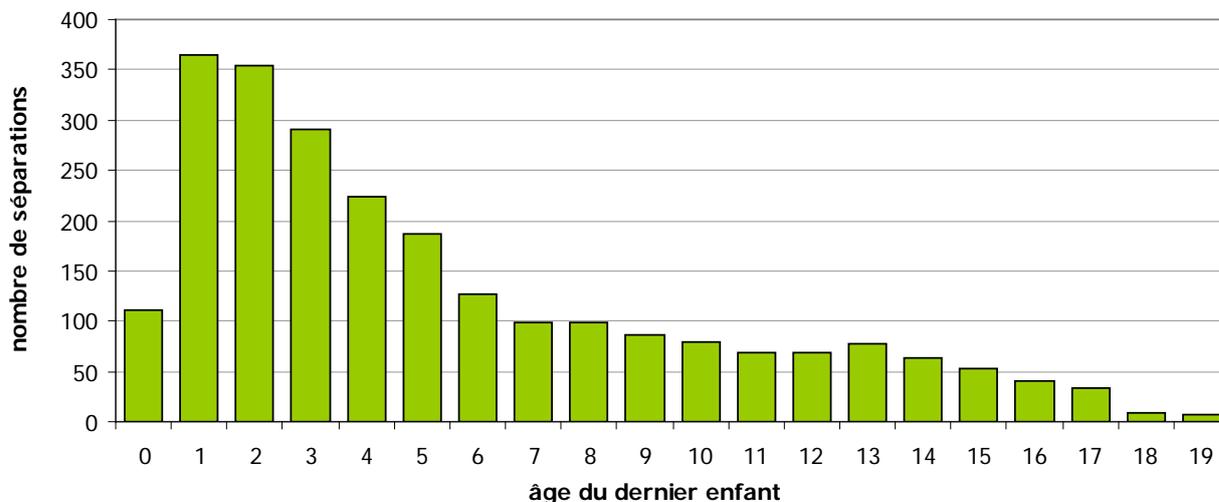
Les enfants dans les familles séparées

Au total en 2013, 4972 enfants allocataires de moins de 18 ans sont concernés par une séparation de leurs parents. Les plus touchés sont les moins de 3 ans, avec une proportion de 3 % dans l'ensemble des enfants allocataires de cette tranche d'âge, puis les 3-5 ans (2,9 %). Les taux sont dégressifs avec l'âge.

Age des enfants	Nombre d'enfants dont les parents se sont séparés en 2013	Nombre total d'enfants au 31/12/2012	Taux de séparation en 2013
< 3 ans	1 108	36 370	3,0%
3-5 ans	990	34 707	2,9%
6-11 ans	1 556	67 710	2,3%
12-15 ans	798	43 142	1,8%
16-19 ans	520	31 795	1,6%
Total enfants	4 972	213 724	2,3%

29,5 % des séparations interviennent lorsque le dernier enfant a un ou deux ans, le maximum étant de 14,9 % à un an. Puis les proportions sont globalement dégressives avec l'âge.

Nombre de séparations d'allocataires en 2013, selon l'âge du dernier enfant

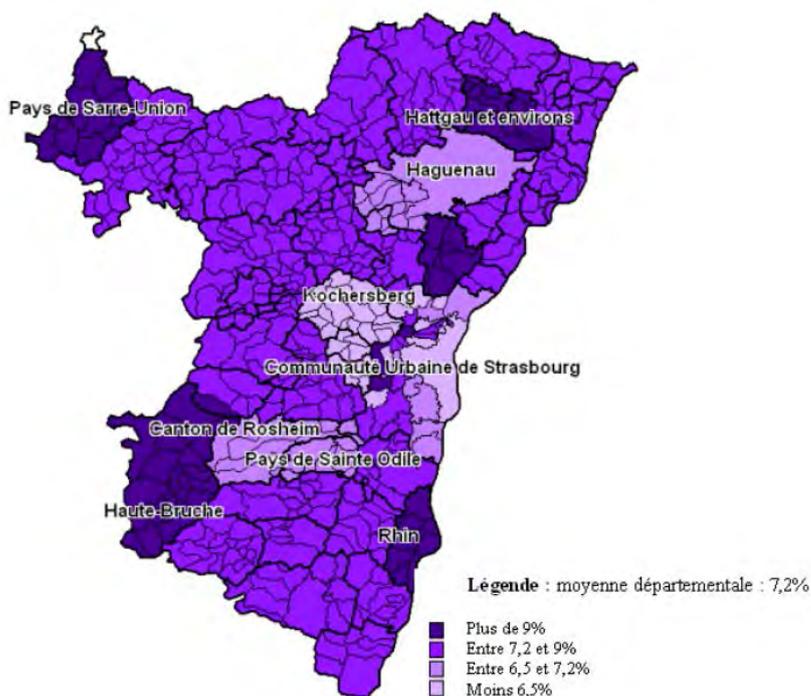


En 2012, la Caf du Bas-Rhin compte 9 811 bénéficiaires de l'Allocation de Soutien Familial (Asf). L'allocation de soutien familial (ASF) est versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf) au parent qui élève seul son enfant ou à la personne qui a recueilli un enfant, qu'elle vive seule ou en couple.

Les familles recomposées

Au 31/12/2012, 7 906 familles allocataires sont recomposées, c'est-à-dire qu'au moins un des enfants à charge a un lien de parenté autre que légal ou naturel avec un parent du foyer. Cela représente 7,2% des familles.

Part de familles recomposées en 2013



33. Les enfants dans les familles bas-rhinoises

331. L'âge des enfants

En 2010, le Bas-Rhin compte 228 797 enfants de moins de 18 ans dont un tiers a moins de 6 ans.

ENFANTS DES FAMILLES PAR ÂGE			
Moins de 3 ans	3 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 17 ans
37 392	38 168	77 562	75 674

Source : Insee – RP 2010 exploitation complémentaire

Côté allocataires Caf

2012	CAF du Bas-Rhin		Taux de couverture des enfants par la CAF
Nombre d'enfants allocataires	218 171	100,0 %	77,7%
0-2 ans	36 370	16,7 %	97,3%
3-5 ans	34 707	15,9 %	90,9%
6-10 ans	56 399	25,9 %	87,4%
11-17 ans	72 703	33,3 %	81,9%
18-24 ans	17 992	8,2 %	34,7%*

Sources : INSEE RP 2010 - CAF entrepôt SID, table BCA.

Le Bas-Rhin compte 200 179 enfants de moins de 18 ans allocataires au 31/12/2012.

Un enfant sur trois a moins de 6 ans.

Le taux de couverture moyen des enfants de moins de 18 ans par la CAF est de 87.5 %.

Il est de 97% parmi les moins de 3 ans, puis diminue avec l'âge des enfants.

332. Les enfants selon la situation familiale

La majorité des enfants d'allocataires vivaient en 2012 avec deux parents (79.9%) tandis que 20% vivaient avec un seul de leurs parents.

Situation familiale des parents	Nombre d'enfants de moins de 18 ans	%
Couple	159 849	79,9%
Personne isolée	40 305	20,1%
Total	200 154	100%

Au 31/12/2012, 59 enfants ont au moins un parent mineur, dans 56 familles. 33 d'entre eux vivent dans la CUS.

333.Les enfants handicapés

Côté allocataires Caf

En 2012, 2 506 familles avec 2 768 enfants sont bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) 15 % de ces enfants ont moins de 6 ans.

Régimes CAF et MSA réunis, le nombre d'enfants de moins de 6 ans couverts par l'AEEH est de 429.

4 - PORTRAIT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

41. L'activité dans le Bas-Rhin

411. Les secteurs d'activité et les catégories socio-professionnelles

En 2012, l'emploi a reculé dans le Bas-Rhin, touchant tous les secteurs d'activité, à l'exception du commerce.

Emploi salarié par département et par secteur

en %

	Emploi salarié au T4 2012 (en milliers)	Glissement annuel					Total
		Industrie	Construction	Tertiaire marchand	dont Commerce	dont Intérim	
Bas-Rhin	298,9	-1,1	-2,0	-0,6	0,3	-10,0	-0,8
Haut-Rhin	171,9	-1,2	-0,7	-2,3	-0,3	-22,7	-1,8
Alsace	470,8	-1,1	-1,5	-1,2	0,1	-14,9	-1,2

Note : données CVS

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Source : Insee, estimations d'emploi

EMP T7 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2010

	Nombre	%
Ensemble	464 988	100
Agriculteurs exploitants	3 665	0,8
Artisans. commerçants. chefs entreprise	22 859	4,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	74 870	16,1
Professions intermédiaires	120 229	25,9
Employés	126 982	27,3
Ouvriers	116 384	25

Sources : Insee, RP2010 exploitation complémentaire lieu de travail

412. Le taux d'activité féminin

La population active au sens du recensement de la population désigne les personnes en situation d'emploi ainsi que les personnes à la recherche d'un emploi.. Parmi les femmes bas-rhinoises de 15-24 ans, 41.3 % sont actives; parmi celles âgées de 25 à 49 ans, ce taux est de 88%, soit un point de plus que la moyenne nationale.

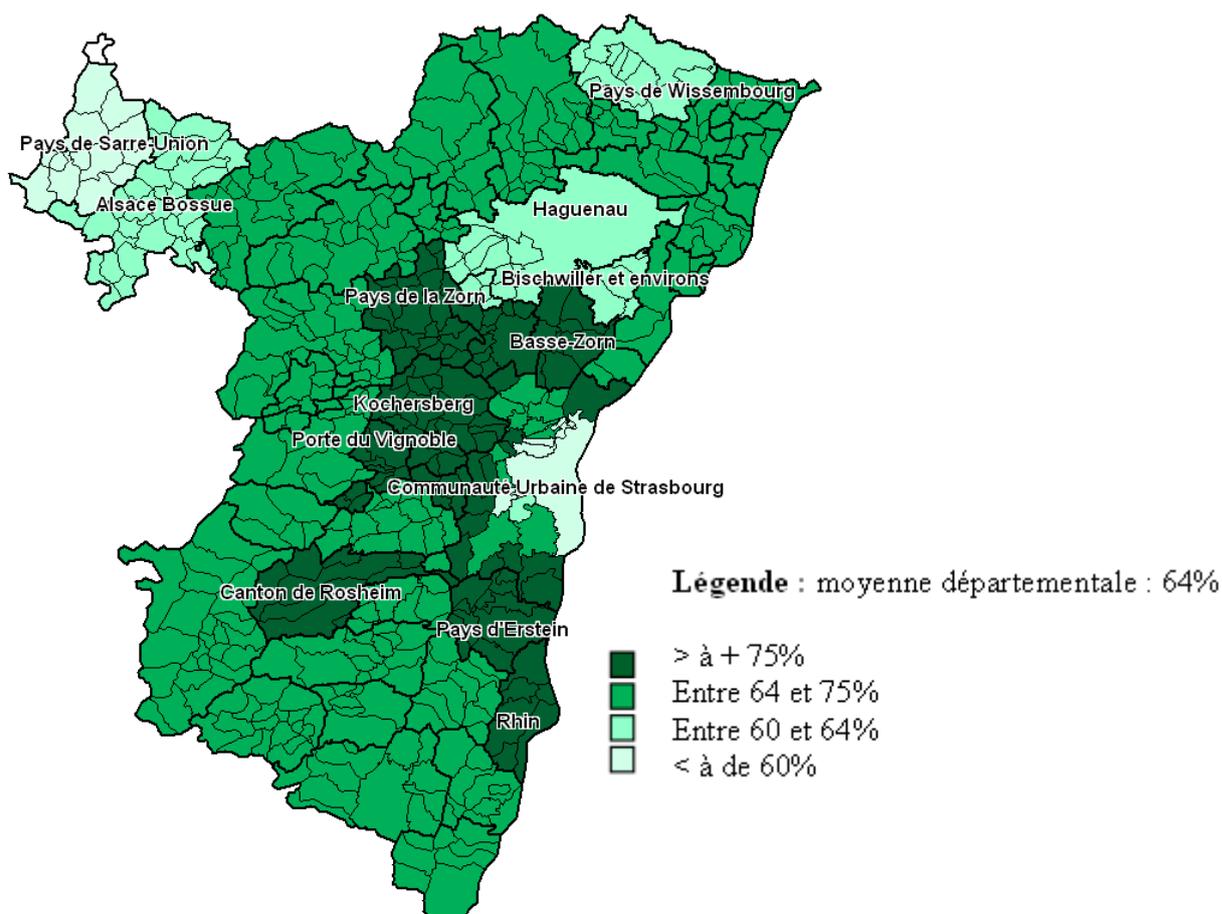
Parmi les 19 516 enfants de moins de 6 ans vivant au sein d'une famille strasbourgeoise, 66.9% ont une mère active et 49.4% ont une mère active occupée, c'est-à dire en situation d'emploi.

Parmi ces enfants ayant une mère active occupée, 39% ont une mère qui travaille à temps partiel ; Parmi les enfants de moins de 6 ans qui vivent avec un monoparent, 60% d'entre eux vivent avec un monoparent qui ne travaille pas.

Côté allocataires Caf

Au 31/12/2012, 64 % des mères d'enfants de moins de 6 ans et allocataires avaient un emploi, la proportion étant de 56,2 % pour les mères d'enfants de moins de 3 ans.

Taux d'activité des mères d'enfants de moins de 6 ans en 2012



413. Le chômage

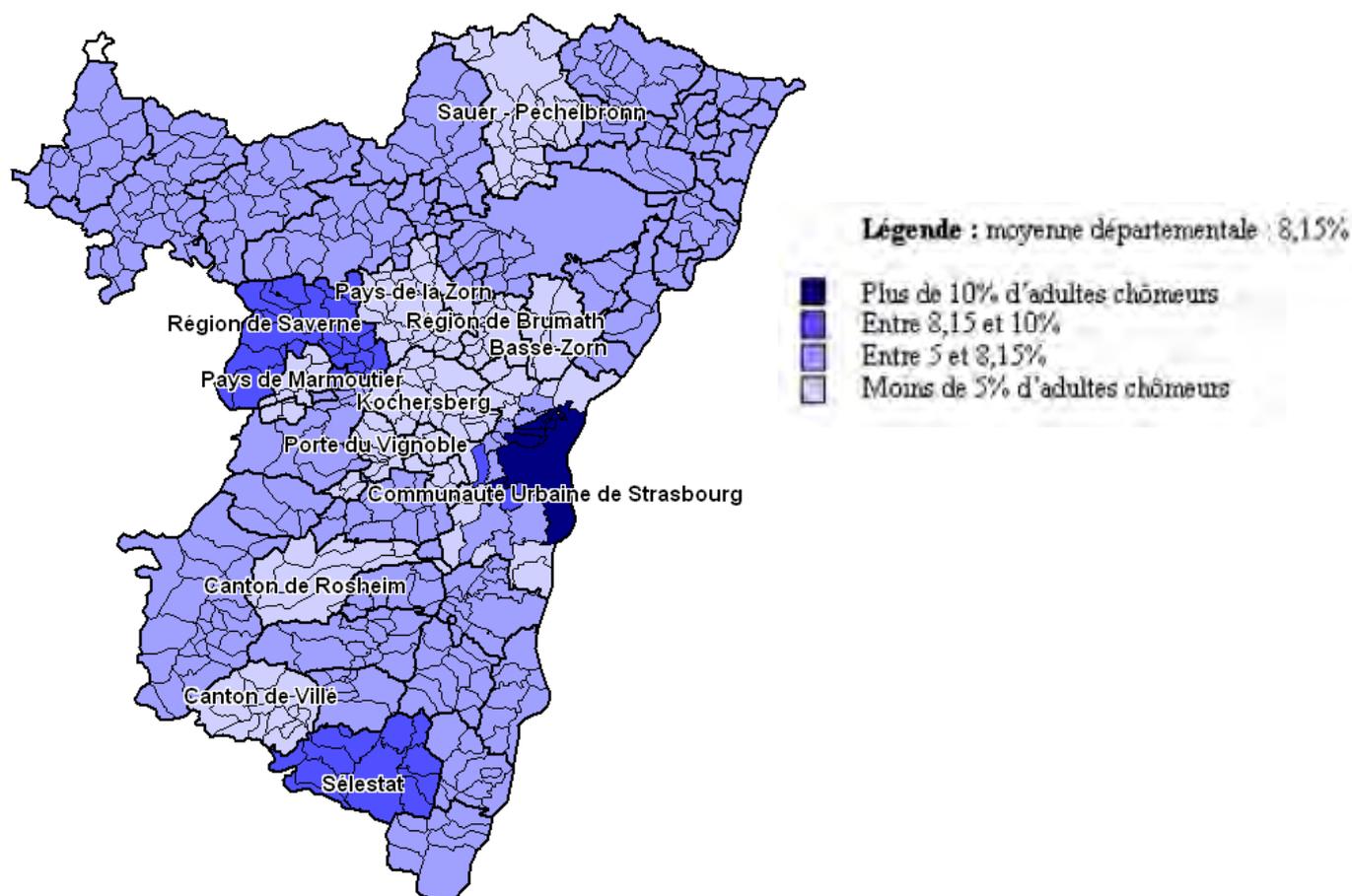
Selon le bilan économique 2012 établi par l'Insee, le taux de chômage dans le Bas-Rhin s'établit à 8.8%, à la fin de l'année 2012, soit 1.4 point de moins que la moyenne nationale avec des disparités infra-départementales très marquées.

Au nord de l'Alsace, la conjoncture économique, plutôt meilleure en Allemagne qu'en France, a été favorable à la zone d'emploi de Wissembourg, le taux de chômage n'ayant augmenté que de 0.6 point en un an pour atteindre 6.1% .

En revanche, dans la zone d'emploi urbaine autour de Strasbourg, le taux de chômage a augmenté sensiblement (+0.8 point) pour atteindre 10.3%

Si dans les zones d'emploi de Saverne et de Molsheim-Obernai, ce taux est inférieur à la moyenne strasbourgeoise, on observe une tendance soutenue (+ 0.9 point), déjà observée en 2011.

Taux de chômage dans le Bas Rhin au 2ème trimestre 2013



A Strasbourg, plusieurs quartiers concentrent les populations en difficulté avec un taux de chômage largement supérieur à la moyenne de la Ville en 2009 (15.9%): Port du Rhin (34.1%), l'Elsau (29.7%), HautePierre (28.2%), la Musau (23.3%) , Cité de l'III (24.8%) ou encore le Neuhof (23.1%).

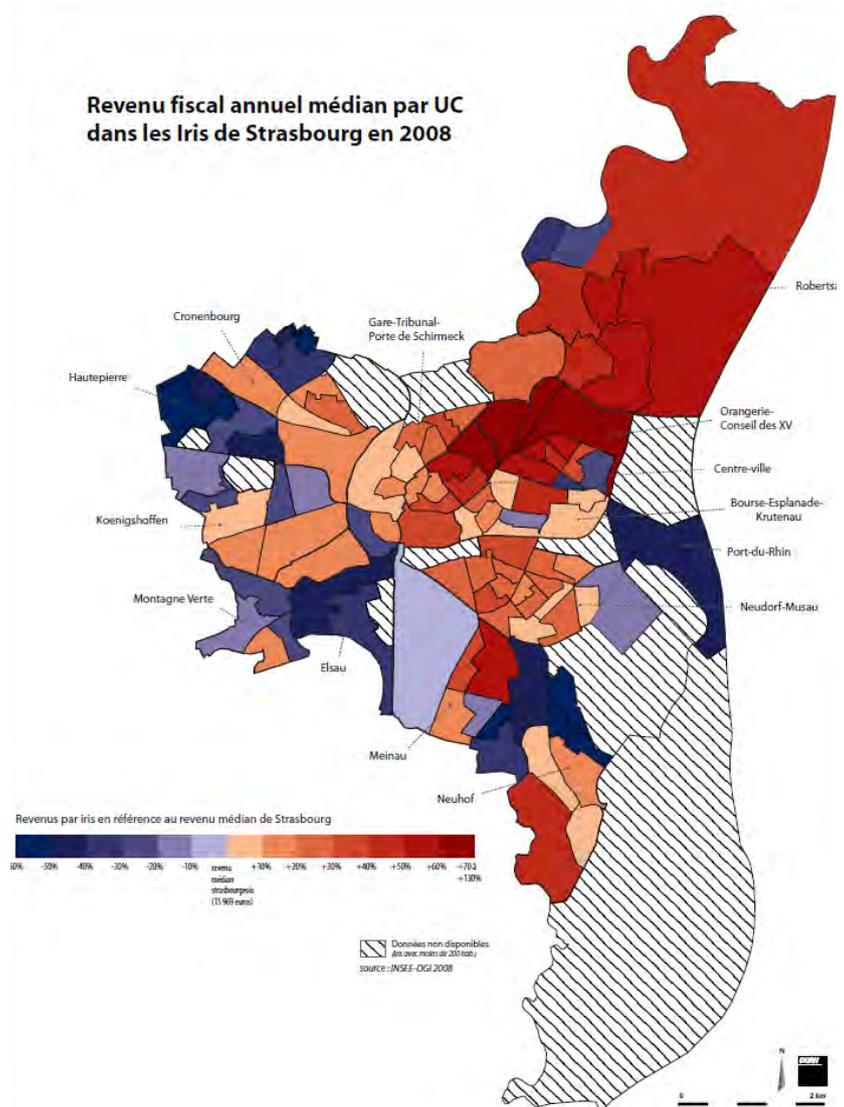
	Taux de chômage INSEE en 2009	Part des allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales en 2011	Revenu fiscal annuel médian par UC en 2009 (en euros)
Bourse-Esplanade-Krutenau	13,0%	10,4%	17801
Centre-ville	10,4%	10,7%	23216
Cité-de-l'III	24,8%	22,7%	11074
Cronembourg	17,8%	18,1%	15094
Elsau	29,7%	26,6%	9249
Gare-tribunal	13,7%	14,1%	18408
HautePierre	28,2%	24,4%	8948
Hohberg	20,8%	18,2%	11130
Koenigshoffen	18,9%	17,3%	15068
Meinau	18,4%	19,4%	16602
Montagne-Verte	19,9%	19,3%	14701
Musau	23,3%	38,1%	12955
Neudorf	12,5%	13,1%	18984
Neuhof	23,1%	29,3%	13493
Orangerie-Conseil des xv	11,8%	10,6%	26089
Port-du-Rhin	34,1%	33,8%	7628
Poteries	16,5%	16,2%	14222
Robertsau-wacken	8,5%	7,8%	25001
Strasbourg	15,9%	16,2%	16399

42. Les revenus des familles bas-rhinoises

Le revenu net moyen par habitant dans le Bas-Rhin est de 24 253,91 €. A Strasbourg, celui-ci s'élève en 2009 à 22 313 € en moyenne. En France la moyenne s'établit à 21 197 €

A Strasbourg, les quartiers qui se caractérisent par un faible revenu fiscal annuel médian par unité de consommation sont :

- Port du Rhin (7 628€)
- HautePierre (8 948€)
- Elsau (9 249€)
- Cité de l'III (11 074€)



5 - PAUVRETÉ DES POPULATIONS ET PRÉCARITÉ DES FAMILLES

51. La pauvreté de la population bas-rhinoise

Entre 2008 et 2010, les indicateurs de pauvreté se sont accrus plus rapidement qu'au niveau national :

- Le taux de pauvreté du Bas-Rhin s'est accru de 1,4 %, soit 0,3 point de plus qu'au niveau national (+1,1 %) ;
- L'intensité de la pauvreté s'est accentuée de 0,9 point dans le Bas-Rhin, soit 0,5 point de plus qu'en France métropolitaine.

Avec un taux de pauvreté de 12 % en 2010, le Bas-Rhin se situe au 79^{ème} rang des départements métropolitains classés en termes de taux de pauvreté croissant (17^{ème} rang par ordre décroissant). Légèrement supérieur au taux régional d'Alsace (11,9 %), il est par contre inférieur de 2,1 points au taux de pauvreté national métropole (14,1 %).

	Bas-Rhin	France métropolitaine
Taux de pauvreté (60 %)	12,0 %	14,1 %
Intensité de la pauvreté	19,4 %	19,3 %
Niveau de vie annuel médian des personnes sous le seuil de pauvreté (en €)	9 314 €	9 330 €

*Champ : ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri dont le revenu déclaré est positif ou non nul)
Source : INSEE, Revenus Disponibles Localisés*

Le Bas-Rhin affiche des indicateurs de pauvreté proches de la moyenne métropolitaine, excepté pour le taux de pauvreté pour lequel il lui est inférieur de 2 points. Le niveau de vie médian annuel de la population pauvre bas-rhinoise, de 9 314 € par UC soit 776 € par mois, est inférieur de 188 € au seuil de pauvreté (ce qui se traduit par 19,4 % d'intensité de pauvreté).

511. Structure par âge de la population pauvre

Dans le Bas-Rhin, les plus jeunes (moins de 29 ans) sont davantage touchés par la pauvreté qu'en France métropolitaine, le constat étant inversé pour les 65 ans et plus.

Ceci est en partie en lien avec la structure démographique puisque la population bas-rhinoise est légèrement plus jeune (et surtout la part des 65 ans et plus y est moins importante).

		Moins de 20 ans (%)	20 à 24 ans (%)	25 à 29 ans (%)	30 à 64 ans (%)	65 ans et + (%)
67	Bas-Rhin	35,5	7,8	6,8	41,3	8,6
	Alsace	35,8	7,6	6,5	41,5	8,6
M	France métropolitaine	33,9	7,4	5,8	41,5	11,3

512. Structure par type de famille de la population pauvre

Au sein des populations pauvres, les couples avec enfant(s) constituent le type de famille le plus important du Bas-Rhin (44,9 %).

		Famille monoparentale (%)	Couple sans enfant (%)	Couple avec enfant(s) (%)	Ménage complexe*	Personnes seules ou isolées (%)
67	Bas-Rhin	21,5	9,1	44,9	6,6	17,8
M	France métropolitaine	21,3	10,5	41,9	7,9	18,3

* Les ménages complexes, au sens statistique du terme, sont ceux qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées. Une famille comprend au moins deux personnes et elle est constituée soit d'un couple (marié ou non) avec ou sans enfant(s), soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfant(s). Les enfants d'une famille doivent être célibataires (et eux-mêmes sans enfant). Les ménages sont qualifiés de complexes dans la mesure où le type de lien (lien de parenté, liens amicaux, etc) peut être très variable entre les personnes ; ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation.

52. La précarité dans le département²

521. Le seuil de bas revenus

Le seuil de bas revenus est calculé annuellement par l'Insee sur la population allocataire nationale de référence et il est établi à 60 % du revenu disponible médian avant impôt de l'enquête des revenus fiscaux, divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage (1 pour le responsable de famille, 0,5 pour toute personne supplémentaire de 14 ans et plus, 0,3 par enfant de moins de 14 ans et ajout de 0,2 pour les familles monoparentales).

En 2012, le seuil de bas revenus est fixé à 1 001 € par unité de consommation et se rapporte aux revenus 2010 des allocataires.

La définition du taux de bas revenus comporte des limites et diffère de celle du taux de pauvreté réalisée par l'Insee, mais elle permet d'appréhender plus précocement la précarité des populations allocataires, leurs caractéristiques et de décliner ces informations au niveau local.

5211. Les familles à bas revenus

En 2012, 61 179 allocataires sont en dessous du seuil de bas revenus, ce qui correspond à 142 704 personnes.

Effectif	CAF du Bas-Rhin	France métropolitaine
Allocataires à bas revenus	61 179	3 706 278
Population couverte à bas revenus	142 704	8 584 646
Part des personnes à bas revenus couvertes par la CAF dans la population de moins de 65 ans	15,3%	16,4%

Source : BCA 2012 et ELP 2012

² Il s'agit des familles allocataires

Entre fin 2009 et fin 2012, le nombre d'allocataires à bas revenus a augmenté de 12,9 % (pour atteindre plus de 61 000 foyers), tandis que la population couverte à bas revenus a enregistré une hausse de 11,4 %, soit 1,5 points de plus.

En 2012, le taux de bas revenus du Bas-Rhin (15,3 %), est inférieur de 1,1 points au taux métropolitain.

5212. La pauvreté des ménages

Dans le Bas-Rhin, 61 179 ménages allocataires sont considérés à bas revenus dont 27 % sont des familles monoparentales et 23 % des couples avec enfants.

	Isolés	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)			Familles monoparentales		
			Un enfant	Deux enfants	Trois enfants ou plus	Un enfant	Deux enfants	Trois enfants ou plus
Ménages à bas revenus du Bas-Rhin	26 677	3 735	3 757	4 843	5 661	7 969	5 409	3 128

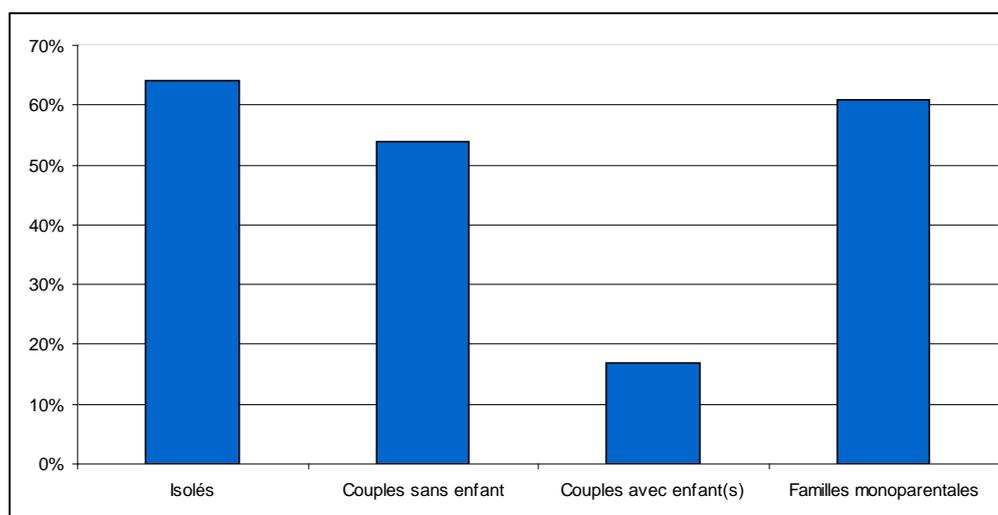
Source : BCA 2012

Parmi les ménages allocataires, les personnes isolées sont les plus touchées par la pauvreté (plus de 3 sur 5), suivies de très près par les familles monoparentales.

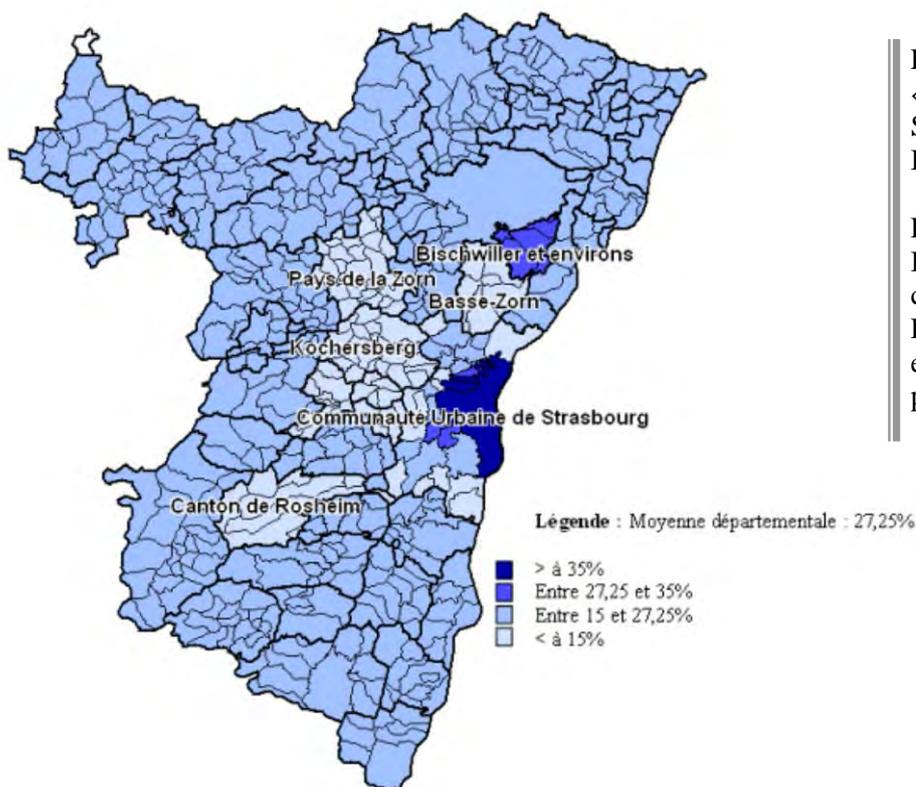
Parmi les familles monoparentales, 61.15% sont considérés à bas revenus .

Un peu plus d'un couple sans enfant sur deux est concerné. Les couples avec enfant(s) sont moins fréquemment exposés : dans 1 cas sur 5. Pour chaque situation familiale, le taux de pauvreté bas-rhinois est supérieur à la moyenne nationale, excepté pour les couples avec enfant(s). L'écart est encore plus marqué pour les couples sans enfant et les personnes isolées.

Poids des allocataires à bas revenus au sein de la population allocataire selon la situation familiale dans le Bas Rhin



Part des familles à bas revenus au sein des familles
avec au moins un enfant de moins de 18 ans
sur le Bas Rhin en 2012



Les communes où la part de familles « pauvres » est la plus importante sont Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim.

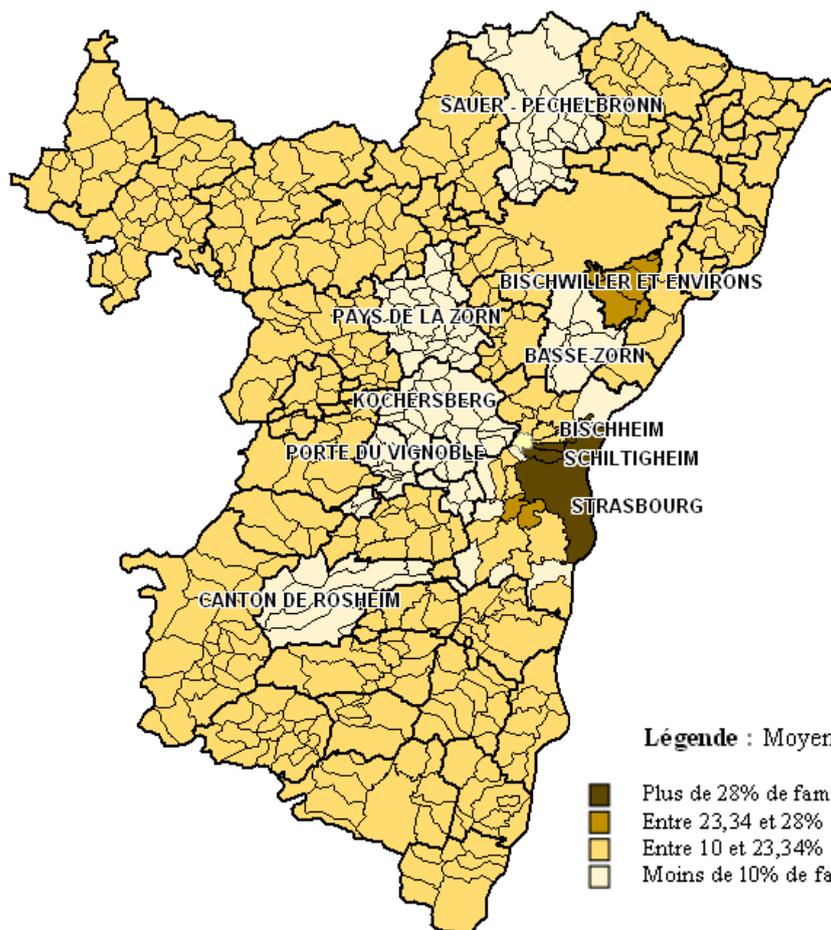
La communauté de communes de Bischwiller et environs ainsi que les communes d'Hœnheim, de Lingolsheim et d'Ostwald sont également très touchées par ce problème.

5213. Les enfants résidants dans les familles à bas revenus

En 2012, 24,1 % des enfants allocataires de moins de 3 ans vivent sous le seuil de bas revenus.

<i>Caf du Bas Rhin</i>	0-2 ans	3-5 ans	6-11 ans	12-15 ans	16-17 ans
Enfants à bas revenus	8 750	9 914	18 106	12 304	6 140
Part des enfants à bas revenus	24,10%	26,60%	26,70%	28,50%	33,60%

Nombre de familles à bas revenus
avec enfant(s) de 0 à 2 ans /
Nombre de familles avec enfant(s) de 0 à 2 ans



La part des familles à bas revenus au sein des familles avec enfant(s) de 0 à 2 ans est notamment remarquable dans la communauté de communes de Bischwiller et environs (25%) ainsi que certaines communes de la CUS (*Bischheim* 35%, *Schiltigheim* 34% et *Strasbourg* 39%)

Légende : Moyenne département : 23,34%

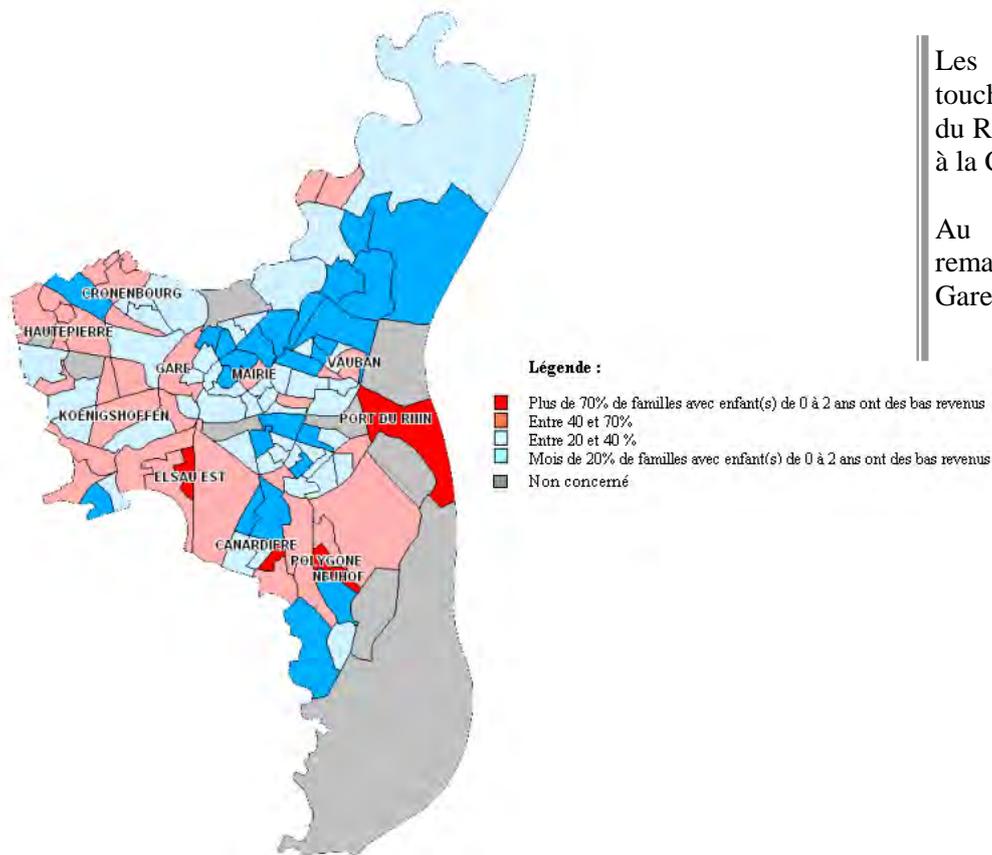
- Plus de 28% de familles à bas revenus avec enfant(s) de 0 à 2 ans
- Entre 23,34 et 28%
- Entre 10 et 23,34%
- Moins de 10% de familles à bas revenus avec enfant(s) de 0 à 2 ans

Au 31 décembre 2010, après une augmentation de 9.2% (699 enfants) depuis 2008, **41.7%** (8 308 enfants) des enfants de moins de 6 ans de Strasbourg vivent dans une famille à bas revenus³, ce qui est nettement supérieur à la moyenne bas-rhinoise (23,7%).

Certains quartiers ont connu une forte augmentation, entre 2008 et 2010 : Neuhof (57.5%), Koenigshoffem-Montagne Verte- Elsau (50%), Cronenbourg-Hautepierre (47.9%), Neudorf-Port du Rhin (46.4%), Meinau (45.3%).

³ « Diagnostic socio-démographique et économique de la ville et de ses quartiers », Projet éducatif local de la ville de Strasbourg

Taux de familles à bas revenus
avec enfant(s) de 0 à 2 ans
dans les Iris de Strasbourg



Les familles les plus durement touchées résident à l'Elsau, au Port du Rhin, au Neuhof, au Polygone et à la Canardière.

Au centre de Strasbourg on remarque le fort taux des quartiers Gare et Mairie.

522. Les minimas sociaux

La CAF du Bas-Rhin compte 37 285 bénéficiaires de minima sociaux (RSA socle avec ou sans activité, AAH avec ou sans complément, complément AAH seul).

	CAF du Bas-Rhin		France métropolitaine
Bénéficiaires de minima sociaux (nombre et part au sein de la population allocataire)	37 285	19,7%	21,9%

La part des allocataires percevant un minimum social est de 19,7 % dans le Bas-Rhin. Cette proportion est inférieure de 2,2 points à la moyenne nationale (métropole).

5221. Focus sur le RSA

Avec une augmentation de 22,4 % entre 2009 et 2012, la CAF du Bas-Rhin compte 32 838 bénéficiaires du RSA (droit commun et jeune) en 2012, soit 17,4 % des foyers allocataires. Cette proportion est sensiblement la même qu'au niveau national.

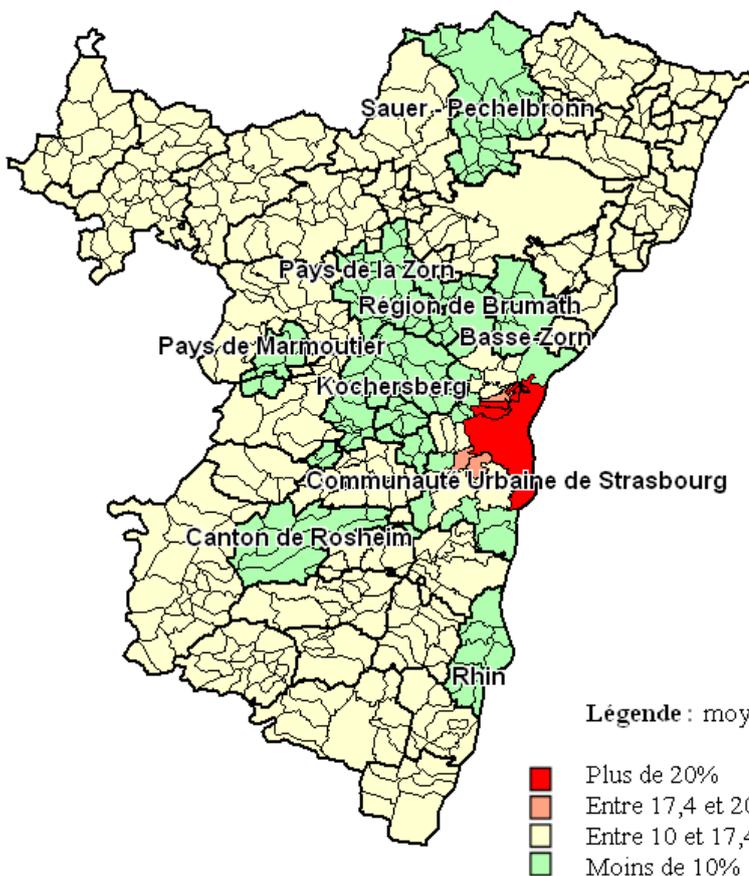
		Caf Bas-Rhin		Métropole
Foyers bénéficiaires du RSA socle seul	avec majoration isolement	2 781	8,5%	9,0%
	sans majoration isolement	18 473	56,3%	56,3%
Foyers bénéficiaires du RSA activité seul	avec majoration isolement	641	2,0%	2,2%
	sans majoration isolement	7 201	21,9%	21,3%
Foyers bénéficiaires du RSA socle et activité	avec majoration isolement	354	1,1%	1,1%
	sans majoration isolement	3 388	10,3%	10,2%
Nombre de bénéficiaires du RSA		32 838	100,0%	100,0%
Nombre de personnes couvertes		69 310		

La répartition par composante est la suivante :

- 65 % perçoivent le RSA socle uniquement,
- 24 % le RSA activité seul et 11 % cumulent les deux composantes.

Notons également que 12 % des foyers bénéficiaires perçoivent la majoration isolement.

Part des familles à bas revenus au sein des familles allocataires du Bas-Rhin



La part des allocataires couverts par le RSA est particulièrement élevée dans les grands foyers urbains tels que de la Communauté Urbaine de Strasbourg (surtout les communes de Strasbourg, Schiltigheim, Bischheim, Hoenheim, Lingolsheim) et les régions de Haguenau, Sélestat, Saverne, Wissembourg, Molsheim, Schirmeck.

Les taux sont également assez élevés sur une bande Nord / Nord-Ouest du département (Vosges du Nord et Alsace Bossue), ainsi que sur une bande englobant le Sud.

A l'inverse, le Centre du département (Kochersberg, Piémont des Vosges, et Région de Molsheim-Mutzig) affiche des taux de RSA très faibles, voire nuls.

Dans le département du Bas-Rhin, le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté de 22,4 % depuis sa création en 2009, soit une évolution de 8,7 points supérieure à celle de la France métropolitaine. Toutes les composantes du RSA enregistrent une augmentation supérieure à celle observée sur les territoires de comparaison.

Dans le Bas-Rhin, comme au niveau national, ce sont les bénéficiaires du RSA socle et activité qui ont augmenté le plus durant cette période (+ 37 %).

5222. Focus sur l'Allocation Adulte Handicapé

Après une augmentation de 10,7 % depuis fin 2009, on dénombre en 2012 12 228 bénéficiaires de l'AAH dans le département du Bas-Rhin, qui représentent 6,5 % des allocataires. Ce taux est inférieur de 1,3 point à celui observé dans les CAF du Groupe et de 2 points au niveau métropolitain. 17 796 personnes sont couvertes par cette prestation.

Evolution 2009-2012	CAF du Bas-Rhin	France métropolitaine
Nombre de bénéficiaires de l'AAH	10,7 %	13,3 %
Nombre de personnes couvertes par l'AAH	9,4 %	12,6 %

5223. Les enfants vivants au sein d'une famille bénéficiaire des minima sociaux

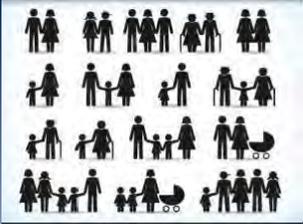
25 358 enfants sont couverts par les minima sociaux au 31/12/2012, soit 11,6 % des enfants d'allocataires.

Base documentaire pour les familles et les professionnels

- Source Stratégie nationale parentalité « Dessine-moi un parent »
[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/180702 - dp - strategie_nationale_2018-2022vf.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/180702_-_dp_-_strategie_nationale_2018-2022vf.pdf)
- COG CNAF et CPOG CAF 67
http://extranet.ucanss.fr/contenu/public/EspaceRessourcesHumaines/pdf/INC/2018/Documents_de_support/180918_Inc/COG_2018-2022_Branche_Famille.pdf
- Source Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté
<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/>
- Site www.reseaudesparents67.fr
- Site www.monenfant.fr
- Plan d'action « un avenir pour nos enfants »
<http://www.bas-rhin.fr/solidarites/enfance/plan-d-actions-enfance-jeunesse-et-famille-2018-2023>
- Projet Régional de Santé
<https://www.ars.sante.fr/le-projet-regional-de-sante-2018-2022-4>
- Schéma Régional de Santé
https://www.grand-est.ars.sante.fr/system/files/2018-06/05_20180618_PRS_2018-2028_GE_SRS_2018-2028.pdf
- Parcours "santé des enfants et adolescents"
<https://www.grand-est.ars.sante.fr/parcours-sante-des-enfants-et-des-adolescents>
- Préconisations du défenseur des droits de la petite enfance
<https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rae-2018-numaccessible-20.11.18.pdf>



Révision du Schéma Départemental d'Accompagnement aux Parents (Sdap)



Enquête auprès des familles
sur leurs besoins d'accompagnement à la parentalité

*CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - décembre 2018*



15 000 familles allocataires avec enfant(s) de moins de 25 ans interrogées par mail. **938** réponses à l'enquête, soit un faible taux de retour de **6,3%**.

Redressement des résultats de l'enquête (application d'un poids à chaque réponse) selon **3 variables** afin que l'échantillon présente les mêmes proportions que la population totale allocataire pour:

- la répartition par **âge des enfants**,
- la proportion de **parents séparés**,
- le taux d'**enfants handicapés**



Catégorie	allocataires (%)	enquête (%)
handicap	2,3%	6,6%
séparés	33,1%	34,4%
18-25 ans	14,3%	11,8%
12-17 ans	42,5%	34,3%
6-11 ans	48,4%	46,6%
3-5 ans	28,8%	32,9%
0-2 ans	28,5%	35,1%

-> attribution d'un poids compris entre 0,19 et 1,53

*CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - décembre 2018*

I. RESULTATS GLOBAUX

Les deux aspects de leur rôle qui préoccupent le plus les parents sont: **les conditions de vie (81%)** et **la disponibilité pour les enfants (65%)**.

Puis viennent les choix d'éducation (48%), l'équilibre entre parent / vie personnelle (41%), leur proximité avec leurs enfants (37%).

2. Concernant votre rôle de parent, quels sont les aspects qui vous préoccupent le plus?

Taux de réponse : 100,0%



CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - décembre 2018

Les deux aspects qui préoccupent le plus les parents concernant leurs enfants sont: **leur santé (80%)** et **leur scolarité (63%)**.

Puis viennent leur comportement (51%), et la relation parents / enfants (45%).

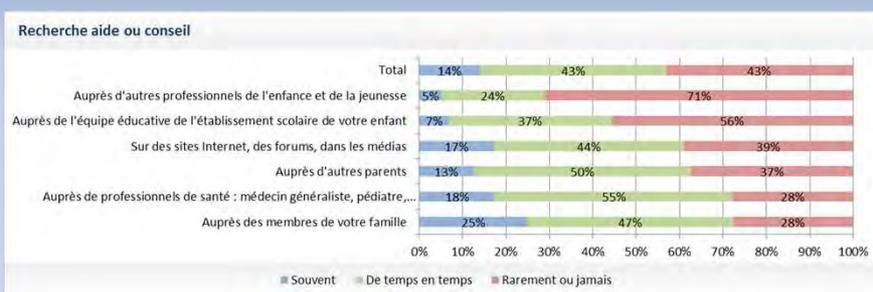
3. Concernant vos enfants, quels sont les aspects qui vous préoccupent le plus?

Taux de réponse : 100,0%



CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - décembre 2018

43% des parents déclarent ne chercher de l'aide que **rarement ou jamais**.
57% en cherchent; le plus souvent auprès de **membres de la famille** ou de **professionnels de la santé**, puis auprès d'**autres parents** et dans les **médias**.



CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - décembre 2018

Parmi les parents qui déclarent ne chercher de l'aide que rarement ou jamais, **55%** estiment **ne pas en avoir besoin** (222 parents) et **37%** que c'est une **affaire privée** (149 parents).

10. Vous ne cherchez que rarement ou jamais un conseil ou une aide extérieure, c'est parce que:

Taux de réponse : 100,0%



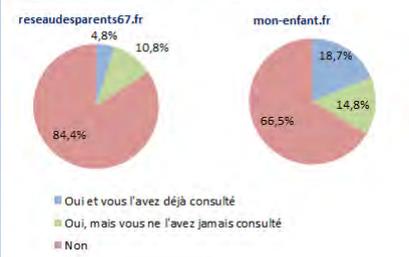
CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - décembre 2018

Seuls **16%** des parents **connaissent le site reseaudesparents67.fr** et seuls **5%** l'ont consulté.

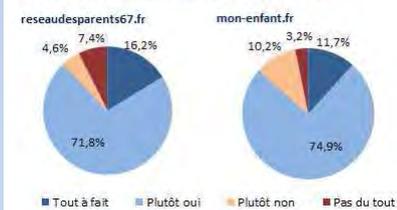
34% des parents connaissent **mon-enfant.fr**, **19%** l'ont déjà consulté.

Parmi les parents qui ont déjà consulté ces sites (**45** parents reseaudesparents67.fr et **314** parents mon-enfant.fr), **87%** sont **satisfaits de l'information obtenue**.

Connaissez-vous ces sites internet?



Etes-vous satisfait(e) de l'information obtenue?



CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - décembre 2018

Globalement, **44%** des parents **connaissent les dispositifs** parentalité proposés. Un sur trois les connaît mais ne les fréquente pas. **11%** les fréquentent.

Les **moins connus et fréquentés** sont la **médiation familiale** et les **groupes de parole** (40% de connaissance, 7% de fréquentation). Les Clas et les conférences-débats sont connus à 55-56% et fréquentés à 10-12%. Le dispositif le **plus connu est le Laep** (un parent sur deux); il est également le plus fréquenté à 17%.

Avez-vous déjà fréquenté ou participé à...

	Oui	Non, mais vous connaissez	Non et vous ne connaissez pas
Une structure proposant un accueil, de l'écoute, ou des informations pour les parents	17,2%	32,7%	50,1%
Une structure proposant un accompagnement à la scolarité de vos enfants	9,7%	33,9%	56,4%
Une association de médiation familiale qui aide à gérer les conflits entre les membres de la famille	7,0%	33,1%	59,8%
Des groupes de paroles et d'échanges entre parents	6,4%	34,5%	59,1%
Des conférences débats entre parents et professionnels	12,6%	32,3%	55,1%
Total	10,6%	33,3%	56,1%

CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - décembre 2018

Parmi les parents qui les ont fréquentés, globalement pour **79%** d'entre eux ces lieux ont **répondu à leurs besoins**.

Les **groupes de paroles** et les **conférences-débats** présentent des taux de **satisfaction de 90%**, les Laep de 80%. Les Clas présentent un taux plus faible de 70%, et la médiation familiale de seulement 59%.

Si fréquentés, ces lieux ont-ils répondu à vos besoins et attentes?

	Oui, tout à fait	Oui, plutôt	Non, pas vraiment	Non, pas du tout
Une structure proposant un accueil, de l'écoute, ou des informations pour les parents	21,5%	58,5%	14,7%	5,3%
Une structure proposant un accompagnement à la scolarité de vos enfants	25,7%	44,1%	21,7%	8,4%
Une association de médiation familiale qui aide à gérer les conflits entre les membres de la famille	21,6%	37,8%	36,9%	3,7%
Des groupes de paroles et d'échanges entre parents	30,1%	60,3%	8,0%	1,5%
Des conférences débats entre parents et professionnels	26,0%	62,6%	9,4%	2,1%
Total	24,4%	54,3%	16,8%	4,5%

CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - décembre 2018

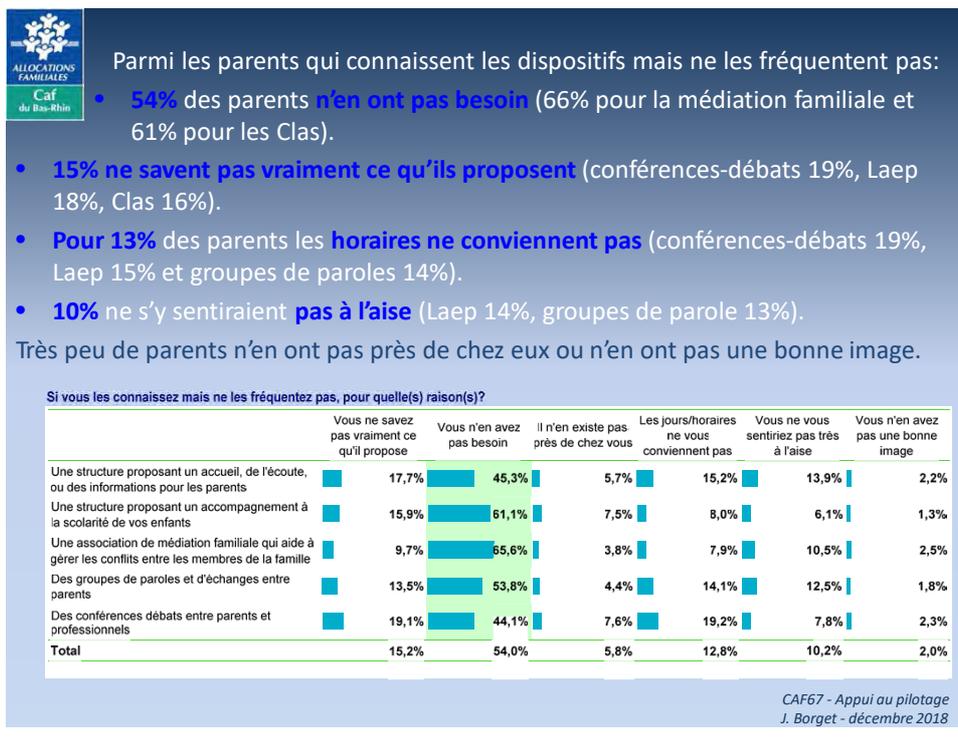
38% des parents qui **ne connaissent pas** les dispositifs seraient **intéressés** pour les fréquenter.

C'est surtout le cas pour les **Clas (53%)** et les **conférences-débats (41%)**.
Moins pour la **médiation familiale (27%)** ou pour **les groupes de paroles (32%)**.

Si vous ne les connaissiez pas, seriez-vous intéressé(e)?

	Oui, tout à fait	Oui, plutôt	Non, pas vraiment	Non, pas du tout
Une structure proposant un accueil, de l'écoute, ou des informations pour les parents	8,1%	30,0%	41,9%	20,0%
Une structure proposant un accompagnement à la scolarité de vos enfants	17,8%	35,5%	31,5%	15,3%
Une association de médiation familiale qui aide à gérer les conflits entre les membres de la famille	6,4%	20,5%	39,5%	33,7%
Des groupes de paroles et d'échanges entre parents	6,7%	25,0%	42,9%	25,4%
Des conférences débats entre parents et professionnels	10,2%	31,2%	35,5%	23,1%
Total	9,8%	28,2%	38,2%	23,7%

CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - décembre 2018



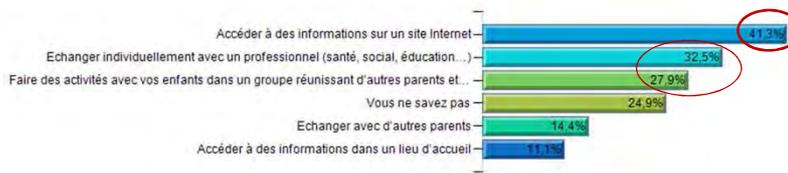
Les parents souhaiteraient accéder à ces **connaissances, informations, conseils**, principalement via **Internet (41%)**, ou des **échanges individuels avec des professionnels (33%)**.

28% souhaiteraient faire des activités avec leurs enfants et d'autres parents.

Un parent sur quatre n'a pas de souhait particulier.

37. Afin d'être soutenu(e) dans votre rôle de parent, vous souhaiteriez pouvoir...

Taux de réponse : 100,0%



CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - décembre 2018

II. LES PARENTS D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Les choix en matière d'éducation sont un peu moins cités comme préoccupation parmi les parents d'enfants de moins de 3 ans (39%) que dans l'ensemble des parents (48%), et inversement **s'accorder entre parents** sur ces choix et **trouver un partage des rôles entre parents** le sont un peu plus.

Deux préoccupations sont sur-représentées concernant les enfants de moins de 3 ans: **la santé (87%)** et **leur comportement (61%)**.

Deux sont logiquement sous-représentées: la scolarité et les comportements à risque.



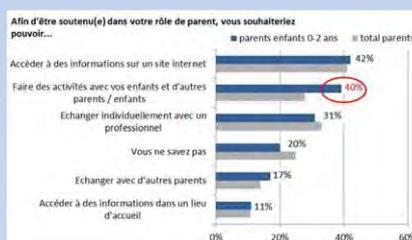
CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - décembre 2018

Globalement, les parents d'enfants de moins de 3 ans **cherchent plus souvent de l'aide et des conseils** que les autres, surtout **auprès des membres de leur famille**, d'**internet** et des médias, de **professionnels de la santé** et d'**autres parents**.



Logiquement, les parents d'enfants de moins de 3 ans **consultent plus le site mon-enfant.fr**, fréquentent plus les Laep et connaissent moins bien les Clas et la médiation familiale.

Comme les autres parents, leur attente principale serait **l'accès à des informations sur internet**. Cependant la seconde attente la plus citée, à 40% (3^{ème} parmi l'ensemble des parents, à 28%) serait de **faire des activités avec leurs enfants et d'autres parents**.



CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - décembre 2018

III. LES PARENTS D'ENFANTS DE 3 A 5 ANS



Avec toujours une prédominance forte pour **la santé**, bien qu'un peu moins marquée que pour les plus jeunes enfants, les préoccupations sur-représentées parmi les parents d'enfants de 3 à 5 ans sont **le comportement de l'enfant** et **la relation avec l'enfant**. La scolarité est désormais le 3^{ème} item le plus important (4^{ème} pour les 0-2 ans).

Deux préoccupations sont sous-représentées: l'usage du numérique et les comportements à risque.

Les parents d'enfants de 3 à 5 ans prennent un peu **plus conseil que les autres auprès de l'équipe éducative de leur enfant**, mais seulement de temps en temps (45%). Ils fréquentent moins les Clas (6%).

Comme les autres parents, leur attente principale serait **l'accès à des informations sur internet**. Leur seconde attente serait comme pour les parents d'enfants de moins de 3 ans de **faire des activités avec leurs enfants et d'autres parents / enfants (38%)**.

CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - décembre 2018

IV. LES PARENTS D'ENFANTS DE 6 A 11 ANS



Entre 6 et 17 ans, **la scolarité des enfants** devient la seconde préoccupation des parents après la santé qui est sous les 80% désormais.

L'influence des autres enfants est légèrement plus citée que parmi l'ensemble des parents.

Tout comme parmi les 3-5 ans, les parents d'enfant de 6 à 11 ans prennent un peu **plus conseil que les autres auprès de l'équipe éducative de leur enfant**, mais seulement de temps en temps (43%).

La **connaissance du site mon-enfant.fr** (40%) est la plus forte dans cette tranche d'âge. Elle est de 38% chez les 3-5 ans, et de 36% chez les moins de 3 ans.

La **connaissance des conférences-débats** est assez importante aussi, à 47% (43% dans l'ensemble).

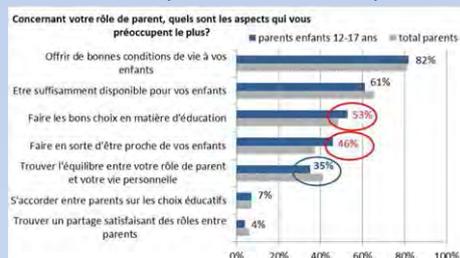
CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - décembre 2018

V. LES PARENTS D'ENFANTS DE 12 A 17 ANS

L'équilibre entre rôle de parent et vie personnelle est moins cité comme préoccupation parmi les parents d'enfants de 12 à 17 ans (35%) que dans l'ensemble des parents (41%), et inversement **faire les bons choix en matière d'éducation** et **faire en sorte d'être proche de ses enfants** le sont un peu plus.

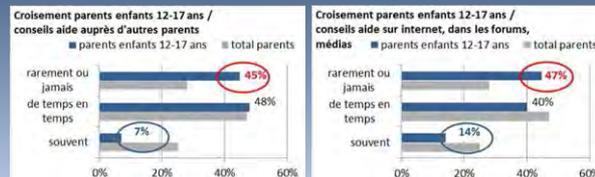
Deux préoccupations sont sur-représentées concernant les enfants de moins de 12 à 17 ans: **la scolarité (73%**, âge qui présente le plus fort taux pour cet item) et **les comportements à risque**.

Deux sont sous-représentées: le comportement des enfants et la relation avec eux.



CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - décembre 2018

Globalement, les parents d'enfants de 12 à 17 ans **cherchent moins souvent de l'aide et des conseils** que les autres, quel que soit le canal et en particulier auprès d'autres parents et sur internet.



Les parents d'enfants de 12 à 17 ans **connaissent bien les Clas (44%)** et les **fréquentent plus (9%)**.

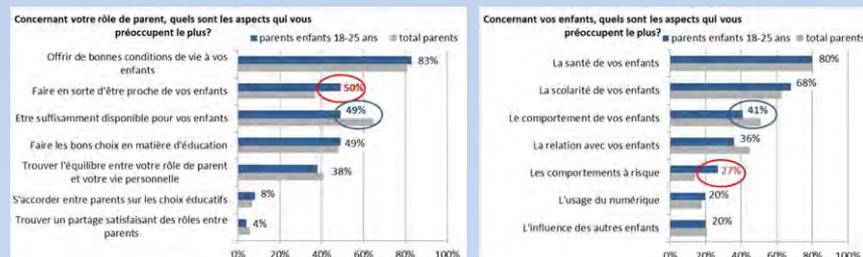
Comme les autres parents mais de manière plus marquée, leur attente principale serait **l'accès à des informations sur internet (44%)**. La seconde attente serait **des échanges individuels** avec des professionnels. Beaucoup de parents d'enfants de 12-17 ans **ne savent pas** quelle serait leur attente vis-à-vis d'actions: 28%, 23% dans l'ensemble. Les activités avec les autres parents/enfants sont largement sous-représentées.

CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - décembre 2018

VI. LES PARENTS D'ENFANTS DE 18 A 25 ANS

Comme à chaque tranche d'âge, la préoccupation première des parents d'enfants de 18 à 25 ans est d'**offrir de bonnes conditions de vie** à leurs enfants. Cependant la hiérarchisation des autres préoccupations n'est pas la même. **Etre proche de ses enfants** est aussi important qu'être disponible pour eux, tandis que la disponibilité était jusque là largement dominante: 65% en moyenne pour la disponibilité, 37% pour la proximité.

La santé et la scolarité des enfants sont toujours les aspects qui préoccupent le plus les parents. Les **comportements à risque** sont largement sur-représentés: 27% contre 14% dans l'ensemble.



CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - décembre 2018

Les parents d'enfants de 18 à 25 ans sont ceux qui **connaissent le mieux les Clas (53%)** et les **ont le plus fréquenté (16%)**.

Beaucoup de parents d'enfants de 18 à 25 ans **ne savent pas** quelle serait leur attente vis-à-vis d'actions: 31% soit le plus fort taux, contre 23% dans l'ensemble.

VII. LES PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS

Les réponses des parents d'enfants handicapés sont assez proches de celles des autres parents, très peu d'écarts sont significatifs.

Les préoccupations concernant le rôle de parents sont globalement les mêmes, avec néanmoins une proportion de quelques points plus forte concernant **l'équilibre entre rôle de parent et vie personnelle**.

A **83%**, **la santé** préoccupe beaucoup, avec un taux proche de celui des tranches d'âges les plus jeunes. A **79%**, **la scolarité** est également un item beaucoup cité, comme parmi les tranches d'âges les plus élevées; c'est d'ailleurs le plus fort taux.



Ils prennent beaucoup conseil auprès des **professionnels de santé** (plus que les parents de jeunes enfants) et de **l'équipe éducative** de leur enfant.

Les parents d'enfants handicapés **connaissent bien les Clas (44%)** et les **fréquentent plus (9%)**.

VIII. LES PARENTS SÉPARÉS



Les parents séparés ayant répondu à l'enquête ont **plus souvent des enfants âgés de 12 ans et plus, ce qui a un impact sur les résultats.**



La première préoccupation des **conditions de vie**, commune à tous les parents, est un peu plus marquée pour les parents séparés (**85%**). Le reste correspond à des préoccupations de parents d'adolescents.



47% des parents séparés **connaissent la médiation familiale, 16% y ont eu recours**, soit des proportions un peu plus fortes que parmi les parents d'adolescents, notamment pour le recours.

Bien qu'il ne figure pas parmi les premières attentes vis-à-vis d'actions, **rompre leur isolement** est un besoin exprimé par 16% des parents séparés.

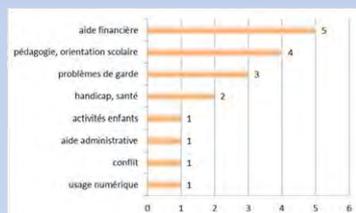
CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - décembre 2018

IX. QUESTION OUVERTE: « AUTRE ATTENTE, PRECISEZ »

Quelles seraient vos deux attentes principales vis-à-vis d'actions s'adressant aux parents?

Obtenir des informations, conseils, pour vous aider dans votre rôle de parents	Prendre confiance dans la manière d'éduquer vos enfants
Développer vos connaissances sur des sujets qui vous préoccupent	Vous ne savez pas
Partager votre expérience avec d'autres parents	Autre
Rompre votre isolement	
Si 'Autre' précisez: _____	

18 réponses « autre », soit 2% des parents qui ont répondu.



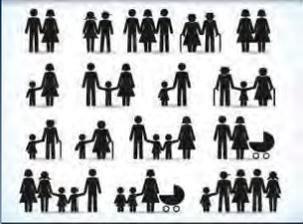
- 5 parents évoquent des aides financières.
- 4 souhaitent être accompagnés sur l'orientation scolaire, la méthodologie et le discours pédagogique.
- 3 font part de problèmes de garde (pas de solution ou horaires mal adaptés).
- 2 commentaires concernent le suivi médical, l'aide lors d'un handicap.

Un parent souhaiterait de l'aide pour faire des activités avec ses enfants, un autre une aide administrative (manque de temps), un autre pour gérer un conflit familial et un dernier sur l'usage numérique.

CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - décembre 2018



Révision du Schéma Départemental d'Accompagnement aux Parents (Sdap)



Enquête auprès des opérateurs,
sur leur connaissance du Schéma et du Réseau,
leurs actions et besoins autour de la parentalité

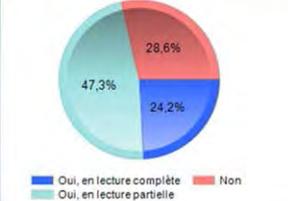
*CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - janvier 2019*



91 opérateurs se sont exprimés, sur 1 477 opérateurs interrogés, soit un faible taux de retour de **6,2 %**, identique à celui de l'enquête auprès des parents.

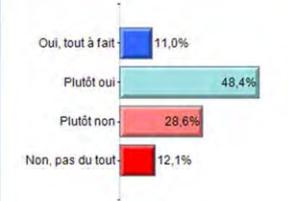
Le Schéma Départemental d'Accompagnement des Parents

1. Avez-vous pris connaissance du Sdap?
Taux de réponse : 100,0%



Oui, en lecture complète	24,2%
Oui, en lecture partielle	47,3%
Non	28,6%

2. Connaissez-vous les enjeux et priorités du Sdap?
Taux de réponse : 100,0%



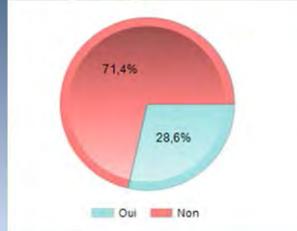
Oui, tout à fait	11,0%
Plutôt oui	48,4%
Plutôt non	28,6%
Non, pas du tout	12,1%

72 % des répondants **ont pris connaissance du Schéma** (un sur trois en lecture complète, deux sur trois en lecture partielle).
Près de 41 % des opérateurs **ne connaissent pas vraiment les enjeux et priorités** du Schéma.

*CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - janvier 2019*

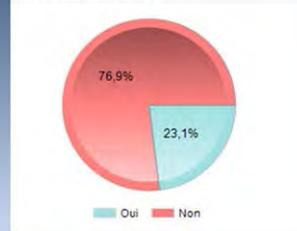
3. La mise en oeuvre du Sdap sur le département a-t-elle eu un impact sur votre activité?

Taux de réponse : 100,0%



4. La mise en oeuvre du Sdap sur le département a-t-elle eu un impact sur votre accès aux financements?

Taux de réponse : 100,0%



Pour **29 %** des répondants, la mise en œuvre du Schéma a eu un **impact sur leur activité** et pour **23 %** sur leur **accès aux financements**.

5. Merci de préciser quels impacts:



**5 - La mise en œuvre du Sdap sur le département a-t-elle eu un impact sur votre activité ? votre accès aux financements ?
Merci de préciser quels impacts (verbatim):**

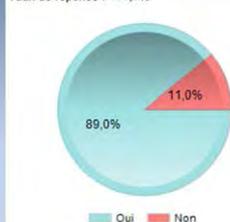
- accès REAAP
- Actions menées sur la parentalité
- actions parentalité car en territoire QPV
- Aide à la construction d'un événement pour les familles
- animation proposées aux familles plus nombreuses - nous incitons les familles à s'y inscrire
- appel à projets
- augmentation du volet parentalité avec notamment le REAAP
- des dotations financières octroyées plus rapidement
- des financements plus importants pour certains dispositifs
- Développement de projets de soutien à la parentalité
- Diminution des moyens financiers.
- Existence d'un cadre d'orientation
- financement Reaap d'une action à destination des parents
- Formations
- le SDAP a précisé l'accompagnement des parents dans les étapes importantes : l'arrivée de l'enfant, la petite enfance, l'enfance, l'adolescence, l'enfant et la situation de handicap, la séparation.
- Meilleure connaissance des dispositifs d'appuis
- Meilleure connaissance des éléments diagnostics pour le territoire, orientation des actions
- meilleure connaissance des financements possibles dès lors que les projets correspondent aux orientations énoncées dans le schéma
- mise en place d'un projet d'accompagnement des parents lié à l'éducation nationale
- Mise en place en partenariat avec le RAM d'un projet d'accompagnement parental sur 2017
- projet REEAP
- raisons financières
- REAAP
- RECHERCHES DE STRUCTURES PARENTALES (Laep) et orientations globales de soutien à la parentalité
- Source d'information et d'échange
- Soutien à la parentalité
- sur les missions du relais des parents et des assistants maternels
- professionnalisation des amats
- Travail en partenariat avec la CAF et Rescif surtout pour les p'tits déj partenaires
- travail interne sur l'accessibilité des places à caractère social
- type d'actions engagées

CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - janvier 2019

Le Réseau d'Accompagnement des Parents

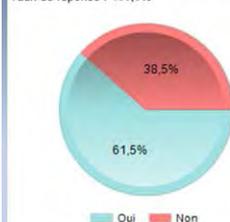
6. Connaissez-vous le Réseau d'accompagnement des parents?

Taux de réponse : 100,0%



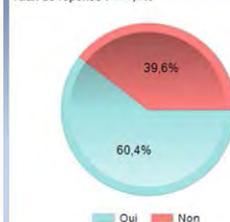
7. Avez-vous identifié le pilote de l'animation?

Taux de réponse : 100,0%



8. Savez-vous comment et dans quel contexte le solliciter?

Taux de réponse : 100,0%



Si **89%** des répondants **connaissent le Réseau d'accompagnement des parents**, seulement **62 %** en ont identifié le **pilote de l'animation** et **60 %** savent **quand et comment le solliciter**.

CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - janvier 2019

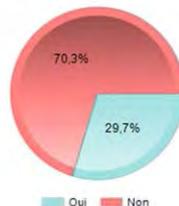
9. Consultez-vous le site du Réseau?

Taux de réponse : 100,0%



10. Publiez-vous vos actions et actualités sur le site du Réseau?

Taux de réponse : 100,0%



73 % des répondants **consultent le site du Réseau**, la grande majorité une fois par mois ou moins.

30 % des répondants **publient leurs actions et actualités** sur le site.

CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - janvier 2019

11. Si non, pour quelle(s) raison(s)?



CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - janvier 2019

11 – Publiez-vous vos actions et actualités sur le site du Réseau ? Si non, pour quelle(s) raison(s) (verbatim)?

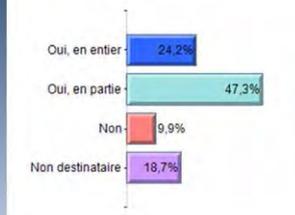
- actions à destination d'un public ciblé
- Actions en interne au multi-accueil uniquement
- actions menées par les partenaires locaux et non directement la collectivité
- aucune action entreprise
- aucune connaissance du dispositif
- Car nous n'avons pas pensé à le faire
- certaines actions sont publiées directement par les gestionnaires
- Faute de temps
- faute de temps disponible pour rédiger la présentation
- je m'y connais pas trop
- je ne connais pas assez le réseau d'accompagnement et c'est une des carences de cette structure
- Je ne connais pas le RAP
- Je ne fais pas partie du réseau, je travaille en libéral auprès des familles
- je ne sais pas comment faire et n'ai pas eu d'infos à ce sujet
- je ne suis pas pilote des actions menées
- Je n'y pense pas
- Je n'y pense pas
- Je n'y pense pas
- je n'y pense pas forcément
- j'exerce dans le cadre de la protection de l'enfance, nous sommes dans des projets institutionnels
- manque de temps
- Manque de temps, cela m'est arrivé une ou deux fois, mais c'est loin d'être dans les habitudes de travail. Je multiplie déjà les biais de communication, et cela prend un temps considérable. Compliqué d'ajouter une communication supplémentaire pour chaque action proposée.
- Manque de temps humain
- manque d'habitude
- méconnaissance du dispositif
- Mon institution ne propose pas d'action à destination du grand public. Je consulte et je transmets l'information aux parents sur les actions existantes.
- Ne sait pas comment faire...
- Non connaissance de ce schéma
- non connu
- Nous n'avons pas d'actions à partager
- nous n'en avons pas l'utilité, nos activités attirent
- nous n'y pensons pas forcément
- n'y pense pas
- n'y pensons pas

- On n'y pense pas. On a d'autres voies de communication
- oublié
- oublié
- Par manque d'information à ce sujet
- pas assez de temps
- pas concerné
- pas d'action directe à proposer
- pas d'action en cours actuellement
- pas d'action ouverte au grand public - uniquement pour nos bénéficiaires
- Pas d'actions sur ce thème
- pas d'actualités à publier
- pas d'automatisme
- pas d'information à ce sujet
- pas d'utilité
- Pas encore dans les usages
- Pas le temps
- Pas le temps et pas vraiment d'actions spécifiques
- pas l'occasion
- Peu de temps
- puisque je ne le connais pas, je ne sais pas comment l'utiliser, et je suis tellement occupé par mon poste de travail que je ne vois pas vraiment quand m'en occuper...
- très peu de connaissance des missions de ce réseau et de son mode de communication
- trop de sites d'information
- Trop fastidieux

CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - janvier 2019

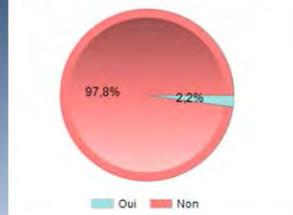
12. Lisez-vous La Lettre du Réseau?

Taux de réponse : 100,0%



14. Souhaiteriez-vous apporter une modification à La Lettre du Réseau?

Taux de réponse : 100,0%



72 % des répondants lisent la lettre du Réseau, la majorité en partie.

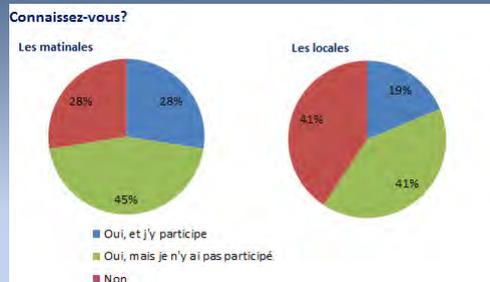
Près de 20 % des opérateurs qui ont répondu disent ne pas en être destinataires.

Seuls 2 opérateurs souhaiteraient apporter une modification à la lettre: un contenu plus détaillé pour le premier et plus synthétique pour le second...

13 – Lisez-vous la Lettre du Réseau ? Si non, pour quelle(s) raison(s)?

- je ne la reçois pas
- Je ne la reçois pas
- je n'en prends pas toujours le temps
- manque de temps
- non connue
- Pas de temps pour cela ; déjà tellement d'autres choses
- Pas le temps
- Pas pensé à le faire
- Trop de mail...

CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - janvier 2019

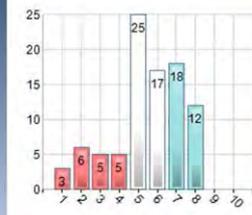


73 % des répondants **connaissent les matinales**, avec 28 % de participation.

Les locales sont **moins connues**, à 60 %, et moins fréquentées (19 %).

19. Globalement, quel est votre niveau de satisfaction sur l'activité du Réseau des parents?

Taux de réponse : 100,0%
Moyenne = 5,48 Médiane = 6,00



La **note moyenne** donnée par les répondants sur **l'activité du Réseau des parents** est de **5,48** sur 10.

20. Avez-vous des suggestions d'amélioration en matière d'animation du Réseau?



20 - Avez-vous des suggestions d'amélioration en matière d'animation du Réseau?

- communication plus tôt sur les dates de rencontres car délai souvent trop juste pour se libérer
- Définition des missions; interlocuteur privilégié des financeurs (appel à projet, évaluation...); quelle place du réseau vis à vis des parents (site? présence aux matinales...)
- Des horaires qui n'impactent pas notre organisation /fonctionnent, un lieu de rencontre plus proche de nos structures
- Difficile de comprendre de quoi il s'agit exactement
- Etre destinataire de la newsletter
- Etre invité à une rencontre pour mieux comprendre le fonctionnement et le rôle du réseau
- Gagner en visibilité
- Il a le mérite d'exister; il est probablement perfectible, peut-être en termes de communication
- il faudrait que le RDAP soit mieux identifié et un lieu de passage unique des infos pour viser l'exhaustivité
- il faut que personnellement je trouve un peu plus de temps pour mieux l'intégrer
- Je ne peux me permettre de donner des axes de progression n'ayant pas pu participer aux nombreuses actions mise en place.
- Je ne peux répondre objectivement, vu que je ne connais absolument pas ce réseau.
- Le faire connaître plus largement aux familles
- les matinales ne sont pas toujours compatibles selon les créneaux horaires de nos structures
- meilleure identification des acteurs
- meilleure identification des référents locaux pour diffusion d'une information sur un territoire
- non pour le moment, mais peut être dans le temps
- Pa d'avis car pas d'utilisation mais nous sommes ouverts à l'information
- pas pour le moment
- peu de visibilité externe, peu d'intérêt interne
- Plus de clarté en matière des missions.
- plus de communication
- plus de communications, plus de moyen pour diffuser les informations
- plus de dynamisme
- plus de visibilité
- Pouvoir y participer si cela a une implication concrète dans mon activité professionnelle
- programmation annuelle des rencontres avec les thématiques, plus de rencontres sectorisées
- renforcer sa visibilité et la diffuser davantage auprès des établissements scolaires

CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - janvier 2019

Vos actions d'accompagnement des parents

21. Quelles sont vos plus belles réussites en termes d'accompagnement des parents?



CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - janvier 2019

21 - Quelles sont vos plus belles réussites en termes d'accompagnement des parents ?

2 ans d'ateliers et formations à l'éducation bienveillante
Accompagnement pour un enfant en situation de handicap, accueil famille orientée par la PMI

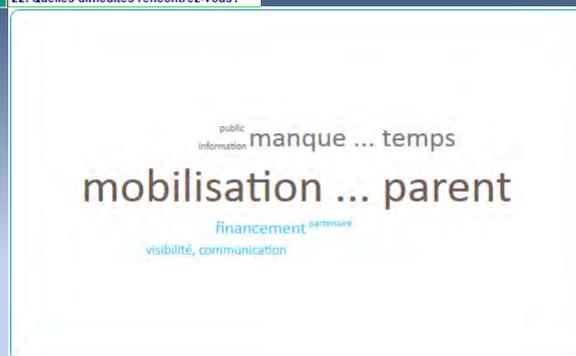
- Accompagner les parents dans l'acceptation de la maladie de l'enfant, dans l'acceptation de la prise en charge....
- Action Accueil Café dans les écoles
- activités ludiques et sportives
- ateliers BAOBAB
- balade contée avec un public d'origines différentes, après-midis jeux: en famille, rdv individuel juste pour discuter de leur famille et pas seulement de leur problème
- C'est l'une de nos missions quotidiennes
- De jolies petites choses du quotidien en termes de confiance en ses compétences de parents
- de nombreux échanges informels et accompagnement plutôt individuel
- Départ d'un centre maternel d'un parent avec son enfant en logement indépendant
- de permettre à des parents de trouver des pistes de solutions et de reprendre confiance dans leurs capacités à être parents
- des rendez-vous personnalisés en partenariat avec la CPAM, la CAF et la PMI
- des réussites en individuel à travers les rencontres de la vie quotidienne dans les structures d'accueil
- Dieffenthal
- Faciliter l'accueil en centre de loisirs aux familles dont l'enfant est porteur de handicap ou de maladie grave.
- Faire intervenir une animatrice en parentalité pour animer des ateliers thématique autour des enfants et de la famille
- Fédérer des parents avec leurs enfants et des parrains pour participer ensemble à des animations, activités plusieurs fois dans l'année
- fédérer les acteurs locaux: autour d'une même action, implication des parents= porteurs d'actions
- fréquentation importante, retours positifs des parents
- inclusion collective de leur enfant
- je n'ai pas sollicité la structure
- la création d'un groupe de parole sur un quartier
- l'action financée dans le cadre du REAAP
- la médiation
- La mise en place à la demande de parents d'un groupe d'accompagnement des parents
- la mise en place d'atelier parents enfants 0-3ans : café bambins, la médiation animale
- la mixité de tous les milieux sociaux: et d'origine aux activités
- la rencontre en les parents et l'Amat pour l'accueil d'une enfant
- la sortie de l'assistance éducative vers le droit commun
- le printemps des familles, le lieu d'accueil parents enfants
- Le Rendez-Vous de la Petite Enfance
- Les actions Parentalité (ateliers, conférence, événements, partenariats...)
- Les ateliers organisés durant les congés scolaires, qui permettent à tous les membres

de la famille de partager des moments privilégiés autour des plus petits

- les conférences thématiques
- les retours des parents arrivant à instaurer une communication plus harmonieuse avec leurs enfants
- Les semaines des parents
- lors d'échanges autour de questionnement éducatif
- Lorsqu'ils trouvent une solution par eux: mêmes suite à nos entretiens !
- Ma réussite est de les accompagner, les rassurer, les déculpabiliser et les remettre dans leurs rôles de parents; et c'est tous les jours.
- mise en place d'ateliers d'éveil et cafés parents amats - fréquence régulière des familles
- mise en place des ateliers parents-enfants // création de liens et captation des besoins // réponses à apporter
- mise en place d'un groupe de parents solo très dynamiques
- Mises en place d'ateliers des parents et de conférences avec une participation importante
- Mobilisation des parents par le biais du CLAS, qui s'investissent dans les activités du centre, et plus généralement dans la vie de leur quartier.
- Nos Espaces Parents
- notre activité Espace Parents dans le cadre du REAAP
- notre site à nous
- organisation de conférences pour les parents
- parents chercheurs + petits déjeuners + rénovation des RDV petite enfance
- partenariat avec école Port du Rhin
- prise de conscience des difficultés - réactions des parents - lien avec l'enfant - ouvrir les familles vers l'extérieur
- Quand il nous confient leurs difficultés et questionnements
- réalisation d'un livret avec des parents
- Rediriger vers des partenaires connus grâce au Sdap
- requinquer des parents séparés
- Soutien à la parentalité, effort sur les coûts d'accès à l'accueil en collectivité,
- Voir que par notre suivi, nos actions nous avons remis des familles sur les rails

CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - janvier 2019

22. Quelles difficultés rencontrez-vous ?



CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - janvier 2019



22 - Quelles difficultés rencontrez-vous?

addictions non reconnues - dénie de maladie
 aller au-delà de leur croyance
 co-financement
 communiquer sur les événements
 concernant les familles qui ne maîtrisent pas le français, il est difficile de leur faire
 comprendre les activités proposées
 Des parents pas toujours disponibles
 diffusion des infos afin qu'elles atteignent notre cible
 Fédérer les partenaires
 Financement et lourdeur des dossiers pour avoir des financements finalement très réduits !
 Financements
 Il faut du temps pour lancer une action.
 L'absence de proposition locative sociale / pouvoir obtenir des informations auprès de la
 CAF sur une situation personnelle et ce même en présence de l'intéressé
 La communication sur certains territoires - Toucher des familles d'origine étrangère -
 Toucher des familles en réel difficultés dans l'éducation des enfants
 l'adhésion des parents et/ou des enfants
 la mise en place d'autres groupes
 la mobilisation des parents
 la mobilisation des parents pour des actions concrètes
 La mobilisation du public
 L'annonce du handicap et sa réalité
 La reconnaissance de la fonction éducative des ACM
 le côté consommateur des familles
 Le déni la plupart du temps mais c'est un travail de longue haleine
 les informations qui ne sont pas bien diffusées
 Les parents qui ne veulent pas comprendre les règles de fonctionnement
 le temps
 l'information concernant le parent employeur et la complexité de cette mission. Manque de
 crédibilité parfois
 locaux et moyens financiers
 manque de coordination entre les partenaires; manque de lisibilité des actions; manque
 d'implication des parents
 manque de Disponibilité et de temps
 manque de temps, car beaucoup de familles en difficultés à suivre.
 Manque de temps pour approfondir les liens avec nos partenaires
 Manque de temps pour les parents et les professionnels
 manque de temps pour monter des projets à destination des familles
 Mes prestations ne sont pas remboursées.
 mixité partielle des publics notamment vers les familles monoparentales
 mobilisation des familles; contraintes de l'appel à projet (annonces) nécessitant anticipation,
 cadre restreint des types d'actions)
 mobilisation des parents
 mobilisation des parents
 mobilisation du public sur des actions collectives type ateliers de parents
 mobilisation et implication des parents, en particulier sur du long terme

mobiliser les familles monoparentales à participer aux café parents
 mobilité des publics, mise à disposition de salle, lieu de stockage quand itinérance
 moyens de tous les toucher, les informer.
 néant
 non connaissance du réseau, les parents qui arrivent sont dans des situations de souffrance
 et de détresse importantes avec des demandes de réponses immédiates
 non identifiés
 Nos actions sont méconnues
 on s'est adapté et on a trouvé des formules qui mobilisent les parents
 parfois mobilisation
 pas assez diversifier
 Peu de structure dédiées aux parents sur el centre ville
 problèmes de publicité
 Toucher le public isolé
 Toucher les familles les plus en besoin, les plus vulnérables en fracture
 Toucher toutes les familles
 une diversité sociale limitée
 VISIBILITE DE NOS ACTIONS

CAF67 - Appui au pilotage
 J. Borget - janvier 2019



23. Quels sont vos besoins et attentes?



CAF67 - Appui au pilotage
 J. Borget - janvier 2019

23 - Quels sont vos besoins et attentes?

Accompagnement pour un projet à l'année: exemple café parents 1x tous les 2 mois
 accompagner les ambitions, les initiatives d'un groupe, rendre concrètes des idées et des projets, être accompagné dans la réalisation des projets

- AMELIORER LA COMMUNICATION
- appels à projets reconduits et diversifiés
- Besoins : de partage d'expériences et d'information. Attentes : réactivité, rappels, propositions d'activités. Invitation à participer de façon plus active dans le réseau (Co organisation événements, partage d'infos, publications, etc.)
- comment donner envie aux parents de participer à des temps d'échanges collectifs
- Continuer à favoriser lieu d'échanges et de rencontres avec les acteurs de terrain, outiller les acteurs, un interlocuteur à l'écoute des préoccupations pour faire les remontées aux décideurs
- créer des petits groupes entre parents
- de pouvoir aider plus les parents
- des ateliers pour les professionnels (type formation, partage d'expérience et de projet)
- Des lieux et dates de rencontres adéquates
- des outils, partage et rencontres avec d'autres professionnels
- des rencontres plus fréquentes pour les échanges de pratique professionnelles
- des subventions
- Disposer d'un interlocuteur CAF pour nous professionnels agissants concrètement et avec l'usager dans une proposition d'accompagnement personnalisée de type qualitative
- être reconnue par les collectivités comme partenaire
- financements suffisants de nos actions sur la parentalité
- formation à l'écoute / supervision ou analyse de pratiques pour mieux appréhender les situations rencontrées en tant que professionnelle
- Formation, échanges d'expériences ...
- Formations complémentaires
- groupe de paroles, animateurs formés, des informations pratico-pratiques,
- Informations, échanges,....
- La continuité dans l'accompagnement
- l'information aux parents et enfants par rapport à notre accompagnement. Avoir le temps de faire ces accompagnements
- locaux: mieux adaptés car ils sont partagés
- meilleures coordinations entre les partenaires pour les actions de soutien à la parentalité
- mieux connaître les divers dispositifs d'information possibles afin de dialoguer avec les familles
- partenariat plus renforcé avec les services de PMI et les instances DIRECCTE-Pajemploi pour rendre les démarches plus faciles aux: parents employeurs qui se détournent de l'accueil familial
- Plus de financement
- plus de moyens, notamment des locaux plus adaptés pour accueillir correctement les familles.

- plus de présences des professionnels et qu'ils soient accessibles
- plus de relais concernant les addictions
- poursuivre les aides financières aux porteurs de projets
- pouvoir accompagner les familles, toutes les familles pour cela trouver les bons outils
- Pouvoir assister aux ateliers, réunions mais à d'autres horaires
- Pouvoir offrir aux parents la possibilité d'être pris en charge en partie pour leurs frais.
- Publicité
- Régulation du marché et appui financier aux politiques locales pour améliorer l'attractivité du métier
- souhaits de rencontres avec vos services pour échanger, améliorer, se connaître
- trouver un outil afin de pouvoir informer tous les parents
- une aide financière
- Un soutien financier plus important pour les parents d'enfants en situation de handicap

CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - janvier 2019

Le répit familial

24. La Stratégie Nationale de soutien à la parentalité a été publiée en juin dernier. Elle met l'accent sur la notion de répit familial. Cette notion évoque-t-elle quelque chose pour vous?



La notion de **répit familial** évoque quelque chose pour **57 %** des répondants.

25. Avez-vous des idées, projets, que vous souhaiteriez développer en ce sens?



CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - janvier 2019

25 - Avez-vous des idées, projets, que vous souhaiteriez développer en ce sens?

- accompagner les jeunes mamans dans leur rôle de mère mais aussi de femme (un volet santé pour elles, découverte de lieux d'accueil et de mode de garde...)
- cafés parents
- dans le milieu du handicap, la MDA a mis en place les orientations dans les Maisons Spécialisées mais pas assez de places. Les parents, proches ont besoin de temps pour eux : création de Maisons Individuelles par exemple
- des ateliers, conférences de prévention de la maltraitance pour les parents ; prévenir le "burn out" parental
- faciliter la tâche d'employeurs aux parents et le paiement des aides CMG. Faciliter la rencontre en organisant des rencontres flash. En contraignant davantage les amats sur leur obligation d'actualisation et de retour des disponibilités d'accueil. Malgré qu'elles soient dans le privé.
- groupes de parole, soirées des parents (avec prise en charge des enfants), développement d'un réseau d'entraide
- Il y a un manque énorme de structures pouvant apporter une possibilité de droit au répit. Il faudrait déjà augmenter le nombre de places dans les établissements réservés à ce droit.
- la création de lieux d'accueil des parents/enfants dans des sites accessibles, développés en campagne
- le lien familial / espace de chacun/s'organiser des temps avec les enfants et sans les enfants/les attentes de la société
- Les accueils de loisirs sont des espaces permettant des apports sociaux éducatifs intéressants et de répondre au besoin de répit des parents.
- l'Etat se doit de créer des dispositifs de répit, très peu développés actuellement
- mise en place d'échanges autour de personnes ressources, création d'un LAPE, développement de la garde à domicile
- nous aimerions proposer des parenthèses de 2 jours aux mamans sous la forme de week-end centré sur elles
- nous proposons des parrainages pour les enfants à la demande des parents
- Organisation de rencontres intergénérationnelles autour du jeu et du sport en famille, dans des salles polyvalentes, en partenariat avec les associations locales.
- Organisation d'un colloque multidisciplinaire sur le sujet
- oui, proposer des weekends de répit, sorties avec les parents et sans les parents. Proposer des demi-journées également
- oui, travailler l'accompagnement des parents dès le congé maternité
- pas de projet en particulier mais plein de petites choses
- Pas encore !
- pas exactement mais le groupe de paroles me semble une action assez concrète pour aborder cette question.
- pas pour l'instant
- pas pour l'instant mais notion très intéressante
- Poursuivre l'ouverture des ALSH et séjours de vacances à des enfants en situation de handicap
- projet de séjour familial
- Projet d'utiliser cette notion comme thème dans la reconduite d'une manifestation
- Travailleur social isolé en structure associative indépendante, les informations viennent à nous quand nous rencontrons les situations. La connaissance des nouveaux dispositifs, etc. ne peut pas être priorisée plus tôt face à la nécessité d'intervention en faveur des familles. Etre associé à des réunions d'informations sur les changements d'interventions, de dispositifs, etc. recevoir de telles informations et non pas par courrier, mail, etc. seraient une grande plus value professionnelle.
- une équipe mobile prête à intervenir au domicile en cas de crise ou conflit familial
- WEEK END Répit "famille & Handicap" / Séjour "Répit"

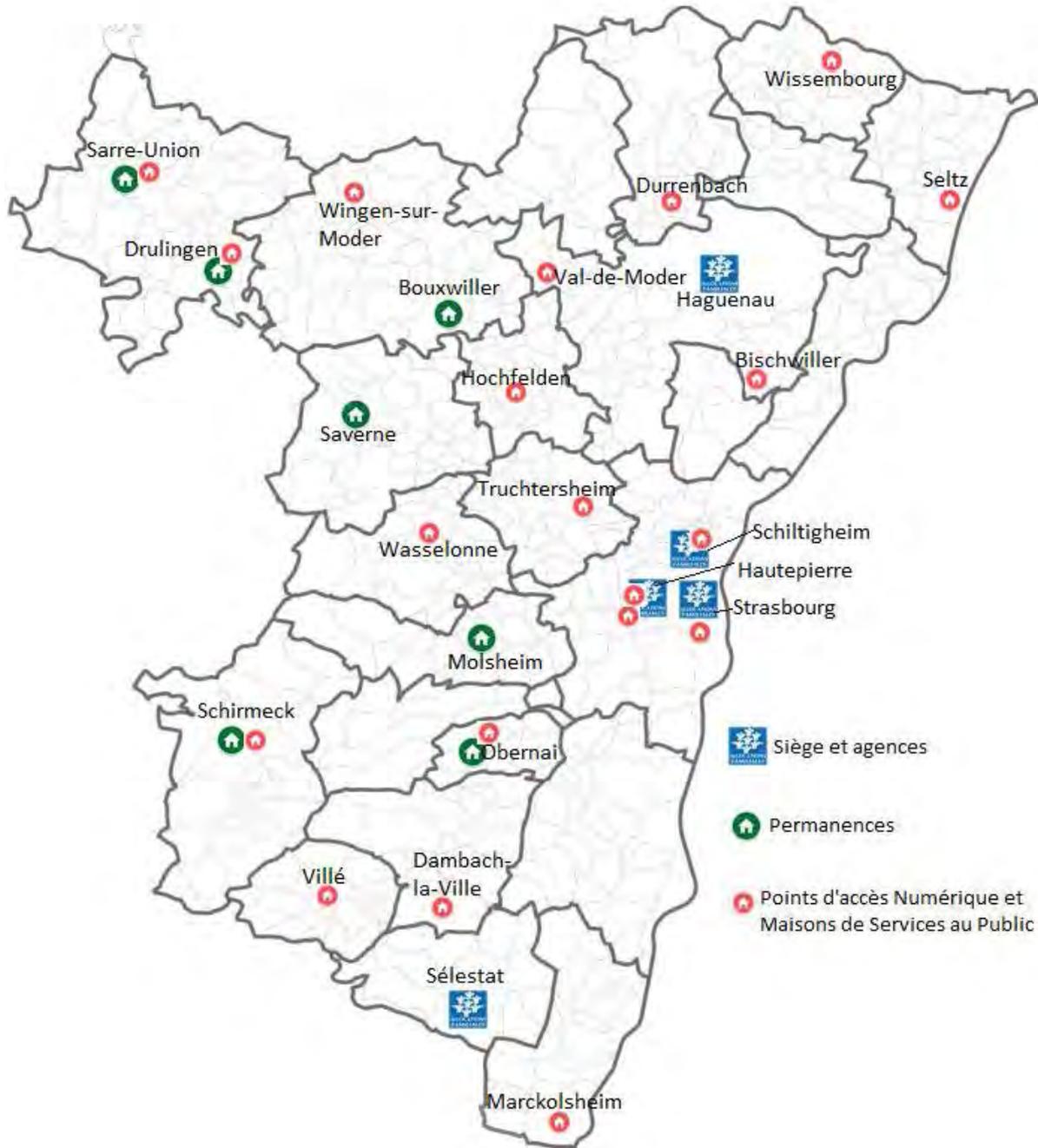
CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - janvier 2019

Vos commentaires

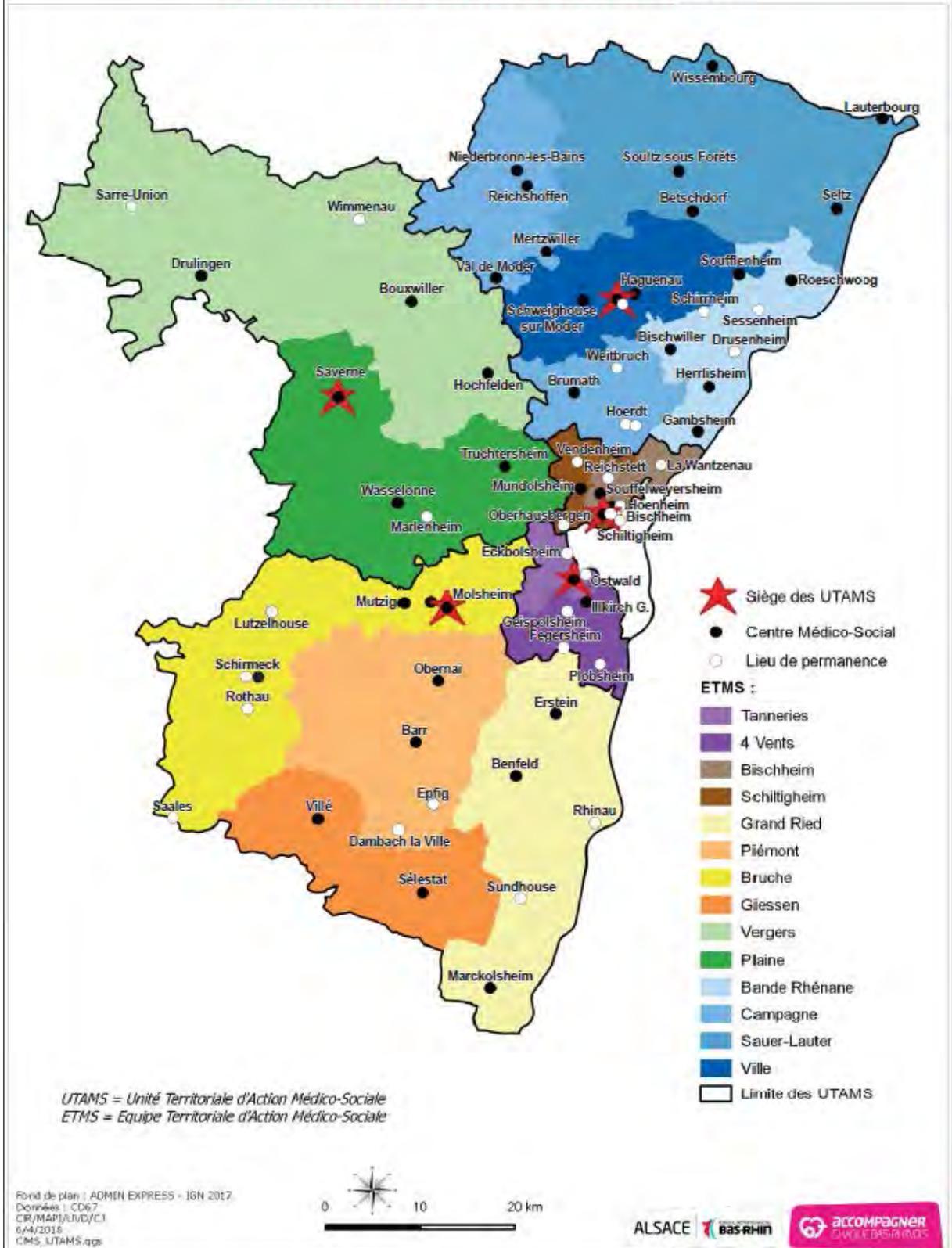
- Aidez-nous avec votre puissance d'intervention et de connaissance. Merci d'avance.
- avoir des informations plus précises sur le "répit familial"
- je suis désolée de n'avoir pas pu participer à la journée en mars dernier dédiée aux partenaires. c'est dommage.
- le soutien à la parentalité est une valeur forte de notre association ainsi que bienveillance, solidarité, lien social
- Merci pour le questionnaire, cela montre votre souci de mieux répondre aux attentes des habitants. C'est encourageant.
- Si possible je souhaiterais être informé sur le schéma
- Soutenir l'action des associations locales
- Un travail de prévention dans le cadre de la parentalité est nécessaire. La difficulté est de mobiliser les parents et les enfants et de les recevoir dans des sites proches de chez eux

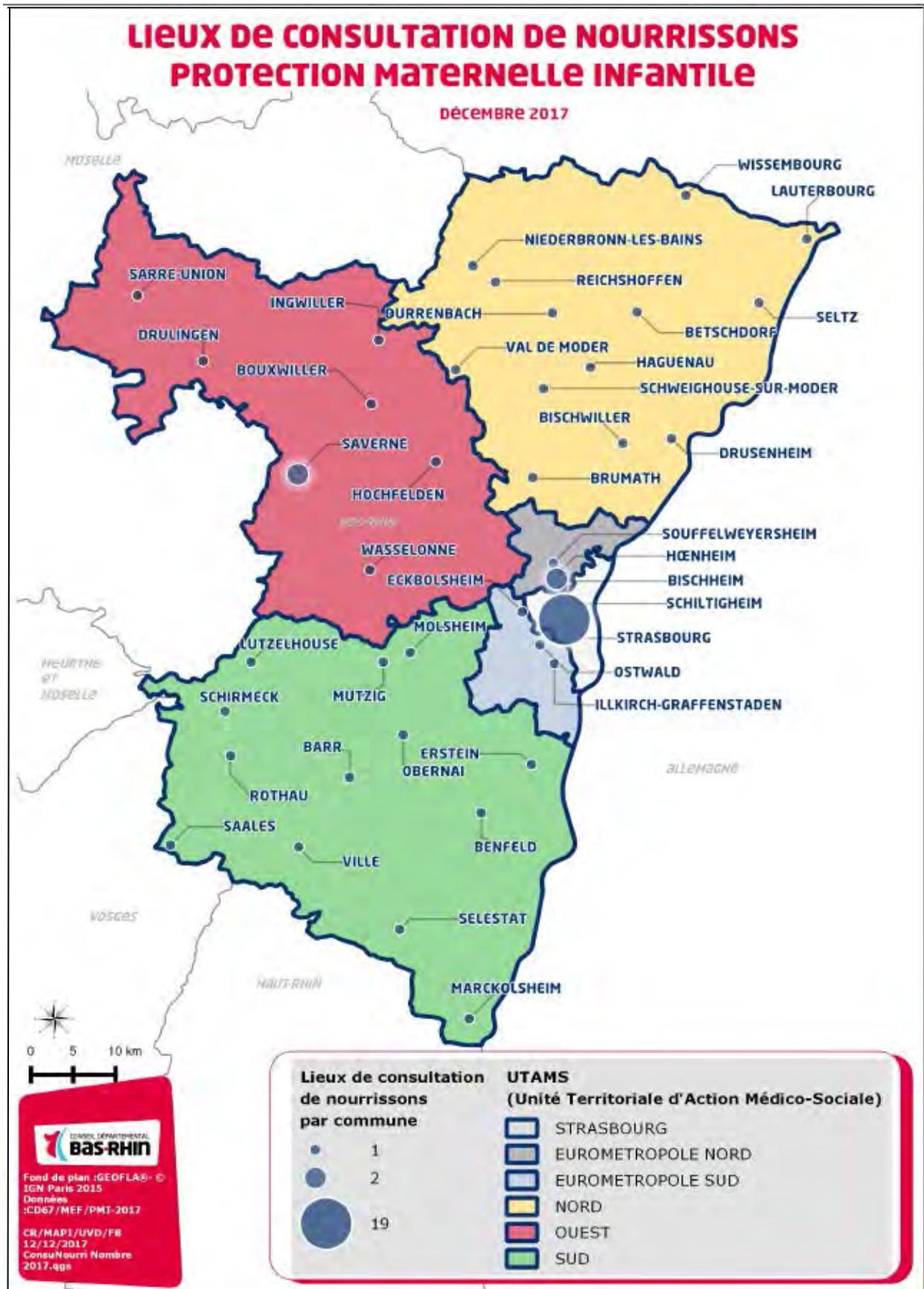
CAF67 - Appui au pilotage
J. Borget - janvier 2019

Répartition des différents points d'accueil de la Caf sur le territoire du Bas-Rhin - juin 2019



PÉRIMÈTRES ET IMPLANTATIONS DES UTAMS ET ETMS DU BAS-RHIN





1. FUTURS PARENTS

Source Stratégie nationale parentalité « Dessine moi un parent »

Accompagner les parents dans les premières années de vie de leur enfant, pour les aider à répondre au mieux à ses besoins spécifiques dans cette période fondatrice

Accompagner les familles en période périnatale (grossesse, sortie de maternité, premiers mois après la naissance) en développant et renforçant l'activité des SAAD Familles et en renforçant leur capacité à intervenir auprès des familles à besoins particuliers (handicap, migrants).

Source Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté

Des parents accompagnés sur tout le territoire : renforcer l'accès aux dispositifs de soutien dès le 4e mois de grossesse, organisation d'un accompagnement correspondant à l'évolution des besoins.

2. PARENTS D'UN ENFANT DE MOINS DE 6 ANS

Source Stratégie nationale parentalité « Dessine moi un parent »

Accompagner les parents dans les premières années de vie de leur enfant, pour les aider à répondre au mieux à ses besoins spécifiques dans cette période fondatrice

Proposer à l'ensemble des parents de jeunes enfants un parcours complet et cohérent de services d'accompagnement, faisant appel à l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire, de la formulation du projet d'enfant à la scolarisation.

Inciter les acteurs du soutien à la parentalité à travailler en direction des pères de jeunes enfants.

Renforcer la mise en place d'actions relatives à la prise en compte des besoins des jeunes enfants dans les dispositifs de soutien à la parentalité généralistes.

Accompagner les familles en période périnatale (grossesse, sortie de maternité, premiers mois après la naissance) en développant et renforçant l'activité des SAAD Familles et en renforçant leur capacité à intervenir auprès des familles à besoins particuliers (handicap, migrants).

Accompagner l'enfant et ses parents lors de la première scolarisation en développant les espaces parents dans les écoles maternelles ou les actions passerelles.

Renforcer le soutien à la parentalité dans les modes d'accueils des jeunes enfants : en maintenant et en approfondissant la prise en compte de l'accompagnement à la parentalité dans la formation initiale et continue des professionnels de l'accueil du jeune enfant ; en incitant les lieux d'accueil de la petite enfance (EAJE, RAM,...) à inscrire l'accompagnement à la parentalité dans leur projet d'établissement et à développer des projets avec les parents.

Sensibiliser aux services de soutien à la parentalité présents sur le territoire, les centres de santé, les pédiatres et médecins généralistes libéraux et autres professionnels de santé en contact avec les familles.

Sensibiliser les parents et former les professionnels aux risques de surexposition des jeunes enfants aux écrans interactifs.

Améliorer l'accompagnement des familles concernées par l'annonce d'un diagnostic de handicap lors des premières années de l'enfant en renforçant les liens entre les acteurs de la santé et les acteurs du soutien à la parentalité pouvant assurer un soutien psychologique et social, en relation avec les associations de familles confrontées au handicap.

Source COG CNAF

Pérenniser l'offre d'accueil collective existante et créer de nouvelles places notamment dans les zones prioritaires, tout en favorisant leur accès aux familles les plus modestes ou confrontées au handicap

Rénover les modalités de financement des Eaje : un neuvième plan d'investissement sera mis en place pour développer ou rénover l'offre d'accueil collectif.

Un nouveau modèle de financement du fonctionnement des Eaje sera mis en œuvre et s'articulera sur trois niveaux :

- Un financement à l'heure (la Psu) ;
- Un financement forfaitaire par place lié aux caractéristiques des territoires d'implantation et des publics accueillis : forfait de 2 100 € pour les places nouvelles, bonus « territoire » modulé selon le potentiel financier et le niveau de vie des habitants de la collectivité ou quartier d'implantation, bonus « mixité sociale », bonus « handicap » ;
- Un financement au projet via le fonds « publics et territoires ».

Renforcer la compétence des Caf dans leur rôle d'accompagnement des gestionnaires en difficulté pour améliorer la gestion de leurs structures Eaje : les Caf renforceront ou développeront une fonction de conseil à la gestion et en ingénierie de projet auprès des gestionnaires.

Améliorer l'accessibilité des modes d'accueil de tous les enfants

Soutenir la prise en charge des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil collectif : il s'agit d'encourager l'accueil d'enfants en situation de handicap en compensant le coût plus élevé pour les Eaje. Le bonus handicap sera créé afin de neutraliser ce surcoût.

Adapter l'offre aux besoins des familles les plus précaires par le biais de :

- la création du bonus « mixité sociale » ;
- le développement de l'accueil temporaire ou occasionnel dans les multi-accueils et dans les haltes garderies mettant en place des projets spécifiques en faveur des familles précaires ;
- la prise en compte des familles les plus modestes dans les projets de création ou d'extension d'Eaje ;
- le soutien aux projets combinant offre d'accueil et offre mobilisant la famille sur un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle (crèche AVIP) ;
- le développement d'actions d'accompagnement progressif vers l'accueil collectif ou vers l'école ;
- la mobilisation de l'ensemble des acteurs d'un territoire pour lutter contre le non-recours des familles les plus précaires à l'accueil formel.

Soutenir l'accueil individuel

Poursuivre le maillage territorial des Ram et enrichir leurs offres en faveur des assistants maternels, des gardes à domicile et des parents : le développement des ram doit être poursuivi afin d'atteindre un ratio d'un Etp animateur pour 70 assistants maternels. L'offre Ram se déploie sur trois axes : le soutien aux parents dans la recherche d'un mode d'accueil, la contribution à l'éveil et à la socialisation des enfants et la professionnalisation des assistants maternels. Les Caf inciteront avec l'ensemble des acteurs les assistants maternels à fréquenter le Ram et accompagneront les professionnels dans leur appropriation de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant dans leur activité quotidienne.

Poursuivre le soutien à l'exercice de la profession d'assistant maternel en vue de promouvoir le métier d'assistant maternel auprès des parents comme des personnes susceptibles de l'exercer (campagnes de communication, prime à l'installation). Les Caf s'engagent à accompagner le développement des Mam et seront amenées à les accompagner pour garantir la viabilité financière de leur projet.

Accompagner les parents dans leur rôle d'employeur : mise en place du tiers payant pour les parents recourant à un assistant maternel, offre monenfant.fr enrichie pour faciliter la recherche d'un mode d'accueil en lien avec la base nationale des assistants maternels

Accompagner la poursuite de la montée en qualité de l'ensemble du secteur de l'accueil du jeune enfant.

Favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale

Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant en améliorant les dispositifs existants et en concourant à leur bonne articulation : en complément de la Ps d'accueil du jeune enfant, les caf déploieront une offre de service et d'information envers les parents couvrant la période périnatale aux trois ans de l'enfant à travers des actions collectives (Reaap) et des interventions individuelles. Cette offre mobilisera l'ensemble des équipements accueillant les parents (laep, Ram, Eaje, Pmi...) et s'inscrira dans un parcours naissance. Une attention particulière sera portée aux familles les plus vulnérables.

Source CPOG CAF 67

Poursuivre le développement de l'offre d'accueil petite enfance : création de 500 places nouvelles d'accueil du jeune enfant

Consolider l'offre existante en accordant une attention particulière aux crèches familiales et parentales, ainsi qu'aux jardins d'enfants selon l'évolution de la scolarisation à 3 ans

Promouvoir l'accueil individuel sous diverses formes en s'appuyant sur le site monenfant.fr, en soutenant les projets de Mam

Soutenir les offres spécifiques liées au handicap

Développer l'accessibilité de toutes les familles et les offres innovantes en direction des publics fragiles en mobilisant les bonus « territoire » et « mixité sociale », en déployant les démarches de type AVIP

Poursuivre la promotion de la qualité de l'accueil des jeunes enfants

Consolider l'offre des relais assistants maternels en accompagnant l'évolution de leurs missions

Accompagner la mise en place de critères transparents et de commissions d'attribution des places dans un objectif d'accessibilité de tous aux offres petite enfance

Source Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté****1. Développer les modes d'accueil de la petite enfance :**

- Mettre en place des incitations financières en fonction de la localisation des places d'accueil (« bonus territoires »)
- Positionner les Caf comme pilotes des Schémas des services aux familles rénovés, pour renforcer la coordination locale des acteurs de la politique d'accueil du jeune enfant
- Renforcer la capacité des Caf à lancer des appels à projet dans les territoires sous-dotés
- Renforcer le rôle d'ingénierie des Caf

2. Réussir la mixité sociale dans les modes d'accueil du jeune enfant

- Mettre en place une incitation financière à la mixité sociale pour les établissements
- Orienter les pratiques d'attribution des places de crèche vers plus de transparence
- Rendre plus accessible le mode d'accueil individuel à toutes les familles

3. Améliorer la qualité éducative des modes d'accueil des jeunes enfants

- Créer un référentiel de la qualité de l'accueil du jeune enfant
- Mettre en place des formations communes à l'ensemble des professionnels de la petite enfance
- Expérimenter de nouvelles approches pour l'éveil et le développement complet des enfants

Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants

- Mettre un terme aux situations attentatoires aux droits des enfants : exercice de ses droits fondamentaux, supprimer toutes les situations manifestement porteuses de dangers, mettre un terme à la présence d'enfants dans la rue et à la mendicité des enfants, lutter contre le surpeuplement dans le logement.
- Réduire les privations du quotidien : accès des enfants à l'alimentation (petits déjeuners dans les territoires fragiles, tarifs de cantine plus accessibles et programme d'accès à l'alimentation infantile), mieux garantir le droit à la santé dès le plus jeune âge (parcours de santé des 0-6 ans), généralisation des points conseil budget.

3. PARENTS D'UN ENFANT DE 6 A 11 ANS**Source Stratégie nationale parentalité « Dessine moi un parent »**

Aider les parents dans cette période de transitions multiples et d'apprentissages essentiels pour poser les premières bases de la future autonomie de leur enfant

Sensibiliser les acteurs des politiques familiales des territoires à l'importance de proposer des actions d'accompagnement accessibles aux parents d'enfants de 6 à 11 ans ou spécialement conçues à leur intention.

Développer l'accompagnement des parents au sein de structures de loisirs destinées aux enfants de 6 à 11 ans :

- en améliorant la formation des professionnels de l'animation sur les questions tenant à la place des parents et aux enjeux du soutien à la parentalité ;
- en incitant les structures à développer un projet pédagogique intégrant l'information et les possibilités de participation des parents ;
- en s'adaptant aux besoins spécifiques des parents (maîtrise de langue, accessibilité aux parents en situation de handicap ...).

Améliorer la formation des professionnels du soutien à la parentalité sur les enjeux relatifs aux usages du numérique chez les enfants, et mettre à la disposition des parents des ressources de confiance en libre-accès au niveau national. L'accompagnement des familles les plus éloignées de la lecture et de l'écriture devra être renforcé, car la maîtrise des outils numériques dépend avant tout d'une bonne maîtrise des savoirs de base.

Soutenir les lieux d'accueil ou d'échanges enfants-parents pour les familles d'enfants âgés de 6 à 11 ans ou les structures proposant des loisirs en famille, pour les familles comprenant des enfants de cette tranche d'âge.

Source COG CNAF Parents d'un enfant de 3 à 12 ans

Poursuivre une politique d'accessibilité et de simplification en matière de loisirs sans hébergement (Alsh)

Généraliser des modalités de financement rénovés et simplifiés des Alsh : structurer un système de financement plus simple et capable de s'adapter rapidement aux différentes organisations du temps scolaire.

Poursuivre le soutien aux Alsh, notamment sur le temps du mercredi, et favoriser leur accessibilité (handicap) : poursuite du soutien aux Alsh par le biais de la Pso Alsh et de sa participation au « plan mercredi ». L'offre des Alsh devra favoriser l'inclusion et la scolarisation des enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh).

Soutenir la diversité de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants notamment pour les familles les plus vulnérables dans le respect de la mixité sociale

Faciliter l'accès aux loisirs des enfants : soutien aux projets d'offre de loisirs qui s'adressent prioritairement aux enfants issus de familles vulnérables. Valorisation des projets favorisant l'éducation culturelle et artistique des enfants, la découverte scientifique, l'éducation aux médias et au numérique, l'éducation à la citoyenneté et les activités sportives à travers le fonds « public et territoire » en complément des aides locales.

Dynamiser les départs en vacances des enfants avec l'appui de la mission nationale Vacaf pour les enfants et adolescents issus des familles les plus fragilisées.

Source Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants**

- Mettre un terme aux situations attentatoires aux droits des enfants : exercice de ses droits fondamentaux, supprimer toutes les situations manifestement porteuses de dangers, mettre un terme à la présence d'enfants dans la rue et à la mendicité des enfants, lutter contre le surpeuplement dans le logement.
- Réduire les privations du quotidien : accès des enfants à l'alimentation (petits déjeuners dans les territoires fragiles, tarifs de cantine plus accessibles), généralisation des points conseil budget, missions de santé scolaire, accès à l'éducation, à la culture et aux loisirs (en particulier les vacances)

4. PARENTS D'UN ENFANT DE 12 A 17 ANS**Source Stratégie nationale parentalité « Dessine moi un parent »**

Aider les parents d'ados à accompagner leur enfant dans les différentes étapes de son accès à l'autonomie

Former l'ensemble des accompagnants professionnels ou bénévoles **aux enjeux spécifiques à l'adolescence**

Inscrire la médiation intra-familiale parents/adolescents au référentiel national de la médiation familiale

Valoriser la coopération entre dispositifs d'accueil et d'écoute des jeunes et dispositifs de soutien à la parentalité afin de proposer un parcours d'accompagnement global et fluide des familles confrontées à des difficultés liées à l'adolescence de l'un des enfants. Cette coopération peut être favorisée :

- par une plus grande association des dispositifs spécialisés dans l'adolescence (Maisons des adolescents, Points accueil écoute jeunes, Consultations jeunes consommateurs par exemple) à l'élaboration des schémas départementaux des services aux familles et plus généralement aux travaux des comités départementaux des services aux familles ;
- par un financement bonifié des actions multi-partenariales de soutien à la parentalité et de soutien aux adolescents ;
- par l'établissement d'un dialogue ou son renforcement entre les comités départementaux des services aux familles et les commissions de coordination des politiques publiques de prévention ;
- par le développement de concertations autour des situations présentant des risques particuliers, entre acteurs sociaux d'un même territoire et associant autant que possible les familles concernées ;
- par un partenariat entre les acteurs du soutien à la parentalité et ceux du handicap pour développer la sensibilisation des acteurs du soutien à la parentalité aux effets psychiques du passage à l'âge adulte et du processus d'autonomisation des jeunes en situation de handicap.

Source COG CNAF – cf. fiche 12 à 25 ans

Source Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes

- **Une obligation de formation garantie jusqu'à 18 ans** : Lutter contre le décrochage scolaire. Réformer l'apprentissage et plan d'investissement dans les compétences qui n'oublie pas les jeunes les plus fragiles.
- **Garantir l'accompagnement vers l'emploi de tous les jeunes (16 – 25 ans)** : Repérer, renouer le dialogue et (re)mobiliser les jeunes en risque d'exclusion pour les amener vers un parcours d'accompagnement et de formation. Développer et assouplir les parcours d'accompagnement proposés aux jeunes. Expérimenter de nouvelles modalités d'insertion et d'accompagnement des jeunes. Promouvoir le logement des jeunes les plus en difficultés.
- **Empêcher les sorties « sèches » de l'aide sociale à l'enfance** : Accompagner le plus en amont possible les jeunes susceptibles d'être en situation de rupture à leur sortie des dispositifs. Empêcher toute sortie sans solution en articulant les prestations offertes par les départements et les dispositifs de droit commun.

5. PARENTS D'UN ENFANT DE 18 A 25 ANS

Source COG CNAF – Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie

Encourager les initiatives des adolescents

Accompagner, soutenir et valoriser les projets portés par les jeunes dans la continuité de l'offre Alsh particulièrement adaptée jusqu'à la fin de l'école primaire. L'enjeu est de soutenir les offres spécifiques pour les adolescents, qui reposent sur un accès libre et ouvert dans des lieux pensés pour et par les adolescents. Une prestation de service « jeunes » est créée pour accompagner financièrement la présence d'un animateur qualifié au sein des structures qui favorisent l'émergence de projets innovants et plus adaptés aux besoins des adolescents. La Ps doit permettre de professionnaliser une offre spécifique pour les adolescents en créant près de 1 000 espaces dédiés à ces projets.

Renforcer la présence éducative numérique et renouveler les modalités de contact avec les jeunes pour favoriser leur engagement citoyen : consolider la démarche des « promeneurs du net » à travers le soutien au réseau des coordinateurs qui assurent le déploiement du dispositif et la poursuite du développement du site internet dédié.

Favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale

Soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment les adolescents dans une optique de maintien des liens à travers la médiation familial parents/adolescents, des ateliers de communication parentale, des départs en vacances familiales (Vacaf) et des actions conduites par les Reap. Le soutien aux contrats locaux d'accompagnement à la scolarité sera poursuivi.

Source CPOG CAF 67 : axes prioritaires dans le domaine de l'enfance et la jeunesse

Poursuivre la structuration et la coordination des politiques publiques en faveur de la jeunesse à l'échelle du département en intégrant les dimensions de présence éducative sur le net et la prévention de la radicalisation

Tirer les conclusions des démarches expérimentales engagées sur le Vallée de la Bruche et l'Alsace Bossue dans l'objectif de les déployer ensuite sur les territoires prioritaires

Promouvoir la future prestation de service jeunes auprès des collectivités

Contribuer à la mise en réseau des acteurs jeunesse

Déployer le plan mercredi

Elargir le dispositif « élance toi » de soutien aux projets des jeunes jusqu'à leurs 25 ans

Consolider et unifier les aides à l'investissement accordés sur fonds locaux pour la construction ou l'amélioration des Alsh et équipements périscolaires

Source Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes

- **Garantir l'accompagnement vers l'emploi de tous les jeunes (16 – 25 ans) :** Repérer, renouer le dialogue et (re)mobiliser les jeunes en risque d'exclusion pour les amener vers un parcours d'accompagnement et de formation. Développer et assouplir les parcours d'accompagnement proposés aux jeunes. Expérimenter de nouvelles modalités d'insertion et d'accompagnement des jeunes. Promouvoir le logement des jeunes les plus en difficultés.
- **Empêcher les sorties « sèches » de l'aide sociale à l'enfance :** Accompagner le plus en amont possible les jeunes susceptibles d'être en situation de rupture à leur sortie des dispositifs. Empêcher toute sortie sans solution en articulant les prestations offertes par les départements et les dispositifs de droit commun.

6. PARENT ET CONFRONTE A UNE SITUATION DE SEPARATION

Source Stratégie nationale parentalité « Dessine moi un parent »

Soutenir les parents dans une situation de rupture ou de conflit familial afin de préserver l'intérêt de l'enfant

Identifier et prendre en compte l'ensemble des facteurs et des situations pouvant déclencher des ruptures dans les relations familiales pour mieux les prévenir.

S'assurer que les modalités de financement des structures leur permettent :

- de pérenniser leur activité (par un financement pluriannuel par exemple) ;
- d'accueillir toutes les familles, qu'elles soient orientées par la voie judiciaire ou venues par leur propre volonté et quels que soient leurs besoins spécifiques (accessibilité aux personnes en situation de handicap par exemple) ;
- de proposer des expérimentations et actions innovantes et / ou hybrides.

Soutenir la mise en contact entre enfants et parents détenus et aider au maintien des liens familiaux par :

- la sensibilisation de tous les acteurs du milieu pénitentiaire à l'importance de la préservation des liens familiaux ;
- le développement des espaces adaptés aux enfants équipés de jeux ;
- le développement d'activités ou des groupes de parole permettant aux personnes détenues de mieux investir leur parentalité ;
- le développement de services de garde de l'enfant dans les lieux accueillants les familles, pour permettre au(x) parent(s) d'échanger entre adultes de sujets qui ne peuvent être évoqués en sa présence ;
- Le développement d'actions d'accompagnement des familles concernées, en s'appuyant notamment sur les partenaires associatifs.

Développer la formation et l'accompagnement des professionnels travaillant avec les familles concernées par les ruptures de liens, en particulier sur les questions relatives aux refus des enfants de rencontrer leurs parents ; dans ce cadre, pourrait être proposé un module sur les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales, en vue de favoriser le repérage de telles situations.

Source COG CNAF

Favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale

Accompagner et prévenir les ruptures familiales : généralisation d'un parcours usagers concernant la séparation des parents. Favoriser la coparentalité sur le champ de l'information des familles, de l'accompagnement des situations les plus fragiles, des missions de l'Agence de recouvrement des impayés de pension alimentaire (Aripa), du maintien des liens parents/enfants (espaces de rencontre) et de l'apaisement des conflits (médiation familiale). L'aide au maintien des liens familiaux entre parents détenus et enfants fera l'objet d'une attention particulière.

Source CPOG CAF 67

Poursuivre le développement de la médiation familiale en termes de ressources humaines en accompagnant la montée en charge de l'offre notamment conventionnelle sur les nouveaux sujets (parents-ados, fratrie confrontée à la perte d'autonomie d'un parent âgé)

7. PARENT ET CONFRONTE A UNE SITUATION DE HANDICAP

Les familles peuvent être confrontées au handicap de différentes façons ; le handicap peut toucher l' (les) enfant(s), le(s) parent(s), ou à a fois enfant(s) et parent(s).

Source Stratégie nationale parentalité « Dessine moi un parent »

Reconnaître et valoriser les compétences parentales

Le parent confronté au handicap (le sien ou celui de son enfant) est trop souvent perçu comme représentant un risque potentiel pour son enfant plutôt que comme une ressource essentielle à son bon développement. Parce que la reconnaissance des compétences parentales fait partie des valeurs fondamentales du soutien à la parentalité, ce secteur doit contribuer à valoriser l'expertise spécifique développée par les parents confrontés au handicap.

Accompagner les familles concernées par le handicap dans leurs besoins spécifiques

Les parents d'enfants en situation de handicap éprouvent souvent des difficultés à s'inscrire dans des actions de soutien à la parentalité car ils définissent principalement leur parentalité vis-à-vis des besoins propres à la situation de leur enfant. Les parents confrontés au handicap ont donc des préoccupations spécifiques auxquelles les acteurs du soutien à la parentalité peuvent contribuer à répondre.

Favoriser l'accès à une guidance pré-conceptionnelle adaptée, en améliorant le partenariat entre acteurs de la santé, ceux du handicap et ceux de la parentalité ; cela peut par exemple passer par une communication systématique des MDPH quant à l'existence de cette consultation pré-conceptionnelle.

Améliorer l'accompagnement les familles concernées par l'annonce d'un diagnostic de handicap en renforçant les liens entre les acteurs de la santé et les acteurs du soutien à la parentalité pouvant assurer un soutien psychologique et social, en relation avec les associations de familles confrontées au handicap.

Améliorer l'accès aux aides techniques et matériels de puériculture adaptés au handicap du parent ou de l'enfant, en améliorant l'information des familles sur l'existence de ces matériels et les adaptations nécessaires à leur situation, et en améliorant leur accessibilité financière.

Source COG CNAF

Améliorer l'accompagnement les familles concernées par l'annonce d'un diagnostic de handicap lors des premières années de l'enfant en renforçant les liens entre les acteurs de la santé et les acteurs du soutien à la parentalité pouvant assurer un soutien psychologique et social, en relation avec les associations de familles confrontées au handicap.

Soutenir la prise en charge des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil collectif : il s'agit d'encourager l'accueil d'enfants en situation de handicap en compensant le coût plus élevé pour les Eaje. Le bonus handicap sera créé afin de neutraliser ce surcoût.

Poursuivre le soutien aux Alsh, notamment sur le temps du mercredi, et favoriser leur accessibilité (handicap) : poursuite du soutien aux Alsh par le biais de la Pso Alsh et de sa participation au « plan mercredi ». L'offre des Alsh devra favoriser l'inclusion et la scolarisation des enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh).

Source CPOG CAF 67

Définir une stratégie locale de soutien renforcée à l'accès des enfants en situation de handicap à l'offre des Alsh

Source Banque des territoires

Les enfants en situation de handicap, âgés de 3 à 11 ans, représentent 1,9% de leur classe d'âge, mais seulement "0,28% de la fréquentation au sein des 33.000 accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires", déplore la mission installée il y a un peu plus d'un an.

Cette carence de l'offre d'accueil entraîne de lourdes conséquences pour les parents d'enfants handicapés, "notamment sur leurs capacités à maintenir leur emploi", surtout pour les femmes. "En plus de quarante années de politiques en faveur des personnes handicapées", cette question n'a jamais fait l'objet "d'une réelle stratégie de nature à mettre en mouvement l'ensemble des acteurs concernés", relève la mission dans son rapport.

En outre, "trois éléments principaux freinent les capacités d'adaptation des accueils de loisirs", à savoir "la qualification professionnelle, le turn-over des équipes et les taux d'encadrement", trop faibles au regard des "besoins d'accompagnement spécifiques" des enfants handicapés.

Face à ces constats, la mission propose en premier lieu de lever les freins financiers, notamment en subventionnant davantage les structures accueillant des enfants handicapés, pour un coût supplémentaire de 24 millions d'euros en moyenne par an pour les caisses d'allocations familiales (CAF).

Elle suggère également de déployer des "pôles d'appui et de ressources" mettant en relation parents et lieux d'accueil "en fonction des besoins identifiés sur les territoires". Parmi les 20 autres mesures mises sur la table : inciter les organisateurs des centres à détailler "dans leur projet éducatif, les modalités d'accueil des enfants handicapés" ; "mettre en place un appel à projets dans chaque département pour développer l'offre d'accueil en direction des adolescents et jeunes handicapés", ou encore "définir au niveau national une réelle stratégie de formation".

Le Défenseur des droits Jacques Toubon s'est prononcé en faveur d'une poursuite de la Mission nationale accueil de loisirs & handicap. Il a salué "un rapport utile pour le quotidien des familles". "L'accès de tout enfant aux loisirs est un droit fondamental consacré par les conventions internationales (Convention internationale des droits de l'enfant et Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées) et constitue une obligation nationale", a-t-il rappelé. De plus, "Refuser l'accès d'un enfant aux activités de loisirs en raison de son handicap peut être constitutif d'une discrimination", a-t-il insisté.

8. ENJEUX TRANSVERSAUX

DEVELOPPER LES POSSIBILITES DE RELAIS PARENTAL ET DE REPIT EN FAMILLE

Source Stratégie nationale parentalité « Dessine moi un parent »

Donner aux parents qui en ont besoin la possibilité d'être relayés, de souffler pour prévenir le burn-out parental et préserver l'équilibre familial.

Informier et sensibiliser l'ensemble des professionnels en contact avec les familles sur la notion de « droit au répit » pour qu'ils :

- portent un regard bienveillant sur les parents et familles qui en expriment le besoin ;
- le proposent aux familles ou parents qui, même s'ils n'en reconnaissent pas le besoin, se trouvent dans une situation pesante rendant au quotidien les relations familiales éprouvantes.
-
- Favoriser la proposition d'offres de soutien à la parentalité concourant à la suppléance et au relais parental en facilitant la prise en charge parallèle des enfants ou de certains d'entre eux, y compris de manière provisoire et informelle. A cette fin, deux types de démarches peuvent être effectuées :
- un développement des partenariats entre acteurs du soutien à la parentalité et acteurs de l'offre de loisirs (acteurs sportifs et culturels, ALSH,..) ;
- la mise à disposition par l'Etat d'un guide en matière d'accueils collectifs d'enfants à l'intention des acteurs associatifs (centres sociaux, clubs sportifs,...) rappelant tant les exigences que les possibilités ouvertes par le cadre réglementaire et apportant des conseils pratiques, conçu entre les différents partenaires concernés.

Permettre le financement de projets de relais parental et de répit en famille dans l'ensemble de leurs composantes : préparation du projet, activités des parents, prise en charge et / ou activités des enfants.

Lancer une réflexion partenariale sur le développement d'une offre d'aide et d'accompagnement à domicile des familles pour les familles les exposées au risque d'épuisement autour de la notion de « droit au répit ».

PARENTALITE ET EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Source Stratégie nationale parentalité « Dessine moi un parent »

Il est important :

- que les actions de soutien à la parentalité intègrent le fait que les deux parents ont un rôle à jouer, et encouragent, dès le plus jeune âge de l'enfant¹⁰, la participation des pères en vue de renforcer l'attachement réciproque et de favoriser leur implication durable dans l'éducation de l'enfant ;
- que les acteurs du soutien à la parentalité soient sensibilisés à l'égalité femmes-hommes dans la vie personnelle et sociale.

Coparentalité : un enjeu fort des séparations conjugales

La séparation conjugale est un événement de la vie familiale pouvant mettre à mal la coparentalité.

L'accompagnement des parents lors de la séparation peut permettre de maintenir une parentalité partagée, si les conditions sont réunies pour qu'elle réponde aux besoins de l'enfant.

Améliorer la prise en compte des enjeux des violences intrafamiliales

Les professionnels ou bénévoles qui accompagnent les parents peuvent être confrontés à des situations de violences intrafamiliales. Le développement de la formation des accompagnants sur ce champ pourraient leur permettre de mieux repérer les victimes de violences intrafamiliales, pour être en mesure de mieux les orienter vers les acteurs les mieux à même de les accompagner.

Symétriquement, les structures qui accompagnent les victimes de violences conjugales observent parfois que les violences subies par un parent altèrent la qualité du lien établi avec son (ses) enfant(s). Pour faire face à ces situations, un partenariat renforcé doit être tissé entre réseaux spécialistes de l'accompagnement des victimes de violences et ceux spécialistes des difficultés dans l'exercice de la fonction parentale.

PARENTALITE ET PRECARITE**Source Stratégie nationale parentalité « Dessine moi un parent »****L'accompagnement des parents en situation de précarité constitue un levier de prévention dans de nombreux aspects de la vie actuelle et future de l'enfant.**

Les inégalités sociales de santé s'installent précocement dans la vie des enfants, alors qu'une bonne information des parents sur leurs droits, des propositions de lieux bienveillants où l'on peut rencontrer d'autres parents, avoir des conseils tenant compte de ses conditions matérielles peuvent leur permettre de mettre en place au plus tôt des habitudes de vie saines (nutrition, sommeil, activité physique, environnement domestique, etc.). Cela peut également améliorer la qualité de la communication entre l'enfant et son/ses parent(s), un déterminant clé du bien-être et de la santé mentale de l'enfant. Quant à la réussite scolaire, la qualité de la relation que le parent construit avec l'école contribue à créer pour son enfant un environnement propice.

Des freins restent à lever pour améliorer l'accès à l'accompagnement à la parentalité pour les familles en précarité : difficultés à accéder à l'information, à comprendre le fonctionnement des différents dispositifs, à se déplacer pour des actions qui n'ont pas lieu dans une structure de proximité immédiate, à se focaliser sur sa parentalité lorsque d'autres problématiques immédiates se posent ; peur d'un jugement porté par les professionnels accompagnant ou par les autres parents, peur du placement...

Pour que le soutien à la parentalité contribue à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants, plusieurs pistes de travail mobiliseront les acteurs :

- améliorer la lisibilité de l'offre de soutien à la parentalité pour faciliter l'information de toutes les familles ;
- développer une offre de soutien à la parentalité dans les territoires où la présence de familles en situation de pauvreté est la plus importante, par exemple dans les quartiers prioritaires politique de la ville ;

- soutenir les partenariats et développer une offre en lien avec les lieux déjà connus et fréquentés par les familles, en particulier les centres de Pmi, les crèches, les espaces d'animation de la vie sociale (centres sociaux, maisons des habitants, maisons de quartier, foyers ruraux, etc.) ;
- soutenir les acteurs de proximité mettant en place une démarche active pour aller vers les familles, notamment les plus isolées (familles monoparentales, familles nouvellement arrivées en France, ...) et les acteurs formés à remettre en question leurs propres représentations et disposant d'outils spécifiques
- encourager les travaux de recherche sur la parentalité et la précarité

Source Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté

Rénover la politique de soutien à la parentalité et déployer les centres sociaux dans les quartiers politique de la ville :

- **Généraliser les points conseil budget** pour accompagner les personnes en difficultés financières et prévenir le surendettement

Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants :

- Mettre un terme aux situations attentatoires aux droits de l'enfant : Des maraudes pour « aller vers » les familles avec enfants à la rue et faire cesser la mendicité. Adapter l'offre d'hébergement aux familles avec enfants. Repérer et agir contre le phénomène de surpeuplement dans le logement.

Garantir l'accès de tous les enfants aux biens et services essentiels

- **Garantir un accès de tous à l'alimentation** : Inciter les communes de moins de 10 000 habitants à prévoir une tarification progressive de l'accès à la cantine. Soutenir la généralisation du programme « Malin ». Soutenir l'accès aux petits déjeuners pour tous en créant un fonds « petits déjeuners » au bénéfice de territoires prioritaires
- **Mieux garantir le droit à la santé des enfants** : Mettre en place un accompagnement social et médical renforcé de certaines femmes et de leur nourrisson en s'appuyant sur le savoir-faire des équipes de Pmi. Alléger les tâches techniques confiées aux services de Pmi. Mettre en place un cadre d'engagement de l'assurance maladie sur la prise en charge d'actes de prévention en milieu scolaire. Poursuivre l'extension du programme M'T Dents dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de santé publique
- **Développer et diversifier les outils de lutte contre la précarité énergétique** : Améliorer l'accès aux dispositifs d'aide au paiement des charges énergétiques. Simplifier et renforcer les dispositifs d'aide à la rénovation thermique des logements et les rendre plus accessibles aux personnes les plus pauvres

AMELIORER LES RELATIONS ENTRE LES FAMILLES ET L'ECOLE**Source Stratégie nationale parentalité « Dessine moi un parent »**

Aider les parents, quel que soit leur rapport à l'école, à tisser une collaboration fructueuse avec les équipes éducatives en vue de la réussite scolaire de leur enfant

Développer la formation des enseignants et des autres membres de l'équipe éducative aux enjeux des relations familles-écoles :

- en intégrant ce sujet aux formations initiales dispensées dans les Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) ;
- en s'appuyant sur le réseau des formateurs de l'éducation nationale pour accompagner la mise en œuvre de la mallette des parents ;
- en intégrant ce sujet à la formation continue via les Plans Académiques de Formation (PAF) et le volet académique des plans de prévention de l'illettrisme ;
- en incitant à l'analyse de pratiques accompagnées par des acteurs du soutien à la parentalité du territoire via les formations d'initiatives locales.

Informier les équipes éducatives des ressources existantes sur les territoires pour accompagner les parents (acteurs sociaux, médico-sociaux, associations de soutien à la parentalité...) ,en communiquant notamment le diagnostic établi dans le cadre du schéma départemental des services aux familles qui doit référencer les actions existantes qui concourent à l'amélioration du lien familles/école, et les inviter à se rapprocher de ces acteurs voire à s'appuyer sur eux.

Poursuivre le développement des espaces parents :

- notamment dans les écoles maternelles et élémentaires pour impliquer les parents au plus tôt dans la scolarité des enfants ;
- animés dans une logique partenariale avec les acteurs du soutien à la parentalité présents sur le territoire (centres sociaux, associations locales, services de PMI pour les écoles maternelles,...).
- adaptés aux besoins spécifiques des parents (handicap, empêché de lire ...)

Soutenir les initiatives permettant aux parents de maîtriser la lecture et les outils numériques utiles au suivi de la scolarité de leur enfant.

Repenser les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour en faire un levier efficace propre à :

- renforcer tant la participation des parents à la vie des établissements scolaires que les compétences parentales sur le champ de suivi de la scolarité de leurs enfants ;
- dynamiser les partenariats entre l'institution scolaire et les structures qui animent la vie sociale des territoires et accompagnent les familles ;
- permettre à des porteurs de projets d'expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement des familles autour des enjeux liés à la scolarité.

Accompagner le développement de démarches telles que les actions éducatives familiales permettant de remobiliser des parents en difficulté avec les compétences de base pour un impact positif sur la scolarité de leurs enfants.

FAVORISER LE SOUTIEN PAR LES PAIRS**Source Stratégie nationale parentalité « Dessine moi un parent »**

Aider les parents à s'entraider, pour prévenir les situations d'isolement parental génératrices de multiples risques.

Offrir des modalités de financements à même d'assurer un soutien durable, de préférence pluriannuel, aux structures porteuses.

Permettre que des micro-projets portés par des groupes de familles (groupes de parents, groupes de fratries...) puissent être soutenus financièrement, avec des contraintes administratives légères.

Donner aux porteurs de projets les moyens de proposer des solutions aux parents dont la participation aux actions peut être compromise pour des raisons d'ordre pratique telles que frais de garde d'enfants, frais de déplacements, ...

Former les accompagnants, en cohérence avec leur niveau d'intervention et de qualification et quel que soit leur statut :

- à adopter dans leurs actions une posture appropriée,
- aux méthodes de développement du pouvoir d'agir des personnes,
- à l'accompagnement des collectifs et réseaux de parents,
- aux logiques de développement social local,
- au portage de projet.

En complément de ces formations, les accompagnants professionnels doivent se voir donnée la possibilité de recourir à l'analyse de la pratique et à la supervision.

Soutenir les bénévoles impliqués dans l'animation des actions de soutien à la parentalité pour qu'ils puissent bénéficier d'une reconnaissance des compétences acquises à cette occasion, par exemple via le compte d'engagement citoyen.

Élaborer des outils d'évaluation, spécifiques et adaptés à l'accompagnement par et avec les parents, ciblant particulièrement les résultats obtenus en matière de participation, d'engagement, de création de solidarités locales.

AIDER LES PARENTS A S'ORIENTER DANS L'OFFRE DE SERVICES ET D'INFORMATIONS MISE A LEUR DISPOSITION POUR QU'ILS PUISSENT EN TIRER LE MEILLEUR PARTI.

Source Stratégie nationale parentalité « Dessine moi un parent »

Aider les parents à s'orienter dans l'offre de services et d'informations mise à leur disposition pour qu'ils puissent en tirer le meilleur parti.

Améliorer l'accessibilité aux offres et ressources de soutien à la parentalité en proposant sur Internet :

- un annuaire exhaustif et géolocalisé de l'ensemble des actions d'accompagnement des parents, permettant également une entrée par situation / besoins et plus généralement tout outil susceptible de guider les parents dans leur recherche (chatbot, par exemple) ;
- un recensement des ressources (guides, brochures, sites internet de référence, vidéos...) de confiance concernant les sujets de préoccupation quotidiens des parents, dont la fiabilité aura été attestée par l'ensemble des pouvoirs publics concernés ;
- la mise en place prochaine d'une nouvelle version du site de la Cnaf monenfant.fr donne l'occasion de concrétiser rapidement cette ambition.

Renforcer ou le cas échéant construire des actions d'information de proximité, là où se trouvent les parents, en partenariat avec les acteurs concernés (le matin et le soir, le mercredi après-midi voire le samedi matin dans les modes d'accueil du jeune enfant et dans les écoles, collège, lycée, en journée dans les entreprises). Les référents familles des centres sociaux pourraient également être davantage mobilisés pour veiller à cette diffusion de l'information

Veiller à l'accessibilité de l'information aux différents types de handicap ou aux personnes en difficulté avec les savoirs de base

Faciliter l'utilisation de tous les leviers de communication (réseaux sociaux, listes de diffusion mails, Caf, école, accueils de loisirs, centres sociaux...) pour mobiliser les parents sans négliger les outils adaptés aux parents en situation d'illettrisme ou porteurs d'un handicap sensoriel.

Traiter la question de l'information des familles dans le cadre des comités et schémas départementaux des services aux familles :

- en faisant de l'amélioration de l'information des familles du département quant à l'offre localement disponible de soutien à la parentalité un axe fort de chacun des schémas départementaux des services aux familles ;
- en associant davantage les employeurs ou leurs représentants aux comités départementaux des services aux familles en vue de faire des entreprises un levier d'information en la matière ;
- en donnant les moyens aux animateurs et aux référents territoriaux de la politique de la parentalité d'assurer la remontée d'informations à jour et géolocalisées.

Source Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté****Rénover la politique de soutien à la parentalité et déployer les centres sociaux dans les quartiers politique de la ville :**

- **Développer les centres sociaux dans tous les quartiers politique de la ville :** Atteindre une couverture de 100 % des QPV d'ici 2022. Rénover les missions des centres sociaux pour y apporter plus de services aux familles et y proposer un meilleur accueil universel
- **Développer le soutien à la parentalité :** Renforcer l'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité de toutes les familles en proposant sur tous les territoires un « panier d'offres » revisité. Déployer de nouvelles offres de soutien à la parentalité. Renforcer la lisibilité et la visibilité des dispositifs de soutien à la parentalité ?
- **Généraliser les points conseil budget** pour accompagner les personnes en difficultés financières et prévenir le surendettement

VALORISER LES RÔLES DES PARENTS ET CONTRIBUER À PRÉVENIR LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES AVEC OU PAR LEURS ENFANTS

Source COG CNAF

Renforcer la visibilité, la structuration et la cohérence des dispositifs

Rénover les financements pour une meilleure lisibilité des actions : un référentiel national des actions éligibles au financement du fonds national parentalité et déclinant la Charte du soutien à la parentalité sera élaboré pour harmoniser les pratiques sur le territoire et renforcer leur lisibilité. Le regroupement des offres existantes au sein des centres sociaux et EVS sera encouragé. La création d'une aide au fonctionnement des associations et structures dédiées à la parentalité contribuera à la structuration de lieux ressources en émergence (Espace parents, Maison des parents). La pluri-annualité des financements sera proposée, notamment pour les porteurs de projets Clas / Reaap présentant un bilan satisfaisant. (Centres sociaux et Evs sur la durée de leur agrément, porteurs de projets soutenus par la Caf depuis plus de deux ans).

Faciliter la gestion en Caf des appels à projets : une plateforme dématérialisée de gestion des appels à projets sera développée pour alléger la charge administrative.

Mettre à disposition des familles et des partenaires l'ensemble des ressources et actions relatives au soutien à la parentalité et en assurer la promotion : il s'agit d'améliorer l'accessibilité des familles aux offres et ressources de soutien à la parentalité, notamment sur internet. Evolution du site monenfant.fr vers :

- Un espace de ressources numériques à l'intention des parents ;
- Un espace de géolocalisation de l'ensemble des actions concourant à l'accompagnement des parents ;
- Un espace aisément consultable sur smartphone.

Source CPOG CAF 67 : appui à la parentalité

S'appuyer sur les référents familles des centres sociaux comme relais des enjeux territoriaux du SDSF

Poursuivre le déploiement des LAEP afin d'assurer une équité d'accès à ces équipements

Reproduire les appels à projets locaux

Poursuivre un partenariat renforcé de l'unique association d'aide à domicile du département

ENJEUX DANS LE DOMAINE DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE
--

Source CPOG CAF 67

Consolider l'offre existante avec un accompagnement renforcé, notamment via les têtes de réseau

Développer une offre pour les zones non ou insuffisamment pourvues

Renforcer la coordination et le partenariat entre structures agréées sur un même territoire

Améliorer le pilotage départemental de l'animation de la vie sociale

Les structures d'accueil collectif

Les crèches et multi-accueils collectifs :

Les établissements d'accueil collectif regroupent diverses catégories d'établissements qui ont en commun d'être spécialement conçus pour recevoir collectivement les enfants jusqu'à leur entrée à l'école maternelle, voire jusqu'à l'âge de six ans en dehors du temps scolaire.

Crèche familiale :

La crèche familiale, également appelée "service d'accueil familial" emploie des assistantes maternelles agréées qui accueillent à leur domicile de un à quatre enfants généralement âgés de moins de quatre ans.

Crèche parentale :

Il s'agit d'établissements d'accueil collectif gérés par une association de parents. La prise en charge des enfants est assurée par une équipe pluridisciplinaire. Les crèches parentales privilégient, au sein d'un petit groupe, l'éveil de l'enfant tout en favorisant l'implication des parents lesquels, à la différence d'une structure collective "classique", participent parfois à l'accueil des enfants.

Les micro-crèches :

Elles peuvent être gérées par une collectivité territoriale (commune, intercommunalité, Conseil Général), un centre communal ou intercommunal d'action sociale, une association ou une entreprise. Le fonctionnement d'une micro crèche est, en grande partie, soumis aux mêmes règles que les établissements d'accueil collectif. Les locaux doivent respecter les normes de sécurité exigées pour les établissements recevant du public et sont aménagés de façon à favoriser l'éveil des enfants. Les micro-crèches bénéficient cependant de conditions particulières s'agissant notamment de la fonction de direction et des modalités d'encadrement des enfants. Ces spécificités leur confèrent une relative souplesse de fonctionnement, notamment en termes d'horaires d'ouverture. Concernant les micro crèches Paje certaines sont partenaires de la CAF et mettent alors en œuvre une « place sociale » accessible à un tarif réduit.

Les crèches de personnel :

Une crèche de personnel est définie comme un établissement dans lequel au moins 2/3 des places sont destinées aux enfants du personnel d'entreprises publiques ou privées. Dans les faits, on peut identifier différents modèles de crèches de personnel :

- les crèches d'entreprise proprement dites, dont les enfants accueillis sont uniquement les enfants du personnel d'une seule entreprise.
- les crèches inter-employeurs. Les enfants accueillis sont les enfants du personnel de plusieurs employeurs. Ce modèle, adapté par exemple à une localisation dans une zone industrielle périphérique, est soumis à la contrainte d'une bonne coordination des demandes entre employeurs.
- les partenariats public/privé, devenus plus communs, mêlent des enfants de la commune et des enfants de salariés d'entreprises. Ce modèle présente l'avantage d'être adossé aux financements des collectivités publiques.

Les jardins d'enfants associatifs :

Il s'agit de structures d'éveil réservées aux enfants âgés de deux à six ans. Les jardins d'enfants sont sous la responsabilité d'éducateurs de jeunes enfants qui proposent des activités spécifiques favorisant l'éveil des enfants. Ils offrent un accueil régulier avec une amplitude d'ouverture correspondant aux horaires pratiqués par les autres établissements d'accueil collectifs.

L'accueil individuel

L'accueil individuel représente sur beaucoup de territoires l'offre d'accueil principal.

Il se caractérise par :

- l'accueil au domicile d'un assistant maternel ou au sein d'une Maison d'Assistants Maternels
- la garde à domicile

Les assistants maternels :

L'assistant maternel est un professionnel de la petite enfance pouvant accueillir à son domicile ou, depuis 2010, dans une maison d'assistants maternels jusqu'à quatre enfants généralement âgés de moins de six ans. L'assistant maternel est salarié du parent qui l'emploie. Avant d'accueillir un enfant, il (elle) doit obligatoirement avoir été agréé(e) par le Président du conseil départemental après avis des services de la protection maternelle et infantile (Pmi). Cet agrément lui reconnaît un statut professionnel.

Les Maisons d'assistants maternels (Mam) :

Ces nouvelles formules d'accueil sont généralement créées par des assistants maternels souhaitant exercer différemment leur métier ou rompre l'isolement de l'exercice à domicile. Les Mam permettent à quatre assistants maternels au plus d'accueillir chacun un maximum de quatre enfants simultanément dans un local garantissant la sécurité et la santé des enfants. L'assistant maternel exerçant dans une Mam est également salarié du parent qui l'emploie.

La garde à domicile :

Une garde au domicile des parents est une alternative. Dans ce cas, deux formules sont possibles :

- le recours aux services en mode mandataire d'un organisme agréé par l'Etat (association ou entreprise) : cet organisme prend alors en charge tout ou partie des tâches administratives liées au recrutement et au statut d'employeur ;
- le recrutement direct par le parent employeur.

Les Relais Assistants Maternels (Ram) :

Les Relais Assistants Maternels sont des lieux d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance. Le gestionnaire peut être une collectivité territoriale (commune, communauté de communes), un centre communal ou intercommunal d'action sociale, une association, une mutuelle, etc...

Les Ram sont animés par une professionnelle de la petite enfance. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Les Ram apportent aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Les ateliers éducatifs (ateliers de musique, activités manuelles, etc.) proposés par les Ram constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistants maternels.

Les actions de soutien à la parentalité

Le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) :

Les Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) ont été créés à la suite de la Conférence de la Famille du 12 juin 1998, avec pour objectif d'aider tous les parents dans leur fonction parentale. Le REAAP du Bas-Rhin, mis en place en 1999, est ainsi un dispositif dédié aux parents qui a pour objectif de les soutenir dans leur rôle éducatif auprès de leur(s) enfant(s) et de leur redonner confiance. Pour ce faire, le REAAP fédère des actions qui visent à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents notamment aux périodes charnières du développement des enfants, quand l'exercice de la parentalité peut être mis à l'épreuve.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) :

Selon la charte d'accompagnement à la scolarité, les actions du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité « visent à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'École, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire ». Coordonnées avec le monde enseignant, ces actions doivent également avoir pour finalité de soutenir les parents dans leur relation avec l'École. Le CLAS est financé et piloté par la Préfecture du Bas-Rhin, le Conseil Départemental du Bas-Rhin, la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et la Ville de Strasbourg, en lien avec l'Inspection d'Académie.

Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) :

Lieux d'écoute et d'accompagnement précoce de la fonction parentale, les LAEP sont des espaces anonymes où les parents sont accueillis avec leur(s) enfant(s) de moins de 6 ans par des professionnels avec lesquels ils peuvent échanger autour du lien familial et social.

Les services de médiation familiale :

Afin d'éviter la rupture du lien familial et de favoriser l'émergence d'accords parentaux dans l'intérêt de l'enfant notamment dans les situations de séparation, les services de médiation familiale proposent aux parents des temps d'écoute et d'échanges, permettant ainsi de restaurer la communication et de trouver conjointement des solutions au conflit avec l'aide d'un tiers qualifié : le médiateur familial.

Le processus de médiation familiale se décompose en trois étapes :

- l'entretien d'information, sans engagement et gratuit ;
- des entretiens payants, sur la base des revenus des participants ;
- éventuellement, l'établissement d'un accord.

Les personnes ayant trouvé un accord durant la médiation familiale peuvent demander au juge de l'homologuer. Dans ce cas, l'accord a la même force exécutoire qu'un jugement.

Les espaces de rencontre :

L'espace de rencontre est un lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers. Il contribue au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers, notamment en assurant la sécurité physique et morale et la qualité d'accueil des enfants, des parents et des tiers.

Il propose donc des rencontres accompagnées entre enfant(s) et parent et/ou toute personne désignée par le Juge dans l'ordonnance. L'organisation de ces rencontres peut prendre des formes multiples :

- rencontres à l'intérieur des locaux,
- rencontres avec sorties possibles des locaux,
- organisation d'hébergement,
- passages sécurisés de l'enfant, d'un parent à l'autre (« Passages de bras »)

Les vacances familiales :

Les vacances, en offrant des espaces de temps partagés sont propices au resserrement des liens familiaux et sociaux. De ce fait, afin d'aider les familles n'ayant pas la possibilité de partir en vacances, plusieurs dispositifs sont mis en place.

L'Aide aux Vacances Sociales (AVS) s'adresse aux familles fragilisées nécessitant un accompagnement socio-éducatif à la conception du projet vacances. Elle touche ainsi particulièrement les familles monoparentales ou les bénéficiaires de minima sociaux. L'enjeu de cet accompagnement est notamment de lever les freins liés aux « difficultés d'organisation et d'anticipation » que peuvent rencontrer les allocataires n'ayant pas ou peu d'expérience en matière de vacances familiales.

Les familles moins défavorisées et plus autonomes peuvent bénéficier d'une aide uniquement financière, **l'Aide pour les Vacances Familiales (AVF)**.

Les séjours familiaux de proximité

Le séjour familial de proximité doit être porté par une association qui accompagne les familles dans leur projet. Les séjours doivent être accompagnés par un professionnel de la structure ou par un bénévole référent. Les familles allocataires qui en bénéficient doivent représenter au moins 70% des participants. La durée du séjour qui doit se dérouler sur la région Grand Est, Bade-Wurtemberg ou Rhénanie Palatinat doit être comprise entre 1 et 3 nuitées.

Les référents familles :

Les référents familles, salariés des centres sociaux, ont pour mission dans le cadre de leur projet d'"animation collective familles" :

- d'améliorer la vie quotidienne des familles ;
- de renforcer la fonction parentale et l'émergence de toutes les formes d'expression des liens familiaux ;
- de permettre la participation et l'initiative des familles ;
- de favoriser les solidarités de voisinage, les liens sociaux, les solidarités familiales et les relations entre générations.

Formés et qualifiés, ils sont les garants de la prise en compte de la dimension familiale du projet du centre social.

Les Programmes de Réussite Educative (PRE)

Le Programme de Réussite Educative s'inscrit dans la loi de Cohésion Sociale de 2005 : il vise à donner toutes les chances de réussite et d'épanouissement à des enfants de 2 à 16 ans. Le parcours d'accompagnement personnalisé d'une durée maximale de 1 an est élaboré par une équipe pluridisciplinaire de soutien, constituée autour de la coordonnatrice de Réussite éducative, de représentants de l'Education Nationale, de la Prévention spécialisée et de l'Action Sociale. Le PRE intervient dans différents domaines : l'accompagnement des apprentissages, l'ouverture vers l'extérieur et le soutien à la parentalité.

Le dispositif « Parents élancez-vous »

Le dispositif aide à la réalisation de projets à l'initiative d'un parent ou d'un groupe de parents qui s'implique(nt) dans sa conception et sa mise en œuvre ou de projets à l'initiative d'une association de bénévoles ne disposant d'aucun salarié qui favorise l'implication des parents, de sa conception à sa mise en œuvre. Le projet doit impérativement répondre à un besoin identifié et/ou exprimé par les parents en termes de soutien à la parentalité.

Les dispositifs en faveur de l'enfance et de la jeunesse

L'accueil périscolaire et extrascolaire

L'accueil périscolaire désigne les temps de la journée qui précèdent ou suivent les temps de classe obligatoire, y compris le temps méridien.

Le temps extrascolaire comprend les vacances scolaires (petites vacances et vacances d'été), les dimanches et jours fériés, les mercredis ou samedis sans école, les mercredis après-midi ou les samedis après-midi, lorsqu'il y a école le matin, les temps d'activités proposés en soirée après le retour des enfants à leur domicile. C'est un temps durant lequel une activité ou un accueil collectif à caractère éducatif peut être proposé aux enfants.

L'animation de la vie sociale

Les centres sociaux :

Implantés au cœur des quartiers, dans les villes et en milieu rural, les centres sociaux sont des équipements polyvalents ouverts à tous les habitants, où chacun peut y trouver des activités et des services dans les domaines les plus variés : culture, insertion, loisirs, logement, garde d'enfants, etc.

Les centres sociaux développent un projet d'animation globale et ont pour objectifs généraux de favoriser les solidarités entre les personnes, notamment en créant les conditions de leur participation dans des projets collectifs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif et sur un territoire donné.

Les centres sociaux poursuivent trois finalités :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Ces trois finalités communes à l'ensemble des structures de l'animation de la vie sociale visent à répondre aux besoins sociaux fondamentaux ; elles se réfèrent aux dimensions individuelle, collective et sociale de tout être humain.

Les espaces de vie sociale (EVS) :

Les espaces de vie sociale contribuent à la politique d'animation de la vie sociale au même titre que les centres sociaux. Ils adoptent les mêmes finalités et méthodologies mais leur action est adaptée aux moyens humains et financiers dont ils disposent. Leur territoire d'intervention et leur projet social répondent aux besoins repérés et sont définis en fonction de leur capacité d'intervention.

Les espaces de vie sociale ont vocation à renforcer les liens sociaux, familiaux et les solidarités de voisinage, à coordonner et à encourager les initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Au travers de son projet et de ses actions, l'espace de vie sociale poursuit trois finalités de façon concomitante :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, pour favoriser le « mieux vivre ensemble » ;
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité, pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.

L'éducation au numérique

Le Fonds d'Innovation pour une Présence Educative sur le net (FIPEN) :

L'appel à projets FIPEN autour de l'éducation au numérique s'est structuré autour d'instances dédiées de pilotage et de suivi sous forme d'un Comité technique inter-partenarial (3 en 2018) et d'un Comité de pilotage inter-partenarial.

Ses objectifs :

- promouvoir, soutenir et développer les projets en direction des jeunes et des familles ;
- favoriser et susciter l'accompagnement éducatif des jeunes et des parents à l'utilisation des outils du Net ;
- faciliter les échanges au travers d'une appropriation de ces outils par ces publics.

Le public cible : les jeunes de 11 à 17 ans et leurs parents.

Le dispositif national « Promeneurs du Net » :

Ce dispositif permet de poursuivre sur Internet la démarche éducative assurée par les intervenants jeunesse des territoires par une présence sur les outils numériques.

Cette action éducative à destination des jeunes et de leurs parents peut permettre de mieux maîtriser les risques représentés par les outils du net.

Le Handicap

Le centre ressources « petite enfance & handicap » :

Le Centre Ressources « Petite Enfance & Handicap » géré par l'AAPEI Strasbourg et environs s'est inscrit dans une perspective globale en intervenant sur trois champs :

- accompagner les parents de jeunes enfants en situation de handicap ;
- favoriser et accompagner l'accueil de l'enfant en situation de handicap en établissement d'accueil du jeune enfant ou chez un assistant maternel ;
- accompagner les parents eux-mêmes en situation de handicap mental ayant un jeune enfant.

Pour chacun de ces points, il s'est donné comme mission de définir les approches adaptées en particulier pour ce qui concerne :

- ✓ le projet d'établissement en incluant un travail sur les représentations et les craintes que peuvent renvoyer le handicap ;
- ✓ l'élaboration d'un projet individualisé pour chaque enfant ;
- ✓ la définition de rôles et de fonctions des professionnels différenciés entre référent de l'enfant, référent du projet et garant du projet.

Le centre ressources enfance jeunesse et handicap (CREJH) :

Le Centre Ressources Enfance-Jeunesse & handicap géré par la Jeunesse au Plein air (JPA), a initialement axé son intervention sur les temps libres des enfants en situation de handicap en favorisant les départs en colonies de vacances.

Son action s'est développée en direction de l'accueil des enfants en situation de handicap **aux accueils de loisirs sans hébergement extra et périscolaires, sur l'ensemble du département.**

Les missions du CREJH sont les suivantes :

- diagnostiquer l'existant afin d'approfondir la connaissance des besoins des parents et des professionnels en matière d'accueil des enfants en situation de handicap ;

- renforcer l'information en direction des parents et des professionnels ;
- mutualiser les compétences ;
- organiser l'offre déjà existante sur le département ;
- accompagner les structures dans l'accueil de l'enfant en situation de handicap (accompagnement individuel ou collectif) ;
- accompagner les familles dans leurs démarches quotidiennes ;
- renforcer les relations avec les institutions partenaires, en particulier avec les structures médicosociales.

Autres

Le potentiel financier par habitant :

Il s'agit d'un élément de mesure de la richesse théorique d'une commune. Ce potentiel financier est égal au potentiel fiscal, auquel est ajoutée la dotation forfaitaire de la DGF (dotation globale de fonctionnement) provenant de l'Etat, perçue par la commune l'année précédente. Ce potentiel financier permet ainsi de prendre en compte l'ensemble des ressources stables d'une collectivité. Le potentiel financier est ainsi un indicateur de la capacité d'un territoire à développer plus ou moins facilement l'offre d'accueil.

Glossaire

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
AEEH	Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
AESH	Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap
ASF	Allocation de Soutien Familial
AVF	Aide pour les Vacances Familiales
AVS	Auxiliaire de Vie Scolaire
AVS	Aide aux Vacances Sociales
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CEJ	Contrat Enfance Jeunesse
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CLIS	Classes pour l'Inclusion Scolaire
CMG	Complément mode de Garde
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
ECLAIR	Réseaux Écoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite
EPCI	Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
FIPEN	Fonds d'innovation pour une Présence Educative sur le Net
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LAEP	Lieu d'Accueil Enfants Parents
MAM	Maison d'Assistante Maternelle
MDA	Maison des Adolescents
MEF	Mission Enfance Famille
MSA	Mutualité Sociale Agricole
PAJE	Prestation d'Accueil du Jeune Enfant
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PPS	Projet Personnalisé de Scolarisation
PRE	Programmes de Réussite Educative
RAM	Relais Assistants Maternels
REAAP	Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
RSA	Revenu de Solidarité Active
TISF	Technicien d'Intervention Sociale et Familiale
ULIS	Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

Prime d'installation des assistants maternels (Piam) et Maisons d'assistants maternels (Mam)

Liste des zones Prioritaires pour bénéficier des aides nationales à l'investissement

Les projets portés sur les territoires ci-dessous permettent le bénéfice de l'aide nationale pour la création des maisons d'assistants maternels à hauteur de 3 000 € et la prime d'installation des assistants maternels majorée à hauteur de 600 €

Communauté des communes de l'Alsace Bossue (35 communes /46)			
Asswiller	Durstel	Kirrberg	Schopperten
Adamswiller	Eschwiller	Lorentzen	Siltzheim
Berg	Goerlingen	Mackwiller	Thal-Drulingen
Bettwiller	Gungwiller	Oermingen	Volksberg
Bissert	Harskirchen	Ottwiller	Waldhambach
Burbach	Herbitzheim	Ratzwiller	Weislingen
Bust	Hinsingen	Rexingen	Weyer
Butten	Hirschland	Rimsdorf	Wolfskirchen
Domfessel	Keskastel	Sarrewerden	

Communauté des communes de la Basse Zorn (2 communes /7)			
Geuderthaim	Gries		

Communauté des communes du canton d'Erstein (12 communes /28)			
Daubensand	Hipsheim	Limersheim	Rosfeld
Diebolsheim	Huttenheim	Nordhouse	Sand
Friesenheim	Kogenheim	Obenheim	Sermersheim

Eurométropole de Strasbourg (9 communes /33)			
Mittelhausbergen	Lingolsheim	Kolbsheim	
Niederhausbergen	Reichstett	Osthoffen	
Bischheim	Strasbourg	Hangenbieten	

Communauté d'agglomération de Haguenau (18 communes /36)			
Berstheim	Huttendorf	Rottelsheim	Val de Moder
Bilwisheim	Kriegsheim	Schirrhein	Wahlenheim
Bischwiller	Morschwiller	Schirrhoffen	Wintershouse
Dauendorf	Ohlungen	Uhlwiller	
Hochstett	Rohrwiller	Uhrwiller	

Communauté de communes Hanau - La Petite Pierre (18 communes /38)			
Bischholtz	Hinsbourg	Niedersoultzbach	Struth
Bosselshausen	Kirrwiller	Pfalzweyer	Uttwiler
Buswiller	La Petite-Pierre	Puberg	Zittersheim
Erckartswiller	Lichtenberg	Rosteig	
Frohmuhl	Lohr	Schalkendorf	

Communauté de communes du Kochersberg (8 communes /23)			
Berstett	Furdenheim	Kuttolsheim	(*) Quatzenheim
Dossenheim-Kochersberg	Gougenheim	Neugartheim-Ittlenheim	Wiwersheim

(*) Communes éligibles à la Piam uniquement

Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble (8 communes /24)			
Crastatt	Kirchheim	Rangen	Traenheim
Dangolsheim	Nordheim	Scharrachbergheim-Irmstett	Wangenbourg-Engenthal

Communauté de communes de l'Outre-Forêt (5 communes /13)			
Aschbach	Keffenach	Retschwiller	
Hatten	Oberroedern		

Communauté de communes du Pays de Barr (8 communes /20)			
Bernardville	Bourgheim	Eichhoffen	Nothalten
Blienschwiller	Dambach-la-Ville	Epfig	Reichsfeld

Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains (9 communes /11)			
Dambach	Oberbronn	Rothbach	
Gumbrechtshoffen	Offwiller	Uttenhoffen	
Gundershoffen	Reichshoffen	Windstein	

Communauté de communes du Pays Rhénan (7 communes /18)			
Fort-Louis	Neuhaeusel	Soufflenheim	Offendorf
Leutenheim	Kilstett	Roeschwoog	

Communauté de communes du Pays de Sainte Odile (3 communes /6)			
Bernardswiller	Innenheim	Meistratzheim	

Communauté de communes du Pays de Saverne (19 communes /35)

Eckartswiller	Landersheim	Printzheim	Saverne
Gottesheim	Littenheim	Reinhardsmunster	Sommerau
Haegen	Lupstein	Reutenbourg	Steinbourg
Hattmatt	Maennolsheim	Saessolsheim	Wolschheim
Kleingoeft	Monswiller	Saint-Jean-Saverne	

Communauté de communes du Pays de Wissembourg (11 communes /12)

Cleebourg	Hunspach	Riedseltz	Seebach
Climbach	Ingolsheim	Rott	Steinseltz
Drachenbronn-Birlenbach	Oberhoffen-les-Wissembourg	Schleithal	

Communauté de communes du Pays de la Zorn (11 communes /21)

Bossendorf	Hohfrankenheim	(*) Minversheim	Wickersheim-Wilshausen
Duntzenheim	Ingenheim	Ringeldorf	Wilwisheim
Ettendorf	Lixhausen	Waltenheim-sur-Zorn	

(*) Communes éligibles à la Piam uniquement

Communauté de communes de la Plaine du Rhin (16 communes /19)

Buhl	Lauterbourg	Niederlauterbach	Seltz
Croettwiller	Mothern	Niederroedern	Siegen
Eberbach-Seltz	Munchhausen	Oberlauterbach	Trimbach
Kesseldorf	Neewiller-pres-Lauterbourg	Scheibenhard	Wintzenbach

Communauté de communes des Portes de Rosheim (2 communes /9)

Saint-Nabor	Rosenwiller		
-------------	-------------	--	--

Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig (4 communes /18)

Dinsheim	Duppigheim	Ergersheim	Heiligenberg
----------	------------	------------	--------------

Communauté de communes du Ried de Marckolsheim (12 communes /17)

Boesenbiesen	Heidolsheim	Marckolsheim	Schoenau
Bootzheim	Hessenheim	Ohnenheim	Schwobsheim
Elsenheim	Mackenheim	Saasenheim	Sundhouse

Communauté de communes Sauer-Pechelbronn (14 communes /24)

Dieffenbach-les-Woerth	Hegeneu	Merkwiller-Pechelbronn	Wingen
Durrenbach	Lampertsloch	Niedersteinbach	Woerth
Forstheim	Laubach	Obersteinbach	
Gunstett	Lembach	Preusdorf	

Communauté de communes de Sélestat (5 communes /12)

La Vancelle	Orschwiller	Selestat	
Muttersholtz	Scherwiller		

Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (17 communes /26)

Barembach	Fouday	Ranrupt	Waldersbach
Bellefosse	Grandfontaine	Rothau	Wildersbach
Belmont	Muhlbach-sur-Bruche	Saales	
Bourg-Bruche	Natzwiller	Saint-Blaise-la-Roche	
Colroy-la-Roche	Plaine	Schirmeck	

Communauté de communes de la Vallée de Villé (16 communes /18)

Albe	Dieffenbach-au-Val	Neubois	Steige
Bassemberg	Fouchy	Saint-Martin	Thanville
Breitenau	Lalaye	Saint-Maurice	Triembach-au-Val
Breitenbach	Maisonsgoutte	Saint-Pierre-Bois	Urbeis

Prime d'installation des assistants maternels (Piam) et Maisons d'assistants maternels (Mam)

Liste des territoires en dehors des zones prioritaires

Pour des projets sur ces territoires, il convient de contacter la Caf (cf annexe 5)

Les projets portés sur les territoires ci-dessous permettent le bénéfice de l'aide locale pour la création des maisons d'assistants maternels et la prime d'installation des assistants maternels de 300 €

Communauté des communes de l'Alsace Bossue (11 communes /46)			
Altwiller	Diedendorf	Eywiller	Siewiller
Baerendorf	Diemeringen	Rauwiler	Voellerdingen
Dehlingen	Drulingen	Sarre-Union	

Communauté des communes de la Basse Zorn (2 communes /7)			
Bietlenheim	Kurtzenhouse	Weyersheim	
Hoerdt	Weitbruch		

Communauté des communes du canton d'Erstein (16 communes /28)			
Benfeld	Gerstheim	Kertzfeld	Schaeffersheim
Bolsenheim	Herbsheim	Matzenheim	Westhouse
Booftzheim	Hindisheim	Osthouse	Witternheim
Erstein	Ichtratzheim	Rhinau	Uttenheim

Eurométropole de Strasbourg (24 communes /33)			
Achenheim	Eschau	La Wantzenau	Ostwald
Blaesheim	Fegersheim	Lampertheim	Plobsheim
Breuschwickersheim	Geispolsheim	Lipsheim	Schiltigheim
Eckbolsheim	Hoenheim	Mundolsheim	Souffelweyersheim
Eckwersheim	Holtzheim	Oberhausbergen	Vendenheim
Entzheim	Illkirch-Graffenstaden	Oberschaeffolsheim	Wolfisheim

Communauté d'agglomération de Haguenau (18 communes /36)			
Batzendorf	Engwiller	Mittelschaeffolsheim	Olwisheim
Bernolsheim	Haguenau	Mommenheim	Schweighouse-sur-Moder
Bitschhoffen	Kaltenhouse	Niedermodern	Wittersheim
Brumath	Kindwiller	Niederschaeffolsheim	
Donnenheim	Krautwiller	Oberhoffen-sur-Moder	

Communauté de communes Hanau - La Petite Pierre (20 communes /38)

Bouxwiller	Mulhausen	Reipertswiller	Tieffenbach
Dossenheim-sur-Zinsel	Neuwiller-les-Saverne	Ringendorf	Weinbourg
Eschbourg	Obermodern-Zutzendorf	Schillersdorf	Weiterswiller
Ingwiller	Obersoultzbach	Schoenbourg	Wimmenau
Menchhoffen	Petersbach	Sparsbach	Wingen-sur-Moder

Communauté de communes du Kochersberg (16 communes /23)

Dingsheim	Handschuheim	Pfulgriesheim	Stutzheim-Offenheim
Durningen	Hurtigheim	(*) Quatzenheim	Truchtersheim
Fessenheim-le-Bas	Ittenheim	Rohr	Willgottheim
Griesheim-sur-Souffel	Kienheim	Schnersheim	Wintzenheim-Kochersberg

(*) commune éligible à la PIAM nationale à 600 € et à l'aide locale pour la création d'une Mam

Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble (16 communes /24)

Balbronn	Flexbourg	Marlenheim	Wasselonne
Bergbieten	Hohengoelt	Odratzheim	Westhoffen
Cosswiller	Jetterswiller	Romanswiller	Zehnacker
Dahlenheim	Knoersheim	Wangen	Zeinheim

Communauté de communes de l'Outre-Forêt (8 communes /13)

Betschdorf	Mommelshoffen	Schoenenbourg	Stundwiller
Hoffen	Rittershoffen	Soultz-sous-Forets	Surbourg

Communauté de communes du Pays de Barr (12 communes /20)

Andlau	Goxwiller	Le Hohwald	Stotzheim
Barr	Heiligenstein	Mittelbergheim	Valff
Gertwiller	Itterswiller	Saint-Pierre	Zellwiller

Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains (4 communes /11)

Mertzwiller	Mietesheim	Niederbronn-les-Bains	Zinswiller
-------------	------------	-----------------------	------------

Communauté de communes du Pays Rhénan (11 communes /18)

Auenheim	Forstfeld	Kauffenheim	Sessenheim
Dalhunden	Gambshheim	Roppenheim	Stattmatten
Drusenheim	Herrlisheim	Rountzenheim	

Communauté de communes du Pays de Sainte Odile (3 communes /6)

Krautergersheim	Niedernai	Obernai	
-----------------	-----------	---------	--

Communauté de communes du Pays de Saverne (16 communes /35)

Altenheim	Friedolsheim	Lochwiller	Schwenheim
Dettwiller	Furchhausen	Marmoutier	Thal-Marmoutier
Dimbsthal	Gottenhouse	Ottersthal	Waldolwisheim
Ernolsheim-les-Saverne	Hengwiller	Otterswiller	Westhouse-Marmoutier

Communauté de communes du Pays de Wissembourg (1 communes /12)

Wissembourg			
-------------	--	--	--

Communauté de communes du Pays de la Zorn (11 communes /21)

Alteckendorf	Hochfelden	(*) Minversheim	Schwindratzheim
Geiswiller	Issenhausen	Mutzenhouse	Wingersheim les Quatre Bans
Grassendorf	Melsheim	Scherlenheim	

(*) commune éligible à la PIAM nationale à 600 € et à l'aide locale pour la création d'une Mam

Communauté de communes de la Plaine du Rhin (3 communes /19)

Beinheim	Salmbach	Schaffhouse-pres-Seltz	
----------	----------	------------------------	--

Communauté de communes des Portes de Rosheim (7 communes /9)

Bischoffsheim	Grendelbruch	Mollkirch	Rosheim
Boersch	Griesheim-pres-Molsheim	Ottrott	

Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig (14 communes /18)

Altorf	Duttlenheim	Mutzig	Still
Avolsheim	Ernolsheim-Bruche	Niederhaslach	Wolxheim
Dachstein	Gresswiller	Oberhaslach	
Dorlisheim	Molsheim	Soultz-les-Bains	

Communauté de communes du Ried de Marckolsheim (5 communes /17)

Artolsheim	Hilsenheim	Wittsheim	
Bindernheim	Richtolsheim		

Communauté de communes Sauer-Pechelbronn (10 communes /24)

Biblisheim	Goersdorf	Lobsann	Walbourg
Eschbach	Kutzenhausen	Morsbronn-les-Bains	
Froeschwiller	Langensoultzbach	Oberdorf-Spachbach	

Communauté de communes de Sélestat (7 communes /12)

Baldenheim	Dieffenthal	Ebersmunster	Mussig
Chatenois	Ebersheim	Kintzheim	

Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (9 communes /26)

Blancherupt	Neuviller-la-Roche	Solbach	
La Broque	Russ	Urmatt	
Lutzelhouse	Saulxures	Wisches	

Communauté de communes de la Vallée de Villé (2 communes /18)

Neuve-eglise	Ville		
--------------	-------	--	--